BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME LXXXV

1959

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1960

Liste des Membres
de la
Société Archéologique du Finistère
(arrêtée au 31 décembre 1959)

Présidents d'Honneur:

M. LE PRÉFET du Finistère;
Mgr L'EVÊQUE de Quimper et de Léon.

Président:

M. OGÈS, Louis, Instituteur honoraire, 72 ter, rue de la Providence, Quimper.

Vice-Présidents :

MM. BERNARD, Daniel, Contrôleur des Postes en retraite, à Brézoulous, Cléden-Cap-Sizun.
Chanoine NÉDÉLEC, Jean-Pierre, Secrétaire-Archiviste de l'Evêché, rue de Rosmadec, Quimper;
HAMON, Pierre, Ingénieur en Chef honoraire du Génie Rural, 59 bis, rue de Douarnenez, Quimper.

Secrétaires:

MM. KERAVAL, Pierre, Professeur à l'Ecole Normale, Quimper;
LE GRAND, Alain, Inspecteur aux Renseignements Généraux, rue Jeanne-d'Arc, Quimper;
TANNEAU, Yves, Retraité, à Douarnenez.

Bibliothécaire:

M. CHARPY, Jacques, Directeur des Services d'Archives du Finistère, à Quimper.

Trésorier:

M. LE BIHAN, Alexis, Sous-Archiviste Principal, 4, rue du Palais, Quimper.

MM. ABGUILLERM, Jean-Marie, Aumônier de la clinique « Le Clos », Douarnenez.

ALLARD, Georges, Pharmacien, Le Guilvinec.

Mlle AMILIEN, Olga, Artiste modéliste, 35, rue des Reguaires, Quimper.

M. AMPHERNET (Marquis Michel D'), château de la Boissière, Pleyben.

Mme ANDRÉEFF-ANSQUER, « An Erminick », Douarnenez.

ANDRÉEFF, Michel - Petrovicht, « An Erminick », Douarnenez.

MM. ANGÉLI, Paul, Inspecteur au *Télégramme*, à Pont-l'Abbé.

APPÉRÉ, Ernest, Recteur de Goulven.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de la Loire-Atlantique, Nantes.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES du Morbihan, Vannes.

MM. ARGOUARCH, Secrétaire Général de la mairie, Concarneau.

ARNOUS DES SAULSAYS, Marcel, Conseiller Général, Douarnenez.

Mlle ARRIBAT, Hélène, Employée de bureau, 57, rue Le Déan, Quimper.

Mme AUBRY, Renée, Commerçante, rue J.-J.-Rousseau, Pont-l'Abbé.

MM. AUDA, Georges, Directeur de l'Ecole d'apprentissage, Le Guilvinec.

AUFFRET, Auguste, rue de la Brise, Vannes.

AUFFRET, Marcel, Interne des hôpitaux, 109, rue de Sèvres, Paris.

AUTER, Alain, Instituteur, Le Guilvinec.

AUTROU, Arthur, Cartonnier, rue du Couédic, Quimper.

Mme BARBIER DE LESCOET (Marquise), château de Lesquiffiou, Pleyber-Christ.

MM. BARGAIN, Edgar, Imprimeur, Quimper.

BEAUGÉ, Henri, Capitaine, Lossulien, Le Relecq-Kerhuon.

BECQUEY, Adrien, Président du Tribunal de Grande Instance, Morlaix.

BÉGOT, François, Commerçant, 12, rue de Brest, Quimper.

Mlle BELIN, Commerçante, rue Kéréon, Quimper.

MM. BELLEC, Jean, Notaire à Lopérec.

BELLEC, Pierre, Administrateur de l'Inscription Maritime, Le Guilvinec.

BÉNARD, Henri, Chirurgien, Conseiller Général, Maire de Pont-l'Abbé.

BERDER, Michel, Directeur du Cours Complémentaire, Lesneven.

BERGERON, Roger, Ingénieur des Services Agricoles, Quimper.

Mlle Bergot, Thérèse, Assistante sociale, 14, rue Dautancourt, Paris-17e.

MM. BERNARD, Daniel, Retraité des Postes, Brézoulous, Cléden-Cap-Sizun.

BERNARD, Hervé, Secrétaire général de la mairie, Douarnenez.

BERNARD, Jean, Comptable à l'E.D.F., cité des Colombes, Quimper.

Mlle BERNARD, Marie, Commerçante, rue Verdelet, Quimper.

Mlle BERRI, Germaine, Directrice d'école honoraire, Pont-l'Abbé.

MM. BERROU, Pierre, Instituteur, 15, rue Emile-Souvestre, Brest.

BERTHEVAS, Yves, Agent d'assurances, Maire de Cléder.

BERTHOU, Emile, Aumônier du Carmel, Le Relecq-Kerhuon.

BESCOND, Daniel, Maire de Poullan.

Mlle BÉZIERS, A., 90, avenue de la Gare, Douarnenez.

M. BIS, Jean-Yves, Keryven, Beuzec-Cap-Sizun.

Mme BLAYAU, Julia, Ergué-Armel.

Mlle BLEUZEN-BIHAN, Jeanne, rue Clément-Ader, Brest.

MM. BLOCH, Yves, Chef de section des P.T.T. en retraite, 56, rue du Moulin-Vert, Quimper.

BLOCH, Yves, Sous-Préfet honoraire, Morlaix.

Mme BLUTEAU, Jeanne, Professeur d'enseignement technique, 31, rue Cazin, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

MM. BODEAU, Elie, Docteur en médecine, 15, rue Traverse, Brest.

BODIVIT, Robert, Antiquaire, 43, rue Elie-Fréron, Quimper.

BOLLORÉ, Guénaël, Industriel à Odet, Ergué-Gabéric.

BORIES, Jean, Directeur de la Banque de France, Soissons (Aisne).

BOSCALS DE RÉALS, Charles, Général en retraite, Plouvorn.

BOSSENNEC, François, Pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.

BOSSON, Emile, Recteur à Carantec.

Mme BOTREL, Théodore, Pont-Aven.

MM. BOUCHÉ, Hubert, Ecclésiastique, rue Jean-Jaurès, Quimper.

BOUCHER, Jean, Journaliste, Quimper.

BOUCHER, Jean-Pierre, Ingénieur du Cadastre, 231, rue Jean-Jaurès, Brest.

BOUET, Jean-Louis, Chef de bureau au Ministère des Finances, 71, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

BOUET, Maurice, Professeur au lycée Voltaire, 2, rue Philippe de Metz, Colombes (Seine).

BOULMER, Francis, Clerc de notaire, Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

BOURGOIN, Jean, Ingénieur des T.P.E., Pont-l'Abbé.

Mme BOURHIS, rue Saint-Mathieu, Quimper.

MM. BOURLÈS, M., Docteur en médecine, 24, rue A.-Briand, Quimper.

BOUXIN, Henri, 30, avenue Duquesne, Paris-7e.

BRANQUEC, Germain, Retraité, Hippodrome, Quimper.

BRÉLIVET, A., Directeur-adjoint des Postes, Quimper.

BREST, Bibliothèque municipale.
MM. BRETON, Eugène, Recteur de Peumerit.
BRIAND, Jean, Recteur de Lopérec.
BRIAT, Pierre, à Lesneven.
Mme BRIAT, Pierre, à Lesneven.
BRIEC, Jean, Instituteur en retraite, rue de la Palud, Guilvinec.
BROUSMICHE, Henry, Secrétaire-général des Etablissement Schneider et de la Société des Forges du Creusot, 286, boulevard Raspail, Paris-14e.
Mlle BRUNOU, Assistante sociale en retraite, Tourc'h.
Mme BUDES DE GUÉBRIANT, Alain (Comtesse), Saint-Pol-de-Léon.
Mme BURELLER, Pierre, 7, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
MM. CABARET, Yves, 9, boulevard Boulay-Paty, Nantes.
CADIC, Maurice, Artiste-Peintre, rue de la Gare, Le Guilvinec.
CAILLOT, Pierre, Entrepreneur, 55, rue de la Providence, Quimper.
CALVEZ, Eugène, Conseiller général, Maire de Plounéour-Trez.
CALVEZ, Sébastien, Maire de Treffiagat.
Mme CAMARD, 12, quai du Stéir, Quimper.
CAMBRIDGE, Harvard Collège Library, Cambridge, 38 Mass (U.S.A.).
MM. CANET, Louis, Négociant, boulevard de Kerguélen, Quimper.
CARAÈS, Jean, Docteur en médecine, Ploudalmézeau.
Mme CARDALIAGUET, place de Brest, Quimper.
Mlle CARDALIAGUET, Marie-Anne, place de Brest, Quimper.
Mlle CARDALIAGUET, Marie-Louise, place de Brest, Quimper.
Mme CARNÉ (Comtesse DE), 6, rue René-Madec, Quimper.
M. CARNÉ-MARCEIN (DE), Olivier, château du Marc'hallac'h, Plonéis.
Mme CARVAL, ancienne Directrice d'école, 48, rue Brossolette, Douarnenez.

M. CASTEL, Louis, Docteur en médecine, Conseiller général, Daoulas.

Mlle CAUGANT-PIOUFFLE, Anna, Quimper.

MM. CHABAL, Gaston, Architecte, 7, square Commandant-L'Herminier, Brest.

CHABANNES (Comte Christian DE), château de Lesquiffiou, Pleyber-Christ.

CHACUN, Marcel, Industriel, 24, rue Vis, Quimper.

CHANTEAU (Baron Yves), « La Muse Marine », Morgat, Crozon.

CHARDIN, Docteur en médecine, Le Guilvinec.

CHARPY, Jacques, Directeur des Services d'Archives, 4, rue du Palais, Quimper.

CHASSÉ, Charles, Agrégé de l'Université, 19, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine.

Mlle CHAUFFIN, Yvonne, femme de Lettres, à Berluhec, Rédéné.

MM. CHOLEAU, Jean, Publiciste, Vitré.

CHOQUET-ROYER, Docteur en médecine, Le Huelgoat.

CLOUARD, Robert, Docteur en médecine, 14, rue René-Madec, Quimper.

Mlle COADOU, Gaït, Commerçante, Locronan.

MM. COADOUR, Pierre, Maire de Saint-Nic.

COAT, Joseph, Artiste-Peintre, 4, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.

COATHALEM, Laurent, 42, rue de Chateaubriand, Quimper.

Coïc, Sébastien, Bibliothécaire de la ville de Quimper.

COJEAN, François, Secrétaire de la mairie, Guerlesquin.

CONAN, Marcellin, Notaire à Telgruc.

CONCARNEAU (Bibliothèque municipale).

MM. COQUIL, Francis, Instituteur honoraire, 31, rue Saint-Mathieu, Quimper.

CORGNE, Eugène, Docteur ès-Lettres, 16, rue de Marengo, Pontivy.

CORLER, René, Agent du Trésor, 71, rue de la Vergne, La Roche-sur-Yon.

Mlle CORNEC, Marie, Retraitée des Postes, 27, rue Jeanne-d'Arc, Quimper.

MM. CORNEC, Pierre, Recteur de Léchiagat.

CORNIC, Jean, Docteur en médecine, rue du Port-Rhu, Douarnenez.

COROLLER, Jean, Greffier du Tribunal de Commerce, Quimper.

COROLLER, Jean, Sculpteur, « Au Lézard-Vert », rue des Douves, Quimper.

Mme COSSART D'ESPIES (Comtesse DE), château de Trohanet, Langolen.

MM. COUFFON, René, Ingénieur des Arts et Manufactures, 8, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.

COULM, François, Négociant en vins, Pont-Croix.

COURTAY, Yves, rue Toul-al-Laër, Quimper.

COURTIN, Daniel, Inspecteur primaire, Quimper.

Mme CROC-CHUTO, manoir de Saint-Alouarn, Guengat.

Mme CUSSON, 36, rue A.-Briand, La Roche-sur-Yon.

Mme DAGORN, Le Bois, Caulnes (Côtes-du-Nord).

MM. DAGORN, Henri, Docteur en médecine, rue Nationale, Rosporden.

DAGORN, Yves, Recteur de l'Ile Molène.

DALM, Henri, Officier en chef des Equipages, caserne de la Pépinière, 15, rue de Laborde, Paris-8e.

Mme DAMALIX, Locmaria, Quimper.

MM. DAMBRINE, André, Notaire à Pont-Aven.

DANGUY DES DÉSERTS, Edouard, Capitaine de vaisseau en retraite, Vieux-Kerisit, Daoulas.

DANIEL, 1, rue Jean-Jaurès, Quimper.

DANIEL, Laurent, Mareyeur, Le Guilvinec.

Mme DANIEL, 6, rue Valentin, Quimper.

MM. DANIEL, René, Inspecteur primaire, Collège technique féminin, boulevard de Lattre de Tassigny, Oran.

DANIEL, Tanguy, 1 bis, avenue Villemain, Paris-14e.

DANIGO, Henri, Bouquiniste, Grand-Rue, Kerfeunteun.

Mme DANIOU, 4, rue Saint-François, Quimper.

Mlle DAOUDAL, Anne, Secrétaire de mairie, Landudal.

Mlle DARDUS Le Guilvinec.

MM. DARSEL, Joachim, Professeur, bloc Lisieux, rue Claude-Delvincourt, Rouen.

DEBARRY, Michel, Avocat, 41, rue Jacques-Boyceau, Versailles.

DECLERCQ, Robert, Chef du Centre émetteur, Quimerc'h.

DELAGNEAU, Edmond, Négociant, 6, rue Foy, Brest.

DELSUC, Pierre, Avocat à la Cour d'Appel, 4, rue de Galliéra, Paris.

DEROUET, Docteur en médecine, Hôpital psychiatrique, Quimper.

DERRIEN, H., Directeur d'école honoraire, Loctudy.

DESMAROUX, Jean, 3, allée de la Pelouse, Le Raincy (Seine-et-Oise).

DESSE, Georges, Docteur en médecine, 28, rue du Palais, Quimper.

DESSE, Jean, Etudiant, 28, rue du Palais, Quimper.

DEYROLLE, Jacques, Architecte, Concarneau.

DILOSQUER, Eugène, Instituteur, Le Guilvinec.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE, 3, rue de Valois, Paris-1er.

MM. DIROU, Pierre, Instituteur honoraire, 100, Grand-Rue, Kerfeunteun.

DIVANACH, Instituteur, Saint-Jean-Trolimon.

DIVERRÈS, Jean, 14, rue du Marais, Caen.

DIZERBO, Auguste, Faculté des Sciences, Rennes.

DMOCHOWSI, Jean, Roc'h-Bras, Porspoder.

DOARÉ, Jean, Inspecteur des Postes, 27, rue du Moulin-Vert, Quimper.

DOLL, Yves, Boîte postale 2228, Brazzaville (A.E.F.).

Mme DRAPIER-CADEC, Léontine, Romancière, Brest.

Mme DRUET, Lucienne, 12, quai du Stéir, Quimper.

Mme DUIGOU, C., impasse de l'Odet, Quimper.
MM. DUJARDIN, Louis, Docteur en médecine, Saint-Renan.
DUMONT, Roger, 15, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
DU PLESSIS, Yves, Directeur de banque, 3, rue Saint-François, Quimper.
DUPOUY, Auguste, Agrégé de l'Université, rue Et.-Gourmelen, Quimper.
DURAND, Libraire, rue Jean-Jaurès, Fougères.
DURAND, Pierre, Lieutenant-Colonel, villa Kerber, Porspoder.
EON, Jean-Noël, 53, rue Stéphenson, Paris-18e.
EON, Paul, Recteur de La Forêt-Fouesnant.
ETIENNE, Guy, Docteur en médecine, Men-ar-Yar, Châteaulin.
EVRARD, Roger, 24, avenue de la France-Libre, Kerfeunteun.
EZEL, Jean, Docteur en médecine, Douarnenez.
FALC'HUN, François, Chanoine, Professeur de celtique à la Faculté, Rennes.
FATOU, Olivier, Magistrat, 14 bis, avenue Bosquet, Paris-7e.
FAUVEL, André (Mgr), Evêque de Quimper et de Léon, Quimper.
FAVÉ, Vincent (Mgr), Evêque Auxiliaire de Quimper et de Léon, Quimper.
Mme FENOUX, Maurice, 1, rue de l'Yvette, Paris-16e.
MM. FERRIÈRE DE LASSUS, A., Audierne.
FEUNTEUN, Auguste, Inspecteur des Postes, Ile Tudy.
FEUNTEUN, Commerçant, rue du Guéodet, Quimper.
FICHOUX, Jacques, Curé de Plabennec.
FICHOUX, Jean, Sénateur-Maire d'Arzano.
FLATRÈS, Pierre, Directeur d'école honoraire, 62, avenue de Kergoat-al-Lez, Quimper.
FLATRÈS, Pierre, Professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Lille.
Mme FOLGOAS, Couture, place Gambetta, Pont-l'Abbé.
FORÊT-FOUESNANT, Mairie.

MM. FORNÈS, Joseph, Négociant en métaux, 73, rue du Frugy, Quimper.
FORT, Albert, Président honoraire de la Chambre de Commerce de Tunis, 47, rue Victor-Hugo, Brest.
FOUCHER, Jean, Archiviste municipal, Brest.
FOURNIER, Jean, Négociant, Plougastel-Daoulas.
FRIANT, Hervé, 52, rue H.-Barbusse, Quimper.
FRIANT, Pol, Industriel, 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
FURCY, Emile, 3, rue Saint-Mathieu, Quimper.
FURIC, Bertrand, Guerngaradec, Le Trévoux.
FURIC, Jules, Industriel, Le Guilvinec.
GAIGNAISON, Marcel, 1, villa Niel, Paris-17e.
GALLO, Barthélémy, 9, rue Dr-Berger, Sceaux (Seine).
GAONACH, Maurice, Ecclésiastique, Professeur à l'école Saint-Yves, Quimper.
GARGADENNEC, Roger, bât. 6, escalier 2, parc Le Blanc-Barbedienne, Villeneuve-le-Roi (S.-et-O.).
GAZEAU, Francis, Pharmacien, Daoulas.
GENTRIC, Emile, 3, rue Etienne-Dollet, Brest.
GIFFO, Etienne, Docteur en médecine, à Quimper.
GIOT, Emile, Directeur de la Circonscription des Antiquités préhistoriques de Rennes.
Mme GLÉVEAU, 18, rue Saint-Marc, Quimper.
MM. GLORENNEC, Hervé, Commis aux Archives, Quimper.
GLOANEC, Alexandre, Commerçant au bourg de Plovan.
GOARDON, Henri, Cultivateur à Trouguer, Cléden-Cap-Sizun.
Mme GOLHEN, Gérante, rue du Frugy, Quimper.
M. GORAGUER, Lucien, Directeur d'école, Plogastel-Saint-Germain.
Mlle GOUBET, Simone, Archiviste-paléographe, 1, place d'Apvril, Grenoble.
MM. GOUBIN, Louis, Docteur en médecine, Le Rouz, Concarneau.
GOUGAY, René, Curé de Saint-Mathieu, Quimper.

GOUIFFÈS, Gabriel, Comptable, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau.

GOUPIL, Juge d'Instance, Morlaix.

GOURITIN, Secrétaire-Général de la mairie, Pont-l'Abbé.

GOURMELON, Jean, Chirurgien-dentiste, 50, avenue des Anglais, Nantes.

GOURVIL, Francis, Publiciste, 24, rue de Brest, Morlaix.

GRALL, André, Pharmacien, 2, rue Edith-Cavell, Rennes.

GRALL, Jean, Mécanicien-dentiste, 12, rue de la Fontaine, Quimper.

GRAVOT, Roger, Professeur, Conseiller Général, Brest.

GRENIÉ, Claude, Professeur d'histoire au Lycée, Quimper.

GRILL, Corentin, Aumônier, La Salette, Saint-Martin-des-Champs.

Mme GRUNCHEC, 27, rue Saint-Mathieu, Quimper.

M. GUÉGUEN, Corentin, Commerçant, Pont-l'Abbé.

Mlle GUÉGUEN, Françoise, 9, rue du Lycée, Quimper.

MM. GUÉGUEN, Jean-Marie, Chanoine, Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGUEN, Joseph, Curé d'Ouessant.

GUÉGUEN, Léon, Docteur en médecine, Conseiller Général, Maire de Plouguerneau.

GUELLEC, Eugène, Architecte, Créach-al-Lan, Quimper.

GUÉNEC, Yves, Instituteur honoraire, Peumerit.

Mme GUERNALEC, impasse de l'Odet, Quimper.

MM. GUÉVEL, Job, Maître-verrier, Pont-Aven.

GUIAS, Henri, Chirurgien, Pont-l'Abbé.

Mme GUIAS, Henri, Pont-l'Abbé.

MM. GUIBOURG, Emile, Chirurgien-dentiste, Audierne.

GUILCHER, André, Agrégé de l'Université, Professeur à la Sorbonne, Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques, Paris.

GUILLEMOT, Arthur, Président du Tribunal de Commerce, Quimper.
GUILLERM, Hervé, Maire de Carantec.
Mme GUIRIEC, 27, rue Jules-Noël, Quimper.
MM. GUIVARCH, Louis, Notaire, Saint-Pol-de-Léon.
GUYADER, Albert, Administrateur Civil, 49, rue St-Guénal, Landivisiau.
GUYADER, Camille, Opticien, 7, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.
GUYADER, Henri, Secrétaire du Syndicat d'Initiative, Châteaulin.
Mme HALLAURE, Alice, Kerobestin, Ste-Marine, Combrit.
MM. HALLAURE, Jean, Homme de Lettres, Kerobestin, Combrit.
HALLÉGUEN, C., Administrateur en chef honoraire des colonies, Pentrez, Saint-Nic.
HAMON, Albert, Professeur au lycée Lakanal, Sceaux.
HAMON, Pierre, Ingénieur en chef honoraire, du Génie rural, 59 bis, rue de Douarnenez, Quimper.
HAMON, Henri, Secrétaire de la Foire-Exposition, 67, rue de Douarnenez, Quimper.
HARDOUIN, Retraité, 1, rue de Kergariou, Quimper.
Mlle HARNAY, Césarine, 3, rue de la Gare à Plouvorn.
MM. HARSCOUET DE SAINT-GEORGES, château de Kérennével, Melgven.
HEISE, René, Maire de Camaret.
HELIAS, Pierre, Professeur, rue de la Providence, Quimper.
HELO, Docteur en médecine, Plogastel-St-Germain.
HÉNAFF, Corentin, Maire, Pouldreuzic.
Mme HÉNAFF, Jean, Pen-ar-Marc'hat, Plouhinec.
MM. HÉNAFF, Michel, Ty-Breiz, Pouldreuzic.
HÉNAULT, Louis, Lesneven.
HENRIOT (Ets), Faïencerie, Quimper.
HENRY, H., Directeur d'école en retraite, Plozévet.
HERBE, Albert, Inspecteur aux Renseignements Généraux, Quimper.

HERLANT, Charles, Inspecteur aux Renseignements Généraux, Quimper.

Mlle HERMIER, « La Bastide », Garenne du Trépajou, Quimper.

MM. HERRY, Guillaume, Officier en retraite, 24, rue Docteur-Delacour, Rennes.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, Guillaume, 3, rue Damrémont, Nantes.

HÉTET, Auguste, 53, rue Traverse, Brest.

Mlle HICHER, Marie, Assistante sociale, rue E.-Renan, Douarnenez.

Mlle HUIBAN, Louise, 7, rue Kéréon, Quimper.

MM. HUIBAN, M., 15, rue Saint-Mathieu, Quimper.

IHUEL, Inspecteur de l'Enregistrement, Quimper.

Mlle INIZAN, Marie, Contrôleur des P.T.T., Maison 1937, rue du Maquis, Quimper.

INSTITUT DE RECHERCHES HISTORIQUES, économiques et humaines, Faculté des Lettres de Rennes.

INSTITUT Für Vor-und Fruhgeschlchte der Universität, Bonn, Allemagne.

JACQUELOT DE BOISROUVRAY (Noël de), 3, rue Mademoiselle, Versailles.

JADÉ, Jean, Journaliste, 33, rue O.-Perrin, Quimper.

Mlle JAFFRÉ, Assistante sociale en chef, Allocations Familiales, Quimper.

Mlle JAFFRÉ-JAOUEN, Louise, 5, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

MM. JAOUEN, Docteur en médecine, Kerlouan.

JAFFRY, Bernard, Directeur des Services d'Archives, Angoulême.

JESTIN, ancien Adjoint au Maire, St-Pol-de-Léon.

JÉZÉQUEL, Hervé, Aumônier de la Maison de Keraudren, Brest.

JOLIFF, Marcel, Directeur du Cours Complémentaire, Le Guilvinec.

JOUVIN, A., 22, rue Astor, Quimper.

Mme JUGANT, Commerçante, rue Saint-Mathieu, Quimper.

MM. JUGEAU, Jean, Boulanger à Gouézec.
JULLIARD, Edouard, Retraité, Le Calvaire, Quimper.
JULIEN, Michel, Professeur de musique, rue Laënnec, Quimper.
KAIGRE, Jean, Bijoutier, 65, rue Jean-Jaurès, Brest.
Mme KAIGRE, 58, boulevard Gambetta, Brest.
KENVREURIEZ AR BREZONEG, Grand Séminaire, Quimper.
Mlle KERAVAL, 1, rue Colbert, Kerfeunteun.
MM. KERAVAL, Pierre, Professeur à l'Ecole Normale, Quimper.
KERAVEL, Armand, Instituteur 6, rue Neptune, Brest.
KERBIRIOU, Louis, Chanoine, Bourg-Blanc.
Mme KERC'HOM, Félix, bourg de Penmarc'h.
Mme KERDILÈS, Yvonne, 3, rue de Concarneau, Quimper.
Mme KERDRANVAT, Marie-Anne, rue A.-Le Braz, Quimper.
Mlle KERGONNA, 46, quai de l'Odet, Quimper.
Mlle KERHUEL, Anne-Marie, 20, rue Général-Morvan, Concarneau.
MM. KERLÉGUER, J.-M. Vicaire, Ploaré, Douarnenez.
Mlle KERLOCH, Jeanne, Assistante sociale, rue de Rosmadec, Quimper.
MM. KERMERCHOU DE KERAUTEM (Hervé de), manoir de Castel-men, Taulé.
KERMORGANT, L., Pharmacien, 28, rue Danton, Brest.
KERNAFFLEN DE KERGOS (Marquis de), à Bénodet.
Mlle KERNAFLENN, Lucienne, avenue des Glénans, Quimper.
MM. KEROUARTZ (Marquis Oswen de), ancien Député, Les Salles, Guingamp.
KERREST, Jean, ancien Maire, Landévennec.
KERROS (Guy de), à Malakoff, Ste-Marine, Combrit.
KERSAUZON-KERJEAN (Vicomte de), Manoir de Kerjar, Plourin-Ploudalmézeau.
KERVENNIC, Pierre, Ecclésiastique, 18, rue Rodin, Sèvres (S.et-O.).

KERVÉVAN, Yves, Gérant d'usine, Le Guilvinec.
KREBS, Arthur, Ostréiculteur, Rosnoën.
LABOURET, Auguste, Peintre-Verrier, 7, rue Boulard, Paris (14e).
LABOUS, Jean, Agent principal de la marine, Cléder.
LACHAUD, Jacques, Architecte, 13, place au Beurre, Quimper.
LAGADIC, Corentin, Instituteur, Le Guilvinec.
LAGATHU, E., Ingénieur des T.P.E., Huelgoat.
LA MÉNARDIÈRE (Léon de), 6, cours d'Ajot, Brest.
LANDERNEAU, Bibliothèque Municipale.
LANDÉVENNEC, Abbaye.
Mlle LANE, Marie, 14, rue Verdelet, Quimper.
MM. LANNAUD, Roger, Négociant, 4, rue René-Madec, Quimper.
LANON, Louis, Vicaire, Cléder.
Mlle LAOUÉNAN-BOUGUENNEC, Germaine, Prat-Maria, Quimper.
MM. LARZUL, Noël, Maire de Plozévet.
LASSERRE DU RSZEL, Pharmacien, Le Guilvinec.
LAURENT, Charles, Directeur du Service de Santé de la Marine, Cherbourg.
LAURET, R., Chirurgien-dentiste, Plougastel-Daoulas.
LAZIC, Jean Employé au Cadastre, Quimper.
LE BAIL, François, co-Directeur du Likès, Quimper.
LE BARS, Alain, Recteur de Plomeur.
LE BARS, Alfred, Commerçant, place des Otages, Morlaix.
LE BARS, Jean, Vicaire, Pleyben.
LE BARS, René, Inspecteur primaire, rue A.-Le Braz, Quimper.
LE BEC, Jean, Pharmacien, Quimper.
LE BEC, Jean-Louis, Inspecteur Principal des Postes, 30, rue Max-Jacob, Quimper.

LE BER, Emmanuel, Directeur d'école honoraire rue Colbert, Quimper.

LE BERRE, André, route de Plomelin, Penhars.

LE BERRE, Auguste, Négociant, Pont-l'Abbé.

LE BERRE, Hervé, Hôtelier, Le Guilvinec.

LE BESQUE, Georges, Journaliste, 1, rue des Marins, Landerneau.

LEBEUL, Jean, Vicaire, Quimperlé.

LE BEUX, Joseph, Aumônier de l'Ecole de Kérinou, Brest.

Mme LE BIHAN, Achille, Directrice d'école publique, Saint-Renan.

M. LE BIHAN, Alexis, Sous-archiviste, Quimper.

Mlle LE BIHAN, Anna, Le Guilvinec.

MM. LE BORGNE, Armand, Etudiant à Quimerch.

LE BOULCH, Hippolyte, Recteur de Pouldreuzic.

LE BRETON, Fiacre, Instituteur public, Basse-Indre, (L.-A.).

LE BRETON, Louis, Docteur en médecine, Bourbriac (C.-du-N.).

LE BRIS, Jean, Attaché de Préfecture, Quimper.

LE BRIS, Jean, Représentant, 13, rue Ed.-Corbière, Brest.

LE BRUN, Bernard, Coutelier, rue Kéréon, Quimper.

LE BRUN, Jean, Directeur d'école, 2, route de Gouesnou, Brest.

LE BRUN, Roger, Avocat, Adjoint au Maire, Morlaix.

LE CALVEZ, Louis, Maire de Fouesnant, Conseiller Général.

Mme LE CHAT, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

MM. LE CHEVER, Roger, Chirurgien-dentiste, Loctudy.

LECLERC, Louis, Notaire à Carhaix.

LECLERCQ, René, Comptable agréé, rue Yan-d'Argent, Douarnenez.

Mme LÉCLUSE DE LONGRAYE (J. de), 73, rue de Douarnenez. Quimper.

M. LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, Loïc, 6, avenue de Tourville, Paris.
Mlle LE CORNEC, Louise, 15, rue Louis-Hémon, Quimper.
MM. LE CORRE, Edmond, Commerçant, 21, rue Voltaire, Douarnenez.
LE CORRE, Emile, Ker-Menmeur, Le Guilvinec.
Mme LE CORRE-MÉVEL, 44, route de Brest, Kerfeunteun.
MM. LE COSSEC, Jacques, Peintre décorateur, 11, rue François-Andro, Douarnenez.
LE COURTOIS, Claude, Proviseur du lycée, Quimper.
Mlle LE COZ, Philomène, ancienne commerçante, Quimper.
MM. LE DANT, Adolphe, Retraité, des Postes, 17, rue P.-Sémard, Brest.
LE DOARÉ, Jos, Photographe, 11, quai de Nantes, Châteaulin.
LE DU, Négociant, rue de Kergariou, Quimper.
Mlle LE DU, Simone, Institutrice, Plogoff.
MM. LE FLOCH, Paul, Retraité des Postes, Tréboul.
LE FLOCH, Pierre, Métreur vérificateur, 23, rue de l'Iroise, Penhars.
LE FOLL, Jean, Instituteur, Rumengol.
Mlle LE FRIANT, J., 7, rue E.-Potier, Douarnenez.
M. LE GAC, Jean, Docteur en médecine, 4, rue de Lorient, Brest.
Mlle LE GALL, Annic , 35, rue des Reguaires, Quimper.
MM. LE GALL, Charles, Professeur au Centre d'apprentissage, 55, rue du Château, Brest.
LE GALL, Eugène, Commandant de pétrolier, 4, impasse Berlioz, Le Havre.
LE GALL, François, 39, rue des Plomarc'hs, Douarnez.
LE GALL, François, Greffier honoraire, rue de la Gare, Pont-l'Abbé.
LE GALL, Germain, Secrétaire de mairie, Quimerc'h.
Mlle LE GALL, Jeanne, Maire de Saint-Divy.

Mlle LE GALL-LEROY, Bernadette, 11, avenue Maréchal-Ney, Nantes.

MM. LE GALL, Pierre, Inspecteur de l'Enregistrement, 8, rue du Steir, Quimper.

LE GALL, Yves, Avocat, 48, quai de l'Odet, Quimper.

LE GALLO Yves, 60 ter, boulevard Gambetta, Brest.

Mlle LE GOAER, Germaine, Modes, 10, place Terre-au-Duc, Quimper.

M. LE GOASGUEN, Henri, Avocat, 13, rue Voltaire, Brest.

Mme LE GOAZIOU, Adolphe, Libraire, 7, rue Saint-François, Quimper.

MM. LE GOFF, Yves, Notaire, Gouézec.

LE GOFFE, Docteur-vétérinaire, Châteauneuf-du-Faou.

LE GOUVELLO DE LA PORTE (le Comte Louis), Manoir de Lestrédiagat, Trefffiagat.

LE GRAND, Alain, Inspecteur aux Renseignements Généraux, Quimper.

Mme LE GRAND, Alain, rue Jeanne-d'Arc, Quimper.

MM. LE GRAND, Etienne, Photographe, 50, rue de la Libération, Quimper.

LE GRAND, Joseph, Vicaire à Douarnenez.

LE GRAND, Louis, Horticulteur, 6, rue Brémond-d'Ars, Quimperlé.

LE GRAND, Louis, 7, rue du Guéodet, Quimper.

LEGRAND, René, Architecte, 1, place La Tour-d'Auvergne, Quimper.

LE GRAND, Instituteur, école maternelle, rue des Reguaires, Quimper.

Mlle LE GUAY, Andrée, boulevard de Kerguélen, Quimper.

MM. LE GUELLEC, Eugène, Architecte, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun.

LE GUELLEC, Capitaine d'armement, Le Rouz, Lanriec, Concarneau.

LE GUEUT, François, 54, rue Damrémont, Paris (18e).

LE GUEUT, Michel, 54, rue Damrémont, Paris (18e).

LE GUILLOU, Directeur du Cours Complémentaire, Landerneau.

LE GUYADER, Pierre, Directeur d'école honoraire, venelle du Moulin, Quimper.

LE HARIVEL DE GONNEVILLE, G., Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Lanarvilly.

Mme LE HÉNAFF, ancienne Commerçante, rue du Chapeau-Rouge, Quimper.

MM. LE HIR, Jean, 65, boulevard de Grenelle, Paris(15e).

LE LOUZ, Yves, Secrétaire Général de la Fondation Culturelle Bretonne, 4 bis, rue Colbert, Brest.

Mme LE MARC, J., Le Ris, Douarnenez.

MM. LE MERDY, Joseph, Négociant, 15, rue de l'Yser, Tréboul.

LE MERDY, Louis, Photographe, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau.

LE MEUR, Amédée, Docteur en médecine, Ploudalmézeau.

LE MEUR, métreur vérificateur, Châteauneuf-du-Faou.

LE MINOR, Jean, Broderies, Pont-l'Abbé.

LE MINOR, René, Adjoint au maire, Pont-l'Abbé.

LE MOAL, Gabriel, Industriel,, 8, place de la Bourse, Nantes.

LE MOAL, L., 15, route de Loctudy, Pont-l'Abbé.

Mme LE MOEL, Odile, Professeur à l'Ecole Normale d'institutrices, Quimper.

MM. LE MOIGNE, René, Journaliste, 8, rue René-Madec, Quimper.

LEMOINE, Corentin, Notaire, 14, rue Saragoz, Saint-Pol-de-Léon.

LE MONIÈS DE SAGAZAN, Commandant en retraite, Daoulas.

LE MUR, Docteur en médecine, Le Guilvinec.

LE NAOUR, Jean, Notaire à Melgven.

LENOIR, Jean-Pierre, Professeur d'art appliqué, 69, Grande-Rue, Le Mans.

Mme LE NUÉ, 28, rue du Pont-Firmin, Quimper.
M. LÉOST, Michel, 3, route de Bénodet, Quimper.
Mme LE PAGE, Eugène, 46, rue Jean-Jaurès, Quimper.
MM. LE PAGE, Yves, ancien Maire, Briec.
LE PAGE, Secrétaire de mairie, Le Cloître-Pleyben.
Mlle LE PAPE, Directrice de cours techniques, rue du Palais, Quimper.
Mlle LE PAPE, Directrice d'école honoraire, 1, rue de Concarneau, Quimper.
MM. LE PAPE, Louis, Avoué, 46, rue de Douarnenez, Quimper.
LE PAPE, Louis, Pharmacien, Saint-Guénolé, Penmarc'h.
LE PORT, Roger, Ingénieur en chef honoraire, 2, rue d'Orsel, Paris (18e).
LE QUENNE, Pierre, Docteur-vétérinaire, rue Valentin, Quimper.
LE QUEUX, Math., Professeur à l'Ecole Saint-Yvès, Quimper.
LE RÉGUER, Charles, 4, rue Brossolette, Brest.
Mme LE RESTE, Contrôleur des Postes en retraite, 28, avenue de Kergoat-al-Lez, Quimper.
MM. LE ROUGE DE GUERDAVID, Gilles, Keraël, Botsorhel.
LE ROUGE DE GUERDAVID (Vicomte Hervé), château de la Souque, par Rabasten (Tarn).
LE ROUGE DE GUERDAVID, Paul, Keraël, Botsorhel.
LE ROUX, Comptable, 24, rue de Douarnenez, Quimper.
Mme LE ROUX, 40, rue Kéréon, Quimper.
MM. LE ROUZIC, Architecte, 18, rue Voltaire, Brest.
LE ROY, André, 22, rue Lamartine, Pont-l'Abbé.
LE ROY, Charles, Docteur en médecine, 7, rue de la République, Brest.
LE ROY, René Industriel, 11 bis, rue Richard, Rosporden.
LE SANN, Laurent, Recteur de Plourin-Ploudalmézeau.

Mlle LE SECH, Jeanne, Intendante en retraite, rue Saint-Marc, Quimper.

MM. LE SÉNÉCHAL, Salvator, Instituteur délégué à l'U.F.O.L.E.A., Pont-l'Abbé.

LE STIR, Emile, Photographe, 2, rue Amiral-Linois, Brest.

LE TENDRE, Emile, Libraire, Concarneau.

LE THOMAS, Louis, Docteur en médecine, 101, avenue J.-B.-Clément, Boulogne-sur-Seine.

LE TROADEC, Pierre, Libraire, Carhaix.

LÉVÊQUE-TRANCART, à Dahouët, par Pléneuf (C.-du-N.).

L'HELGOUACH, Joseph, Secrétaire de la mairie, Fouesnant.

L'HOPITAL (Bertrand de), Avocat à Brest.

L'HOSTIS, Louis, Docteur-vétérinaire à Ploudalmézeau.

Mlle L'HOSTIS, R., Institutrice, 3, rue de l'Argonne, Quimper.

MM. L'HOURS, Hervé, Directeur d'école en retraite, Locmaria-Quimper.

L'HOURS, Docteur en médecine, rue du Commandant-Avril, Quimper.

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e).

M. LIDOU, Noël, Chirurgien-dentiste, Le Guilvinec.

Mme LIGEN, ancienne Commerçante, rue E.-Fréron, Quimper.

MM. LIOT, Roger, 20, rue Nationale, Hazebrouck (Nord).

LOUARN, Clet, Architecte, 35, rue A.-Le Braz, Quimper.

LOUVEL, Fernand, Bijoutier, 12, rue Kéréon, Quimper.

Mlle LOXQ, Anne-Marie, Institutrice, Plozévet.

MM. LOYER, Victor, Libraire, 37, rue Kéréon, Quimper.

LUCAS, Joseph, Rédacteur à la Mairie, Pont-l'Abbé.

LUCAS, Paul, Ingénieur céramiste, Keraluc, Ergué-Armel.

MALABOUS, Gabriel, Recteur de Treffiagat.

MALLÉJAC, Jean, Instituteur, 9, rue Bossuet, Brest.

MALLO, Jacques, Chirurgien-dentiste, 3, rue Michel-Le Nobletz, Quimper.

MANACH, François, Conseiller-Général, Maire de Commana.

MANIÈRE, Paul, ancien Notaire, 8, rue Kéréon, Quimper.

MARC, Georges, Ecole maternelle, Locmaria, Quimper.

MARCEL, Docteur en médecine, place aux Poulets, Châteauneuf-du-Faou.

Mlle MARCHALAND, Directrice d'école, Le Guilvinec.

MM. MARHIC, Henri, Comptable, rue de la Joie, Saint-Guénolé-Penmarch.

MARZIN, Pierre, Recteur de Ploaré, Douarnenez.

MARZIN-BRUSQ, Anselme, Dentelles, Audierne.

MARZIOU, Edouard, rue Cozian, Guipavas.

MÉHEUT, Paul, Instituteur, rue du Commandant-Avril, Quimper.

MÉHEUT, Raymond, 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.

MEILLANT, Jacques, Critique cinématographique, 41 bis, rue Condorcet, Paris (9e).

MELLAZA, François, Secrétaire de mairie, Plouarzel.

Mlle MÉNEZ, Anna, Professeur au lycée de filles, Quimper.

Mme MÉNEZ, 8, avenue de la Gare, Quimper.

MM. MENUT, Georges, Instituteur, 57, rue de la République, Brest.

MERER, Paul, Docteur en médecine, 35, rue Traverse, Brest.

MÉROUR, Robert, Ingénieur du Ministère de la Construction, Brest.

Mme MÉSANGROAS, Alix, 3, rue de l'Hippodrome, Quimper.

M. METTAIS-CARTIER, Gérard, 60, rue Amiral-Roussin, Paris (15e).

Mme MEURIC-PHILIPPON, 53, rue Saint-Hélier, Rennes.

Mme MÉVEL, Emmanuel, Directrice du Cour complémentaire, Saint-Pol-de-Léon.

Mlle MÉVEL, Léontine, Institutrice en retraite, 26, rue A.-Briand, Quimper.

M. MÉVEL, P.-M., Professeur, 38, rue Victor-Hugo, Brest.

Mme MÉVEL, 8, rue Durest-Le Bris, Douarnenez.

Mme MEYRIEUX, Professeur, au lycée, Quimper.

MM. MILLIO, Auguste, Publiciste au bourg de Kerfeunteun, Quimper.

MOCAER, Pierre, Courtier maritime, 13, rue A.-Le Braz, Quimper.

MONGE, Jean, Architecte, 5, rue de La Bruyère, Brest.

MONJOUR, Emile, Clerc de notaire, 22, rue Jules-Noël, Quimper.

MONTEIL, André, Agrégé de l'Université, Sénateur du Finistère, rue Pen-ar-Steir, Quimper.

MOREAU DE LIZOREUX, Stanislas, Créac'h-Keta, Pleuven.

MOREL, Jean, Inspecteur des contributions indirectes, « Les Primevères », Manoir des Salles, Quimper.

Mme MORIN, Charles, Crêperie bretonne, 59, rue Kéréon, Quimper.

MORLAIX, Bibliothèque municipale.

MM. MORVAN, Jacques, Instituteur, Le Guilvinec.

MORVAN, Jean, Technicien agricole, Plouarzel.

MORVAN, Yves, Secrétaire de la mairie, Plounévézel.

Mlle MORVÉZEN, 22, rue A.-Briand, Quimper.

Mme MOURLET, rue Laënnec, Quimper.

MM. MOTTIER, Henri, Maire de Douarnenez.

MURACCIOLE, Martial, Procureur de la République, Quimper.

MURET DE PAGNAC, Commandant en retraite, Créach-Gwen, Quimper.

NADER, Hervé, Armateur, Député du Finistère, Le Corniguel, Quimper.

Mlle NAFFRÉCHOU, Professeur au lycée, Quimper.

MM. NAVINER, Michel, Conseiller-Général, Trégunc.

NÉDÉLEC, Jean-Pierre, Secrétaire archiviste de l'Evêché, rue de Rosmadec, Quimper.

Mme NÉDÉLEC, Laurent, 1, rue des Halles, Quimper.

Mme NÉDÉLEC, Vincent, Institutrice, Le Guilvinec.

MM. NEVEU, Raymond, Chef de bureau à la Santé, Créach-Maria, Quimper.

NICOLAS, Louis, Agrégé de l'Université, Professeur à l'Ecole Navale, 33, rue de Rosmadec, Penhars.

NICOLAS, Yves, 7, rue des Marchands, Lannilis.

NICOLET, Louis, Docteur en médecine, 25, rue Brossolette, Brest.

NIJHOFF's, Martinus, Libraire, 9, Lange Voorhout, La Haye, Hollande.

ODEYÉ, J.-V., Docteur en médecine, rue de La Fontaine, Lesneven.

ODOUARD, L., Ingénieur, 9, rue Saint-Romain, Paris (6e).

OGER, J., Professeur honoraire, Cast.

OGÈS, Louis, 72 ter, rue de la Providence, Quimper.

Mme OLLIVIER, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

M. OMNÈS, Robert, Professeur au lycée, Quimper.

Mlle OMONT, Marthe, Directrice d'école en retraite, Rosvenny, L'Aber-Wrac'h, Landéda.

MM. ORVOEN, Louis, Journaliste, rue Sellwar-ker, Quimper.

OUALI, Libraire, Le Guilvinec.

PARADES (Bernard de), Professeur, Quimper.

PARLOUAR, Jean-Marie, 30, rue Saint-Albin, Montrouge.

Mlle PASCAL, Ker-Odet, boulevard de Kerguélen, Quimper.

MM. PAUL, Alain, Recteur de Saint-Jean-Trolimon.

PAVEC, René, Journaliste,, 1, rue du Père-Maunoir, Douarnenez.

PÊCHE, Pierre, Orfèvre, boulevard de Kerguélen, Quimper.

PEILLIET, Hervé, Meubles bretons, Landrévarzec.

Mme PELLEN, P., Pharmacie, Pleyben.

MM. PELLETER, Yves, Chanoine, Elliant.
PELLIET, Corentin, Chanoine, rue du Frout, Quimper.
PELLIET, Jean, Relieur, Quimper.
PENNAMEN, Henri, place du Marché, Pont-Croix.
Mlle PENNANROS, 29, rue du Frugy, Quimper.
MM. PENSEC, André, Chirurgien-dentiste, place Terre-au-Duc, Quimper.
PENSEC, Jean, Négociant, Sainte-Croix, Ploaré, Douarnenez.
PERHIRIN, François, Commerçant, L'Aber-Wrac'h, Landéda.
PERROS, Laurent, Directeur d'école en retraite, Bénodet.
PESLIN, Charles, Contrôleur à la Caisse d'épargne, 40, rue de Siam, Brest.
PHILIPPE, 44, rue A.-Briand, Quimper.
PHILIPPE, Pierre, Kergouina, Le Juch.
PICHAVANT, René, Journaliste, 64, rue Louis-Pasteur, Douarnenez.
Mlle PIERRE, Herveline, 22, rue du Port-Rhu, Douarnenez.
MM. PILLOT DE BEAURETOUR (Colonel Georges), 19, rue du Châtelain, Bruxelles V.
PILVEN, Inspecteur des postes en retraite, 11, rue du Vingtième-Siècle, Caen.
PIRIOU, 16, avenue de la Gare, Quimper.
PLEUVEN, 33, rue Jean-Jaurès, Quimper.
PLEUVEN, Y., rue des Gentilshommes, Quimper.
Mlle PLEUVEN, 10, rue Pierre-Chaussy, Quimper.
Mlle PLOUHINEC, Eliane, Institutrice, 38, rue Mathieu-Donnart, Brest.
M. PLOUX (Colonel Marc), Directeur de poudrerie, Sevran-Livry (S.-et-O.).
Mlle PLOUX, Suzanne, Maire du Pont-de-Buis.
MM. PLOUZENNEC, Yves, Horticulteur, 8, place La Tour-d'Auvergne, Quimper.
POMPERY (de), Manoir de Trémarec, Landudal.

PONCELIN DE RAUCOURT, Guy, Manoir de Kersaliou, Saint-Pol-de-Léon.

PORZIER, Louis, Agent d'affaires, Bénodet.

POSTE, Albert, Pharmacien, 24, place Saint-Corentin, Quimper.

Mme POUCH, rue de Douarnenez, Quimper.

M. POUILLOT, Alain, Photographe, Pont-l'Abbé.

Mme POULHAZAN, Les Sables-Blancs, villa Kermoor, Douarnenez.

MM. POULIQUEN, Emmanuel, Docteur en médecine, 60 bis, rue de la Fontaine-Blanche, Landerneau.

POULIQUEN, Noël, Docteur en médecine, avenue de la Gare, Quimper.

POULPIQUET DE BRESCANVEL (M. le Comte de), château de Lesmel, Plouguerneau.

POURTALÈS (M. le Comte de), château de la Coudraie, Tréméoc.

PRÉ, Jacques Hôtelier, le Vieil-Hôtel, Locronan.

PRIEUR, Marcellin, Pharmacien, 40, place Saint-Michel, Quimperlé.

PRIGENT, Yves, Secrétaire de la mairie, Briec.

PRIOL, Pierre, Photographe, Le Guilvinec.

Mlle PROBESTEAU, Rosine, 49, rue de Kermabon, Douarnenez.

Mlle PROBESTEAU, Yvonne, 49, rue de Kermabon, Douarnenez.

Mme PUILLANDRE, rue Henri-de-Bournazel, Quimper.

MM. QUÉGUINER, Louis, Maire de Locquénolé.

QUEINNEC, Bertrand, Instituteur à Pont-Aven.

QUEINNEC, François, Avoué, 7, rue de Kergariou, Quimper.

Mlle QUEINNEC, Marguerite, 19, rue Saint-Guénal, Landivisiau.

M. QUÉLEN, François, Pharmacien, Brasparts.

Mlle QUÉMÉNER, Paule, Directrice d'école en retraite, Quimper.

MM. QUÉMÉNER, Eugène, Conseiller général, Maire de Tréflaouénan.

QUÉMÉNEUR, Alfred, Docteur en médecine, 25, place Cornic, Morlaix.

QUÉMÉRÉ, René, Docteur en médecine, 26, rue Elie-Fréron, Quimper.

QUÉRÉ, Jean, Industriel, Rosporden.

QUERNEAU, Chirurgien, 7, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

QUILLIVIC, Louis, Gérant d'usine, Le Guilvinec.

QUIMPER, Bibliothèque municipale.

QUINIOU, Pierre, Conservateur des Musées, 72, rue de la Providence, Quimper.

QUITOS, Jean-Pierre, Quartier de Ty-Laou, Quimper.

RAFFRAY, Marcel, Docteur en médecine, Le Guilvinec.

Mlle RANNOU, Eliane, Ty-Breiz, avenue de la Gare, Quimper.

M. RANNOU, Etienne, Curé doyen de Douarnenez.

Mlle RANNOU, Marie-Anne, rue de la Mairie, Elliant.

M. RANNOU, Paul, Négociant, 17, rue L.-Hémon, Quimper.

Mme RANNOU, 11, rue Jules-Simon, Brest.

MM. RÉAUD, Receveur principal des postes, en retraite, 1, rue Jean-Bart, Douarnenez.

RÉMOND DU CHÉLAS (Jacques de), 3, place La Tour-d'Auvergne, Quimper.

RENAULT, Francis, Géomètre, 11, rue Notre-Dame, Châteaulin.

Mlle RENAULT, G., Professeur, 3, place de la République, Audierne.

Mlle RENOT, Marie, Assistante sociale, Douarnenez.

MM. RICHARD, Stanislas, Ecclésiastique, 6, rue du Parc, Saint-Brieuc.

RIOU, Amédée, Docteur en médecine, Lannilis.

RIOU, Jean, Maire de Quimerc'h.

Mlle RIOU, Marthe, 5, rue de la Gare, Guingamp.

MM. RIOU, Michel, Broderies, Léchiagat, Treffiagat.

ROBERT, Jean, Inspecteur Général de l'Inscription maritime, 3, place Fontenoy, Paris (7e).

ROCQUIGNY (Jean de), château de Coatsalio, Fouesnant.

ROCUET, Sculpteur, rue du Frugy, Quimper.

RODELLEC DU PORZIC (E. de), Maire de Lanneuffret.

ROLLAND, Antoine, Sculpteur, place du Champ-de-Foire, Landivisiau.

ROLLAND, Jean, Entrepreneur, 5 bis, rue du Frout, Quimper.

ROLLAND, Jean, recteur de Pouldavid-sur-Mer.

Mme ROLLAND, Marie, Institutrice en retraite, Kerdour, La Forêt-Fouesnant.

MM. ROLLAND-JACOB, Pierre, Assureur, avenue de la Gare, Quimper.

ROSMORDUC, Tanguy, Général en retraite, Pencran.

ROUSSEAU, Marcel, Administrateur du sanatorium marin de Roscoff.

Mlle ROUX, Gabrielle, Institutrice, Le Guilvinec.

Mme SAINT-PIERRE (Comtesse Véfa de), 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.

M. SALAUN, Jean-Pierre, Secrétaire de la mairie, Landéda.

Mme SALAUN, Louis, 65, rue de la Providence, Quimper.

MM. SALAUN, Yves, 23, boulevard de Kerguélen, Quimper.

SALOMON, Médecin-Colonel en retraite, rue E.-Gourmelen,, Quimper.

SANQUER, Pierre, Instituteur Le Relecq-Kerhuon.

SAUVAGE, M., Receveur des postes, Le Guilvinec.

SAVINA, Guillaume, docteur en médecine, Pont-Croix.

SCHEMITT, Jules, Mareyeur, 24, rue Laënnec, Douarnenez.

SÉGALEN, Auguste, Proviseur au lycée Malherbe, Caen.

SÉITÉ, Vincent, Secrétaire général du Bleun-Brug. Châteaulin.

SÉITÉ, Mathieu, Recteur de Kerlouan.

Mlle SELLE, Anne, Institutrice, honoraire, rue A.-Le Braz, Quimper.

MM. SELLIN, Président du Syndicat d'initiative, Trégunc.

SERGENT, Jean, Maire de Beuzec-Cap-Sizun.

SERGENT, Jean, Recteur de Combrit.

SERRET, Henri, Beg-ar-Bolhoat, Plomelin.

SEZNEC, J.-M., Vicaire à Ploaré, Douarnenez.

SICARD, Jean, Juge d'instance rue Jeanne-d'Arc, Quimper.

Mlle SIMON, M.-T., 27, rue de Douarnenez, Quimper.

MM. SPÉRANZE, Noël, Publiciste, Fresnes-sur-Apance, Haute-Marne.

STATION BIOLOGIQUE de Roscoff.

MM. STÉPHAN, Adrien, Docteur en médecine, rue Amiral-Réveillère, Roscoff.

STÉPHAN, Emile, Curé doyen, d'Arzano.

STÉPHAN, Joseph, Horloger, 18, rue Voltaire, Douarnenez.

STÉPHAN, Pierre, Pharmacien, Maire de Briec.

Mme STÉPHAN, rue Feunteunic-al-Lez, Quimper.

Mme STERVINOU, 7, rue de la Halle, Quimper.

MM. STERVINOU, Rédacteur au Ministère de la Construction, bourg de Guilers.

STRUYVEN, Alphonse, Directeur des Brasseries de Kérinou, Brest.

SUIGNARD, François, Recteur de Plomodiern.

SYNDICAT D'INITIATIVE, Le Guilvinec.

Mme TABURET, Joseph, 16, rue Sainte-Barbe, Le Conquet.

MM. TABURET, Ronan, Docteur-médecin, 23, rue Jean-Macé, Brest.

TABURET, Guy, Sous-Préfet de Morlaix.

TAMÉZA, Emmanuel, 1, rue J.-Jaurès, Quimper.

Mme TANGUY, Commerçante, rue du Palais, Quimper.

M. TANGUY, M., Ingénieur des T.P.E., Pont-l'Abbé.

Mlle TANNEAU, Clarisse, Dentellière, 40, rue de Chateaubriand, Quimper.

MM. TANNEAU, Henri, Docteur en médecine, Penmarc'h.

TANNEAU, Jean, Recteur de Cléden-Cap-Sizun.

TANNEAU, Yves, 12, rue Yan-d'Argent, Douarnenez.

TARDIVEL, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Pont-l'Abbé.

TASSEL, Raymond, Architecte, 38, boulevard Gambetta, Brest.

Mme TASSEL, Raymond, 38, boulevard Gambetta, Brest.

MM. THOMAS, Georges, Directeur d'école, 5, rue Portzmoguer, Brest.

THOMAS, Jacques, Curé doyen de Plonévez-Porzay.

THOMAS, Max, Professeur au lycée, Pavillon 7, rue César-Franck, Quimper.

THOMAS, Oscar, Commerçant, Pouldreuzic.

THOMAS, Docteur en médecine, Pont-l'Abbé.

Mlle TIGRÉAT, Marie-José, Institutrice, Kernouès.

TIRILLY (Mgr), Vicaire apostolique, Atuona, par Tahiti, Iles Marquises.

MM. TIRILLY, E., Officier principal d'administration, Le Guilvinec.

TOUDOUZE, Georges, Homme de Lettres, 50, rue de Moscou, Paris (8e).

TOULEMONT, J.-L., Recteur de Kerlaz.

Mlle TOULEMONT, à Loctudy.

Mlle TOULLIC, Madeleine, villa « Les Tamaris », Tréboul, Douarnenez.

Mlle TOZZA, Angèle, 17, rue de Locronan, Quimper.

MM. TRÉBERN, Noël, Officier de la Marine Marchande, rue Poul-ar-Palud, Le Guilvinec.

TRÉPOS, Pierre, Professeur de langues celtiques à la Faculté des lettres de Rennes.

TRIPETZKY, Michel, Ingénieur, 69, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

TROADEC, Joseph, Commandant d'administration en retraite, Le Vieux-Moulin, Plougasnou.

TROADEC, Louis, Secrétaire de la mairie de Saint-Jean-du-Doigt.

TROADEC, Paul, Inspecteur de l'enseignement primaire honoraire, Roz-Izel, Bénodet.

TROHEL, Yves, Contremaître d'imprimerie, rue Penar-Steir, Quimper.

TYMEN, Louis, Maire du Juch.

UGUEN, Albert, Avoué, Brest.

UGUEN, François, Curé archiprêtre, Quimperlé.

UNIVERSITATS-Und Landesbibliotek Sachsen-anhalt in Halle (Saale), Allemagne.

MM. VEILLON, Maurice, Ingénieur des Arts et Manufactures, la Croix-Saint-Paul, Briennon (Loire).

VILLARD, Abel, Artiste-peintre, 39, rue de Douarnenez, Quimper.

VILLEDIEU, René, Directeur commercial, rue Max-Jacob, Quimper.

Mme VIVÈS (de), Pen-ar-Vir, Loctudy.

M. VOURC'H, Jean, Docteur en médecine, Plomodiern.

Mlle WAQUET, Lucile, Professeur, 79, rue de Douarnenez, Quimper.

MM. WINSLOW, Horatio-G., rue de Kergariou, Quimper.

YÉZOU, Noël, Ingénieur des Services agricoles, 31, rue de Douarnenez, Quimper.

YOUÉNOU, Pierre, Ingénieur Mécanicien en chef de la marine, en retraite, Le Guilvinec.

YVEN, Instituteur en retraite, Tréboul, Douarnenez.

YVINEC, Guillaume, Recteur de Primelin.

YVINOU, Paul, Peintre sur faïence, rue Astor, Quimper.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 29 Janvier 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Onze nouveaux membres sont admis dans la société : MM. Bertrand de L'Hôpital, ancien conseiller général, avocat au barreau de Brest; Michel Berder, directeur du cours complémentaire, à Lesneven; Le Rouzic, architecte à Brest; présentés tous trois par MM. Ogès et Le Bihan; Pierre Delsuc, avocat à la Cour, rue Galliéra à Paris, et Sainte-Marine en Combrit, présenté par MM. le docteur Bénard et Ogès; Pierre Le Gall, inspecteur de l'Enregistrement à Quimper, présenté par Mlle Mével et M. Ogès; le docteur Etienne, de Châteaulin; Jean Corolleur, greffier du tribunal de commerce à Quimper; Mme et M. Pierre Briat, de Lesneven, tous présentés par MM. Ogès et Kéraval; Mme Laouénan-Bouguennec, de Prat-Maria, en Ergué-Armel, présentée par MM. Ogès et Le Grand; Mme Félix Kerchom, du bourg de Penmarch, présentée par MM. Ogès et Tanneau.

Le Président adresse ses vifs remerciements à la Municipalité de Pont-l'Abbé pour la subvention de 50.000 francs qu'elle a votée afin d'aider à la publication de l'étude de M. Tanneau sur le port de Pont-l'Abbé.

M. Le Bihan, Trésorier, analyse la situation financière de la Société qui révèle une trésorerie saine.

M. Ogès fait connaître que le sarcophage de Napoléon Ier aux Invalides a été taillé dans un monolithe de porphyre offert par le Tzar de Russie. Le gouvernement de Louis-Philippe avait commandé un bloc de porphyre aux carrières de Pérohen, en Plouézoc'h, mais la proposition du Tzar en interrompit l'extraction.

M. le chanoine Nédélec commente une importante étude de M. le chanoine Falc'hun parue dans la revue « Orbis », bulletin international de linguistique; c'est une présentation d'ensemble de la langue bretonne, enrichie de perspectives pour en expliquer l'histoire. L'auteur étudie les développements et les variations de ses limites en Armorique grâce à la méthode d'analyse dialectale, jointe à l'action culturelle des villes et autres facteurs de francisation.

M. Thomas donne lecture d'un intéressant mémoire sur des faits-divers survenus à Brest en 1692, entre autres l'achèvement de la porte du Conquet, l'établissement des Capucins à Recouvrance et le départ de l'escadre de Tourville pour le désastre de La Hougue.

M. Boucher, inspecteur du cadastre, signale la découverte, en collaboration avec ses agents, de monuments mégalithiques non encore inventoriés : à Saint-Nic, un dolmen, très bien conservé, au lieu dit « Miné-Mein » (section B, N° 230); un autre dolmen dont la table est à demi-effondrée (section C, n° 449); en Argol, au lieu dit « Goarem-ar-Cléguer », un dolmen (ancien cadastre, section F, 1.029, nouveau cadastre, section F, 796); près du village de Kerneied, un menhir couché (sections F, 230 et F, 124); à Saint-Goazec, une allée couverte formée de cinq dalles plantées à 45° dans le sol et s'opposant par le som-

met à angle aigu; une sixième dalle repose à plat sur le sol (ancien cadastre, section E 2, N° 1). Il s'agit peut-être de l'allée couverte du même type mais constituée par douze dalles, que mentionne du Châtellier dans son Inventaire.

Des recherches généalogiques ont prouvé à M. Hamon que les ancêtres du célèbre homme d'Etat, Aristide Briand, étaient originaires de Cucé (L.-A.), ce qui exclut leur parenté avec le député P. Briand, assassiné par les Chouans.

M. A. Le Grand souligne l'urgence de consolider le clocher de la chapelle de Sainte-Cécile, en Briec, ébranlé par la récente secousse sismique.

M. Giot a fourni une bibliographie complétant nos anciens inventaires archéologiques; il fait état d'une emmanchure de hache en bois de cerf découverte dans les sables de l'estuaire de l'Odet et de la mise à jour d'un village néolithique dans les tourbières submergées du Curnic, en Guissény.

M. Le Bihan signale la possession par M. de Lanlay, de Landerneau, d'un drapeau de Chouans, orné de fleurs de lys et portant l'inscription : « Doué ag ar roué » (Dieu et le Roi).

M. Tanneau lit quelques extraits du testament d'Azelice Le Torcol, du manoir de Kerdour, en Plomelin (1523).

M. Jean Desse présente une pendeloque en silex datant de l'époque de la pierre éclatée ainsi qu'un vase cinéraire découvert à Créac'h-Maria (en Locmaria-Quimper).

Le scrutin annuel voit la réélection à l'unanimité du bureau sortant. Il est complété par la désignation

de deux autres vice-présidents : MM. Jarry, directeur des Archives du Finistère, et Hamon, ingénieur en chef du Génie rural, en retraite.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Onze nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. le colonel Georges Pillot de Beauretour, de Bruxelles (Belgique); Francis Renault, géomètre à Châteaulin; Jean Le Bec, pharmacien à Quimper; Etienne Giffo, docteur en médecine à Quimper; Louis Hénault, de Lesneven; Paul Rannou, négociant à Quimper; Jean-Marie Parlouar, de Montrouge (Seine), tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; MM. Choquet-Royer, docteur en médecine à Huelgoat, présenté par MM. Quéméneur et Ogès; Robert Omnès, professeur de lycée, de Quimper, présenté par M. Sicard et Le Bihan; Mme Alice Hallaure et M. Jean Hallaure, propriétaires à Kérobestin, en Combrit, présentés par MM. Ogès et Delsuc.

Le Président fait part du décès de quatre sociétaires : M. le docteur Lagriffe, Vice-Président honoraire de la Société, décédé à Quimper; M. l'abbé Abguillerm, recteur de Tréflez; M. Laurent Nédélec, de Quimper; M. Yves Lefebvre, décédé à Nantes.

Une notice nécrologique, consacrée au docteur Lagriffe, sera publiée en annexe au procès-verbal.

Le Président retrace la carrière de M. Yves Lefebvre, conseiller honoraire de la Cour d'Appel d'Amiens. Ancien juge de paix à Plouescat, il prit l'initiative des fouilles du balnéum de Gorré-Ploué, en cette commune. Ecrivain de talent, on lui doit divers ouvrages évoquant la Bretagne; il dirigea en outre « La pensée bretonne » et « Les Cahiers bretons ».

Accompagné de MM. Legrand, architecte des Monuments de France, et le docteur Bénard, conseiller général, maire de Pont-l'Abbé, le Président s'est rendu, le 21 février dernier, rue des Carmes, à Pont-l'Abbé, où des ouvriers avaient, en creusant les fondations d'une vieille maison, découvert une sorte de cuve ronde dont la forme rappelait celle des jarres à huile romaines.

Elle mesurait 1 mètre de profondeur, 0 m. 40 à la base (fermée par une dalle) et 0 m. 70 de diamètre dans la partie rebondie. Les parois étaient constituées par sept assises de granit taillé, jointoyées au mortier de ciment et de briques pilées, ciment caractéristique des constructions romaines.

L'ouverture de cette cuve se trouvait au niveau du sol de l'habitation primitive; bien qu'il soit difficile d'en déterminer la destination, il semble que ce pourrait être soit une cuve à salaison, soit un réservoir à huile ou à vin.

M. Ogès signale qu'à Locmaria, à une quinzaine de mètres de l'endroit où fut découvert l'autel phallique, des ouvriers ont exhumé dans les assises d'un établissement gallo-romain une lourde pierre de granit, creusée en son milieu d'un trou circulaire; cette

trouvaille présente quelque analogie avec celle de Pont-l'Abbé mais la destruction de la maçonnerie sous-jacente n'a pas permis de déterminer la forme de la cuve que cette pierre surmontait.

M. Mellaza, secrétaire de mairie à Plouarzel, a découvert dans les anciens registres paroissiaux de cette commune, un manuscrit relatant d'intéressants faits-divers, consignés au XVIII^e^ siècle par un recteur. On y trouve des renseignements d'ordre météorologique, telle une éclipse de soleil en 1760, et des indications sur la corvée des grands chemins, les réparations de l'église, etc...

M. Ogès a réuni une curieuse documentation sur les caprices du temps et le bouleversement des saisons au cours des siècles passés : signalons particulièrement le tremblement de terre survenu à Morlaix en 1601.

M. Tanneau lit des extraits de lettres adressées à sa famille en Touraine par Augustin Le Large d'Ervau, officier des vaisseaux du Roy à Brest sous Louis XV et qui proviennent du chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Treffiagat; ces lettres donnent des détails sur l'état de la marine à cette époque et les croisières effectuées par le chevalier d'Ervau contre les Barbaresques.

Le Président présente une étude ronéotypée du docteur Dujardin sur l'histoire religieuse de la Basse-Bretagne au XVII^e^ siècle : le Père Maunoir y apparaît sous les traits d'un grammairien, lexicographe et écrivain breton.

M. Boucher, inspecteur du Cadastre, a remis à la Société d'intéressantes photographies aériennes du vieux camp de « Kérascoët-ar-C'hastel », en Saint-

Ségal (Section B, n° 228) et du camp du Muriou, en Quimerc'h (Section B, N°s 1.101 et 1.106), accompagnées d'extraits cadastraux.

M. Ogès présente un numéro spécial d'*Ar Falz:* « Les Langues de France et l'Ecole Publique »; il souligne l'intérêt de la revue *Brud* dont les textes sont d'un breton vivant et coloré.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Nécrologie.

DOCTEUR LUCIEN LAGRIFFE

Le Docteur Lucien Lagriffe, vice-président honoraire de la Société Archéologique, est décédé le 17 février 1959, en son domicile, 14, place Mesgloaguen, à Quimper, à l'âge de 85 ans.

Né le 22 décembre 1873, à Guitres (Gironde), il fut nommé médecin à l'asile d'aliénés de Quimper, en 1905. Après y avoir exercé les fonctions de sous-directeur, il fut nommé médecin directeur de l'asile d'aliénés d'Auxerre. Ayant épousé une Bretonne, il revint à Quimper où il assuma la direction de l'hôpital psychiatrique.

Praticien de vieille souche et d'une valeur incontestable, intelligent, actif et dévoué, il dirigea l'asile départemental avec une compétence reconnue de tous.

Esprit distingué, fin lettré et critique d'art averti, il s'intéressait aux littératures françaises et étrangères. Il avait une admiration toute particulière pour

Dante. A l'occasion du 6e centenaire de la mort du grand écrivain, en 1928, il fit une conférence au théâtre municipal, sous les auspices de la Société Archéologique dont il faisait partie. Il avait pris pour sujet: « La Divine Comédie ». Sa conférence obtint un vif succès.

Son admiration pour Napoléon n'était pas moindre. Il avait réuni de nombreux souvenirs de l'époque napoléonienne qui constituaient un musée intéressant.

Il a publié de nombreuses études médicales, une brochure sur « L'alcoolisme dans le Finistère », et une étude de psychologie pathologique: « La maladie de Guy de Maupassant et sa misogynie ».

Le Docteur Lagriffe fut élu vice-président de la Société Archéologique en 1922. Assidu aux séances, ses interventions dénotaient une connaissance approfondie de son département d'adoption.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique et titulaire de la Médaille d'honneur de l'Assistance Publique.

Louis OGÈS.

SÉANCE DU 26 MARS 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Sept nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Noël Pouliquen, docteur en médecine à Quimper; Raymond Méheut, as-

sureur à Quimper; Mme Yvonne Chauffin, romancière, manoir de Berluhec, en Rédéné, présentés tous trois par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Léontine Drapier-Cadec, romancière à Brest, présentée par MM. G.-M. Thomas et C. Le Gall; Mme Rannou, de Quimper, présentée par Mlle Mével et M. J. Le Gall; M. Yves Pleuven, peintre-décorateur à Quimper, présenté par Mlle Pleuven et M. Le Bihan; M. Pierre Le Floch, métreur-vérificateur à Penhars, présenté par MM. Sicard et Le Bihan.

M. le chanoine Nédélec, chancelier-archiviste de l'évêché, fait une analyse très intéressante d'un important document provenant du chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Treffiagat: il s'agit d'un registre de 1535 dans lequel Messire Jehan Le Torcol, seigneur de Kerdour, en Plomelin, rapporte les redevances dues à l'évêque de Cornouaille.

Ce document sera publié dans le *Bulletin*, accompagné des commentaires de notre vice-président.

MM. Ogès et Tanneau font circuler quelques échantillons de staurotides, connus dans la région sous le nom de « Pierres de Coadry » ou « Croisettes de Bretagne »: ce sont des cristaux extrêmement durs, offrant une sorte de croix en relief. On les trouve surtout près du hameau de Coadry, en Scaër.

En 1795, Cambry signalait déjà que les pauvres les vendaient aux pèlerins et aux étrangers et que l'on en conservait dans les chaumières comme talismans contre les naufrages, la foudre et les chiens enragés.

On croyait aussi la « pierre de Coadry » propre à guérir les fractures et les maux d'yeux. Brizeux a raconté dans ses « Bretons » leur origine légendaire. M. Dirou déclare qu'aux environs de 1900, quand un

chien enragé avait été signalé dans la région de Leuhan, les enfants ne se rendaient à l'école qu'en serrant précieusement dans leur poche une « pierre de Coadry ».

M. Jean Desse présente des « coups de poing », racloirs et perçoirs de silex qu'il a découverts au cours de fouilles à l'emplacement d'un atelier paléolithique, au village de Kermouster, en Guengat. Cette station du quaternaire inférieur, mise à jour en 1886 par M. Halna du Frétay, est, avec la grotte de Roc'h-Toul, en Guiclan, la station la plus ancienne de l'histoire préhistorique de la Basse-Bretagne.

A propos d'une lettre de M. Kanewski, de Paris, M. Ogès fait remarquer que le substantif Ros est très fréquent dans la toponymie bretonne et qu'il a constamment le sens de coteau ou de versant.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Quatorze nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Yves Doll, de Brazzaville; François et Michel Le Guent, rue Daurémont, à Paris présentés tous trois par MM. Ogès et Jean Desse; l'abbé Paul, recteur de Saint-Jean-Trolimon, présenté par MM. l'abbé Gaonarch et Tanneau; l'abbé

Alain Le Bars, recteur de Plomeur, présenté par MM. le chanoine Nédélec et Tanneau; Auda, directeur de l'Ecole d'apprentissage maritime du Guilvinec, présenté par MM. Bellec et Tanneau; Ronan Taburet, docteur en médecine à Brest, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Yves Le Gallo, professeur au lycée de Brest; Louis Porzier, agent d'affaires à Bénodet; M. Le Courtois, proviseur au lycée de Quimper, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Stéphan, de Quimper, présentée par MM. Nader et Branquec; Mme Joseph Le Roux, gérante à Quimper; Mme Grünchec, de Quimper, présentées toutes deux par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Le Bihan, directrice d'école publique à Saint-Renan, présentée par MM. le Dr Dujardin et Le Bihan.

Le président fait part de la nomination à Angoulême de M. Jarry, directeur des Archives du département et vice-président de la Société.

Homme très affable, M. Jarry s'était attiré la sympathie de tous ceux qui ont eu le privilège d'être en relations avec lui. Le président l'assure du bon souvenir de la Société et de ses meilleurs vœux dans sa nouvelle résidence. Son successeur est M. Charpy, organisateur et directeur des Archives de Dakar.

A l'occasion du centième anniversaire de la naissance d'Anatole Le Braz, le président fait une intéressante causerie sur l'illustre écrivain qui a si bien compris l'âme bretonne et qui demeurera l'éternel chantre de la Bretagne. Il insiste tout particulièrement sur le rôle de la Société Archéologique, dont il fut le secrétaire durant onze ans, dans l'orientation d'Anatole Le Braz vers les thèmes folkloriques de notre province.

C'est au sein de cette société où il entra le 28 octobre 1886, au contact des La Villemarqué, Abgrall, Le Carguet, Mgr du Marhallac'h et surtout de Luzel qu'il prit conscience du remarquable champ d'exploration dont il devait extraire de si grandes richesses. Jeune professeur à Quimper, sa première publication dans notre *Bulletin* est une étude sur le « cloarec » breton, d'un style déjà harmonieux et coloré. Au cours des années suivantes, il est chargé par le Ministère de recueillir le folklore des campagnes bretonnes. Après la mort, en 1895, de Luzel qu'il considérait comme son maître, A. Le Braz publie dans le *Bulletin* la bibliographie complète des œuvres de l'éminent folkloriste. En 1898 et 1899, il publie les « Légendes deux de la Saint-Jean » et le « Culte des fontaines chez les Bretons armoricains ».

La Société Archéologique est à la base de la formation folklorique et de la vie littéraire d'A. Le Braz. Presque tous les ouvrages qu'il a consacrés à la Bretagne ont été écrits pendant les quinze années qu'il séjourna à Quimper.

Le Président rend hommage au grand écrivain et au grand Breton dont l'œuvre considérable et de haute qualité est un chant merveilleux à la gloire de la Bretagne et que la Société Archéologique est fière d'avoir inspiré.

M. Gargadennec a fait parvenir la copie d'une brochure dans laquelle Félix Briant de Lescoët exposait en 1856 ses curieuses théories sur le problème du plus lourd que l'air dans la navigation aérienne.

Selon cet esprit novateur, il suffisait tout simplement de copier la nature en s'inspirant d'une ma-

quette vivante, en l'occurrence du goéland dont il vantait les qualités sur mer et dans les airs.

A la même époque, Jean-Marie Le Bris était le premier homme à s'élever dans les airs à l'aide d'une sorte de planeur construit de ses mains. Ancien cap-hornier, Le Bris s'inspira de l'albatros dont il étudia minutieusement les caractéristiques. Après un premier envol sur la grève de Sainte-Anne-la-Palud, il jucha son appareil au sommet d'un mât, mais il vint se briser au sol, lui occasionnant de graves blessures.

Devenu sergent de ville à Douarnenez, le malheureux devait y être assassiné en 1872.

Le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale vient de publier la statistique de la Déportation dans le Finistère, par M. Alain Le Grand, inspecteur aux Renseignements généraux et secrétaire de la Société.

C'est un travail capital, très consciencieux et très complet. Le Président félicite vivement notre jeune et sympathique confrère.

M. Ogès présente une séduisante brochure consacrée à la Bretagne par G.-G. Toudouze et publiée aux Editions Hachette.

Il souligne l'intérêt du dernier fascicule de la revue *Pax*, chronique de l'abbaye de Landévennec, avec une étude de M. Daniel Bernard sur l'origine d'un pardon breton: « La création du Pardon de Sainte-Philomène à Landévennec il y a 120 ans ».

M. le chanoine Nédélec donne lecture d'une lettre en breton de M. Yvon Bis, agriculteur à Kériven, en Beuzec-Cap-Sizun, dans laquelle ce dernier souligne

la nécessité de consolider, dans un proche avenir, le calvaire de Saint-Laurent, en Goulien.

M. Le Bihan présente un beau parchemin armorié, portant lettres de confirmation de noblesse de la famille D'Esclabissac.

M. Ogès commente la récente découverte à Loperhet d'une importante cachette de fondeur, comprenant 950 haches de bronze d'une grande finesse. Ces dépôts considérables s'expliquent par le fait que ces armes, toutes neuves, constituaient une sorte de monnaie d'échange. Ces haches contiennent une forte proportion d'étain dont des gisements existaient à Saint-Renan, Huelgoat et à l'embouchure de la Vilaine (Pénestin).

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 28 MAI 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation. Treize nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Jacques Charpy, directeur des Services d'Archives du Finistère, présenté par MM. Ogès et Jarry; Jo Coat, artiste-peintre à Douarnenez, présenté par M. Ogès et le Dr Desse; P. Stéphan, pharmacien, maire de Briec, présenté par MM. Ogès et Le Grand; le Dr Marcel, de Châteauneuf-du-Faou, présenté par MM. Ogès et Guillou; Tanguy

et Bourgoin, ingénieurs T.P.E. à Pont-l'Abbé, présentés par MM. Tardivel et Tanneau; Yves Courtay, de Quimper, présenté par MM. Branquec et Le Bihan; Le Marc, du Ris, en Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Roger Evrard, de Kerfeunteun, présenté par MM. Branquec et Le Bihan ; Mme Mourlet, de Quimper, présentée par MM. Ogès et Loyer; Mme Mével, de Douarnenez, présentée par M. et Mme Andréeff; Mlle Kergonna, de Quimper, présentée par Mlle Arribat et M. Le Bihan; Mme Le Chat, de Quimper, présentée par MM. Le Gall et Le Bihan.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Charpy. La Société est très heureuse de le compter parmi ses membres.

L'Union des Commerçants de Pont-l'Abbé a voté une subvention de vingt mille francs pour aider à la publication du mémoire de M. Tanneau sur l'ancienne activité maritime et commerciale de cette ville. Le Président lui adresse tous ses remerciements.

M. le chanoine Nédélec montre ce qui fait l'intérêt de la publication de l'Association diocésaine de Quimper: « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon », par M. René Couffon, de Saint-Brieuc, spécialiste éminent de l'art breton, avec la collaboration de M. A. Le Bars, de Morlaix.

Fruit d'une quarantaine d'années d'observations et de recherches, c'est un ouvrage capital où sont scrupuleusement rapportées toutes les données concernant les monuments religieux du diocèse. Ce remarquable inventaire est un chef-d'œuvre d'érudition et de patience.

Sanctuaires anciens et nouveaux y sont admirable-

ment étudiés et décrits. Précédée d'une éloquente préface de S. Exc. Mgr Fauvel, évêque du diocèse, une intéressante introduction de M. Couffon donne une vue synthétique de l'histoire de l'art religieux en Bretagne des origines à nos jours.

La valeur de ce Répertoire est garantie par la culture de son principal auteur, ingénieur de carrière, auteur de savantes études sur l'électricité et qui a gardé dans ses recherches d'archéologie la méthode et les exigences de son labeur scientifique. Son compagnon de travail, inspiré par une même probité et une même ferveur, est aussi intrépide dans l'exploration que précis dans ses remarques. Une table chronologique des édifices et du mobilier ainsi qu'une table des maîtres-d'œuvre, maçons, tailleurs de pierre, fondeurs de cloches, verriers et orfèvres, facteurs d'orgues et organistes, pintiers, dinandiers, etc..., viennent attester hautement l'ampleur de la documentation et l'intérêt scientifique de cette publication. D'une consultation facile par sa composition et la luminosité de l'exposé, elle demeurera un ouvrage essentiel de référence et un excellent instrument de travail.

Le Président communique une brochure relatant les cérémonies qui se sont déroulées à L'Hay-les-Roses, le 15 mai dernier, lors de l'émouvant hommage rendu par cette ville aux Toudouze, célèbre famille d'artistes, originaires du pays bigouden. Une « Rue des Toudouze » commémore le souvenir de plusieurs générations d'écrivains, de peintres et de sculpteurs.

Une allée du château de Chantilly porte depuis longtemps déjà le nom d' « Allée Toudouze », en mémoire de Jacques Toudouze, chroniqueur et premier

écrivain de la famille, lieutenant des chasses et pêches de Chantilly au XVIII[e] siècle, sous le prince de Condé.

L'actuel représentant de cette dynastie artistique est notre confrère M. Georges-Gustave Toudouze, de l'Académie de Marine.

M. Tanneau donne lecture d'un document daté du 15 avril 1686 et provenant du chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Treffiagat.

C'est un mandement du marquis de Lavardin, Henry-Charles, sire de Beaumanoir, lieutenant général du roi en Haute et Basse-Bretagne, ordonnant d'arrêter tous les protestants qui chercheraient à s'enfuir par mer.

Le Président souligne l'intérêt d'une étude de M. Darcel, docteur ès-lettres: « La Protection des flottes du vin au Moyen-Age dans la Manche et l'Atlantique », parue dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*.

Lecture est donnée d'une lettre de M. G.-M. Thomas faisant connaître la découverte par M. Nédélec, instituteur à Brest, de vestiges gallo-romains à Lanvoy, commune de Hanvec, sur l'estuaire de la rivière du Faou.

M. Ogès communique un curieux croquis de M. de Lanascol, représentant une mystérieuse cavité creusée dans des rochers du bois de Kerjariou, en Kernével: large de 2 mètres sur une hauteur de 1 m. 80, elle est munie de banquettes intérieures. Est-ce le refuge, sous la Révolution, d'un prêtre réfractaire, à moins, qu'il ne s'agisse, comme le suggère M. Ha-

mon, d'une cachette pratiquée par les fameux Chouans D'Amphernet qui habitaient Kernével?

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Annexe au procès-verbal.

APRES LA REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES (1685)

« Henry Charles Sire de Beaumanoir, Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant général pour le Roy au gouvernement de la hautte et Basse Bretagne,

« Sur les advis qui ont esté donnés à Sa Magesté que au préiudice de ses deffances et prohibitions à ses subiects de la Relligion prétandue réformée de sortir du royaume il y en auroit plusrs (plusieurs) qui chercheroint à sévader par différants endroits a quoy désirant pourvoir Le Roy reittère les mesmes deffances et inhibitions a sesdits subiects de la relligion pretandue Refformée et aux nouveaux convertis sur les peynes portées par les ordonnances et ordonnons que pour empescher leurs évasions, il soit posé la quantité de (en blanc) corps de garde dans l'estandue de vostre charge de Capitainne garde coste lesquels auront correspondance les uns aux autres de proche en proche, et auront soin de s'informer exactemt (ment) des relligionnaires et nouveaux convertis qui viennent dans cette estandue pour sortir du royaume et aux cas quil en vienne les feront arrester sans differance de sexe ny d'aage en nous donant

advis incessamment, et les constitueront prisonniers dans les prisons royallles, les plus prochaines, les denonçants aux Juges des lyeux pour estre procedé contre eux suivant les ordonnances de Sa magesté et en cas quil y vienne des personnes suspectes et non connues les retiendront jusques a ce que ils ayent esclaircis leurs quallitez et affin que les milices qui font cette garde de coste soient dautant plus attentiffs à faire leurs devoirs Sa Magesté a bien voullu leurs accorder la confiscation de tous les effects qui se trouveront sur les dits relligionnaires ou nouveaux convertis qui seront arrestés soit dargent monnoyé ou dautres choses, Voulons que le tout soit distribué aud. (it) corps de garde qui en aura faict la capture de la quelle Il nous en sera donné advis, des quelle sera faictte pour les dits effects estre distribuez par nos ordres,

« Enioignons très expressement audit Sieur du Minven (en Tréogat) de faire commander des quil aura receu le presant ordre de continuer jusques a nouvel ordre laditte garde dans lestendue de sa capitainerye (d'Audierne) et de nous donner advis de ce qui cy passera,

« Ordonnons aux capitainnes des parroisses qui sont soubz sa charge den prendre soin chaqun, en droit soy, sur peyne de desobeissance, Ordonnons que la presante sera leue et publyée ou besoin sera.

« A Saint Malo ce vingtseptiesme mars mil six centz quatre vingt six, signé dans loriginal DE LAVARDIN.

« CHARLES DU BOISGUEHENEUC. (Seigneur du Minven).

« Leu et publié au prosne de la grande messe à Treoultré ce 15e avril 1686,

« A. LE FACHEUX RECTEUR DE PENMARCH. »

Pour copie conforme: Y. TANNEAU.

(*Chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Treffiagat.*)

SÉANCE DU 25 JUIN 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le Président fait part du décès de deux membres de la Société: MM. le lieutenant-colonel Debary et Alexandre Masseron. M. Masseron laisse une œuvre importante et de grande qualité, plusieurs de ses ouvrages ont été couronnés par l'Académie et traduits en langues étrangères.

Ont été admis dans la Société: M. Max-Hervé Thomas, professeur au lycée de Quimper, présenté par MM. Ogès et Kéraval; M. Albert Fort, président honoraire de la Chambre de Commerce de Bizerte, 47, rue Victor-Hugo, à Brest, présenté par MM. Chabal et Le Grand; M. Sébastien Calvez, maire de Treffiagat, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Dr Le Gac, rue de l'Orient, à Brest, présenté par MM. Le Guyader et Ogès; M. Jean Jadé, rédacteur au *Progrès du Finistère*, présenté par MM. Séité et Le Grand; Dr Tanniou, à Penmarc'h, présenté par MM. Ogès et Tanneau; M. Bodet, professeur au collège Saint-Yves à Quimper, présenté par MM. Caouach et Le Bihan ;

M. Furcy, homme de Lettres à Pont-Aven, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. Argouach, secrétaire général de la mairie de Concarneau, présenté par MM. Le Tendre et Goubin; M. Le Guellec, capitaine d'armement à Concarneau, présenté par les mêmes; Mme Cardialaguet-Rault, place de Brest, à Quimper, présentée par Mlle Cardialaguet et M. Ogès; M. Le Brun, rue Kéréon, à Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Burou, assistante sociale en retraite, à Tourch, présentée par Mlle Rault et Le Bihan.

Sur proposition du trésorier, les membres de la Société qui n'ont pas acquitté leur cotisation annuelle sont déclarés démissionnaires.

M. Le Président donne lecture d'une communication de M. Darsel sur un grand Breton: G. Lejean. Né le 1er février 1824 à Plouégat-Guerrand, il explora le Haut-Nil et l'Abyssinie dont il dressa une carte à grande échelle. Il publia un journal de voyage, accompagné de cartes sur le Monténégro, l'Herzégovine, l'Albanie, la Turquie. Il fut aussi un historien passionné des choses de Bretagne. M. Le Bihan signale que plusieurs articles sur G. Lejean ont paru dans le journal *L'Echo de Morlaix*.

M. Guillevic, quartier-maître à l'école du Dourdy, a découvert une pièce de monnaie romaine de l'époque dioclétienne. M. Keraval fait circuler « une médaille de Sainte-Hélène » qui fut attribuée à un vieux grognard de l'Empire.

M. Giot annonce que l'importante cachette de haches à douilles du Tréhou est en cours de classement. C'est le plus grand dépôt de ce genre qui ait été découvert à ce jour et conservé dans son intégralité.

Le château de Vauban, à Camaret, classé comme

monument historique, abritera un musée naval qui sera inauguré prochainement.

M. le chanoine Nédélec présente l'étude de M. Bosson, recteur de Carantec, sur sa paroisse et son saint. Il retrace la vie de celui qui devait donner son nom à Carantec et Trégarantec.

M. Ogès présente les articles de différentes revues, reçues par la Société, et fait connaître l'itinéraire de la prochaine excursion archéologique qui aura lieu le 13 septembre 1959. On visitera les chapelles de Saint-Fiacre et de Kernascléden, l'abbaye de Bon-Repos et le barrage de Guerlédan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Pierre KERAVAL. — Louis OGÈS.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

La dernière séance a été précédée d'une émouvante cérémonie qui s'est déroulée dans la salle lapidaire du musée breton.

A la demande de la Société Archéologique, le département honorait la mémoire de son ancien président, M. Henri Waquet, qui fut, pendant 35 ans, le conservateur des musées départementaux de Quimper et de Kériolet.

Le nom d'Henri Waquet, gravé dans la pierre,

allait rappeler, dans une salle qu'il affectionnait tout particulièrement, l'œuvre accomplie par le grand érudit en faveur de nos richesses artistiques.

L'inauguration de cette plaque commémorative a eu lieu en présence de Mme Waquet, de Mlles Annie et Lucie Waquet, entourées des amis de la famille, du bureau de la Société Archéologique et de nombreux sociétaires.

Le Président, M. Louis Ogès, dans une allocution souligna les mérites et le labeur intense de l'éminent et regretté conservateur.

En termes touchants, Mlle Annie Waquet remercia le Conseil général, la Société Archéologique et M. Quiniou, conservateur du musée, de l'hommage rendu à son père.

« Nous voudrions, dit-elle, que l'on sache combien il était attaché à ce musée. En quelque lieu du Finistère qu'il se trouvât, il songeait à enrichir son musée. Que de pièces, que d'œuvres d'art, il a ainsi sauvées de la ruine! Que son âme sensible et poétique, conclut Mlle Waquet, veille pour toujours sur ces noms de granit. »

Après la cérémonie d'inauguration, la séance de travail mensuelle réunit les membres de la Société dans l'une des salles de la mairie.

Sitôt la lecture et l'adoption du dernier procès-verbal, le Président donne la liste des onze nouveaux adhérents qui sont admis dans la Société. Ce sont : MM. le Dr Guéguen, vice-président du Conseil général, maire de Plouguerneau; Louis Le Calvez, conseiller général, maire de Fouesnant; Quitos, de Quimper, présentés tous trois par MM. Ogès et Le Bihan; Robert Mérour, ingénieur du Ministère de la

Construction à Brest, présenté par MM. Hétet et Le Bihan; Gabriel Le Moal, industriel à Nantes; Trohel, contremaître d'imprimerie à Quimper; Pelliet, relieur à Quimper; Mlle Gaït Coadou, commerçante à Locronan, tous présentés par MM. Séité et Le Bihan; Fiacre Le Breton, instituteur à Basse-Indre (L.-Atl.), présenté par MM. Ogès et Tanneau; Marcel Auffret, interne des Hôpitaux de Paris, rue de Sèvres, à Paris, présenté par MM. Ogès et Guillou; Michel Léost, d'Ergué-Armel, présenté par MM. A. Le Grand et Le Guenne.

La parole est ensuite donnée à M. Georges-Gustave Toudouze, de l'Académie de Marine, membre de la Société, qui allait durant plus d'une heure, faire une très intéressante causerie sur « La bataille de Camaret (1694) devant trois manifestations de la poésie populaire ».

Une étude, consacrée par l'éminent homme de lettres à ce thème historique, sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Kéraval fait circuler un vase à anse très curieux, sorte de réchaud en terre cuite, orné de secrétions calcaires fort décoratives.

C'est une poterie de la Grèce antique, recueillie au large de Saint-Mandrier (Var) au cours de recherches sous-marines.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
Y. TANNEAU.

Le Président,
L. OGÈS.

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

En ouvrant la séance, le Président fait part du décès de M. Merlat, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, directeur de la cinquième circonscription des antiquités historiques, membre de la Société. Il s'occupa particulièrement des fouilles des établissements gallo-romains de Locmaria-Quimper, de Trouguer, près de la pointe du Van, et de Kerilien, en Plounéventer.

Ont été admis dans la Société :

MM. Yves Bloch, sous-préfet honoraire à Morlaix, présenté par MM. Gourvil et Le Bihan; Goupil, juge d'instance à Morlaix, présenté par MM. Gourvil et Sicard; Mével, professeur au Lycée de Brest, présenté par MM. Georges Thomas et Hétet; Heise, maire de Camaret, présenté par MM. Toudouze et Kéraval; Tripetski, ingénieur à Quimper, présenté par MM. Max Thomas et Le Bihan; l'abbé Breton, recteur de Peumerit, présenté par MM. Nédélec et Guénec; Henri Marhic, comptable à Saint-Guénolé-Penmarch, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Pleuven, rue Jean-Jaurès à Quimper, présenté par les mêmes, ainsi que Mme Daniel, rue Valentin à Quimper; Mme Jugant, commerçante à Quimper, présentée Mmes Damalix et Grunchec; Mlle Caugant-Piouffe à Quimper, présentée par Mlle Hermier et M. Ogès; MM. l'abbé Ser-

gent, recteur de Combrit, présenté par MM. Hallaure et Ogès; René Le Minor, adjoint au maire de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Bénard et Tanneau; Lucas, rédacteur à la mairie de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Gouriten et Tanneau; Léon Stéphan, commerçant, avenue de la Gare, Tréboul, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Mlle Le Guay, Quimper, présentée par Mme Pouch et Mlle Waquet. Le service du bulletin sera fait à la bibliothèque municipale de Landerneau ainsi qu'à celle de Concarneau.

M. le Président donne ensuite lecture de documents découverts par M. Daniel Bernard dans les archives du château de Kernus, près de Pont-l'Abbé. C'est un rapport de M. Goury, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui expose la situation de l'Ile de Sein en 1824 après les désastres occasionnés par de violentes tempêtes en fin novembre de la même année. Ce rapport sera publié dans le *Bulletin* de la Société.

M. Giot, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rennes, procéda ensuite à des projections lumineuses de photographies en couleurs qu'il fit suivre de commentaires.

Il montra les différences qui existent entre les mottes féodales et les tumulus et prit surtout comme exemple le camp de Locronan qui est vraisemblablement un camp carolingien.

Le camp de Kercaradec, en Penhars, est un camp gaulois; celui de Saint-Gildas, en Carnoët, est moyenâgeux, bien que signalé comme étant d'origine gallo-romaine.

M. Giot parle ensuite des oppidums gaulois et montre les photographies des camps de Castel-Coz, en Beuzec-Cap-Sizun; Castel-Meur, en Goulien; Saint-

Cadou, en Gouesnach qui tous sont des camps gaulois.

Puis le conférencier montre les divers types de stèles gauloises dont une variété a reçu faussement le nom de lec'h. Ces stèles qui se situaient souvent près des lieux de culte gaulois, affectent des formes diverses, ce sont des boules, des demi-boules, des troncs de cônes ou de cylindres. Autre caractéristique des constructions gauloises en Armorique, les souterrains-refuges.

Enfin, rappelant la méthode moderne de datation des matériaux grâce au carbone quatorze, M. Giot, indique que les habitats néolithiques de la baie de Curnic, près de Guissény, ont été construits 3.140 ans avant notre ère et le tumulus de l'Île Cairn, en Ploudalmézeau, un peu plus tard, 3.030.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Pierre KERAVAL. — Louis OGÈS.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Six nouveaux membres sont admis dans la Société. Ce sont : MM. Guénaël Bolloré, industriel à Odet, en Ergué-Gabéric; Louis Le Clerc, notaire à Carhaix;

de Poulpiquet de Brescanvel, du château de Lesmel, en Plouguerneau, présentés tous trois par MM. Ogès et Le Bihan; Eugène Le Gall, commandant de pétrolier au Havre, présenté par MM. Eon et Le Bihan; le docteur Nicolet, de Brest, présenté par MM. Ogès et le docteur Dujardin; le commandant Hervé Friant, d'Ergué-Armel, présenté par MM. A. Le Grand et Mlle Belin.

Le Président donne lecture du compte des dépenses faites par Cambry au cours de son fameux voyage dans le Finistère (1794-1795), document que M. D. Bernard a découvert dans le chartrier du château de Kernus.

Ce mémoire, curieux et intéressant, sera consigné au *Bulletin*.

M. Le Bihan continue la relation de ses recherches sur les préfets du Finistère en brossant un portrait remarquable de Gabriel de Miollis, qui fut préfet du département de 1805 à 1808. Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Ogès lit une étude de M. G.-M. Thomas sur le fonctionnement des hôpitaux de la Marine à Brest et Landerneau sous la Révolution. Ce travail sera également publié.

M. Tanneau donne un compte rendu de la trouvaille de monnaies bretonnes faites à Pont-l'Abbé. Ce rapport paraîtra en annexe au procès-verbal.

Le Président signale qu'un parchemin et divers objets anciens ont été découverts au cours de la démolition des vieilles halles de Saint-Renan.

M. Floc'h regrette que le nom du préfet Collignon, émule de La Tour d'Auvergne, ne figure pas dans le dictionnaire Larousse (édition récente).

Lecture est donnée de la note documentaire adressée par un groupe de personnalités à M. Malraux, Ministre des Affaires Culturelles, au sujet de la protection de l'ensemble archéologique, historique et artistique du « Sillon » de Camaret.

Le Président présente divers ouvrages écrits par des Sociétaires: « Roulez Tambour », évocation de l'épopée napoléonienne, par A. Dupouy et Dupuy-Mazuel; et des études géographiques par M. Guilcher, professeur à la Sorbonne.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Annexe au procès-verbal.

UNE DECOUVERTE NUMISMATIQUE A PONT-L'ABBE.

Aux derniers jours du mois d'octobre 1959, les ouvriers de l'entreprise Chiavérina étaient employés à des travaux de voirie dans une venelle de la ville de Pont-l'Abbé, reliant l'ancienne place du Marhallac'h au château des Barons du Pont. Procédant au renouvellement du pavage de cette courte artère, entre les magasins Baudry et Diougan, ils eurent la surprise de découvrir, sous l'une des dalles de couverture, une cinquantaine de pièces de monnaies médiévales, l'une d'or, les autres de billon, toutes ces dernières émises au XV^e^ siècle dans le duché de Bretagne.

Cette trouvaille nous a été aussitôt signalée par

M. A. Le Roy, secrétaire à la Mairie de Pont-l'Abbé et membre de la Société.

Vingt-six de ces pièces dont vingt-cinq blancs et un double de billon, ont été acquises par l'un de nos confrères, numismate érudit autant que modeste, qui nous a très obligeamment fourni la matière de cette communication. Une dizaine de pièces ont été cédées par les inventeurs à divers particuliers, les autres brisées intentionnellement, dans l'impatience de savoir s'il s'agissait de métal précieux, cependant que la monnaie d'or était commercialisée chez un bijoutier local.

Ce petit trésor monétaire, surtout précieux pour la Numismatique bretonne, a été frappé dans différentes villes de l'ancien duché, sous le règne de Jean V, duc de Bretagne de 1399 à 1442.

Il se compose dans l'ensemble de Blancs, avec à l'avers l'inscription : « + IOHANNES : BRITONU : DUX : D », au centre la targe échancrée à gauche et chargée de huit mouchetures d'hermines posées 3, 2, 3 dans un cercle délié. Au revers : « SIT : NOME : DNI - BENEDICTU ».

Au centre du revers s'inscrit, dans deux cercles déliés, une croix pattée et échancrée. Ces pièces sont d'un poids moyen de 2 gr. 80 (1).

D'un poids de 1 gr. 67, le double de billon noir offre à l'avers l'inscription suivante : « IOHANNES ❖ DUXM », avec une hermine enchaînée, passant à gauche, surmontée d'une moucheture. Au revers est écrit : « MONETA BRITANIE », avec au centre, dans un cercle délié, une grande croix pattée et échancrée,

---

(1) Bigot : Planche XXVIII, N° 6.

gravée au premier et au quatrième d'une mouchéture (2).

Les ateliers d'émission, identifiés par leur lettre initiale, sont les villes de Dinan, Morlaix, Nantes, Redon, Rennes et Vannes. Un autre atelier reste inconnu, étant seulement caractérisé par une moucheture (3).

Les deux types principaux de monnaie découverts à Pont-l'Abbé semblent indiquer que l'on est très rapproché du règne du successeur de Jean V, son fils François Ier (1442-1450) qui possédait les mêmes types.

La date approximative du dépôt se situerait donc aux environs de 1440. Quant à la pièce d'or, d'origine française, elle accuse un poids de 3 gr. 73 et paraît rognée. Elle a été émise sous le règne de Charles VI (1380-1422). L'étoile en cœur dont elle s'orne au revers, atteste par ses six branches, qu'il s'agit d'une émission de Tournai.

Cataloguée par Lafaurie sous le N° 378, elle appartient à la première ou à la seconde émission soit du 11 mars 1385 ou du 28 février 1388.

A l'avers, on lit : « ✠ KAROLUS DEI GRACIA FRANCORUM REX » (4), au revers : « ✠ XPC VINCIT XPC REGNAT XPC IMPERAT ». Sur le champ est représentée une croix fleurdelisée, à son centre un losange curviligne avec une étoile à

---

(2) Bigot : Planche XXX, N° 4, sauf que le N est remplacé par un M.

(3) Nous remarquons que la ville de Fougères n'est pas représentée dans les pièces connues de la trouvaille.

(4) Au centre, écu de France nouveau, c'est-à-dire aux trois fleurs de lys posées 2 et 1, timbré d'une couronne fleurdelisée.

six branches en cœur dans une rosace quadrilobée, cantonnée de quatre couronnelles. Le poids de cet exemplaire, 3 gr. 73, pour 4 gr. 079 (première émission) ou 3 gr. 900 (deuxième émission).

Yves TANNEAU.

A PROPOS DU FONDS ABGRALL.

Le chanoine Abgrall, spécialiste insurpassé en matière d'architecture et d'iconographie religieuses, a légué — après décès (1926) — à la Bibliothèque Municipale de Quimper non seulement sa bibliothèque, mais encore un fonds de documents photographiques, plaques négatives 13 × 18 et diapositives de projection format Congrès 85/100 m/m.

Ces documents avaient, lors de leur transfert au Musée, à une époque déjà lointaine, subi des remaniements tels que les paquets étaient défaits, avec étiquettes déplacées ou perdues. D'où une confusion ne permettant plus l'utilisation rationnelle de documents, précieux à plus d'un titre.

Il convenait donc d'identifier les clichés anonymes, de vérifier les étiquettes des autres et de classer l'ensemble par séries topographiques.

Ce travail laborieux n'a pu être réalisé que par comparaisons critiques avec les clichés de la photothèque de l'un de nous.

A quelques exemplaires près, tous les négatifs 13 × 18 du Fonds Abgrall ont pu être ainsi identifiés et reclassés, chacun d'eux étant désormais protégé par une enveloppe crystal.

La valeur documentaire de ces négatifs 13 × 18 est inégale. Un certain nombre d'entre eux, altérés

par sulfuration à la suite de fixage insuffisant, ont dû être éliminés, de même que ceux fracturés ou irrémédiablement rayés.

Tel quel, leur ensemble n'en constitue pas moins, encore, une collection rétrospective dont l'intérêt ne peut qu'augmenter avec le temps. Car, déjà, nombre de clichés concernent des monuments transformés, disparus ou en voie de disparition.

Le Fonds Abgrall comprend, en plus, une importante série de diapositives 85 × 100 m/m. (format du Congrès), diapositives qui illustraient les Conférences techniques.

Ces dias, faites en partie d'après les clichés personnels de l'auteur, en partie achetées dans le commerce, présentent un intérêt primordial : d'abord par ce que impossibles à retirer, faute de plaques de cette dimension, ensuite parce que ayant trait à nombre de monuments ou statues disparus.

Aussi l'identification de cette série a-t-elle été refaite avec tout le soin possible. Malheureusement, ici, le déchet a été important. Beaucoup de ces diapositives, passées dans des lanternes à projection d'anciens modèles ont été, en effet, par suite d'un chauffage exagéré, définitivement altérées par fusion de leur gélatine. D'où mise au rebut obligatoire, sans remède ni discussion.

Ont pu seules être conservées les dias partiellement altérées ou « moutonnées ».

Par suite, dans leur ensemble, les dias ainsi conservées après sélection ne peuvent guère être projetées à cause de leurs défauts. Toutefois leur examen direct, à la visionneuse, est possible et de grand intérêt.

En conclusion, le classement systématique du Fonds de documents photographiques Abgrall, sa conservation en condition désormais optima ont été réalisés afin d'en permettre éventuellement la consultation sur place.

Cette consultation présente un intérêt que justifie l'éminente personnalité de l'auteur et ce d'autant plus que certains documents correspondent à des travaux ou notes personnels du chanoine Abgrall.

Docteur Louis Le Thomas.

Séance du 30 Décembre 1959

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Vingt nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Mottier, maire de Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Tanneau; le maire de La Forêt-Fouesnant, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; le directeur des Services d'Archives du Morbihan, à Vannes, présenté par MM. Charpy et Le Bihan; le chanoine Rannou, curé-doyen de Douarnenez; l'abbé Abguillerm, chanoine honoraire, aumônier de la clinique « Le Clos » à Douarnenez; l'abbé Le Grand, vicaire à Douarnenez; l'abbé Seznec et l'abbé Kerléguer, vicaires à Ploaré, tous présentés par MM. le chanoine Nédélec et Tanneau; Hervé Bernard, secrétaire général de la mairie de Douarnenez; René Leclercq, expert-comptable à Douarnenez; Jean Ezel et

Pierre Youinou, docteurs en médecine à Douarnenez; René Pavec, journaliste à Douarnenez; Edmond Le Corre, commerçant à Douarnenez, tous présentés par MM. Ogès et Tanneau; Claude Grenié, professeur au lycée de Quimper, présenté par MM. Charpy et Le Bihan; Hamon, secrétaire de la Foire-Exposition de Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Mlles Thomas, Renot et Hicher, assistantes sociales à Douarnenez, présentées par MM. Ogès et Tanneau; Mlle Le Pape, directrice de Cours Commerciaux à Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan.

M. Pierre Hamon, vice-président de la Société, présente une importante contribution à l'histoire du Collège de Cornouaille à Paris. Ce travail, érudit et consciencieux, sera publié dans le *Bulletin*.

M. Alain Le Grand donne lecture d'un intéressant mémoire sur la situation économique du canton de Concarneau en 1807. Cette étude sera également publiée.

Le Président présente un bel ouvrage de notre confrère G.-G. Toudouze, de l'Académie de Marine: « Anne, Duchesse de Bretagne, Reine de France ». Enrichie de précieuses miniatures, c'est une œuvre documentée, émouvante et sincère, où l'auteur a su faire preuve d'une remarquable impartialité, jointe à une profonde admiration pour celle en qui les Bretons révèrent l'incarnation la plus pure et le symbole toujours vivant de leur pays.

M. Ogès souligne l'intérêt du *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan* (1957-1958) et du dernier numéro des *Cahiers de l'Iroise*, consacré à la marine à voiles.

Il fait circuler le *Journal of the royal institution of*

Cornwall où, dans le répertoire de 109 paroisses de la Cornouaille anglaise, on relève les noms de localités bretonnes: Landévennec, Pouldu, Lannion, Penhars, Merzer (La Martyre), etc...

Le Président signale la valeur de la documentation photographique léguée par le chanoine Abgrall à la bibliothèque de Quimper. Ces clichés ont été identifiés et classés par le docteur Le Thomas.

Il est décidé de remettre au Musée départemental les pierres sculptées provenant de l'ancien manoir de La Forêt et offertes à la Société par la municipalité de Kerfeunteun.

Les élections réglementaires pour le renouvellement annuel du bureau voient le maintien en fonctions du bureau actuel.

M. Charpy, directeur des Services d'Archives du département, est nommé bibliothécaire de la Société.

A l'unanimité, le montant de la cotisation annuelle est porté à 7 NF. 50; le rachat des cotisations est fixé à 100 NF.

Avant de clôre cette dernière séance de l'année, le Président offre à tous les Sociétaires ses meilleux vœux pour 1960.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Nécrologie.

CHANOINE JEAN-MARIE GUEGUEN

M. le chanoine Jean-Marie Guéguen, vice-président honoraire de la Société Archéologique, ancien recteur du Folgoët, est décédé le 18 janvier 1960 à la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon.

Né à Guipavas le 17 octobre 1877, ordonné prêtre en 1902, M. le chanoine Guéguen fut successivement professeur au collège Saint-Yves à Quimper, vicaire à Port-Launay, recteur de Lanneuffret et recteur du Folgoët. Il s'était retiré en 1954 à la Maison Saint-Joseph.

Très érudit, il a publié de nombreuses études dans le *Bulletin* de la Société Archéologique, en particulier une étude sur les collections Kerdanet, à Lesneven; dans le *Bulletin diocésain* et dans les *Cahiers de l'Iroise*.

Nommé vice-président de la Société Archéologique en remplacement de M. le chanoine Pérennès, décédé, il s'intéressait à nos travaux et contribua à l'enrichissement du *Bulletin*. Il créa le musée du Folgoët au presbytère de la basilique et aimait à en faire les honneurs aux visiteurs.

D'une grande amabilité, très spirituel et toujours souriant, très aimé de ses confrères de la Société Archéologique et de ses paroissiens, c'était une belle figure sacerdotale.

L'inhumation a eu lieu au Folgoët. La basilique était trop petite pour contenir la foule de ses anciens paroissiens venus lui rendre un dernier hommage.

MÉMOIRES

Manoirs et Gentilhommières de Basse-Bretagne

LES MEUBLES ET LA GARDE-ROBE D'UNE FAMILLE NOBLE AUX XVII^e ET XVIII^e SIECLES

Parmi les documents les plus évocateurs de la vie d'autrefois, les inventaires de « Meubles et effets », dressés après décès, revêtent un intérêt tout particulier par la contribution qu'ils apportent à l'étude économique et sociale des différentes époques. Que ce soit sous d'humbles toits de chaume, dans les intérieurs bourgeois des hommes de loi et autres officiers de judicature, ou dans les pittoresques manoirs seigneuriaux, nichés dans leur haute futaie orgueilleuse, l'énumération mobilière et vestimentaire ne laisse pas de recréer sous nos yeux un cadre vieillot et charmant dans lequel nous voyons se mouvoir les silhouettes lointaines de ceux qui nous ont précédés sur cette incomparable terre d'Armorique.

Une année de prospection dans le chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Treffiagat, m'a permis d'y découvrir quelques-uns de ces inventaires, dont je me propose de publier ici l'essentiel (1).

Durant plusieurs siècles, la terre noble de Lestrédiagat est restée aux mains des du Haffont, vieille lignée du Pays du Cap-Caval (Pays bigouden), connue dès le XIV^e siècle. Mentionnée par les Réformations de 1426 et 1536, cette famille a comparu en 1481 et 1562 aux montres ou

---

(1) Que notre vénérable confrère M. le comte Louis Le Gouvello, qui m'a si obligeamment ouvert les portes de son chartrier, veuille bien agréer ici l'expression de ma très vive gratitude.

revues de la noblesse. Après avoir apporté la preuve en 1669 de neuf générations consécutives, elle fut reconnue « noble d'ancienne extraction » et inscrite à ce titre au rôle de la noblesse de l'évêché de Cornouaille. Elle avait pour armes : « De gueules au pigeon d'argent membré et becqué d'or ».

Depuis le Moyen-âge jusqu'à l'écroulement de l'Ancien régime, les du Haffont se succèdent sans interruption comme seigneurs de Lestrédiagat et autres lieux. Ce n'est qu'en 1836 que Demoiselle Amélie du Haffont, héritière de Lestrédiagat, par son mariage avec Henry-Joseph Le Gouvello, apporta la terre patrimoniale dans cette famille de vieille noblesse, originaire de l'évêché de Vannes. Notre vénérable confrère, M. le comte Louis Le Gouvello, actuel châtelain de Lestrédiagat, n'est autre que le petit-fils d'Amélie et de Henry-Joseph.

⁂

Le 2 mai 1686, après une longue et pénible maladie, mourait en son manoir de Lestrédiagat messire René du Haffont, chevalier seigneur de Lestrédiagat, châtelain de Plobannalec, Brénaffec, Trévélep, Pratmaria et de nombreux autres lieux. Né le 31 octobre 1644, René du Haffont était le fils aîné de messire Jacques du Haffont, seigneur de Kérescant, en Plonivel, conseiller du Roy et son procureur au siège présidial de Quimper, et de Dame Guillemette Beaujouan. Le 28 mai 1645, en la cathédrale de Saint-Corentin, noble et discret missire Etienne Polart, « archidiacre de Poher et chanoine en la cathédrale de Cornouaille », lui conférait le sacrement du baptême, assisté de missire Claude Le Calvez, recteur de la paroisse de Mesgloaguen.

Il avait l'honneur d'avoir pour parrain « Illustrissime et révérendissime messire René du Louët, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privés, évêque de Cornouaille ».

En 1663, il succède à son cousin messire Jan du Haffont, seigneur de Lestrédiagat, mort sans hoirs de son mariage avec Claude-Perrine du Bot. L'année suivante, il épouse en premières noces Marie-Anne Le Torcol, du manoir de Kerdour, en Plomelin, et après le décès de celle-ci, Marie de Penfeunteunio (de Kervéréguin, en Loctudy).

Le 6 avril 1686, peu de temps avant sa mort, René du Haffont écrivait au sieur Merle, procureur au siège royal de « Conquerneau » : « ... Je suis si foible et exténüé qu'avec peine je puis escrire. Il y a sept mois passés que je suis sur le grabat... »

Malgré les soins que lui apporta le sieur Etienne Pédault-Buisson, « chirurgien major sur les vaisseaux du Roy, demeurant en la ville du Pont (Labbé) », le seigneur de Lestrédiagat ne laissa pas de deviner l'issue tragique de ses maux, d'autant plus navrante qu'il était encore jeune et qu'il avait plusieurs enfants en bas-âge. Il est vrai qu'à cette époque la science des « hommes de l'art » était toute rudimentaire et empirique, ce qui ne les empêchait pas d'user de formules savantes et... ridicules.

Ainsi notre disciple d'Esculape administre-t-il à son patient, durant sa « maladie mortelle », un « lavement carminatif composé » avec « une application de grands ventouses aux ypocondres ». Avec « un grand emplastre large comme les deux mains » et l'application de bendages, notre thérapeute du grand siècle délivre à son malade, quelques jours avant sa mort, « huits onces de siropts comfortatif composé de rub. (rhubarbe) et autre ».

Le 12 mai, le sieur Lohéac écrivait à messire Jehan Le Torcol, seigneur de Kerdour : « Je aprins avec bien de la douleur le debcès de Monsieur de Lestrédiagat que Dieu absolve. C'est une grosse perte pour sa famille et ses amis... »

Avant de passer à l'inventaire des « meubles et effets »

du défunt, je ne veux pas omettre de résumer ici son testament, reçu au manoir par les notaires royaux de Quimper, en présence de Guillaume du Haffont, son fils aîné, de missire Jan Le Pulot, recteur de Treffiagat, et des exécuteurs testamentaires, messire Jacques Huon, seigneur de Kérullut (Plobannalec) et dame Marie de Penfeunteunio, dame de Lestrédiagat, son épouse. La copie « non garantye » de ce document semble avoir été transcrite à la même époque :

« Au nom du Père et du Fils et Saint Esprit, ce jour vingt et septiesme avril mil six cent quatre vingt six, avant midy, messire René du Haffont, seigneur de Lestrédiagat et autres lieux, jisant au lit malade en sa maison de Lestridiagat, parroisse de Treffiagat, sain touttes fois d'esprit et d'entendement, considérant qu'il faut tous mourir et que l'heure est incertaine, ne voulant sortir de ce monde sans avoir disposé de ses affaires,

« Recommande premièrement son âme à Dieu, à la saincte Vierge, à son Patron et à tous les saincts du paradis et pour le repos de son âme et le soulagement de ses paines, testamente ce qu'en suit :

« Veult que son corps soit inhumé en l'église... (de Treffiagat), dans la tumbe voustée... sans aucune pompe funèbre qu'il déffant exprésément,

« Veult davantaige que quatre pauvres portent quatre cierges, un à chaque coin du linceul, six cierges au grand autel alumés, quatre sur la tumbe durant l'octave et déffands de touttes assemblées avecq armoiries.

« Plus veult qu'on fasse un annuel... (à Treffiagat) pour le repos de son âme et que l'on continue deux ordinaires... le mercredy et le samedy de chaque semaine, l'un à l'honneur de la Ste Vierge et l'autre du samedy pour les âmes du purgatoire, comme ses prédécesseurs ont entendu faire pareillement cy devant ».

René du Haffont ordonne de distribuer aux « pauvres

honteux » de Tréffiagat « une pipe d'orge par an » à perpétuité, pour le repos de son âme. Il demande qu'une messe privilégiée soit dite dans les couvents de Quimper et à la cathédrale « lheure prochaine qui sera le lendemain de son trespas » et que deux cents messes privilégiées soient célébrées par les capucins de Quimper et d'Audierne.

Après un don de trente livres à la fabrique du Rosaire, le testateur enjoint à Guillaume du Haffont, son fils aîné, « de passer six mois à Saint-Lazare, à Paris, pour apprendre à servir Dieu ». Son père le prie de n'avoir « aucun procès ny chicane » avec Marie de Penfeunteunio, sa belle-mère, et de la laisser habiter le manoir de Lestrédiagat.

René du Haffont commande à ses deux autres fils, François et Guy, de « faire deux années de rétorique èt les recommande d'estre toujours dévoz à la Saincte Vierge et d'avoir toujours la crainte de Dieu ».

Après avoir souhaité que ses enfants des deux lits « s'entrethiennent dans l'hunion comme du passé », le seigneur de Lestrédiagat ordonne de faire un petit tableau représentant une femme alitée et un enfant dans un berceau, avec en haut l'image de saint-François-Xavier, et de le porter aux religieux du couvent des Cordeliers à Quimper.

Il prie ses exécuteurs testamentaires de donner l'aumône à tous les pauvres qui l'accompagneront à sa dernière demeure « et le jour de l'auctave un sol à chacun »...

⁂

Quelques mois plus tard, le 14 octobre 1686, le sieur Robinet, greffier de la cour et juridiction de la baronnie du Pont, se rend au manoir de Lestrédiagat afin de procéder à l'inventaire des « meubles et effets » laissés par le défunt, ceci à cause des créanciers.

Mathieu Pochic et Corentin Durand, maîtres charpentier et menuisier de la ville du Pont, comparaissent à titre de priseurs. J'éviterai de citer la valeur de tous les objets inventoriés afin de ne pas surcharger ce mémoire.

Entré dans la cuisine du manoir, le greffier y note une table de bois (10 sols), une « vieille meü » (15 sols), une table ronde, une paire de landiers, trois broches, deux grilles de fer, une « poille » à frire, deux marmites, un pot de fer, deux trépieds, une pelle à feu, un « failly passe purée » et un mortier de cuivre.

On passe ensuite dans la « vieille cuisine ou maison de four », où l'on trouve deux vieilles « meüs et un escabeau, un failly coffre sans couverture, un failly esquaire et lict », une grande presse (armoire), plusieurs « futz de barricques, deux quellornes (charniers) et deux mé à pate », cinq bassins d'airain et une auge. Dans l'office, il y a une grande presse (10 livres), « une table à meü », une autre table, un charnier, un garde-manger et une « quellorne ».

Descendus dans la cave, les estimateurs prisent neuf « quellornes », un baillot et six « futz de barricques ». Quant à la salle basse, elle est meublée d'une « alangloise » (?), estimée 12 livres, de deux tables, deux bancs, quatorze chaises et un baillot.

Puis c'est la « chambre blanche » qui contient « une table à loraine », une presse de noyer garnie de « cleff et claffure » (21 livres), un bois de lit carré et son ciel, une couchette de bois et douze chaises.

Dans « la chambre noire », le greffier trouve un banc à dossier, une table pliante, une roulotte, un vieux charnier, trois coffres, sept barattes, et « deux couvertures à la table à loraine ». Dans la « chambre verte », c'est une table, un lit, un buffet, un lit carré « de divers bois », et six chaises garnies de « charge de Cam » (serge de Caen). Dans « la chambre » jaune sont annotés une table et un lit carré, une couchette, douze chaises et

deux fauteuils recouverts d'un tissu jaune. La « chambre du milieu » est meublée d'une table de chêne, d'un lit carré, d'une couchette, de quatre armoires, d'un dévidoir et d'un petit coffre. La chambre des servantes, plus modeste, n'a qu'une table et un lit carré, une couchette, une petite armoire, une chaise et un bahut.

Le lendemain, dans « la chambre au-dessus de la cuisine », on inscrit au procès-verbal une table à tirettes, un lit carré, trois armoires, six chaises d'éclisse, un fauteuil, un montauban avec son bassin et trois bahuts.

Revenu dans l'antichambre, le rapporteur y remarque « trois faillys coffres », une table, un banc et deux douzaines de cadres « pour mestre himages».

L'ameublement est sensiblement le même dans la « chambre neuve », avec en outre une paire de bottes « à l'anglaise ».

Dans le grenier, les araignées ornent de leurs capricieuses arabesques un coffre « divers bois », deux vieux coffres « bois de sapin » et quelques « futz de barricques ». Des combles du manoir, on passe dans « la maison à texier » où le greffier dénombre « un mestier à texier avecq ses apparaux », trois « esquaires de lict », une chaise, une paire de mannequins, des planches de sapin, « de chesne et frène », un baillot à « buhé » avec son escabeau, « un arpont », « une grogouaire » (?), une fourche, une pelle à four, cinq pieds d'ormeaux et de frène, des billes de bois, un mulon de fagots, et au seuil du jardin, une charrette ferrée avec son tombereau et trente-six petits pieds d'arbres.

C'est ensuite l'estimation des tapisseries, lingerie et garnitures de lit, par les soins de damoiselle Françoise Le Berre, marchande, et honorable femme G. Perrot, toutes deux de la ville du Pont.

Nos estimatrices commencent par un tapis d'ouvrage prisé 20 sols, une vieille tapisserie (12 livres), un failli

tapis, le tour de lit de la chambre basse avec sa coëtte et « traversier » de plume, un matelas, une courte-pointe, une coëtte de balle et une couverture de laine verte.

Dans les chambres du manoir, elles notent entre-autres un tour de lit et un tapis de serge de caen garni de franges; une courte-pointe couverte d'indienne; un pavillon et la couchette de « charge de Cam drapé jaulne »; une couverture de laine jaune; une tapisserie de bergame « faisant six pièces » (24 l.); un miroir; une couverture de laine rouge; un tapis de table « de charge drapé jaulne »; des garnitures de lit, matelas, coëttes, des couvertures de laine rouges, vertes, blanches et jaunes. La literie est très importante, ce qui ne saurait surprendre, René du Haffont ayant eu dix enfants de son mariage avec Marie-Anne Le Torcol, et deux autres de son union avec Marie de Penfeunteunio.

L'inventaire signale encore trois coëttes de balle sur le lit des servantes; une garniture de lit de taffetas; un tapis de « charge de cam vert »; un tableau de « la représentation de la Magdallaine »; un jeu de damier; un tapis de bagage avec les écussons du feu seigneur de Lestrédiagat; une housse de velours rouge; une robe de chambre d'indienne; cinq paquets de lin broyé; cinq paquets de chanvre; des étoupes et du fil de lin et de chanvre; vingt-cinq livres de laine et neuf cents paquets de lin non broyé. Le fil de chanvre valait 15 sous la livre, l'étoupe et la laine 10 sous.

Le 16 octobre, le greffier reprend sa tâche en annotant treize douzaine de serviettes de « raparoun »; cinq douzaines de serviettes « chanvre sur chanvre »; trois douzaines de serviettes de lin « dellié », vingt-huit nappes de toile de « raparoun »; douze nappes de gros lin; vingt-six nappes d'étoupe sur chanvre; trente-six linceuls de lin; vingt-quatre linceuls « chanffre sur chanffre »; des « souils » d'oreiller de lin et trente-quatre linceuls de toile « d'estoupe sur estoupe ».

Le sieur Louis Chalm, maître chaudronnier au Pont-l'Abbé, entre alors en fonctions pour l'estimation des « chandelliers d'érain » et de « la vesselle d'estain ». Il prise tout d'abord deux chaudières et un bassin « de frant cuivre »; puis un pot de « potain » (mélange de cuivre jaune et rouge); « une platine d'érain »; six chandeliers de cuivre; deux casses à tourtière; un petit pot et un « poillon à queue d'érain avecq un briquet », une « galletouère et une vieille poille ».

La vaisselle d'étain, prisée 2 sols la livre, comprend quatre grands plats, cinq mazarines, soixante-six assiettes; un plat; deux salières et trente-neuf livres de « vieil estain en platz, assieptes et mazarines ».

Dans un coffre sous scellés de la « chambre noire », on trouve trente-six livres de fil de chanvre, tandis que l'armoire de « la chambre neuve » recèle dans ses flancs trente-trois livres de fil de chanvre, près de six cents écheveaux de fil de lin, trois brasses de fil et deux peignes de civière.

Le 22 octobre suivant, le sieur Robinet reprend la suite de son inventaire. Les vêtements du défunt, rangés dans l'armoire de « la chambre au-dessus de la cuisine », sont prisés par Jan Bodennès, maître-tailleur.

Ils comprennent un habit de drap brun, garni d'une tresse et de boutons de fil d'or, estimé 18 livres; un justaucorps et un haut-de-chausse de drap doublé de « toille cru »; un surtout de ratine « brun tourné »; un justaucorps de tiretaine; une culotte de « renche rouge »; un vieux justaucorps noir; une camisole de « beuffle, garny de boutons d'argent »; une veste de taffetas noir; un pourpoint « treilly »; une paire de « calson noir »; un pochon de velours; « un bran de bourg »; une robe de chambre d'indienne doublée de petit taffetas; douze chemises de lin dont cinq garnies de dentelle aux poignets; quatre vestes de futaine et une d'estamet; deux « calsons » de toile de Quintin; six « calsons à pan-

talloun »; vingt paires de chaussons de toile; un carré de velours noir garni d'un galon d'argent; un pourpoint de camelot noir, un autre de cuir; deux culottes noires; quatre paires de bas d'estamet; une culotte de « beuffie uzé »; un bonnet de drap rouge; un habit noir; un vieux castor gris.

Parmi les objets de toilette du défunt, on relève une trousse, deux étuis, quatre rasoirs, une paire de ciseaux, une pierre à rasoir, deux peignes d'ivoire et un de buis et un demi quarteron de poudre.

D'un bahut couvert de cuir, le greffier extrait une « garaine » de couteau, une once de galon d'argent, des manchettes de dentelle, etc...

Le lendemain 23 octobre 1686, Pierre Le Mouden, maître-armurier, vient inventorier les armes conservées au manoir de Lestrédiagat.

Elles consistent en un mousquet de cuivre, prisé 3 livres; un fusil à ..... d'argent et un autre fusil; deux vieux fusils, un vieux pistolet; vingt-quatre vieux mousquets « tout rouillés et cassés » six vieilles « allabardes »; une épée à poignée et garde d'argent, prisée 21 livres; « deux grosses piesses de cannon de fer... », pesant respectivement 696 et 714 livres, à un sol la livre; « deux autres piesses de cannon » pesant 448 et 440 livres; un petit canon, un pierrier et « une boicte tout rouillé ».

Un tel armement, relativement considérable pour une modeste gentilhommière, faisait de Lestrédiagat une petite place-forte, mais la majeure partie de ce belliqueux matériel était hors d'état de servir.

Onze ans auparavant, en 1675, lors de la fameuse révolte du Papier timbré, des documents inédits, découverts dans le chartrier du manoir, m'ont appris que les paysans de Plomeur et de Treffiagat s'étaient emparés de la demeure de René du Haffont et l'avaient mise au pillage.

Il est certain que cet arsenal n'a pas servi à repousser les assaillants. Quoi qu'il en soit, voici plusieurs années, de vieux boulets de fer, rongés par la rouille, ont été découverts par notre confrère M. Le Gouvello, à proximité du manoir, au pied d'un petit bois de haute futaie.

Peut-être ont-ils été tirés à la fin du siècle précédent, pendant les désordres et les ravages des guerres de la Ligue qui ont mis le Léon et la Cornouaille à feu et à sang ? Les archives de Lestrédiagat sont d'ailleurs muettes sur un siège éventuel par le célèbre et redoutable Guion Eder, sieur de La Fontenelle.

Revenons à notre inventaire pour passer en revue la vaisselle d'argent, composée de deux saucières prisées 24 l.; une écuelle (39 l.); un sucrier, un vinaigrier, une tasse, deux flambeaux (104 l.); une éguaire, « pesant trois marcs poison (poinçon) de Paris » estimée 78 l.; un bassin (156 l.); une paire de mouchettes, dix-sept cuillers, douze fourchettes, une « tabacquière », une paire de boucles, le tout d'argent. Le greffier fait alors observer que les scellés apposés sur un petit coffre couvert de cuir, avaient été violés.

Séance tenante, on décide de surseoir à son ouverture, « jusques à ce que de justice ne soict autrement ordonné ».

Le lendemain, damoiselle Fiacre Bernard, « femme marchande », et Jan Bodénès, maître-tailleur, viennent priser les « habillements et coeffures de dantelle et autres bigoux » de la dame douairière de Lestrédiagat.

La garde-robe de Marie de Penteunteunio accuse une certaine richesse, et ce sont sensiblement, comme a bien voulu nous le dire notre éminent confrère M. Georges-G. Toudouze, de l'Académie de Marine, les mêmes vêtements que l'on portait à la Cour.

Madame avait à sa disposition : « Un manteau brun

avecq des fleurs broché de soy de différantes couleurs, doublé de gros satin blancq », estimé 36 l.; une « busquaire » (busquière) rouge garnie d'une tresse d'argent; un manteau brun à fleurs d'or; une jupe rouge à fleurs d'or, garnie de franges d'or et d'argent; une palatine (fourrure) de martre; « une toëlle de moille bleuff » garnie d'un galon or et argent; un pochon bleu et un bonnet bleu garni d'un galon or et argent; de la laine d'Angleterre de diverses couleurs; un manchon de cygne; deux coiffures de « borgoigne »; une trousse de « moëlle » bleue garnie d'un galon or et argent; une écharpe garnie de dentelle noire; trois « coueffures gauffrées »; un bonnet de laine blanche et quatre corsets.

L'inventaire énumère encore trente-six chemises tant de jour que de nuit; neuf paires de bas de toile; sept justins de nuit, l'un de pluche blanche, quatre de futaine et de toile et un autre garni de dentelle d'angleterre; six tabliers de grosse toile; trois perruques; douze mouchoirs de poches; six « coeffes » de nuit unies; sept collets à dentelle « à usage d'homme »; « une coeffe et bonnet de nuict poinct d'angleterre sans fond »; « une cornette de nuict picquée », garnie de dentelle du havre avec le bonnet « de mesme »; « une autre coeffure de nuict » garnie d'une dentelle » de poinct d'angleterre à mailles et le bonet garny de poinct du havre »; sept cornettes de nuit de toile de chanvre jaune; un tablier de toile garni de point d'angleterre; un tablier de mousseline rayée, « garny de dantelle et poinct à la raisne »; une coiffure de dentelle et lacets; un bonnet et une grande coiffure « de poinct à la raisne »; un bonnet et le béguin de dentelle; cinq bonnets de nuit piqués; trois bonnets « à homme », deux piqués et un d'estamet; et cinq « coeffes de nuict à homme », dont trois garnies de dentelle.

Madame de Lestrédiagat avait en outre dans sa garderobe deux paires de manchettes « poinct de France » et

« poinct à la raisne »; deux autres paires, l'une de « diepe » et l'autre de poinctignac »; une robe de chambre jaune; une autre de toile peinte; un justaucorps de cheval de camelot, garni d'un galon d'or et argent avec « la devantière »; une jupe bleue garnie d'une frange de soie noire; un manteau et une jupe d'étamine « crêpe brun »; une jupe de ratine brune; une autre de futaine blanche avec une frange de fil; une camisole de soie rouge; un petit mouchoir noir; une jupe de « moelle lisse noir »; quatre paires de bas d'estame; « un porpoin et un hault de chausse de taffetas »; une jupe bleue « à fleur broché de différants coulleurs garny de frange or et argent féaux »; un habit d'étamine « de chagrain noir à madame ».

Pour se parer, Madame de Lestrédiagat disposait de quelques bijoux dont un petit diamant prisé 30 l.; une bague de « quatre mesteaux » et un cercle d'or. L'inventaire mentionne aussi une paire de bracelets de perles « à deffuncte Madame » (Marie-Anne Le Torcol), « pesant un cadruble demy pistolle et quatre grains », estimé 50 l.; un tour de col de perles rouges, aussi « à deffuncte Madame », évalué 200 l.; une cassette avec deux parures de ruban de diverses couleurs; « une grande escriptoire à cabinet fason de chagrain noir »; une Vierge de plâtre doré (déjà !) des boutons d'orfèvrerie; un coffre d'écaille de tortue; une tabatière; des croix et médailles de cuivre; une petite dent de loup, conservée sans doute comme talisman; sept bagues de verre; un tour de perles rouges et trois scapulaires.

Le lendemain, l'inventaire se poursuit par une tablette « sans créion »; deux « tabacquières », l'une de verre et l'autre en os; « un archaphe » (?) de cuivre; un trébuchet; une paire de « flams » de maréchal; des boucles d'oreilles; une croix de pierrerie, des boutons d'or, des ciseaux et une scie.

Dans une « armoire de la chambre du milieu » sont

rangés trente-cinq verres; trois gondoles; cinq carafes et une tasse de cristal; une bouteille de verre noir; vingt-sept burettes; une canelle de verre; deux petites horloges et « un mirouer à désabillé ».

Le greffier omet malheureusement de nous donner la nomenclature complète des ouvrages de la bilbliothèque : ainsi rapporte-t-il sommairement dans son procès-verbal « trois douzaines de vieux livres », estimés 30 sols; puis il mentionne « six thomes de mémoire de la vie de Silvie de Mollière »; « les proverbes de Salomon »; le mémorial de « la vie crestienne »; le nouveau testament en latin; les œuvres du Père Sonnier en trois tomes; le livre intitulé « Roberty Bellamy »; « la semaine sainte »; un dictionnaire historique; le livre « Medulla théologa moralis »; l'histoire du « vieux et nouveau testament »; « l'abrégé des méditations »; « méditation pour les dimanches et fêtes »; la méditation de saint Augustin; les Exercices du « crétien intérieurs »; l'Histoire admirable de « la poccession et conversation d'une pénitente »; la maison rustique et trois petits livres « touchant la gulture des fleurs ».

Après l'inventaire des livres de René du Haffont, deux paysans de Treffiagat, Yvon Le Tanter et Yvon Le Bec, procèdent à l'estimation des « chevaux et bestieaux » du manoir. Les chevaux de selle sont au nombre de quatre : un cheval « bay », prisé 48 l.; un cheval gris, 36 l.; un cheval blanc et le bidet « de Madame, py bay incogneu d'age ».

Le cheptel bovin comprend deux bœufs, prisés 69 l., quatre « thorillons »; dix-sept vaches, estimées de 9 à 15 l. et cinq génisses. Les chevaux de labeur sont représentés par une mule, trois juments, un poulain, une pouliche et un cheval aveugle, pauvre bête prisée chichement 2 livres.

Les équipages consistent en une selle à l'anglaise; une selle de « vallise »; deux brides et deux selles « à

femme » dont l'une « à la maude ». Il est certain que la mode, si chère à nos compagnes, est vieille comme le monde. Du manoir, le greffier et les priseurs se transportent au village du Léty pour dresser la liste des « bestiaux dépendant de la succession du deffunct ». Jean Le Lec y tenait en palmage (ou mi-croit, sorte de bail du cheptel) trois bœufs, quatre vaches et quatre génisses.

Le sieur Robinet note aussi « un hautbangt de batiment, une poullie... une chocquolatière de cuivre » et un « rouet à dévider ».

Au manoir de Brénanvec, paroisse de Plonéour, Mathieu Droval, métayer, et son fils, tenaient en palmage deux juments, une pouliche, une jument noire et un « poullin bay clair »; quatre bœufs de labeur, quinze vaches, quatre génisses et « un thorillon ». Du manoir de Brénanvec dont René du Haffont était seigneur, le greffier et sa suite reviennent au manoir de Kéristin, paroisse de Treffiagat, où Yvon Le Bec représente deux bœufs; huit vaches, « un thorillon », dix génisses, une jument et sa pouliche; deux autres juments; un poulain « bay clair ayant les yeux vérons » et dix ruches de « mouches à miel ».

Après le village de Leslaé où le métayer Jean Le Solliec fait sortir des étables six vaches, un « thorillon » et deux génisses, l'inventaire se poursuit au village de Ru-Folligou, paroisse de Plomeur, où Nouël Le Brun fait dénombrer huit moutons, trois « aigneaux », treize « mères de brebis » et six « aignesses », prisées ensemble 60 livres.

Le lendemain, le sieur Robinet se rend au manoir de Kérescant, paroisse de Plonivel, pour estimer les « meubles et effects » dépendant de la succession. Ils sont peu nombreux : une auge de pierre; une armoire « en forme de garde manger » et un « bancq à dozier et son armoire ».

Au manoir de Kerchoas, même paroisse, le fermier Yvon Paul signale qu'il appartient au défunt seigneur deux

auges de pierre, trois milliers d'ardoises, deux milliers de lattes et deux douzaines de chevrons « d'ourmeaux ».

L'inventaire des biens mobiliers de messire René du Haffont, seigneur de Lestrédiagat, se clôt dans la vieille gentilhommière patrimoniale par la mention d'un grand mousquet de cuivre et d'un grand mousquet à mèche, suivie de l'énumération des documents conservés dans le chartrier.

⁂

Trente-cinq ans plus tard, le 22 avril 1721, mourait en pleine jeunesse au manoir de Lestrédiagat, messire Charles du Haffont, chevalier seigneur de Lestrédiagat, époux de dame Marie-Thérèse Perrault, et petit-fils de René du Haffont. Le 15 octobre 1723, plus de deux ans après, la cour du Pont faisait procéder à la vente publique de ses « meubles et effets mobiliers », après une bannie faite la veille au Pont-Labbé « à son de tambour dans les carfours au plus fort du marché... ».

De cette vente aux enchères, j'extrais simplement ce qui concerne la garde-robe de Charles du Haffont : un manteau et un capot de camelot; quinze chemises; un habit brun uni avec veste et culotte noires; trois cravates de mousseline; un habit brun de pinsignac, veste et culotte de même; un autre habit, veste et culotte d'un « ras brun »; une paire de souliers; un habit de camp couleur « gris de fer » avec la veste garnie d'une boutonnière d'argent; un habit de drap d'Espagne, veste et culotte; une paire de bas de laine noire; un habit d'écarlate, veste et culotte garnies de boutons à fil d'or avec une paire de bas de même couleur; une robe de chambre; un surtout de camelot avec une veste de toile; deux gilets de basin et une paire de bas gris fer.

⁂

Guillaume-Charles du Haffont, chevalier seigneur de Lestrédiagat, jouira d'une existence un peu plus longue que celle de son père.

Né le 20 octobre 1714, il décédera le 15 décembre 1763 en son château de Crechmarch, paroisse de Saint-Mathieu. Comme son bisaïeul René du Haffont, il contracta deux alliances, l'une en 1737 avec Françoise-Bernardine Richer de Champripault, dame de Crechmarch, et la seconde en 1745 avec Hélène-Janne Le Baron de Boisjaffray.

Au cours de sa « maladie mortelle », les sieurs Coquerel, chirurgien, et Bouvard, médecin, tous deux de Quimper, lui dispensèrent les ressources aléatoires de leur art. Après son décès, le sieur Coquerel reçoit 107 livres pour des pansements et fourniture de remèdes, tandis que le sieur Bouvard perçoit comme honoraires la somme de 228 livres « pour avoir assisté à l'ouverture du corps pour l'exposé de sa maladie et des causes de sa mort », ce qui semble indiquer que le décès avait paru anormal, une autopsie ayant été faite par le « médecin-légiste » quimpérois de l'époque.

Le défunt fut inhumé en l'église de Saint-Mathieu, dans la tombe dépendant de la seigneurie de Crechmarch. Différents mémoires et quittances nous révèlent que 228 l. 7 sols furent payés au sieur Fagan pour fourniture de « six cierges jaunes pour la maison; pour les enfants de laupital, douze cierges; pour l'église, cent vingt cierges jaunes; traize torches et un chandelier d'honneur ». Claudine Moizin reçut 30 l. pour des chandeliers d'honneur, torches, cierges, tentures et la fourniture de cinquante douzaines d'écussons.

Parmi les autres dépenses, je relève 123 l. 4 s. à l'hôpital; 71 l. 9 s. aux prêtres de Saint-Mathieu; 15 l. 18 s. aux sonneurs de cloches; 6 l. pour messes et 6 l. aux porteurs du corps.

La teinture de quinze paires de bas, d'un « manteau de lit » et d'un mantelet, coûta 8 l. 10 s. Pour le deuil des deux aînés, Madame de Lestrédiagat paya 36 l. « pour la façon de deux habits, deux vestes et quatre culottes de drap noir » à chacun d'eux.

Trois mois plus tard, le 20 mars 1764 et les jours suivants, François-Joseph Le Villain, greffier de la cour du Pont, se rend au manoir de Lestrédiagat afin de procéder à l'inventaire des biens mobiliers du défunt.

Les meubles, vêtements et lingerie sont prisés par Marie Durand, femme de Jean Pezron, maître arquebusier, et Marie Mézannot, femme de Nicolas Baudry, cordonnier, de Quimper. Près d'un siècle s'est écoulé depuis le décès de René du Haffont et il n'est pas sans intérêt de faire une nouvelle revue de l'ameublement du manoir.

Le matériel de cuisine s'est sensiblement perfectionné : ainsi trouve-t-on en 1764, dans la vaste cuisine de Lestrédiagat, des objets inconnus au siècle précédent, comme un moulin à poivre, un moulin à café, une rape à muscade, un « goffrier », une braisière, une poissonnière et son gril.

Détaillons tout d'abord l'ameublement : une table longue avec une mue d'attache; deux armoires à deux et quatre battants; une autre à neuf petits panneaux; un buffet et son vaissellier; un bois de lit-clos avec deux panneaux d'armoire au-dessus; deux bancs; un tourne-broche de bois, sa corde et poids de pierre; une paire de grands landiers; une crémaillère; une paire de pinces; une pelle à feu; trois broches « à tournebroches »; trois broches à main; deux grils; un garde-feu; une marmite de fer et deux de cuivre; trois chevrettes ou triangles de fer; deux bassins, une « létière », une casse, un chaudron et quatre chandeliers, le tout de cuivre; trois plats et une couverture de tourtière; dix casseroles; deux bassins d'airain; un poëlon à queue; deux écumoirs; deux fers à dresser et quatre plaques; une cuisinière; un grand couteau de fer; un tranche-lard; deux tamis, deux barattes; un vieux chauffe-lit, un passe-purée et un passe-bouillon.

De la cuisine seigneuriale, nous passons dans la « cuisine de la basse-court » où nous trouvons une table avec

sa mue; deux escabeaux; « une maye à paitrir »; une armoire; des tamis, cribles, bassins, marmites; une poële à crêpes; deux haches; une baratte; huit écuelles, huit cuillers et une jatte de bois; un passe-lait d'airain; deux poêles à frire; un ribot; deux devants de lit-clos; un fanal de fer blanc; une table et des baillots.

La « salle » du manoir est meublée de trois buffets; d'une table; d'une fontaine et sa cuvette de « fayance » avec une garniture de bois; d'un « par-avant à quatre feuilles »; de douze chaises et deux bergères paillées; d'une grande glace avec son cadre de bois peint et sa garniture de fer; de huit portraits ovales et deux tableaux à cadre doré.

On y trouve en outre un plat à barbe; une paire de chenets, pinces et pelle; un soufflet et deux girandoles de cuivre.

Les seigneurs de Lestrédiagat et leurs invités pouvaient meubler fort agréablement leurs longues soirées d'hiver car ils avaient dans la « salle » où flamboyaient d'énormes bûches, « une table à cadrille » et « un jeu de tric trac, ses cornets et dames ».

La « chambre blanche » a deux grandes armoires; une table; un petit bureau; un cadre avec sa literie; deux lits à tombeau avec des rideaux d'étamine blanche; sept chaises paillées; un miroir à toilette; un pichet blanc, une cuvette et un pot de chambre.

Dans « la chambre au-dessous » se trouvent une armoire; un lit « à lange » avec des rideaux de « porte-paris »; trois autres lits « à lange » dont l'un garni de mauvaise toile peinte et d'une vieille courtepointe de coton bleu; deux tables; un fauteuil; deux chaises bourrées; trois chaises paillées et une paire de chenets.

Dans une autre chambre, le greffier annote quarante-neuf brassées de lin broyé; trois tables carrées; sept pièces et un morceau de « tapisserie bergame à perro-

quet »; cinq pièces de « tapisserie flanelle goffrée rouge doublée de toille »; quatre pièces de tapisserie « de haute lice en verdure vieilles »; deux autres pièces de tapisserie « de verdure en soye ».

Plus rien ne subsiste, hélas ! de ces magnifiques tapisseries anciennes.

A cette époque, les loups étaient nombreux en Cornouaille. Peut-être venaient-ils hurler, certains soirs d'hiver, aux environs du manoir. Le seigneur de Lestrédiagat dut en inscrire à son tableau de chasse car il conservait dans cette chambre « trois peaux de loup tannées », prisées 3 livres. Cette pièce, qui devait servir de débarras, contenait en outre deux paniers, trois chaises, deux cents livres de « vieilles ferrailles de vaisseaux », provenant certainement de navires naufragés sur la côte de Treffiagat; une grosse corde avec un croc de fer et une poulie.

Dans un « cabinet sur le derrière », l'ameublement consiste en un lit à l'impériale à fond jaune, rideaux et garniture de serge de caen avec la literie dont une coatelonne blanche à glands et une courtepointe d'indienne; un autre lit de même genre avec une couverture de sigovie; une glace à cadre doré; une table; trois chaises, un pichet couvert, un verre et deux pots de chambre.

Nous trouvons le même ameublement dans trois autres cabinets qui devaient, comme le premier, servir de chambres aux enfants de Lestrédiagat. La « chambre au-dessus de la cuisine » s'orne d'un lit « à l'impériale avec sa garniture de chique », prisé 300 l.; d'une pièce de tapisserie « de haute lice en verdure »; d'une commode à garniture de cuivre; d'une glace « garnie en porselaine »; de deux banquettes, un canapé, douze fauteuils rouges et dix chaises, tous bourrés; d'une table avec son tapis vert; de quatre tableaux, d'un pot à eau, sa cuvette et de l'inévitable pot de chambre.

La chambre voisine est aussi confortablement pourvue

d'un lit à fond blanc brodé, « à rideaux de calemande goffrée rouge »; d'une glace dorée; d'un bureau; trois armoires; trois banquettes; une duchesse d'éclisse; douze chaises bourrées avec leurs fourreaux d'indienne de Hollande; d'une grande pièce de tapisserie de haute lisse « en verdure »; de deux rideaux blancs de fenêtre; d'une glace à trumeau; d'une table de « marbre marbré »; d'un tapis de point d'ouvrage; de deux morceaux de tapisserie de « bergame commune ».

Madame de Lestrédiagat représente ensuite ses « hardes, nippes et joyaux », extraits d'une armoire et d'une commode de sa chambre.

On remarque dans cette toilette assez somptueuse : une robe « tour blanc et argent »; une robe de « moire grise à fleur de couleur »; une robe de damas à fond vert broché; une robe de « damas fond souffre broché »; une robe et jupe « lampas citron blanc »; une robe « gros tour gris broché »; une robe de damas « cramoisy unie »; une robe et jupe de satin blanc; deux robes et jupe « indienne de laine ou chique »; une robe et jupe « bazin brodé en laine »; une robe et jupe « velours raz noir »; une robe et jupe de taffetas broché blanc; une robe de péquin vert; une robe de péquin blanc; une robe et jupe d'indienne de hollande; une robe et jupe de guingamp; un jupon de droguet de « soye blanc »; un jupon de damas « lizeré fond brun »; un jupon de satin gris piqué; deux jupons de toile « frodé, l'un en leurre, l'autre en soye »; quatre jupons de basin blanc; une cape de taffetas; une cape de camelot brun; six camisoles de jour et de nuit; six tabliers; six « stinquerques » (mouchoir de cou) de mousseline; cinq douzaines de chemises; six « coeffes » de nuit; trois « coeffures à dantelles et les manchettes à trois rangs »; douze paires de manchettes de mousseline à deux rangs; six bonnets ou « coeffures de dantelle commune »; un mantelet de « blonde noir » et un

de gaze; six paires de souliers de couleur et une paire de boucles de pierres brillantes; une douzaine de mouchoirs de poche.

Lors des bals ou des réceptions, Madame de Lestrédiagat se pare de bracelets « avec les boucles de pierres brillantes »; de « respectueuses et coeffe de grosse bauté »; d'une agrafe de collier à diamant; d'une bague « en roze de diamant »; d'un collier de perles fines; de boucles d'oreilles « à diamant »; d'un anneau d'or; d'une toilette garnie de mousseline « et le voile d'indienne ».

Dans l'orfèvrerie figurent encore une tabatière, un étui et une montre, le tout en or; un anneau d'or « à crucifix »; une « boëte de nacle soufflé d'or à mouches » et une glace « à toilette au cadre vernis »; quatre boîtes vernies; deux flambeaux et un bougeoir d'argent et une canne à « pommelle d'or ».

Madame de Lestrédiagat se délasse dans « un lit à l'impériale garny de damas jaune avec ses soubastements et courtepointe, une coëtte, traversier et orillier de plume, deux matelas et deux coatelonnes blancs », prisé 330 l. Un lit « à lange » l'avoisine, garni de rideaux bleus, ainsi qu'une duchesse paillée avec sa literie.

Un grand fauteuil rouge; sept fauteuils verts; deux chaises à cadre; trois chaises bourrées; une commode à tiroirs garnis de cuivre; une table de nuit et une armoire complètent l'ameublement.

Dans le buffet de « la salle », le greffier trouve trente verres dont « onze à pate »; seize gobelets; dix « secaux de verre »; deux sucriers; trois carafes; quatre compotiers dont deux œuvrés; cinq salières et poivriers de cristal; deux salières en terre de Locmaria; une laitière de terre brune; cinq jattes de terre commune; deux jattes et quatre gobelets à liqueur; un cabaret, quatre gobelets et soucoupes; un autre cabaret, le tout de porcelaine; cinq terrines et quatre cafetières de terre; deux

seaux couverts de terre de « rouan »; six plats de terre; deux douzaines d'assiettes et onze couteaux à pied de porcelaine bleue; cinq assiettes de porcelaine incrustée « en rouge »; vingt-quatre porcelaines bleues et sept compotiers de porcelaine.

Dans « la chambre au-dessus de la cuisine », deux armoires recèlent encore vingt-neuf assiettes de porcelaine de chine dont douze à potage; deux soupières et quatre plats de même porcelaine; un plat, six compotiers, deux jattes et dix-huit assiettes de porcelaine bleue; huit couteaux à pied de porcelaine garni d'argent; un cabaret avec ses gobelets et soucoupes; une théière et deux sucriers, le tout de porcelaine; « une tayère et succrier blanc en or avec six gobelets blancs »; « une tayère bleue »; cinq « fleurdelis en fleurs blœuf »; une jatte en faïence; huit terrines; treize plats dont deux octogones en « terre de rouën »; « une tayère brune et quatre seaux de fayence »; quatre compotiers, un huilier, un vinaigrier, une cuvette et dix-sept verres, le tout de cristal.

L'argenterie des seigneurs de Lestrédiagat, assez importante, est évaluée par le sieur Appert, « orphèvre », à la somme globale de 4.967 l. 5 sols. Elle comprend : une soupière à deux anses; une écuelle; six saladiers; une éguaire; un réchaud; huit flambeaux; deux poivriers; deux cuillers à sauce; une tasse; une cafetière; trois sucriers; deux « boetes » à savonnettes; deux paires de mouchettes; un porte-huilier; cinquante-huit cuillers dont douze à café, deux à potage, et six à ragoût; trente-neuf fourchettes; cent-cinquante jetons; dix-huit manches de couteau; un étui portant les armes et le cachet du défunt. Cette argenterie pèse 105 mars 6 onces 5 gros, à raison de 46 l. 18 s. le marc.

Le sieur Appert estime encore des objets précieux comme une tabatière en or, prisée 504 l.; un diamant rose, évalué à 105 l.; deux cannes à « pommelle d'or »;

une montre à « boete d'or » (144 l.); quatre paires de boucles montées en pierres brillantes « ardillon et chappe d'assier »; une tabatière de corne garnie d'argent; un étui à rasoir garni d'argent avec six rasoirs; une épée à poignée d'argent; quatre girandoles d'argent; un fusil à deux coups et une paire de pistolets « my arçons garny d'argent ».

Après l'estimation du matériel entreposé dans les greniers du château, l'une des écuries et la maison à four, le sieur Le Villain procède à l'inventaire du linge de maison. Résumons cet important trousseau. Il comprend : cinq douzaines de serviettes; dix-neuf nappes de cuisine; quinze draps de chanvre; vingt et un draps d'étoupe; douze tabliers de cuisine; deux douzaines de torchons et six draps de lin. La lingerie plus fine se trouve dans la chambre de Madame de Lestrédiagat : douze draps fins; quatre nappes, deux œuvrées et deux de coton; huit nappes damassées; seize nappes œuvrées; six nappes « fines neuves de lin »; huit autres nappes; quinze nappes « toille de pontivy fine de table; douze nappes de toile de ménage; deux douzaines de draps de maître de lin; cinquante et un autres draps; onze draps de chanvre; six draps d'étoupe; de nombreuses serviettes fines, œuvrées et damassées; douze « souils » d'oreiller « toilles de léon ».

La garde-robe de Guillaume-Charles du Haffont, extraite de son armoire, comprend un habit, veste et culottes « draps chiné couleur d'ardoise, bordée de galon d'or », estimés 150 l.; un habit gris avec des dauphins, une culotte et une veste « gros de naples garnie en or »; une veste et culotte bleues; un habit de camelot bleu et une culotte; une veste et culotte vertes avec des dauphins; un habit de coton jaune et une culotte; une veste et culotte de « calemande cramoisy avec une tresse d'or »; un habit de drap de cilézy gris, bordé « de dauphins d'or » et une veste d'un « gros de naples blanc, garny

d'une dantelle d'or et une paire de culottes velours cramoisy »; un habit et culottes bruns avec une veste bleue à dauphins d'or; un habit rouge à brandebourg d'or et une culotte avec une veste blanche; une robe de chambre verte; une redingote, veste et culotte rouges, bordées d'un petit galon d'or; quatre paires de culottes de velours noir et une veste de velours ciselé; une paire de culottes drap blanc et une de peau; une veste de tissu d'or avec les parements d'habit pareils et une culotte à cramoisy à lestame »; une veste et culotte de velours cramoisi; « galonnées en or, doublées de pluche de soie blanche, la veste et la culotte de peau »; une veste blanche « de gros de naples brodée en soye »; une veste de satin rouge brochée en or; une doublure d'habit « de pluche de soye cramoisy »; une veste de tissu « fond d'or »; un habit, veste et culotte « d'indienne sur bazin »; quatre vestes de basin blanc et une veste blanche brodée en laine; quatre gilets, trois de basin et un de laine.

La garde-robe du seigneur de Lestrédiagat comprenait encore deux culottes » d'estain » et une veste noire; un habit de gourgourande doublé de peau de petit gris à olives d'or et une culotte; un bonnet de velours noir brodé en or et une « carabousse » rouge; une peau de renard et une peau de loutre repassées; un chapeau bordé d'or avec un plumet noir; un autre chapeau à plumet blanc et tresse d'or; un chapeau à galon d'or; un domino de sigovie; deux gilets de basin; dix mouchoirs de cholet; cinq mouchoirs de « magilipatant »; trente-huit chemises dont quinze de nuit, huit garnies de manchettes de batiste et neuf avec leurs garnitures brodées; un bonnet de coton blanc; six paires de bas de soie noire et une brune à coin d'or; huit paires de bas de soie de diverses couleurs; six paires de soie blanche; deux paires de laine; seize paires de chaussettes de fil; cinq paires de « guestres de toilles »; six paires de souliers.

Dans l'armoire du défunt se trouvaient encore « deux

portières velours cramoisy bordure d'ouvrage et petit galon d'or »; la garniture œuvrée en laine d'une douzaine de chaises et un tapis de table de jeu; un porte-peigne et deux ceinturons; une paire « d'agraves d'argent à col »; « une boucle à col montée en pierre brillante »; une paire de boutons d'argent sans chaîne; une vieille paire de pistolets d'arçon à deux coups; un habit et veste « de livrée de domestique et un chapeau bordé d'argent ».

Dans la cave du manoir sont alignés quatre cents bouteilles et flacons, estimés seulement 15 livres le cent et sans doute vides de leur contenu. L'inventaire se poursuit par la mention d'une seringue et son bassin; de sept boîtes « à cadrille, leurs fiches et jettons »; d'un fusil à deux coups et trois vieux fusils ordinaires.

Le contenu de la bibliothèque est rapporté d'une façon très sommaire : deux tomes de la maison rustique; l'histoire des Juifs; un tome d'une « vieille légende »; dix petits volumes; d'autres différents ouvrages d'histoire et de piété, le tout maigrement prisé 18 livres.

C'est par l'énumération des « bleds, bestiaux et ustancilles de labbeur » que va se clôre l'important procès-verbal du greffier de la cour du Pont.

D'une crèche, « près la basse court », on fait sortir neuf vaches et une génisse. Une « écurie sur la même longère » abrite une vieille mule, trois chevaux et trois juments. D'une autre écurie, deux chevaux noirs viennent saluer dans la cour le greffier et les estimateurs, tandis que d'une crèche voisine sortent à pas mesurés deux vieux bœufs, l'un jaune et l'autre gris; deux autres bœufs noirs; un vieux bœuf « dont son pareil est mort depuis l'apposition des scellés »; un bœuf « garre noir » et un bovillon.

Dans « une crèche sur l'aire », quelques animaux vivent encore en communauté : ce sont deux jeunes bœufs, trois génisses et deux cochons, seuls représentants de la gent porcine qui ne connaissait pas à cette époque le

développement qu'elle a pris dès les débuts de notre siècle.

Le matériel agricole comprend trois charrettes ferrées et leur chartil; deux charrues et leur équipage; un tombereau; un chartil à bœufs et un autre à timon; deux bêches, deux haches, quatre faucilles, deux crocs à frambois, deux tranches et deux fourches de fer.

L'inventaire signale aussi la présence à la métairie neuve de quarante et un moutons, de vingt-cinq agneaux, de deux boucs, d'une chèvre et de « deux petits chevrotins ». A la métairie du Vivier : deux bœufs, trois bovillons, quatre veaux, quatre génisses et deux vaches noires « hors d'age ».

René Daniel, fermier de la métairie de l'église, tenait simplement du seigneur de Lestrédiagat « deux bœufs gare noir hors d'age ».

Le 26 mars 1764, le greffier et ses adjoints se rendent de nouveau à la métairie du Vivier pour procéder à l'estimation des « bleds ensemencés » : huit boisseaux de seigle, estimés « avec les labbeurs et engrais », 9 livres le boisseau; trois boisseaux de froment à 12 livres le boisseau; vingt boisseaux d'avoine à 3 livres le boisseau. Ils y trouvent en outre cinquante charretées de paille de seigle à 40 sols la charretée.

Après la même opération à la métairie neuve, les estimateurs reviennent au château de Lestrédiagat où le sieur Le Villain inscrit au procès-verbal deux milliers de foin; soixante charretées de fumier; deux jougs à bœufs. Notons aussi la présence, dans l'orangerie du manoir, d'un pressoir à cidre et des « ustensiles du jardin ».

Le sieur Toussaint Quintin, maître sellier, entre alors en scène pour priser « les harnois, carrosses et autres équipages ».

Dans « un pavillon à tourelle, près la porte cochère dudit château » sont entreposés douze peaux de veau;

deux peaux de vaches; trois autres de cuir blanc; deux « tètières » de bride et trois paires de « rennes »; quatre harnais de carrosse et « une brisolle »; deux mors; trois « pommelles de cuivre »; trois mauvais « corps de celle »; quatre brides, un mauvais bât et « deux mauvais harnois d'un petit carrosse ».

Nous terminerons cette longue revue des « meubles et effets » laissés par messire Guillaume Charles du Haffont, chevalier seigneur de Lestrédiagat et autres lieux, en signalant que la gent trotte-menu s'offrait d'abondants festins dans les greniers du manoir où s'entassaient sept tonneaux et demi de froment; six tonneaux et treize boisseaux d'orge; trois tonneaux d'avoine et trois tonneaux de blé noir.

Yves TANNEAU.

LA VICTOIRE DE CAMARET
le 18 Juin 1694
ET LA POÉSIE POPULAIRE BRETONNE

Au cours du dépouillement qu'il effectue du riche chartrier du château de Lestrédiagat, en Treffiagat, notre secrétaire, M. Yves Tanneau, a découvert une pièce très intéressante: un chant populaire en breton sur la bataille de Camaret. Ce document a été traduit par notre vice-président, M. le chanoine Nédélec. Et notre sociétaire, M. Georges G.-Toudouze, de l'Académie de Marine, qui est, non seulement le biographe de la Duchesse-Reine de Bretagne et des trois Connétables bretons, mais aussi celui de Vauban, et l'historien et géographe de Camaret, est venu, au cours d'une séance de notre Société, situer ce curieux poème dans son cadre et rassembler, autour de ces 32 strophes, toute la documentation explicative d'un grand fait des annales bretonnes que, précisément, il étudie depuis de longues années. Voici l'exposé que nous avons entendu au cours de cette séance, le jeudi 24 septembre 1959.

*
* *

Les conditions d'extraordinaire promptitude et de succès foudroyant dans lesquelles fut remportée, en baie de Camaret, le 18 juin 1694, par Vauban, — organisateur savant d'une victoire pour beaucoup inattendue, — la bataille grâce à laquelle la Bretagne et la France furent sauvées d'une invasion redoutable, ne pouvaient manquer de frapper vivement les imaginations des contemporains. Ceci d'autant mieux que Anglais et Hollandais assaillants s'étaient, chez eux, vantés de n'avoir qu'à paraître pour remporter le triomphe le plus total. Un

nombre très considérable de Français, impressionnés par une propagande étrangère habile et découragés par un défaitisme incompréhensible, s'estimaient ouvertement perdus avant même que fût commencé le combat. La haine si publiquement proclamée que Guillaume III d'Orange portait à cette France nommée par lui « l'insolente nation » et à son roi Louis XIV, dit « le Roy-Soleil », et l'énormité des préparatifs longuement montés dans les ports des Pays-Bas et de Grande-Bretagne, avaient été si bien expliqués et grandis par les agents des services secrets français, — dont l'historique, à cette époque, demeure à écrire, — que, à Versailles et à Paris, tous les responsables avaient à peu près perdu la tête. Et tant de sottises avaient été dites sur la Bretagne et ses places fortes, qu'une femme de lettres écoutée, et magnifiquement ignorante des choses dont elle parlait avec autorité, — Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de Lafayette — avait lancé cette énorme stupidité ! répétée par tous les effarés de la Cour et de la Ville: « *La place de Brest vaut si peu de chose par sa situation que rien ne peut la rendre bonne.* » Tant et si bien que, évoquant les débarquements massifs de la Guerre de Cent Ans, quatre Français sur cinq voyaient déjà l'armée britanno-néerlandaise traverser la Bretagne d'une course, et venir chercher le Roi de France dans sa Galerie des Glaces...

Et comme tout le monde croyait que tout était perdu, — encore que Louis, seul à ne pas s'affoler, eût remis le soin de sauver le pays à son calme Morvandiau-Bourguignon Sébastien le Prestre de Vauban, — la nouvelle que, devant Camaret, la formidable armada de 147 bâtiments de guerre et de transport avait été rejetée dans le large en une heure et demie, causa, sur le moment, plus de stupeur d'abord que d'enthousiasme. La Bibliothèque Nationale conserve un petit billet tout court et non signé que, crevant sans doute plusieurs chevaux en une galopade éperdue, un messager demeuré ignoré est venu ap-

porter à Versailles pour annoncer cette prodigieuse nouvelle : à peine arrivés et reçus de si belle façon, les candidats envahisseurs étaient déjà repartis.

La joie éclata alors de tous côtés, aussi fulgurante qu'avait été épouvantée l'anxiété.

Buste de Vauban par Coysevox
avec sa cicatrice à la joue gauche
(Terre cuite
conservée aux Archives du Génie)

Pour nous aujourd'hui, deux seuls points noirs, et qui ne s'expliquent point. Pourquoi Louis XIV, alors, répondit-il par un refus à la requête des Etats de Bretagne sollicitant la célébration d'un « Te Deum »? Pourquoi,

aujourd'hui, dans nos manuels scolaires qui l'ignorent, la victoire de Camaret ne donne-t-elle pas un pendant à la fameuse phrase que tous les écoliers répètent, génération après génération: « Villars sauva la France à Denain »?... Pour ma part, j'aimerais assez lire: « Le 18 juin 1694, Vauban sauva la France à Camaret »... Sur ces deux points noirs, passons ici... Car, heureusement, il fut, en ce temps, d'autres glorifications que voici.

D'abord, en art graphique.

Un bas-relief, malheureusement perdu, et consacré à la bataille de Camaret, aurait, dit-on, orné la base d'une statue élevée au Duc de Chaulnes.

Mais, surtout, Louis XIV fit dessiner et graver par Hiérôme Roussel, de l'Académie Royale de Peinture (1633-1713), une admirable médaille en deux modules (72 m/m et 41 m/m), signée de l'initiale R. et portant, à l'avers le Roi cuirassé à l'antique avec l'inscription « LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS », et au revers Pallas-Minerve debout près d'un trophée naval, hasfe dans la main droite, la main gauche appuyée sur l'égide à tête de Méduse, avec dans le fond la grève Trez-Rouz où eut lieu le débarquement, et ces deux inscriptions: « CUSTOS ORAE AREMORICAE » et « ANGL (is) ET BAT. (avis) CAESIS ET FUGATIS ». L'inscription « Gardienne du littoral de l'Armorique » est devenue par la suite avec juste raison, la devise de Camaret. Dans la pensée du graveur, elle désignait à la fois la déesse de l'Intelligence, et la Tour, création de Vauban, qui avait été le pivot de toute l'organisation défensive et, par ses feux, la victorieuse de la journée. Hommage indirect rendu ainsi à l'ingénieur lui-même.

En effet, elle est architecturalement très curieuse, cette Tour de Côte : édifice militaire de type exclusif inventé par lui pour Camaret, et jamais reproduit nulle part ailleurs. Tour polygonale avec batterie armée de 11 pièces de 48 (il n'y en avait que 9 en place le 18 juin 1694), quatre

Les deux faces de la médaille
de *Hiérôme Roussel* (1638-1712)

(Cette médaille dans ses deux modules est en vente au Musée des Monnaies et Médailles à Paris et au Musée de la Tour Vauban à Camaret).

étages de feux de mousqueterie, douve emplie par le flux de grande marée. Edifice militaire commencé en 1689, reconnu, par avance si dangereux, sur rapport de leurs innombrables espions, que les Anglais le voulurent détruire en construction dès 1691 : 16 vaisseaux anglo-hollandais le vinrent attaquer à l'improviste. Mais le hasard d'un vent contraire ayant obligé M. de Ralingue d'escaler avec trois frégates à Camaret, ces navires, surpris en ce mouillage, firent une résistance si furieuse, à un contre cinq, que l'ennemi se replia en désordre : haut fait qui valut à de Ralingue une lettre des plus flatteuses du Ministre de la Marine (Archives de la Marine B 2 79, p. 235). Baptême du feu pour une construction qui n'avait pas encore son toit, lorsqu'elle livra victorieusement la grande bataille de 1694 (1). Cette Tour de Côte fut l'une des grandes pensées de Vauban et constitua le verrou de fermeture infranchissable posé par le grand ingénieur devant l'accès de Brest... Ce Brest que Michelet a caractérisé d'un mot magnifique: « Brest, la « grande pensée de Richelieu... Brest, la force de la « France au bout de la France... »

Vauban, des semaines, des mois, des années, vint et revint en Bretagne, vécut en Bretagne, travailla en Bretagne. Vauban aima les Bretons et fut aimé d'eux. Vauban que certains ont nommé « le bouclier de la France », savait que, par ses feux croisés, il pouvait interdire aux bateaux à voiles, empiégés par l'errance des vents et les retournements des marées, de franchir le goulet de Brest nommé par lui, dans une de ses lettres : « les Dardanelles de la Bretagne ». Mais Vauban aussi voyait que la falaise de Quélern-Roscanvel présentait ce point faible : l'isthme bas et étroit de Trez-Rouz qu'avaient remonté les fantassins espagnols de Thomé de Praxède cent ans plus tôt. Devant ce point faible, il dressa sa Tour de Côte, au Sillon de Camaret. Il la construisit des rocs arrachés au port même que, par l'occasion, il creusa, approfondit, arrondit : bonne œuvre pacifique offerte

à ses amis de Camaret. Devant la menace ennemie, cet avare ménager du sang des hommes et des deniers de l'Etat mobilisa ses soldats à lui : les pierres mêmes du

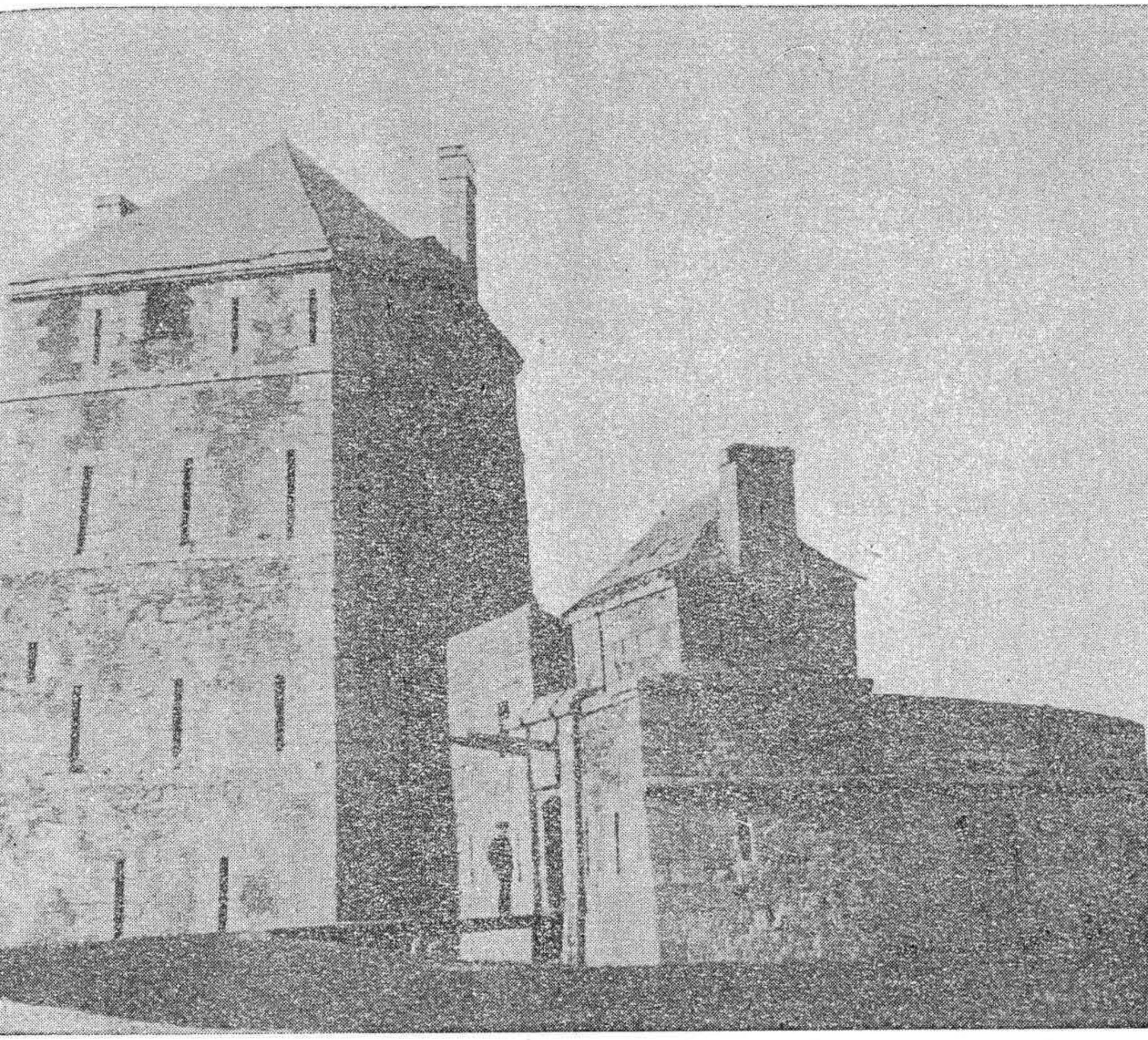

La Tour de Côte de Camaret, œuvre de Vauban (1689-1696)

sol qu'il avait à défendre. Et autour du fort à la silhouette originale, à l'étonnant crépi rouge dont il fixa lui-même la couleur en une aquarelle, il aménagea un demi-cercle de retranchements de la Pointe du Gouin à celle de Tremet. Lorsque, au printemps 1694, la France entière

s'épouvanta, Louis XIV fit de lui, Vauban, le « dictateur à la défense de la Bretagne ». Et, pour que, — des plus grands seigneurs de terre et de mer, au dernier milicien garde-côtes, — tous lui obéissent, sur son grade de Lieutenant-Général des Armées, le Roy-Soleil mit, d'office, celui de Lieutenant-Général de la Marine, avec ordre de vaincre ou de mourir. Vaubán accepta l'écrasante mission; mais il y mit cette condition : que ce serait « pour l'honneur », — c'est-à-dire sans solde... Messire de Vauban consentait de faire l'impossible pour sauver le pays; mais il entendait que ce fût gratis...

J'ai, ailleurs, publié les étonnants détails de cette épopée (1) dont, — j'y insiste, — il est inadmissible, parce qu'injuste, que nos manuels scolaires ne parlent pas. Le lieu n'est pas ici d'y revenir, et je la résumerai simplement en quelques lignes. Vauban accourt, — quatre jours durant étudie la situation, combine, ordonne. Sentant l'énormité du péril et ayant derrière eux une France dans l'anxiété, tous, — sur terre et sur mer, — obéirent magnifiquement : car tous, même les plus modestes, avaient, à la vue de Vauban, leur ami, compris que d'eux tous, épaule contre épaule, dépendait le salut de la Bretagne et le destin du royaume entier... A distance, à travers l'émotion qui transsude des textes malgré leur froideur ordinaire de choses mortes, — vraiement ce fut beau... très beau... L'âme de cet homme dont, plus tard

---

(1) *La Défense des Côtes de France de Dunkerque à Bayonne au* XVII^e^ *siècle,* thèse en Sorbonne (juin 1897); *Revue Maritime* et Chapelot, éditeur (364 pages, 24 planches) (Prix Audiffred-Pasquier, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques; *La Bataille de Camaret* (Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine - 1899); *Les carnets illustrés de M. le Maréchal de Vauban* (Annales de l'Académie de Marine, n° 20, 1947); *La presqu'île de Crozon* (Editions de Bretagne 1947); *Camaret, grand'garde du littoral de l'Armorique* (Librairie Grund); *Monsieur de Vauban* (Berger-Levrault, 1954) (Grand Prix d'Histoire Carrière, de l'Académie Française).

Saint-Simon devait écrire qu'il « fut porté dans tous les cœurs françoys », passa, vibrante, dans toutes les âmes de tous ceux dont la confiance de Louis XIV l'avait fait le chef suprême pour le meilleur et pour le pire... Et ce fut le meilleur... : la foudroyante victoire.

Des détails, les uns précis, les autres pittoresques, je vais avoir à en donner certains dans un instant. Mais je veux simplement reprendre ce qu'il m'est advenu de dire, au nom de l'Académie de Marine, lorsque, au pied de celle que Vauban appelait, avec tendresse paternelle, « ma Tour Dorée », j'eus l'honneur d'inaugurer le Musée-Exposition ouvert le 25 juillet 1959, dans cet édifice si lourd d'histoire, par l'*Association des Amis des Musées de Marine*... Deux vers de Corneille, dans le récit du combat du *Cid*, s'appliquent ici à merveille. Aux marins et soldats de sa flotte de 147 navires de guerre et de transport, Guillaume III et l'amiral Berkley avaient promis une promenade militaire, et ses fructueuses suites... et ils se jetèrent tête baissée dans les mâchoires du piège tendu par Monsieur de Vauban :

Ils couraient au pillage et rencontrent la guerre...

Si bien qu'après une heure et demie de débats sous le cercle de feu partant de toutes les falaises, ces assaillants désemparés se rejetèrent vers le large et y disparurent :

Le flux les apporta, — le reflux les remporte...

Ils sont partis si vite et d'un vol de voiles si pressé que Vauban, ayant pris position personnelle au fort Minigant sur la côte de Léon, dans l'incertitude du lieu exact de l'attaque, — n'eut pas le temps de traverser le Goulet avant l'instantanée déroute. Il n'arriva à Trez-Rouz sous les acclamations des soldats, des marins, des garde-côtes, de la milice camarétoise, que lorsque parmi les chaloupes brisées, les morts accumulés au pied des roches, les prisonniers encadrés par les dragons, et plu-

sieurs frégates échouées et prises d'assaut, — la victoire était totale. Ce qui permit au modeste Vauban d'écrire par sa lettre de compte rendu : « *Je n'y ai eu de part que dans les ordres et la disposition.* » (Archives de la Marine B 3, 85, 366-367, datée du soir même, 18 juin 1694). En un autre texte, le Lieutenant-Général des Armées et de la Marine rejette tout le mérite sur ce qu'il nomme ses « *petites précautions* »... Encore fallait-il que dispositions et précautions eussent été imaginées, et ordres donnés avec exécution dirigée,... le tout par quelqu'un... Or, ce quelqu'un-là ne pouvait pas ne pas être celui que l'autre organisateur de la victoire, pendant la Révolution, Lazare Carnot nommait de ce titre *Vauban le Sage,* et dont il prononçait cet éloge magnifique : « Tout s'agrandissait entre ses mains... »

Ce 18 juin 1694, Vauban, d'un seul coup, et du haut de sa Tour Dorée, fit crever l'immense orage si bien monté par Guillaume III des Pays-Bas et d'Angleterre, rejeta au large la lourde armada ennemie — à qui, en route, une violente tempête de suroît coula encore deux gros vaisseaux de ligne, — et sauva la France d'une invasion dont les conséquences eussent été imprévisibles.

Le sentiment populaire ne s'y trompa point. Et la spontanéité avec laquelle il se manifesta, est précisément la démonstration que je me suis proposé de présenter à notre *Société Archéologique du Finistère.*

Car, grâce aux recherches de l'un de nos secrétaires, M. Yves Tanneau, et à l'heureuse fortune qui les a si bien accompagnées, le florilège poétique populaire de la

---

Coupe de la Tour de Côte de Camaret
Epure exécutée par l'ingénieur Traverse,
annotée et signée par Vauban

(Archives du Génie)

Explication de l'Oeuvre de Couleur de la ligne AB

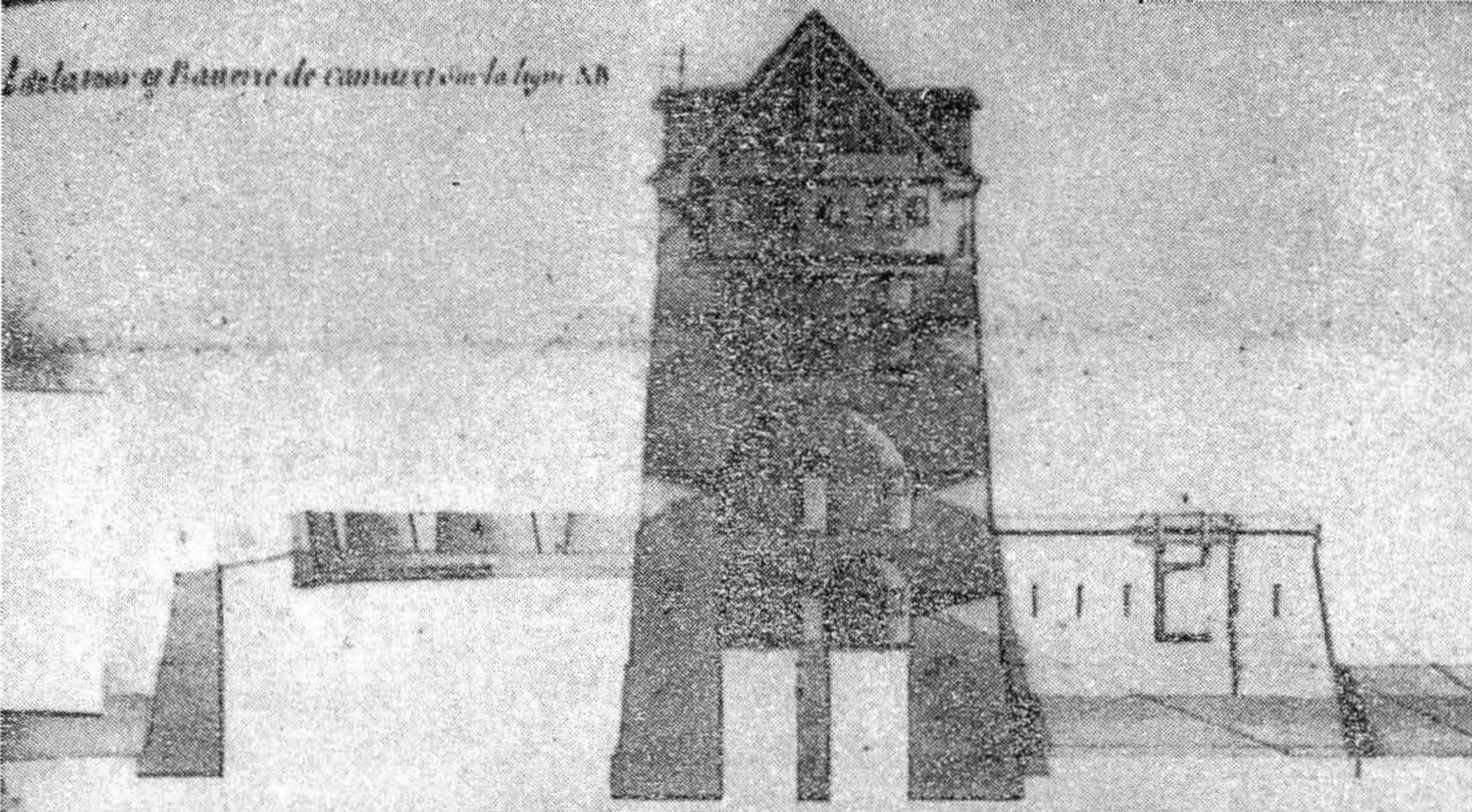

Elevation de la Tour a Bauare de Caumont

Les pierres Sont colorés de rouge.

Ce qui reste pour l'Oeuvre 1696 d'ont colorés de jaune.

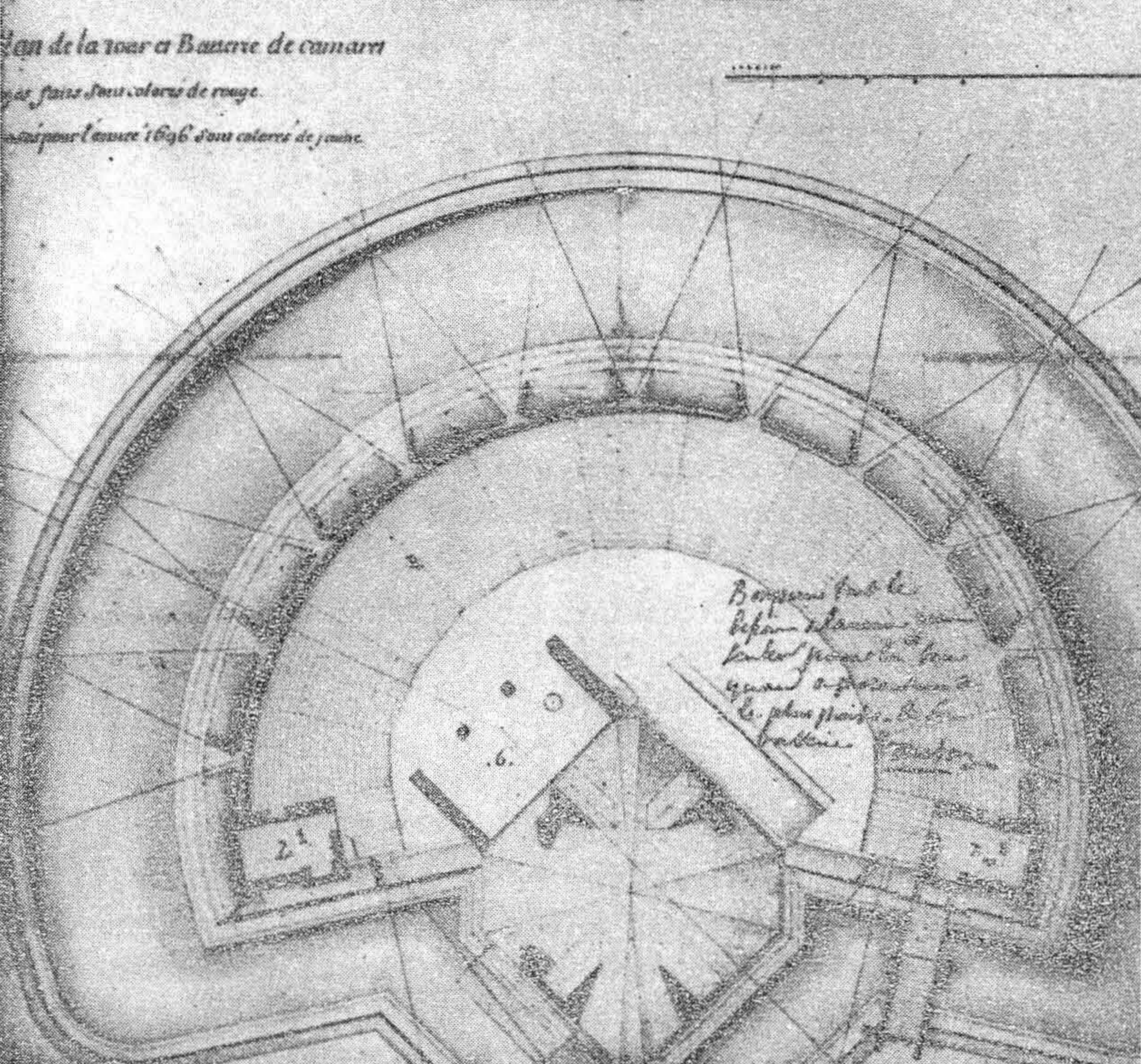

Plan de la Tour a Bauare de Caumont

Les pierres Sont colorés de rouge.

Ce qui reste pour l'Oeuvre 1696 d'ont colorés de jaune.

Coupe de la Tour a Bauare de Caumont

Les pierres Sont colorés de rouge.

Ce qui reste pour l'Oeuvre 1696 d'ont colorés de jaune.

Fait a Caumont le

Erauer

Bataille de Camaret, qui était jusqu'ici de deux textes, s'accroît aujourd'hui d'une troisième pièce, — et celle-là d'un intérêt capital.

Les deux premières chansons sont connues de longue date.

*
**

La première est celle que, en 1897, j'ai relevée dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Mss fr. 12.961, pages 239-241 et que j'ai publiée in-extenso, commentaires d'époque compris, dans ma thèse en Sorbonne sur la défense des côtes (1). Je crois intéressant de reproduire ici ce manuscrit intégralement, — en en respectant l'orthographe.

*
**

« 1694. — *Chanson sur l'air de* La Rochelle *sur ce*
« *qu'une flotte anglaise et hollandaise ayant fait une*
« *descente près Brest le* 17 *juin* 1694 *ceux qui avaient*
« *déjà mis pied à terre au nombre de* 7 *à* 800 *furent*
« *taillez en pièces et obligez de se retirer dans leurs*
« *vaisseaux.*

« Nota que le roy Louis XIV, ayant preueu que les Enne-
« mys pouuvoient hazarder une descente du costé de
« Brest à dessein de bombarder ceste place, auoit enuoyé
« le Sr de Vauban, son 1er Ingénieur et Lieutent gnal de
« ses armées, pour y commander, que la flotte ennemie
« ayant paru deuant Brest le 16 juin, leua l'ancre le 17e à
« onze heures du matin, aprocha le plus qu'elle put de la
« pointe de Camarec. On se canonna près de deux heu-
« res de part et d'autre. Après quoy, les troupes desti-
« néez à la descente, et qui estoient autour du vaisseau
« admiral dans de petits bastimens plats et mastez,

---

(1) *La Défense des Côtes de France au* XVIIe *siècle:* pièce justificative n° XIV, pages 351-352.

« entrèrent dans l'anse de Tremet, et s'estans mis en « estat de débarquer, mirent à terre 6 à 700 hoes. Le « marqs de Langeron, chef d'escadre, commandant de ce « costé-là, parce que le Sr de Vauban, dès que les Enne- « mys parurent, pris le poste du costé de la rade de « Bertheaume, où ils auraient deu, vraysemblemt, dez- « cendre. le marquis de Langeron, à la teste de 8 com- « pagnies franches de la Marine garnies de quelqs mili- « ces du pays, après un grand feu de mousqueterie de « part et d'autre, sortit des retranchemens, les renuersa, « leur prit 400 hoes, en tua ou noya 500, parmy lesquels « étoit le Général Talmach, quy commandoit le débar- « quement, prit 7 de leurs bastimens éschouëz, un vais- « seau hollandois de 34 pièces de canon ayant aussy « eschoué en cette occasion fut aussy pris, on y trouua « 40 hoes morts et l'on en fit 64 prisonniers.

« Croyez-moi : laissez-nous en paix,
« Anglois, ne revenez jamais.
« Pour vous, la Bretagne est fatale :
« Vous le sentîtes par le sort
« De Vostre Machine Infernale (1)
« Où son auteur trouua la mort (2)
« Aujourd'hui vous n'en doutez plus :
« Vos gens près de Brest descendus,
« Sont tous demeurés sur la place;
« Par la prison ou le trépas
« Chacun d'eux a payé l'audace
« D'auoir fait en Bretagne un pas.
« Dans le détroit on vous attend (3)
« Sans vous Barcelone se rebd (4)
« Menez là vos flottantes mines; (7)
« Icy (8) nous auons en tous tems
« Et des écueils pour vos Machines (7)
« Et Des Langerons pour vos gens. » (8)

« 1. — Lisez une chanson de l'an 1693, sur la fin qui

« commence par ces mots *Luxembourg finit sa carrière.*
« Vous verrez ce que c'est que ceste Machine Infernale
« avec laquelle les Anglois et Hollandois voulurent rui-
« ner la ville de Saint-Malo au mois de nou. dernier.

« 2. — Parmy les morts que les ennemys laissèrent
« l'an 1693 sur la greue de Saint-Malo en se retirant,
« on y trouua un homme bien vêtu qu'on prétena estre
« l'auteur, ou tout au moins le conducteur de ceste
« Macinne.

« 3. — L'armée nauuale de France commendée par
« Anne-Hilarion de Costantin, comte de Trouruille, maral
« et vice-admiral de France, étoit alors dans la Médi-
« terranae où elle auoit servy au siège de Palamos, et
« sur l'aduis qu'elle auoit eu de la Cour que celle des
« Ennemys vouloit la combattre, Il passa le détroit de
« Gibraltar por cela. Elle y étoit allé l'attendre, ou du
« moins faisoit route pour cela.

« 4. — L'auteur se méprend icy; ce n'étoit pas Barce-
« lone qu'on assiégeoint, mais Gieonne deuant lequel
« étoit l'armée commandée par M. le Mal Duc de
« Noailles.

« 5. — Ce sont les machines pareilles à celle dont les
« ennemys s'estoient servy por abysmer la ville de St
« Malo, dont ils auoient plusieurs dans leur fiotte

« 6. — En Bretagne

« 7. — On prétend que sans un écueil qui est à l'entrée
« du port de St Malo que les Malouins seuls connoissent
« et qui détourna ceste Machine flottante, les machines
« des Ennemys eussent, l'an 1693, abysmé ceste ville.

« 8. — Lisez l'argument. »

Ce document que j'ai publié en 1897 est extrêmement intéressant autant par son renvoi à un air connu aux dernières années du XVII^e siècle, que par sa rédaction, à forme très classique, des chansons de même épo-

que, et que par les explications historiques annexes. Et c'est pourquoi j'estime utile de le reproduire ici.

⁂

La seconde chanson, beaucoup plus tardive, n'est qu'un rappel, puisqu'elle forme trois couplets dans le *gwerz* consacré à la bataille de Saint-Cast (11 septembre 1758). Je la reproduis en empruntant texte breton et traduction à Hersart de la Villemarqué dans le *Barzaz-Breiz*.

Potred Breiz-Izel a gane,
O tont war ann dachen, neuze :
— « Neb en deuz goucet leir gwech
« A c'honeo n'euz fors pet Kwech !
« E Kamared, enn amzer-hon
« E hoa diskennet ar Zaozon;
« Bragal a reent, war ar mor,
« Gwant ho gwelio u gwenn kann, digor;
« Gand tennoukouesjont war aon od,
« Evel ma vigent kudonod,
« Deuz pever mil e oant eno,
« Na zistroaz hini d'ho vro... »

La Villemarqué donne cette traduction :

« C'est alors que les hommes de la basse Bretagne « venaient au combat en chantant : Celui qui a vaincu « trois fois, vaincra toujours !

« A Camaret, dans ces temps-ci, les Anglais ont fait « une descente; ils se pavanaient sur la mer sous leurs « blanches voiles gonflées.

« Ils tombèrent sur le rivage abattus par nos balles « comme s'ils eûssent été des ramiers; de quatre mille « qui débarquèrent, il n'en retourna pas un seul en « Angleterre ».

Ce texte montre que 64 ans après la victoire, le souvenir de la Bataille de Camaret était demeuré très populaire dans les mémoires des fils et des petits-fils des combattants de 1694.

⁂

Mais le « chant » ou « complainte » que M. Yves Tanneau a eu la bonne fortune de trouver dans le Chartrier du Château de Lestrédiagat en Treffiagat, et que l'amabilité du propriétaire actuel de ce domaine, M. de Gouvello, a eu, aussitôt, la grande obligeance d'offrir, comme document de premier ordre, aux Archives de Quimper, est d'une autre importance documentaire et d'une autre qualité émotive.

Si manquent deux choses importantes, — la signature et l'indication de l'air sur lequel devait se chanter ce texte, — un fait ressort qui est indéniable : nous sommes en présence d'un ouvrage de pensée, de forme et de tenue essentiellement populaires. L'auteur, très pénétré de son sujet et encore tout bouillant d'enthousiasme, fut certainement un témoin oculaire de la bataille, et peut-être même un combattant. Non point un chef, ni même un gradé: on sent par endroits l'homme très fruste, mais remarquablement observateur et doué de ce sens naturel qui, de tous temps, a créé les bardes populaires. Si je voulais fixer les idées par une comparaison moderne pour faire mieux comprendre ma pensée, j'évoquerais, pour essayer de dessiner ce Breton inconnu de la fin du XVIIe siècle, le souvenir récent du poète-matelot de Saint-Malo Jean Robin, qui signait Yann Nibor, par retournement de son nom, des chansons dont la rude couleur et l'âpre salinité évoquant des heures vécues, séduisirent les meilleurs artistes de lettres et d'arts graphiques aux alentours de 1900.

Le certain est que notre document s'avère de premier ordre, à la fois historiquement et psychologiquement.

Et c'est après l'avoir longuement examiné avec M. Tanneau, son heureux découvreur, avec notre Président Louis Ogès et avec notre savant linguiste le Vice-Président Chanoine Nédélec qui a eu l'obligeance d'assurer la traduction du breton du dix-septième siècle en français actuel, que je viens essayer de soumettre à la *Société Archéologique*, et comme historien tant de Vauban lui-même que de Camaret, quelques commentaires en explications.

Naturellement, la première chose à faire est de présenter d'un coup le texte intégral dans sa lumière et son mouvement, — afin de reprendre ensuite divers passages et d'en définir les sens.

Voici donc ici, dans la traduction de M. le Chanoine Nédélec le texte entier de cette œuvre à la fois curieuse et vraiment fondamentale.

D'abord, il faut placer, en tête du texte français, les appréciations de M. le Chanoine Nédélec sur le texte breton, — appréciations linguistiques absolument nécessaires à l'identification et à la compréhension générale.

⁂

« Le manuscrit de ce poème, écrit M. Nédélec, se trou-
« ve au dos d'une pièce de procédure faisant partie des
« archives du Château de Lestrediagat, en Treffiagat.
« Cette dernière pièce est signée de M. Demonboucher,
« rapporteur pour M. de Lestrédiagat appelant, contre
« M. du Grego intimé : elle contient le sommaire du pro-
« cès en appel entre ces deux messieurs. La dernière
« date mentionnée à ce sommaire est 1692, mais il est
« aussi question d'une pièce fournie par l'intimé « le
« 27 juin dernier ». Etant donné que le poème reflète un
« écho direct et encore tout frais, du combat de Cama-
« ret, il y a une très grande probabilité que notre docu-
« ment soit de 1694 même. La certitude ne pourrait
« être obtenue que par les archives du Parlement de

« Bretagne à Rennes. La langue du poète breton ne « s'embarrasse pas de purisme en ce qui concerne le « vocabulaire encore qu'il y ait moins de termes français « que dans les écrits religieux de la même époque. La « syntaxe, elle, est purement bretonne (sauf pour une « proposition relative au 3e vers de la strophe 28). Les « tournures vigoureuses et expressives abondent. C'est « pourquoi son étude détaillée ne manquait pas d'inté- « rêt. La versification n'offre pas de caractéristiques « remarquables. Nous avons 32 strophes de 4 octosyllabes « où les syllabes finales riment deux à deux. Cependant « il semble qu'on devrait voir une assonnance voulue « dans les deux premiers vers du poème

Cameret, quemer da vosquet
Arru ar princ da quemeret.

« Sans doute l'auteur aura-t-il renoncé à poursuivre « le même effort de versification conforme aux tradi- « tions poétiques bretonnes. Le déchiffrement du manus- « crit ne laisse d'hésitation que sur un très petit nom- « bre de mots, spécialement au 3e vers, strophe 24, à « cause d'un mot raturé et surchargé. En livrant la « traduction ci-dessous, je laisse à plus compétent que « moi le soin de tirer de ce texte tous les renseignements « historiques qu'il renferme. »

M. le Chanoine Nédélec donne ici une consultation d'une importance extrême, et sa science de la linguistique bretonne ancienne et moderne, jette en ces quelques lignes une lumière très vive sur les capacités de l'auteur inconnu et sur la valeur littéraire et populaire de cette pièce. Elle apparaît à présent comme une cheville désormais essentielle dans la documentation des détails sur la bataille de Camaret. Mais je suis très flatté que M. le Chanoine Nédélec m'ait fait l'honneur de me confier le soin d'établir ce commentaire. A cette tâche, je vais m'efforcer de mon mieux.

D'abord lisons ce texte en entier.

Le titre est long :

« Chant nouveau au sujet de la générosité des Bretons « de Crozon dans le combat à Camaret (où) ils ont com- « battu courageusement pour la foi catholique. »

Ensuite, voici, numérotées, les 32 strophes octosyllabiques, naturellement transmutées en français, mot-à-mot, vers à vers.

1. — Camaret, prends ton mousquet !
Le Prince arrive pour te prendre
Je les vois arrivés à Loc-Mahé :
Ils sont en grand nombre...

2. — Quatre-vingts navires environ,
Et un grand nombre de chaloupes,
Et leurs voiles couleurs de sang,
Ils ne comptent guère combattre.

3, — Si le Prince vient avec son armée
A Camaret, je le jure,
Nous fumerons de son tabac;
De ses hommes, il ne restera aucun.

4. — Le marquis de Langeron,
Un homme vaillant et de cœur,
Un homme qui est expérimenté,
Défendra le port de Camaret.

5. — Du côté de Crozon, il est campé
Avec les marines et les dragons,
Ceux-ci cachés par les rochers
Comme le renard qui trompe les poules.

6. — Les canonniers de Cornouailles
Sont en grand nombre,
Hommes adroits, vaillants au combat.
Ils sont fortement armés et montés.

7. — Quand serait le diable dans son cœur,
Si le Prince descend à Crozon,
Il trouvera une résistance assurée
Pour défendre le port de Camaret.

8. — Un régiment différent et nouveau
Est ici venu. Qui est-ce ?
C'est le régiment des « Petra ».
Ce sont ceux-là les meilleurs !

9. — Le commandant, c'est Pessavat,
Homme du commun et bon paysan,
Fils aîné du prince Torreben;
Salacrach, c'est le capitaine.

10. — L'adversaire s'approche.
Ils se pavanent sur l'eau.
Ils descendent à terre.
Ils fument de colère.

11. — Les Ecossais et Hollandais,
Les Islandais et les Anglais
Sont descendus à Camaret :
C'est maintenant qu'ils seront combattus.

12. — Je vois arriver les dragons
Pareils à des loups ou des lions,
Et dans leur main un coutelas;
Le feu leur sort de la tête.

13. — Voici arrivé les marines.
Je vois Pessavat qui vient
Avec son régiment de Petras,
Ah ! quelle douleur est celle-ci !

14. — Jamais en Bretagne on ne vit
Pour le temps passé
Plus grand massacre que pour arrêter
Les gens du Prince à Camaret

15. — Du Mingant et de Fort Dechon
On a tiré dix mille canons,
Pour montrer à l'ennemi
Qu'il n'est qu'un étourdi.

16. — Les vaisseaux furent abordés
Pour mettre des hommes à Camaret
Par ordonnance du marquis de Langeron
Qui fut salué de bonne façon.

17. — Le canon de mitraille explosive
Chargé pour la canaille
Les salua dans leur malheur,
Vers neuf ou dix heures.

18. — Alors on vit Pessavat
Et ses soldats au combat.
En vain, ils demandaient quartier.
« Pas de quartier » dit le paysan.

19. — Monsieur le marquis de Langeron
Disait aux Petras de Crozon :
« — Ne les tuez pas tous sur le terrain !
Faites des prisonniers !

20. — « Oui ou M... ! dirent les Petras...
« Pas un, même le plus petit,
« N'échappera à ma furie
« S'il est de l'ennemi !...

21. — « Que soient damnés mes sabots,
« Si je les manque, mon Seigneur !
« Courage, courage, mes Youenn,
« C'en est fini des ennemis ! »

22. — Pas un seul n'est allé
De retour de Camaret
De tous ceux qui étaient venus à terre
Je pense que grande est leur douleur...

23. — Trois cents des ennemis
Sont à Quimper prisonniers;
Et à Brest, il y en a quatre-vingts,
Beaucoup d'entre eux précédemment Français.

24. — Après le combat vous auriez joie
A voir « monsieur Petra »
Avec leurs guêtres et sabots de bois.
Et un plumet sur la tête.

25. — Et à son côté des épées,
Trois, quatre, et un baudrier,
Vous ne verriez avec eux tout de suite
Que des habits bleus et des rouges.

26. — Monsieur Petra abandonnait
Ses habits de loques et sa saie
Pour revêtir son ennemi
Quand il avait pris son âme.

27. — Beaucoup de navires et de chaloupes,
De gabares et de galiotes
Sont restés au bord de l'eau
Sans matelots et sans secours.

28. — Nous avons gagné la victoire !
Rendons tous gloire à Dieu
Qui a combattu
Pour nous, à Camaret.

29. — J'ai pitié des Léonois
Qui sont en danger nuit et jour
Parce qu'ils sont voisins
Des Anglais qui sont traîtres.

30. — Le manoir de Kerusouc'h et de Keryann
Et la maison de Kermorvan,
J'ai grand'peur pour eux :
Je les recommande à Dieu.

31. — Prions la Trinité adorable
De nous être toujours favorable,
De conserver le Roi de France,
Et de lui donner toute assistance

32. — Ce chant a été fait
En attendant que les demoiselles
Se lèvent de leur lit
Pour venir prier Dieu,
par un homme qui se trouve très bien à fumer
Pour passer sa mélancolie.

FIN

Tel est, intégralement traduit mot à mot, ce texte étonnant que notre Secrétaire, M. Yves Tanneau, a découvert en retournant une pièce de discussion procédurière, dont le revers se trouvait libre, a servi de feuille de notes à un inconnu. Celui-ci dans le calme d'une nuit finissante, comme il le dit lui-même par périphrase, et se déclarant à la fois grand fumeur et enclin à quelques idées tristes dont il ne nous révèle pas la cause, s'est distrait en jetant sur ce papier de hasard, en bon poète populaire spontané, le récit d'une action récente dont le souvenir le hantait.

Souvenir de témoin ? souvenir de combattant ? Les deux hypothèses sont défendables. Car un fait est certain : l'annonce répétée par mille voix diverses, une insistante propagande ennemie, ayant pénétré la France entière d'une extrême inquiétude, avait tendu à l'extrême les nerfs de toutes les populations bretonnes, principalement les littorales qui se trouvaient, depuis plusieurs années déjà, vivre mobilisées et, — hommes et femmes, — prêtes à toutes éventualités. Depuis 1674, ces populations, sans cesse en alerte et embrigadées en milices garde-côtes toujours sur le pied de guerre, avaient pris coutume de voir rôder à portée de canon, et brutalement attaquer en guérillas, des croiseurs ennemis auxquels pêcheurs et paysans s'étaient entraînés à tenir tête en des combats locaux sporadiques pour la défense de leurs ports et de leurs maisons. Sortes de raids subits ressemblant à ceux que, sur les littoraux méditerranéens, menaient alors les pirates barbaresques. A partir de 1691, ces raids se multiplièrent, jusqu'à devenir de véritables expéditions générales, sur lesquelles les Archives de la Marine, notamment les volumes B2 84 et B2 85 contiennent des détails très précis auxquels j'ai eu occasion, jadis, de me référer. Puis, du 26 au 28 novembre 1693, ç'avait été la spectaculaire, furieuse et inutile attaque, avec machine infernale ayant fait échec, de 28 navires anglais contre Saint-Malo : le retentissement en fut

extrême dans la Bretagne entière, soulevant l'alarme et déclenchant l'organisation milicienne complète sur tout le littoral. Aussi, lorsque, en ce printemps 1694, l'Europe entière fut, par grands bruits de propagande anglo-hollandaise, mise au courant de l'immense, et semblant devoir être décisive, attaque en organisation aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, la « psychose de guerre » comme on a pris coutume de dire aujourd'hui, se trouva tout naturellement portée à son paroxysme dans tout ce Finistère qui, depuis plusieurs siècles, avait subi de si nombreux ravages : tels les brûlements de l'abbaye de Saint-Mathieu ou du manoir de Portz-Moguer, — dont tous conservaient la rancunière mémoire... Ceci pour éclairer la mentalité de l'auteur inconnu de notre « chanson », « complainte » ou « chant héroïque », comme on voudra l'appeler : ce Cornouaillais a, dans le sang et dans le subconscient, quatre ou cinq siècles de souvenirs agressifs que le temps n'a pas estompés. Et, dans toutes les demeures de la presqu'île tous et toutes pensent comme lui. Aussi, en cette œuvre dont la spontanéité est une des caractéristiques maîtresses, notre poète populaire apparaît bien comme l'interprète sans apprêt, ni recherche, des sentiments de tous ceux et de toutes celles qui l'entourèrent en ce jour du 18 juin 1694.

Car, en dépit de la puissance de l'attaque, chez ces hommes, tous mobilisés sur place, chez ces femmes qui ne quittèrent pas plus leurs foyers qu'aux alertes précédentes, — il n'y eut point « d'exode ». Dans ce qui était alors le modeste village de Camaret entre sa chapelle de Roc'h-a-ma-dour sur le port, et son église vers le bourg, tous et toutes demeurèrent là, — les hommes en armes, — mousquets distribués par Vauban, faux emmanchées à revers, — les femmes en prières... Et l'auteur du chant fut l'un d'entre ces témoins, conservant pour jamais dans ses yeux la vision du combat, dans ses oreilles le fracas de la bataille, lorsque, dans un petit matin de mélancolie, sa pipe aux dents, il a, d'un jet,

au dos de la première pièce de procédure ramassée au hasard, tracé ses souvenirs... Oui, ses souvenirs : — ce qu'il a vu, — ce qu'il a entendu... La vieille phrase ancienne : « J'étais là : telle chose m'advint... »

Sans doute aussi, celui-là était un habitué de l'expression poétique employée pour traduire ses sentiments : j'en trouve la preuve dans ce mot du titre : « Chant *nouveau*... » L'homme n'a point écrit cet adjectif par hasard; — il était un de ces « bardes » essentiellement populaires locaux comme il y en eut en tous temps, depuis les Grecs anciens prédécesseurs d'Homère et les trouvères celtiques de la Bretagne médiévale. D'ailleurs, si l'on suit les explications linguistiques de M. le Chanoine Nédélec, il apparaît bien que l'auteur est accoutumé à manier la poésie bretonne : un familier de ses règles. Aucun doute : il est un « professionnel » de la langue entraîné à obéir aux règles poétiques de cette langue maternelle.

Dans le même titre, je relève l'expression « les Bretons de Crozon »; je crois qu'il faut ici comprendre « *Bretons de la Presqu'Ile de Crozon* » que, avec juste raison, ce Cornouaillais du XVII^e^ siècle considère comme une entité, une personnalité géographique : cette pointe centrale du trident du Finistère dessine sur la carte « comme la patte palmée de quelque fabuleux oiseau des mers antédiluviennes » (1). Il est d'ailleurs certain que, en cette fin du XVII^e^ siècle, l'agglomération de Camaret même, alors beaucoup moins importante quelle ne l'est devenue depuis lors, tous les villages, tous les hameaux de la presqu'île entière ont précipité au combat tous leurs hommes valides, entraînés de longue date à ces mobilisations puisqu'ils étaient enrégimentés dans les rangs de la milice garde-côte de la capitainerie dont le

---

(1) Phrase devenue classique de Gustave Toudouze (1847-1904), au début de son roman sur les pêcheurs et sauveteurs de Camaret, *Péri en Mer!*, publié en 1890.

secteur embrassait toute la région de Landerneau à Douarnenez.

***

A présent, il faut prendre les 32 strophes vers à vers afin de les analyser pour les commenter.

1. — La première phrase : « Camaret, prends ton mousquet » est d'un beau mouvement d'attaque, et présage curieusement ce qui sera plus tard le premier vers d'un autre Breton, Paul Féval (1817-1887), dans sa *Chanson de M. de Charrette* : « Prends ton fusil, Grégoire... »

Le mot « Prince » est une expression générique qui d'un seul mot désigne Guillaume III d'Orange, l'Angleterre et la Hollande à la fois. En effet, divers textes britanniques et néerlandais reproduits par des textes français qui répandirent de proche en proche la formule à travers le public dans toute la France, rapportent que, dans les deux pays coalisés, l'immense expédition montée longuement avait reçu le surnom familier de « *la guerre du roi Guillaume* ». Cette appellation a dû venir jusqu'à notre poète qui en a tiré cette contraction de toute la puissance coalisée en condensant tous les ennemis en ce seul personnage tout symbolique : « *Le Prince est arrivé pour te* (Camaret) *prendre.* »

« Loc-Mahé » : est *Loc-Mazé-Pen-Ar-Bed*, Saint-Mathieu-Fin-de-Terre, le promontoire que double la flotte coalisée « En grand nombre » : les chiffres viennent plus bas.

2. — « Quatre-vingts navires » : en fait, l'armada anglo-hollandaise comptait 147 bâtiments: 41 vaisseaux de ligne et frégates, 14 brûlots, 12 galiotes à bombes (copies de l'invention française récente de Petit-Renau d'Eliçagaray), et 80 navires de transport de troupes, plus des demi-galères, des caiches, des gabares et des doubles chaloupes.

« Leurs voiles couleur de sang »: il s'agirait, suivant

ce dire, ou de voiles tannées, — fait peut-être discutable ? — ou de marques en couleurs vives destinées à différencier les vaisseaux de chacune des deux nations et, même, les divisions dans les rangs de chacune des deux escadres.

« Ils ne comptent guère combattre » : indication qui répond au bruit répandu en Angleterre et Hollande, suivant lequel, conservant rancune au pouvoir royal des péripéties survenues dans la répression de la Révolte du Timbre en 1675, les Bretons auraient été prêts à se soulever contre Versailles, à accueillir les assaillants en amis, et à transformer le débarquement en promenade militaire. Dans cette conviction le lieutenant-général Talmash, chef des troupes de débarquement, n'hésita pas à mettre à terre avec lui, dans la première chaloupe, un coffre empli de livres et de florins destinés à « subventionner » le « soulèvement » si étrangement escompté. Preuve « monétaire » des illusions dont se berçaient les agresseurs de manière si fort publique que, en effet, les assaillants « ne comptaient guère combattre ». Vraisemblablement le bruit en était venu jusqu'aux Bretons, — puisque notre poète est au courant de la croyance ennemie et en fait gorge chaude. Dans la furie de la bagarre, la chaloupe qui portait le trésor fut évidemment coulée avant que d'accoster, alla au fond dans le ressac, et, alors, inconnue des vainqueurs, s'enlisa dans le sable rouge de la grève tragique, à ce moment doublement teinte d'écarlate. Bien longtemps après, vers 1860 ou 1870 — on n'a jamais bien su, l'homme ayant été fort discret — par un soir d'équinoxe dont la tempête ravina profondément la grève, un habitant du hameau de Kerloc'h, dans les paquets de varech, trouva le coffre disloqué, revenu en surface. Comprenant que sa trouvaille avait de la valeur, il ramassa tout ce qu'il put trouver, — *penzé an aod,* — dissimula son butin et l'alla vendre à des orfèvres de Brest ou de Quimper qui furent non moins discrets en payant les pièces étrangères au

poids et les envoyant à la fonte. Mais l'enrichissement de l'homme finit par faire jaser. Le bruit se répandit par des bavardages : d'autres chercheurs fouillèrent le sable, et trouvèrent encore quelques pièces éparses. Entre 1886 et 1890, j'ai connu le découvreur, alors presque centenaire, que l'on appelait « Le Vieux de Kerloc'h » et qu'il était fort malaisé de faire parler de son aventure. Et à cette époque, j'ai vu, chez le boulanger Garrec, de Camaret, une grosse pièce d'argent trouvée dans Trez-Rouz, épave isolée du « Trésor des Anglais », et unité survivante de cette « Cavalerie de Saint-Georges » qui, ce jour-là, manqua si bien sa charge: mais je n'ai jamais su ce qu'elle était devenue depuis ce temps. Il faut ajouter que les bureaux de Versailles avaient accepté pendant un certain temps les racontars qui avaient cours en Angleterre. Ces bureaux en tiraient suspicion contre les milices garde-côtes de Bretagne, bien que Vauban, familier de la vie en Bretagne, se portât à plusieurs reprises garant de leur patriotisme avec la fougue qu'il apportait dans ses discussions quand il s'indignait pour soutenir ce qu'il savait être la vérité. La bataille de Camaret lui servit de preuve éclatante pour ramener les bureaux de Versailles et de Paris à la juste appréciation des réalités.

3. — Cette strophe constitue, pour le poète, une manière de serment, — qui va être tenu avec la dernière énergie.

4. — Eloge de Langeron, le chef local: Vauban, commandant suprême, ayant à faire face sur ces deux fronts, avait confié la côte de Léon à D'Infrevile secondé par le lieutenant d'Aire, et celle de Cornouaille au marquis de Langeron ayant pour adjoint le capitaine de Boulainvilliers.

5. — Les « marines » sont les compagnies franches commandées par de Benoise et de la Cousse. Les dragons font partie du corps de cavalerie de M. de Cervon, can-

tonné à Châteaulin; et l'escadron détaché en pointe et dissimulé de la manière que le poète décrit si pittoresquement avait pour chef Du Plessis-Praslin.

C'est le 25 octobre 1689 que fut levé, pour la première fois, le régiment dit des « dragons de Bretagne », dont le premier colonel fut M. de Cambout, et qui, à partir de cette formation, fut affecté de manière exclusive à la garde du littoral breton, tant pour patrouilles de surveillance que pour interventions en masse, — comme ce fut le cas à la bataille de Camaret.

6. — « Les canonniers de Cornouaille » sont des miliciens garde-côtes, dans ce secteur en majorité pêcheurs de Camaret, depuis plusieurs années entraînés, par ordre de Vauban, au maniement des pièces réparties de la pointe du Gouin ou du Couvent, au cap Tremet, et des grosses pièces de 48 armant la Tour de Côte. Ils fermaient ainsi une importante section du cercle de feu installé par Vauban, tout autour de la baie, de Bertheaume au Toulinguet. Cercle qui, le 23 mai 1694, à l'arrivée du chef suprême, comptait 265 canons et 12 mortiers, chiffre qu'en quinze jours il porta à 468 canons et 36 mortiers. — D'où les expressions du poète : « hommes adroits... fortement armés... bien montés » (1).

7. — Nouveau couplet de bravoure et d'assurance.

---

(1) Il y a lieu de signaler que, dans le grand album illustré en couleurs, *Le Roy-Soleil,* dont le texte était de son cousin germain Gustave Toudouze, le peintre d'histoire Maurice Leloir, fondateur du « Musée du Costume de la Ville de Paris », qui composa les planches de cet ouvrage de grande documentation historique en 1904, avait alors consacré une planche entière à la bataille de Camaret, avec la vue de la Tour de Côte sans son toit, et au premier plan une batterie montée et servie par les canonniers de Cornouailles dans leur pittoresque costume de 1694. La reproduction agrandie de cette planche de reconstitution archéologique figure parmi les documents graphiques relatifs à la bataille de Camaret, rassemblés dans une des salles du Musée Historique et Maritime installé dans la Tour de Côte de Camaret.

8. — Le « régiment de Petras »: surnom qui paraît avoir été pendant plusieurs siècles appliqué à tous les paysans bretons. En effet, au cours d'un pittoresque récit publié en 1881 sous le titre *Le Guet de Saint-Malo,* la romancière Mme Raoul de Navery a reproduit un couplet qu'elle donne un « chant de ronde » populaire depuis très longtemps dans la Bretagne entière, — couplet qu'elle présente ainsi :

« C'est un Petra que je tiens, que je mène,
C'est un Petra que je tiens par le bras :
Tu danseras, *bara segal !*
Tu danseras, fichu Petra ! »

L'appellation « pain de seigle », conservée dans son texte breton, indique bien que, à ce compte, le « Petra » est bien un paysan, un laboureur. Nous avons le droit d'estimer que, dans le cas présent, si les canonniers ont été fournis par les pêcheurs de Camaret, équipés et entraînés au maniement de l'artillerie par Vauban comme miliciens garde-côtes, le gros des forces était fourni par les cultivateurs des villages, des hameaux de la presqu'île de Crozon groupés réglementairement dans la 8e des 15 capitaineries de Bretagne, celle qui va de Châteaulin à l'abbaye de Sainte-Barbe, et qui, dite « de Quimper-Corentin », a pour chef le marquis de Névet. Il est certain que la capitainerie entière fut appelée à garnir les retranchements de terre élevés en bordure de toutes les falaises et grèves. Il est vraisemblable que les capitaineries voisines, dites de Châteaulin et de Concarneau, furent appelées à renforcer le contingent fourni par celle de Quimper-Corentin.

9. — » Pessavat » et « Salacrach ». — Le poète, ou a fait partie de l'un de ces « régiments », ou a vu, — et admiré — ce régiment à l'œuvre, puisqu'il en nomme les chefs, dont il ne donne d'ailleurs que les surnoms, suivant la vieille coutume cornouaillaise: la répétition à

l'extrême des noms et des prénoms identiques ayant eu pour conséquence la nécessité de désigner les homonymes par des surnoms, généralement signifiant quelque chose, et employés beaucoup plus que les noms réels. Il serait intéressant de pouvoir « traduire » ces deux-ci : « Pessavat » et « Salacrach ». Il est, d'autre part, à souligner le caractère de plaisanterie de ces mots: « fils aîné du prince Torreben » déformation du cri « *Torr hé ben !* » : le cri de bataille « Casse-lui la tête ! » se personnifiant en un être réel dont le rude paysan Pessavat est le « fils aîné » parce qu'il tient, parmi les siens, figure de grand bagarreur.

Il n'est pas inutile de rappeler ici la traduction donnée d'un ancien *gwerz:* « Le Saxon fuit quand nous poussons notre vieux cri « *Casse-lui la tête* ». Et M. le Chanoine Nédélec m'a fait remarquer que ce cri se trouve dans certaines éditions anciennes des *Commentaires* de César.

10. — Description imagée de l'approche des ennemis, approche qui, avec la forêt de mâts et de voiles des 147 bâtiments manœuvrant entre Toulinguet et Bertheaume, en grand arroi, dut être évidemment un spectacle grandement impressionnant pour les défenseurs et les habitants de la côte ainsi assaillie.

11. — Le poète montre le lancement de l'attaque, et détaille les assaillants: Ecossais, Hollandais, Anglais et Islandais, ces derniers étant évidemment des Irlandais: cependant le manuscrit original est, parfaitement net comme graphie: Islandais et non I*r*landais, — *s* et non *r*, l'auteur, peut-être, ne faisant pas grande différence entre les gens de ces îles d'où arrivaient les ennemis.

12. — La riposte immédiate: la charge à plein galop sur la grève: « coutelas » doit désigner, par le nom d'une arme plus familière aux marins, ce sabre court, à lame large et légèrement incurvée que portaient alors les dragons.

13. — Suivent, dans la charge, les compagnies de soldats de marine, et avec eux les miliciens garde-côtes.

14. — C'est alors la mêlée sur la grève de Trez-Rouz ou Sable-Rouge: brève et violente, tout de suite très sanglante.

15. — Mingant est le fort du Goulet, devant la Roche-Mingant, où se tenait Vauban; Fort Dechon doit être le nom déformé de l'une des batteries. Quant au vers « On à tiré dix mille canons », il faut entendre dix mille « coups de canon » — « tirer des canons » étant une vieille expression encore usitée en ces dernières années du XVII^e siècle. Le mot « étourdi » peut être pris dans deux sens: ou physique, « privé de l'usage des sens », ou plaisant, « ayant agi à l'irréfléchie ».

16. — Quatre vers un peu inversés dans leur sens: il s'agit des frégates venues à toucher terre le long de la grève du Corréjou, et sur qui, par ordre de Langeron, furent concentrés des feux qui les désemparèrent: le hollandais *Teesep* ou *Weesep* en particulier, enlevé à l'abordage par les mousquetaires de La Gondinière, livra 40 morts et 60 prisonniers.

17. — L'horaire de la bataille est ici exact: tombée épaisse dans la nuit du 17 juin, la brume se leva entre neuf et dix heures du matin du 18, et la bataille du débarquement ne dura guère qu'une heure et demie.

18, 19, 20 et 21. — Ces seize vers en quatre couplets sont, pour le poète et pour nous, d'une importance particulière comme présentant la péripétie de la bataille qui en marqua le sommet. Alors que les milices garde-côtes chargaient avec tant de furie que seul un petit groupe d'Anglais put se rembarquer en quelques chaloupes, emportant le chef Talmash blessé mortellement, tous les autres assaillants voyant 800 des leurs abattus, cherchèrent refuge sous une pyramide rocheuse au pied de laquelle ils furent cernés et allaient être massacrés, quand Langeron

et ses officiers s'interposèrent non sans difficulté et arrêtèrent la bataille. C'est ce lieu de la grève qui, depuis lors, a reçu et conservé le nom de *Maro-ar-Saozon*, — la « Mort-aux-Anglais » ou « Mort-Anglaise ». J'ajoute que, sur la demande que j'avais formulée, le rocher et la falaise qui le dominent, ont été classés, en août 1910, au nombre des Sites Pittoresques et Monuments Historiques.

Deux autres indications. D'abord au premier vers de la strophe 20, dans la chaleur emportée de l'action, Pessavat n'hésite pas à jeter, en réponse au marquis de Langeron, le mot qui se trouve un peu dans les mêmes conditions dans la célèbre chanson du « Trente et un du mois d'Août », qu'un Breton illustre prononça sur un champ de bataille fameux, que notre poète prononce naturellement en langue bretonne et dont la traduction donne simplement la lettre initiale... Ensuite, le même Pessavat, afin d'exciter ses compagnons, les interpelle de ce mot « mes Youenn » au vers 3 de la strophe 21, c'est-à-dire « mes Yves »: encore un surnom global qui vient s'ajouter à celui de « Pétra ».

22. — Le couplet constatant la totalité de la victoire avec, au vers 4, une expression de semi-attendrissement sur les sentiments des vaincus.

24. — Strophe très importante dans laquelle le poète, combattant ou témoin, fait le compte des prisonniers: 300 et 80. En fait, ceux-ci furent, au total, — les chiffres officiels varient, — 548, 600 ou 800 survivants au milieu de 1.200 à 1.500 morts. Il est évident que notre poète donne ici un à peu près: les 300 envoyés à Quimper sont comptés par lui en masse. Mais le chiffre des 80 envoyés à Brest est plus précis, et les vers 3 et 4 fournissent une indication sur laquelle les textes officiels ne paraissent pas avoir, — fût-ce à dessein? — voulu retenir l'attention: « Beaucoup d'entre eux précédemment Français », c'est-à-dire huguenots, depuis la Révo-

cation de l'Edit de Nantes passés au service de la Hollande et de l'Angleterre. Fait qui n'a rien de surprenant. Sept mois auparavant, le 20 novembre 1693, lors de l'attaque menée par l'amiral britannique Philippe Bindault, l'effroyable machine infernale, dont un heureux accident de navigation provoqua l'explosion avant qu'elle eût atteint le pied de la Tour Bidouane, était l'œuvre du huguenot Jean-Louis de la Rochelle qui la barrait, sauta avec elle et de qui le corps fut identifié par les Malouins. Il y aurait intérêt à savoir quel fut le sort réservé aux prisonniers huguenots, séparés du convoi envoyé à Quimper, et conduits à part à Brest pour un destin que l'auteur du poème n'indique pas.

Je signale que la question du rôle joué par les exilés de la Révocation de l'Edit de Nantes dans l'attaque des côtes n'est pas une révélation: le volume 902 des Archives du Ministère de la Guerre contient, à ce sujet, toute une documentation de lettres et rapports très détaillés, à partir de 1689, donnant l'alerte.

24, 25 et 26. — Trois strophes d'un caractère humoristique: les Petras prennent manière de joie à se déguiser avec les vêtements et les armes des vaincus. Je connaissais ce fait: une lettre d'un compagnon de Vauban qui raconte comment, parti en toute hâte du Mingant, — où un de ses officiers, le lieutenant de vaisseau de Saint-Villier achevait la précieuse aquarelle vue cavalière de la bataille prise de la côte de Léon, — le lieutenant-général traversa à Roscanvel, et de là accourut à Trez-Rouz. Il se vit accueilli par les acclamations frénétiques de ses amis camarétois, au milieu desquels un grand pêcheur milicien garde-côte était coiffé d'un chapeau à plumes d'officier ennemi, et portait des épées ramassées sur la grève. Or, ceci est exactement le texte de notre témoin-poète, avec des détails très intéressants, et le curieux emploi du vieux mot gaulois « saie ». Il y a dans ces 12 vers un pittoresque, une couleur et une exactitude

d'observation humoristique qui en font un tableau tout de verve extrêmement saisissant.

27. — Quatre vers qui ramassent en une brève vision, et sans les compter, les épaves jonchant les grèves et dont, par ailleurs, nous connaissons les chiffres: sur 200 doubles chaloupes venues à terre, il ne s'en retira, vers l'escadre, que 10; une caiche chargée d'infanterie fut coulée d'une bombe lancée par un mortier de la pointe du Gouin; sur les 7 bâtiments menés en soutien par le contre-amiral anglais Caermarthen et le Hollandais Jan Erasmus, le *Drakesteyn* de 44 canons eut 51 tués; le *Monk* de 60 canons 112 tués; les frégates *Charles-Galley* et *Weesep* firent côte et demeurèrent sur place; le *Damaten* de 50 canons et les frégates *Shoreham* et *Wolf* furent mises en lambeaux. Tous ces navires ont été écrasés par les 9 pièces de 48, — sur 11 prévues — alors en batterie sur l'esplanade de la Tour de Côte, dont l'arête nord porte encore les cicatrices des boulets anglo-hollandais. Le clocher de Notre-Dame de Roc'h-a-ma-Dour fut coupé par un boulet ennemi et, en souvenir, n'a jamais été réparé : les débris sont conservés aujourd'hui dans le Musée installé dans la Tour Vauban. Il convient d'ajouter que Talmash, rapporté à bord du vaisseau-amiral, réclama un bombardement intense, par toute l'escadre, du port de Camaret, — que Berkley inquiété par la violence du feu français et, soudain, craignant le pire, refusa, ordonna demi-tour immédiat et remmena son immense armada dans le large où elle fut saisie par un furieux coup de suroît qui lui coula deux gros vaisseaux de ligne, et la reconduisit en désordre jusque dans les ports anglais.

---

(1) Document graphique publié par G. Toscer dans son *Finistère Pittoresque,* que j'ai reproduit dans *Camaret, grand'garde du littoral de l'Armorique,* planche 5, et dont une photographie agrandie figure dans le Musée de la Tour de Côte Vauban à Camaret.

28. — Le poète célèbre donc avec justice la victoire qui fut complète et extraordinairement rapide. Elle coûta aux défenseurs de Camaret 45 blessés: l'un d'eux, le lieutenant des Marines de la Cousse, mourut de ses blessures le 23 juin suivant. L'un des meilleurs collaborateurs de Vauban, l'ingénieur Traverse, eut un bras emporté; blessure dont la gravité ne l'empêcha point, à guérison, de reprendre son service auprès de son chef: la preuve en est fournie par le plan-coupe en couleurs de la Tour de Côte que j'ai découvert en 1897 aux archives du Dépôt des Fortifications, présenté en Sorbonne, puis, récemment, reproduit dans le numéro 54, deuxième trimestre 1959, de la revue *Neptunia* et qui a été placé en reproduction agrandie, dans le musée de Camaret. Or, cette pièce magnifique, datée du 12 janvier 1696, — c'est-à-dire postérieure de un an et demi au débarquement du 18 juin 1694 — est signée : *Traverse* et approuvée par six lignes autographes et la signature « *Vauban* » : donc l'ingénieur, malgré sa mutilation, avait repris son service et continué d'achever l'édifice, cher à son chef, dont il avait été l'un des exécutants et qui lui avait coûté un bras en bataille...

29 et 30. — Deux couplets très curieux: car ils montrent chez le Cornouaillais, à l'égard de ses compatriotes Léonois ou Léonards de la côte nord, un sentiment de fraternité affectueuse en les voyant si directement exposés aux attaques incessantes et aux ravages cruels dont, de Ouessant au littoral du Trégor, ceux-ci ont été les victimes aux XIII^e, XIV,^e XV^e, XVI^e et XVII^e siècles à raison de leur exposition géographique face à la Manche et au Nord.

30 et 32. — Couplets de conclusion: le premier, salut à la protection céleste, le second, tout humoristique, indiquant, sous forme plaisante, l'heure très matinale à laquelle le poète populaire s'est abandonné, d'un élan, semble-t-il, à sa verve créatrice.

Quant à la bizarre signature non nominale, mais faite d'une périphrase plaisante, elle ne donne pas la raison pour laquelle ce fumeur matinal a des idées, sinon noires, du moins causées par une « mélancolie » non expliquée: petite énigme que l'auteur tend à ses lecteurs, et que ceux-ci, — ses amis, ses compagnons de chaque jour, pouvaient certainement résoudre facilement — ce qui, pour l'instant tout au moins, n'est pas notre cas.

⁂

Car, quel fut, en son temps, le sort de cette complainte?

Nous l'ignorons, pour le moment: car, en ces matières, il ne faut jamais penser que les choses sont définitives. Et l'heureuse découverte de M. Tanneau est une preuve de plus, — s'il en fallait invoquer, — que le hasard demeure, en documentation historique, un maître fantasque et absolu.

Comment? pourquoi? par qui? fut composé ce chant aux allures héroïques? Qu'en a fait l'auteur? Devant quels auditoires, héritier des trouvères celtiques, l'a-t-il chanté? En a-t-il fait, ou laissé, distribuer des copies manuscrites? peut-être des tirages sur feuilles volantes dont aucun exemplaire, jusqu'ici tout au moins, n'a surgi de quelque cachette où elles dormiraient encore?

L'auteur était-il un familier du château de Lestrédiagat? Le maître de ce domaine, en 1694, était Guillaume du Haffont. Or, l'une des pièces découvertes par M. Tanneau sur l'histoire personnelle de ce seigneur, — qui semble avoir eu une vie conjugale assez mouvementée, — prouve qu'il était officier de garde-côtes et a été envoyé sur « le front » de Camaret le jour de la bataille. Le poète populaire fut-il un de ses suivants? il est possible... Ce qui paraît vraisemblable, c'est que l'inconnu fut un « professionnel » rompu aux finesses de la poésie popu-

laire, — un « chansonnier » de ce temps riche en écrivains de cette catégorie...

Et le point d'interrogation demeure... pour cette heure-ci tout au moins...

Car, un jour ou l'autre, le nuage sans doute s'éclaircira...

Pour le moment, la chance veut que nous soyons en présence d'un document qui jette, sur l'histoire de la Bataille de Camaret du 18 juin 1694, une lumière de toute première importance: car elle éclaire et corrobore, en la complétant, la documentation relative à l'un des hauts faits de l'histoire de Bretagne, — et de France.

Georges GUSTAVE-TOUDOUZE,

de l'Académie de Marine,

Président d'honneur
de la Station locale de Camaret
de la Société Centrale de Sauvetage
des Naufragés.

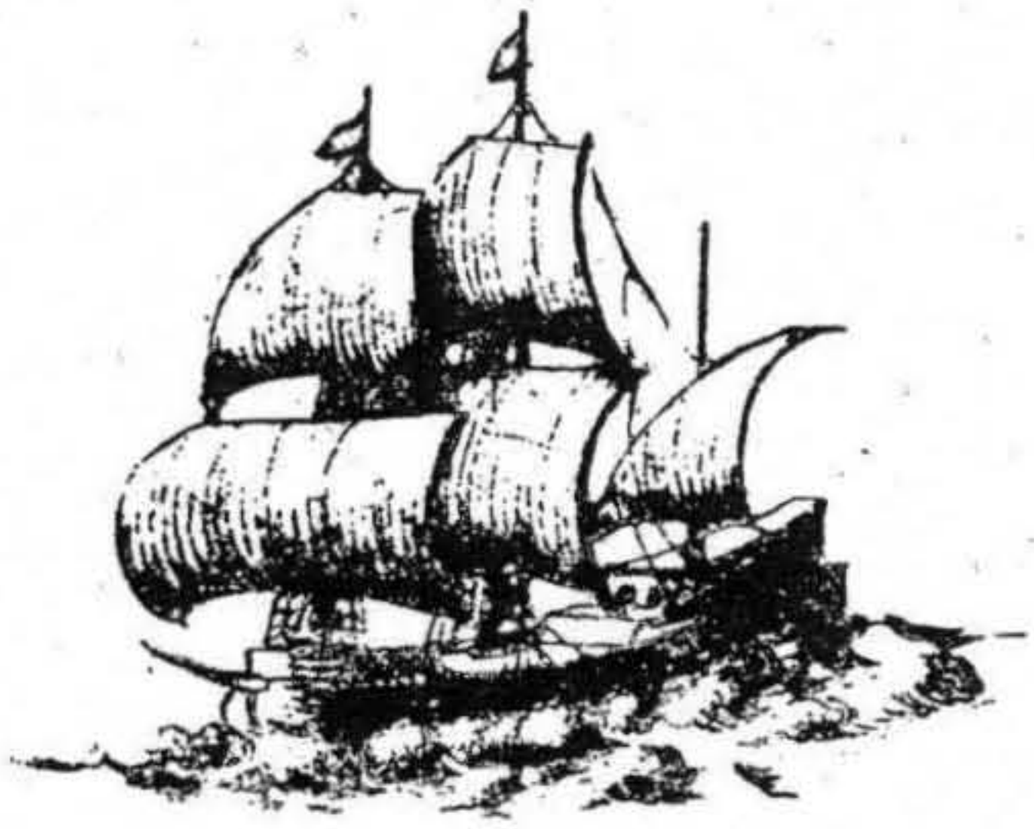

Vaisseau de guerre XVII^e *siècle*

Canoen neué voar sujet ar generosité dimes ar Vrettonet Crozon er combat en Camaret ho deveus combattent courageusamant evit ar feis catholiq

1. *Cameret quemer da vousquet*
Arru er prinç da quemeret
Mo guel arru en Lommahé
Un nombre bras a so a neze.

2. *Peuar uguent lest pevoar en dro*
Ac un nombr bras a chaloupou
Ac ou goueliou da liu ar goat
Ne goulennont nemer combat.

3. *Mar deu ar prinç gant e armé*
Da gameret me en toué
Ny a fumou deuez e buttun
Ves e dut ne vanou nycun.

4. *Ar marquis ves a Langeron*
Un den vaillant ac a galon
Un den so experimantet
A zifenno pors cameret.

5. *En costé crozon es eou campet*
gant ar marinet a dragonnet
Ac hy cuset emesq ar reier
Evel al louarn a tromp arrier.

6. *Ar ganalerien a guerné*
A zo un nombr bras anezé
Tut adret vaillant er gombat
Armet int creff a montet mat.

7. *Paué en diaoul en e galon*
Mar disquen ar prinç e crozon
E caffo resistans assuret
Evit diffen pors cameret.

8. *Ur regimant al a neué*
A so aman deuet piff eo
Ar regimant ves a petra
Ar resé eo ar ré vella.

9. *Ar commandant eo pessauat*
Den commun a peisant mat
Map henan ar prinç toreben
Salacrach eo ar gabiten.

10. *Tostat arra an adversour*
Bragal a reont voar an dour
Disquen arreont en douar
Fumi ar reont gant ar gonar.

11. *Ar Scosset ha holandisien*
An Islantret ac ar Sozien
A so disquennet en cameret
Breman e uisint combatent.

12. *Me vel arru an dragonnet*
Evel bleizy pe leonet
Ac en ho dorn ur gontrelassen
An tan a sorty vez o ben.

13. *Chetu aru ar uarinet*
Me vel pessauat o tonet
Gant e regimant a petra
A hi pebes glahar eo eman.

14. *Biscoas en breis ne voa goelet*
Evit an amzer tremenet
Brassach massachr evit aret
Voar tut ar prinç en cameret.

15. *Deuez a vingant a fort dechon*
Ez eus tennet dec mil canon
Evit disques dan enemy
Nend eo nemet un etourdy.

16. *Al listri a voa abordet*
Da lacat tut en cameret
Dré ordonnans marquis Langeron
A voa saludet a vesson.

17. *Ar canon a vindrail exples*
Carguet evit ar ganaillez
Ho saludas en ho malheur
Voar dro un nao pé un dec heur.

18. *Neuzé voa guelet pessauat*
Hac e soudardet e combat
Inutil e goulennent cartier
Point de quartier emer couer.

19. *An ottro marquis Langeron*
A laré da petra crozon
No lazet quet ol voar an dachen
Quemeret hy prisonnerien.

20. *Ya pé coch emé petra*
Non pas unan ar bianna
Ne achappo deuez ma fury
Mar bé demeus a ennemy.

21. *Ra vezo daonnet ma botaou*
Mar manquon dezé ma auttraou
Courag courag ma youannet
Achu eo dan ennemiet.

22. *Unan eb quen nen deus et*
Voar ou guis deus a caméret
A guement a voa deut en douar
Me song eo bras oh glahar.

23. *Tri hant deus an ennemïet*
A so en quemper prisonniet
Ah en brest ez eus peuar uguent
Cals anezé francisien quent.

24. *Goudé ar combat ho picé joa*
O velet an auttraou petra
Gant ho guitraou a bottaou pren
Hac ur blumachen voar e ben.

25. *Hag ous e gosté clezeier*
Tri peuar ac ur bodrier
Nemet abiiou bleu ha ré ru
Ne velsach ganté dioustu.

26. *An aouttraou petra a quittaé*
E habit pillous ac e saé
Evit guisca e enemy
Pen deffa quemeret e eny.

27. *Cals a listri a chalouppou*
Gobaret ha galiotaou
A so manet e bord an dour
Eb martolot ac eb sicour.

28. *Gonezet on neus ar Victoir*
Rentomp ol da Zoué ar gloar
Peiny en deueus combatet
Evit domp ny en cameret.

29. *Ous lonis emeus trué*
A zo en danger nos a dé
Palamour mazint amezeien
Da Vrososis so traitourien.

30. *Maner K/usouch a K/ian*
Hac an ty ves a K/moruan
Ameus aon bras evit eou
Me ho recommand da Zoué.

31. *Pedomp an drindet adorab*
Da vout dimp pepret fauorab
Da conservy ar roué a franç
Ha rei dezan peb assistans.

32. *Ar ganouen man a zo gret*
O gortos an dimezellet
Evit seuel ves o guelé
Da zonet da bidy Doué.
Gant un den braou en eur fumi
O tremen e velancoly.

— FIN —

Petit commentaire linguistique

Le texte du poème sur la victoire de Camaret, que nous avons reproduit dans sa teneur originelle, n'a guère besoin d'être rhabillé en breton actuel. Si l'orthographe déroute quelque peu, le vocabulaire, par contre, n'offre absolument aucune difficulté: en cette fin du XVII[e] siècle, on voit bien que règne sans conteste ce qu'on appelle le breton moderne. L'on constate aussi que le poète populaire, s'il est loin d'être un illettré, ne semble pas avoir fait ses humanités dans un collège et ne possède pas ce vernis de culture classique que se plaisait à étaler, un siècle plus tôt, l'auteur du poème latin sur la prise de Concarneau en 1578. Ici, pas de fatras mythologique, mais une langue simple et drue.

Ce n'est pas la langue d'un puriste, et les emprunts faits au français abondent. Il y a même, au dernier vers de la strophe 18, une expression française reproduite telle quelle : « *Point de quartier* ». Partout ailleurs, les mots empruntés au français sont bretonnisés, au moins par leur terminaison. On sourit, à notre époque, devant des vers comme:

Ac un nombr bras a chaloupou (str. 2)
Tut adret vaillant er gombat (str. 6).

ou encore la strophe 30, où chaque vers renferme un mot français non déguisé: *adorab, favorab, conservy, assistans.* Cependant, le breton de notre poème est moins contaminé d'emprunts français que bien des écrits religieux de la même époque, et la raison en est que l'auteur est resté très près de la veine populaire.

De cette veine populaire relèvent nombre d'expressions bien frappées et, d'un bout à l'autre, un art de présentation concrète, plein de variété, allant du style épique de la première strophe à la douce ironie de la finale. Le barde affectionne les formules imagées, fussent-elles familières, voire triviales. Citons:

Ny a fumou deuez e buttun (str. 3, 3e vers),
Ac hy cuset e mesq ar reier,
Evel al louarn a tromp ar ier (str. 5, v. 3-4),
Pa vé an diaoul en e galon (str. 7, v. 1),
Map henan ar prinç Toreben (str. 9, v. 3).

C'est encore la fierté d'un homme du peuple qui se révèle dans le rôle dévolu dans le poème au régiment des *Petra*. Le barde met une visible coquetterie à célébrer la part prise par les milices paysannes dans la victoire et à répéter ce mot de *Petra*, par lequel il les désigne, se vengeant ainsi du mépris avec lequel les non-bretonnants l'employaient.

Il est à peine besoin, pour terminer ces brèves remarques, de souligner l'incertitude et le défaut de cohérence de l'orthographe. Si le vocabulaire, comme nous venons de le dire, est nettement du breton moderne, l'écriture garde bien des traces du moyen-breton. Notre poète n'est assurément pas un grammairien. Sans doute ne connaissait-il pas les règles tracées par le Père Maunoir dans son *Sacré Collège de Jésus* (1659). En tout cas, il ne montre aucun souci de les appliquer régulièrement. Mais, s'il conserve des formes du moyen breton, c'est sans aucun systématisme.

Ainsi constate-t-on que notre *eus* ou *deus* moderne (préposition *de* en français) est exprimé tour à tour par *deuez*, *ves*, *demeus*, *deus*. Ainsi encore retrouve-t-on plusieurs fois le *ff* moyen-breton, qui a la valeur d'un *f* adouci, parfois même évanescent, et non d'un *f* renforcé comme on l'interprète en orthographe française. Par

exemple, *creff* (str. 6, v. 4) est notre moderne *krenv* ou *kre; piff eo* (str. 8, v. 2) s'écrit maintenant *piou eo*. Dans la strophe 7, vers 3 et 4, ce même signe a pour nous deux nuances de valeur, bien que nous transcrivions aujourd'hui par *v* dans les deux cas: dans *e caffo* (= il trouvera), ce sera un *v*, sans plus, tandis que dans *diffen* (= défendre), c'est vraiment un *f* adouci.

En revanche, notre écrivain ne place pas ce *ff* partout où le moyen-breton l'aurait mis, notamment dans les finales de superlatifs (ar re vella, map henan, ar bianna) ou d'infinitifs. Il n'est même pas constant avec lui-même: avant d'écrire le *diffen* que nous avons vu, il a eu *a zifenno* (str. 4, v. 4).

La même incertitude orthographique se remarque à propos des mutations de consonnes initiales: tantôt l'écriture en tient compte, tantôt elle les néglige. Cf. en particulier la strophe 3 et la dernière.

Enfin, notons l'absence d'une des caractéristiques de la réforme orthographique du P. Maunoir: le *c'h*. Il est vrai que, dans tout le poème, il n'y avait lieu de l'employer à coup sûr qu'à la strophe 25, dernier vers : *ne velsach* (en breton moderne: *ne weljec'h*).

Ainsi se confirme l'impression que, du point de vue linguistique, le poème sur la victoire de Camaret est un témoin intéressant de la transition du moyen breton au breton moderne.

P.-J. NEDELEC.

« Rapport sur l'Isle de Sein, la position de ses habitants et les désastres occasionnés par la tempête les 22 et 23 novembre 1824 »

« Depuis plus de 20 années, on a souvent fait des appels à la sollicitude du Gouvernement sur la position malheureuse des habitans de Sein. Nous ne pouvons donc que reproduire une grande partie des considérations émises, en différentes circonstances, notamment dans le rapport présenté en 1822 par l'ingénieur Kermel. Mais aussi trouvera-t-on, dans ces redites, les mêmes témoignages de la bonté, du travail actif, de la sobriété, du dévouement continuel de cette intéressante population.

« Nous commençons par indiquer sommairement la situation hydrographique de l'Isle, on jugera bientôt de l'intérêt que mérite une bonne peuplade fixée dans ce séjour des Tempêtes.

« L'Isle de Sein (quelques-uns disent des Saints) est comme un fragment détaché du continent armoricain, à 2 lieues au large de la pointe occidentale de la baie d'Audierne. Elle a 3.000 mètres de longueur; sa largeur très irrégulière varie depuis 100 mètres jusqu'à 900 mètres, et ses parties les plus angustiées semblent, à haute mer, des coupures presque complètes.

« Cette isle est bordée d'écueils; le principal, connu sous le nom de la Chaussée de Sein, est une chaîne immense de rochers qui, de la pointe ouest, s'étend jusqu'à 5 lieues au large, avec plus ou moins de relief; aussi, pour ne pas s'engager dans un trop grand éloignement, les navires destinés de Brest et des ports de la Manche pour ceux

du Midi de la France, ou réciproquement sont-ils ordinairement forcés de passer entre l'isle de Sein et le continent. Ce passage, appelé le Raz, est on ne peut plus dangereux par la violence et la variété des courants et la proximité des écueils. Les côtes étant inabordables, comme celles de la baie d'Audierne, les gros navires surpris par la tempête, ne peuvent espérer de salut, qu'en essayant de gagner promptement la pleine mer, si les vents et les courants le permettent. Ceux au-dessous de 200 tonneaux doivent suivre, au milieu des écueils, une direction éventuelle, soit vers l'isle de Sein, soit vers la baie de Douarnenez. C'est pourquoi, de tous les parages de l'Ouest, sans excepter l'affreuse côte de Penmarc'h, le Raz de Sein, l'effroi des navigateurs, a la plus affligeante des réputations par ses innombrables naufrages.

« La Providence a placé sur cette isle de tristesse, au milieu du spectacle affreux de la destruction, la peuplade la plus humaine, la plus zélée, la plus intrépide du Finistère, pour offrir des secours précieux et du moins l'espérance aux navigateurs, que la bonne foi, le hasard ou la tempête a compromis dans ce passage périlleux. A force de malheurs, les habitans de Sein ont acquis une expérience, un coup d'œil certains. Attentifs à tout ce qui les environne, ils ont bientôt apperçu le danger, de quelque nature qu'il soit. Alors les embarcations arrivent; les avis et les secours ne tardent point à se prodiguer; ils ont fait tout ce que peuvent, avec le génie du bien, la force et le courage humains. Nous citerons ailleurs les traits principaux et les cas authentiques de leur dévouement habituel.

« En 1822, il y avait, dans l'isle de Sein, 460 habitans; on en compte maintenant 465, parmi lesquels 90 hommes et autant de femmes, de 10 à 50 ans, c'est-à-dire 180 personnes en état de travailler. Il y a 80 ménages ou familles, et leurs maisons sont au nombre de 75, réunies en un seul village joignant le port. Il n'y a plus de prêtre dans ce lieu de misère.

« L'étendue des terres labourables de l'isle est tout au plus de 30 hectares susceptibles de diminuer plustôt que d'augmenter. On évalue leur produit moyen à 300 quintaux d'orge et 50 de seigle (ancienne mesure).

« Il n'y a point de bois; les habitans y font du feu avec du goémont.

« On y compte 60 vaches maigres qui se nourrissent exclusivement du même varech, pendant la basse mer. Il n'y a ni bœufs ni chevaux.

« Il s'y trouve une fontaine unique d'eau saumâtre.

« Ces insulaires sont tous marins et pêcheurs; leurs fils servent en grande partie dans la marine militaire. Les habitans de l'isle, tant hommes que femmes, sont occupés à la culture, mais plus habituellement à la pêche. Ils possèdent au total 12 bateaux. Autrefois, ils préparaient pour le commerce les gros poissons dont l'espèce paraît avoir abandonné leur côte. Actuellement la pêche est indispensable pour leur nourriture; elle se borne presque à des coquillages. Enfin, ils exportent pour le continent une faible quantité de cendre de varech.

« Hé bien, tous ces produits cumulés ne fournissent communément qu'un quart de leur subsistance annuelle. Ce résultat est incontestable, son évidence est des plus authentiques.

« Aussi les habitans de Sein recevaient-ils, avant la Révolution, du port de Brest, tous les trois mois, 300 quintaux de biscuit, 70 quintaux de viande salée, 90 quintaux de légumes secs. Ils n'étaient, à cette époque, que 400 habitans.

« Ce secours fut réduit tous les ans, et totalement supprimé en 1805. Plus tard, en 1814, à la reprise du règne des Bourbons, Son Altesse Royale, le grand amiral de France, daigna recommander ces braves insulaires au Ministre de la Marine. Il fut reconnu, par les archives du port de Brest, qu'en 1788 et années antérieures on

était dans l'usage de délivrer chaque année, aux habitans de Sein et aux deux prêtres qui desservaient alors la paroisse, savoir:

Pour les prêtres:

— Farine (de campagne) .. .. 360 livres
— Vin .. .. 2 barriques
— Porc salé .. .. 200 livres

Pour les habitans:

— Biscuits (vivres de retour) .. .. .. 250 quintaux
— Porc salé (vivres de retour) .. .. .. 80 quintaux
— Légumes secs .. .. 90 quintaux

« La distribution des quantités ci-dessus n'est sans doute que trimestrielle, c'est-à-dire, le quart du total annuel, pour les habitans, que ceux-ci assurent même avoir été de 1.200 quintaux en biscuit.

« Sur ces renseignements, le Ministre de la Marine, par dépêche du 29 novembre 1814, ordonna de leur accorder environ la moitié de ce qu'ils avaient anciennement. Ils ont reçu ce dernier secours alimentaire jusqu'à la fin de 1822, époque à laquelle l'administration de la Marine (à Brest) leur annonça qu'ils cesseraient d'en recevoir des vivres.

« Pendant la dite année 1822, des désastres particuliers ayant été mis à la connaissance des Princes de la famille Royale, leur bonté constante ouvrit encore le trésor de leurs bienfaits: un secours extraordinaire de 3.200 francs fut accordé pour l'isle de Sein et employé, suivant le vœu général de ses habitans, non à réparer les avaries récentes, mais au plus urgent des besoins, celui d'assurer leur subsistance pendant l'hyver.

« Comment ont-ils pu vivre depuis ce dernier bienfait? En voici quelques indications: cinq familles ont abandonné l'isle; une grande partie du reste est venue, par

intervalles, réclamer sur le continent les secours précaires de la Châtité.

« La tempête des 22 et 23 novembre dernier, dont les ravages sont généralisés dans le Finistère et paraissent coincider avec ceux dont l'Europe entière retentit présentement, vient de jeter la consternation dans cette isle malheureuse. L'autorité locale a profité d'un calme passager, pour faire entendre les cris plaintifs de cette peuplade désespérée, et pour notifier sa position critique à M. le Préfet.

« Appelé par ce magistrat nous nous sommes empressé de répondre à ses sentimens; et malgré les difficultés de la saison, nous avons dirigé vers ce lieu d'affliction un agent sûr, plein de zèle, et pénétré de sa mission. Après 10 jours, il a pu nous revenir, mais navré de ce qu'il a vu, et muni des renseignemens que nous l'avions chargé de recueillir suivant des instructions particulières.

« L'isle de Sein est composé de cinq parties liées par des bandes étroites, difficiles à conserver, et dont la principale, vers l'Est, est menacée d'une rupture complète.

« La tempête a renversé, dans une longueur de 115 mètres l'espèce de mur ou digue en pierres et galets, formée par les habitans pour défendre leurs terreins contre les vagues qui brisent avec fureur, par tous les vents du Sud-Sud Est, du Sud et du Sud-Ouest. Plusieurs brêches se sont ouvertes.

« Les mûretins d'enceinte, pour la clôture des terres labourables, ont été détruits sur presque toute la côte au Sud de l'isle.

« La mer ayant franchi tous ces obstacles a submergé les trois quarts du terrein labourable, par exemple: tout celui compris entre la pointe de *Plas ar Scoul* et le *Signal;* une grande partie de celui entre la pointe *Miniounec* et un autre point; celui entre ce dernier point et le port, jusqu'au chemin de la fontaine. Les sillons ont

été bouleversés, et les dépôts salins ont altéré les récoltes pour trois années consécutives. Les plus expérimentés de l'isle assurent ce triste résultat, et n'espèrent pas, en 1825, le quart d'une récolte ordinaire.

« Environ 30 maisons du village ont aussi été submergées momentanément. Il est bien heureux que personne n'ait péri dans la funeste nuit du 22 au 23 novembre. Un de leurs bateaux s'est brisé dans le port même; un autre a été enlevé par les lames et poussé entre Audierne et Penmarc'h, traînant sa pierre d'amarrage à 8 lieues de distance.

« L'agent envoyé dans l'isle a trouvé les habitans de tout âge et de tout sexe occupés à réparer leur digue et leurs clôtures, mais découragés par le malheur, et manquant de nourriture.

« Cette fois, il a fallu les stimuler et les encourager par l'assurance d'un prompt secours, pour ramener au travail une partie des habitans. Aidés de ses conseils et ranimés par des paroles de consolation, portées au nom de M. le Préfet, ils ont repris leur tâche alternative, c'est-à-dire un jour de travail pour la vie (la pêche aux coquillages), un jour pour la défense de leurs habitations. Car depuis trois mois, aucun, pour ainsi dire, n'avait mangé du pain; les pommes de terre ont formé la partie la plus saine et la plus fine de leur nourriture.

« L'isle est corrodée sur plusieurs points. Les terres labourables et les habitants ne sont garantis de la mer que par de faibles murs en pierre sèche, construits ou réparés à la hâte par les *seules mains* des habitans, et qui s'écroulent à chaque tempête. La mer leur enlève, de tems en tems, une portion de terre labourable, et force, quand ils relèvent ces murs défensifs, à les rapprocher successivement de leurs habitations.

« Ainsi la misère habituelle, les fatigues, les alarmes et l'incertitude sur l'avenir, voilà jusqu'à présent le sort de ces bons insulaires.

« Il importe sans doute que leurs maisons, leurs terres et leur port soient conservés; il faut que cette isle reste habitée. Si l'intérêt de la Marine, du Commerce, de l'humanité même ne le requerrait, celui de la politique plaidrait vivement la cause de ces insulaires. Il est donc indispensable que le Gouvernement s'occupe au plus tôt d'ouvrages plus producteurs et plus durables, que les gens du pays n'ont aucun moyen d'entreprendre. Il s'agit surtout de rendre du calme à leur port, et d'arrêter la coupure principale de l'isle...

A Quimper, le 22 décembre 1824.

L'Ingénieur en Chef
au corps royal des Ponts et Chaussées,
chargé du département du Finistère,
G. GOURY aîné. »

Ce rapport était accompagné du document suivant :

LISTE DES NAVIRES ET DES HOMMES SAUVES PAR LES HABITANS DE L'ISLE DE SEIN

« En 1763, la corvette du Roi *l'Hirondelle* a été sauvée des rochers qui entourent la grande roche du Stevenec, dans le milieu du Raz.

« En 1767, un transport chargé de 500 hommes de troupes, provenant des colonies françaises, a dû son salut aux habitans de l'isle de Sein.

« En 1777, le vaisseau *le Magnifique,* démâté de tous ses bas mâts, comme un ponton, mouillé dans la partie sud de l'isle, a été retiré de tous dangers, dans la nuit du 2 au 3 novembre et reconduit à Brest.

« En 1777, les habitans de Sein sauvèrent 2 hommes parmi les roches; il y avait 48 heures que ces deux malheureux étaient sur un débris de bâtiment perdu.

« En 1783, l'équipage de la corvette du Roi *l'Etourdie,* naufragée dans les rochers de l'isle, montée par 250 hom-

mes et commandée par Mr le comte de Canillac, fut envoyée à Brest par les habitans de l'isle avec leurs bateaux.

« En 1783, ils sauvèrent, en pleine mer, 9 hommes dans un canot avec deux avirons provenant d'un navire neutre perdu sur la chaussée de Sein.

« En 1793, la frégate de l'Etat *La Carmagnole* fut retirée d'un grand péril, au milieu des rochers qui entourent la grande roche nommée le Grand Stevenec, et conduite, par les habitans, en sûreté, au milieu de l'Iroise, afin de continuer sa route.

« En 1793, le lougre d'Etat, *l'Ecureuil,* fut retiré des écueils où il avait échoué, à mer basse, dans les rochers; il courut de grands dangers et fut même obligé de se défaire de sa batterie pour aléger le bâtiment et découper son gouvernail de 18 pouces; sa fausse quille emportée, et faisant quantité d'eau. 90 hommes d'équipage commandés par Mr Rousseaux, lt de vaisseaux; il fut reconduit à Brest par les soins des habitans et en s'exposant beaucoup.

« Le 29 frimaire an 5 (19 Déc. 1796) les habitans, en allant à Douarnenez, avec 6 bateaux, reconduire une partie des infortunés provenant du vaisseau *le Séduisant,* ont sauvé en route 23 hommes qui étaient sur un radeau, lesquels provenaient de l'équipage du *Séduisant* perdu totalement; les hommes ont tous été conduits à Douarnenez.

« En l'an 5 de la République, ils sauvèrent l'équipage d'une gabarre du port de Brest, nommée *l'Heureuse Marie,* capitaine Glaude, naufragée à la pointe du Raz. L'équipage se composait de 10 hommes.

« En l'an 5 de la République, ils sauvèrent un navire suédois, au milieu des rochers, lequel n'avait pas de gouvernail; ils l'ont conduit à Brest, avec son équipage composé de 11 hommes.

« En 1798, ils sauvèrent 9 hommes provenant d'un navire suédois naufragé à l'isle, au moyen de les pêcher avec des bouts de cordes, le dit navire commandé par le Sr Martin Vallis.

« En 1798, ils sauvèrent l'équipage d'une goëlette prussienne, tombée à la côte, et les naufragés furent pêchés par le moyen d'un vat et vient; ils étaient 7 hommes.

« En l'an 7 de la République, ils sauvèrent dans la baie des trépassés la corvette de l'Etat *l'Arrogante,* laquelle fut conduite à Brest par eux.

« En l'an 7, ils sauvèrent 2 hommes provenant d'un navire prussien; ce navire eut le malheur d'être perdu corps et biens, à l'exception de ces 2 hommes.

« Le 25 février 1803, ils sauvèrent l'équipage de la frégate anglaise *le Hussard,* naufragé dans les rochers de l'isle de Sein; l'équipage était au nombre de 280 hommes.

« En 1806, ils sauvèrent 5 hommes trouvés nuds sur une roche, lesquels provenaient d'un navire anglais totalement perdu dans les rochers de l'isle.

« En 1808, ils sauvèrent, à une lieue de terre, 5 hommes dans un canot sans avirons, et entre les deux eaux au moment où ils allaient être engloutis par le grand courant du Raz; ils appartenaient à un navire français démâté.

« En 1809, ils sauvèrent un navire espagnol engagé dans les écueils, qu'ils conduisirent à Brest.

« En 1816, le 28 janvier, ils sauvèrent l'équipage d'un navire anglais, composé de 8 hommes et trouvé dans un canot sans voiles ni avirons; ils étaient presque nuds; ils ont gardé la mer pendant 24 heures.

« En 1817, le 8 juillet, ils sauvèrent en mer, dans un canot, à 4 lieues de l'isle, un homme provenant d'un navire français nommé *la Marie,* perdu sur la chaussée

de Sein. Ce malheureux s'est déclaré être le second capitaine; il a été trouvé nud entre les deux eaux, soutenu par le canot, où il a eu le courage de résister à la nage pendant 18 heures, ainsi qu'il l'affirme.

CERTIFICAT DELIVRE PAR L'ETAT-MAJOR DU VAISSEAU « LE SEDUISANT »

« Nous, officiers du vaisseau *Le Séduisant,* commandé par le citoyen du Fossey et passagers naufragés le 26 frimaire an 5 (16 Déc. 1796) à 6 heures 3/4 du soir sur le grand Stévenec, certifions à qui il appartiendra que les habitans de la commune de l'isle de Sein nous ont porté tous les secours possibles pour nous sauver, que les municipaux, juge de paix et commissaire du pouvoir exécutif ont mis en usage tous leurs moyens pour engager les habitants à prêter leur secours, tant pour sauver l'équipage dudit vaisseau, que pour substanter 700 hommes environ qu'ils ont tirés du plus grand danger; et que si les hommes sauvés du naufrage ont souffert de la disette de vivres, c'est que les habitants de cette isle n'ont reçu depuis longtemps aucuns vivres de la république, et qu'ils sont trop malheureux pour faire quelques provisions pour l'hiver.

« Certifions de plus qu'il n'a pas dépendu d'eux de porter à terre les infortunés qui ont perdu la vie, les vents et les gros tems s'opposant à leur bonne volonté. En foi de quoi nous leur avons délivré le présent certificat, pour leur servir et valoir ce que de raison.

« Fait à l'isle de Sein, le 2 nivôse an 5e.

Signé : Bonnan L. n. b. Chomonot officier de santé en chef, Mery offr, Rey E. n. l. Villeneuve, contrôleur payeur, Desgranges, aide comre dud. vau, Mongrard, Lt de Vau, Jn Pigeon, offr, Elias, aspirant, Alliou, économe, Chemery,

cap^ne d'inf^rie, Bauroy, cap^ne com^t les troupes passagères, Crouy, sous l^t.

« Note. — La tempête força l'équipage à séjourner dans l'isle pendant onze jours, au bout desquels les vents changèrent heureusement. Il était bien tems, car le peu de vivres qui s'y trouvait fut consommé, les vaches furent mangées, et si la tempête avait duré encore, toute la population de l'isle et les 700 naufragés de l'équipage devaient périr de faim en très peu de jours.

« Extraits certifiés par l'Ingénieur en chef soussigné,

G. GOURY aîné. » (1)

Pour copie conforme,

Daniel BERNARD.

---

(1) Archives du château de Kernuz.

Le voyage de Cambry dans le Finistère en 1794-95

COMPTE DE L'ÉTAT DE SES DÉPENSES

Le 25 fructidor (an 2) (11 septembre 1794), le dit Cambry a commencé sa tournée; il est parti de Quimperlé le dit jour et s'est rendu à Scaër où il a passé quatre jours et a dépensé pour frais de ce voyage, aller et retour compris, trente livres, dix sols, cy .. .. 30 l. 10 s.

« Le 1er vendémiaire (22 septembre 1794), j'ai payé suivant quittance pour réparation de voiture, quarante-cinq livres, cy .. .. 45 l.

Pour préparatifs de son déplacement, dépensé dix livres .. .. 10 l.

Le 3 vendémiaire (24 septembre), à Rosporden, dépensé .. .. 14 l.

Le 4 à Châteaulin, quinze livres, dix sols, cy .. .. 15 l. 10 s.

Les 5 et 6, à Landerneau, vingt-cinq livres, cy .. .. 25 l.

Du 7 vendémiaire jusqu'au 18 brumaire, j'ai été à Carhaix, Morlaix et Saint-Pol et ai dépensé dans ces 42 jours, entre mon interprète et moi, huit cent cinquante-cinq livres .. .. 855 l.

Du 19 brumaire jusqu'au 2 frimaire, j'ai parcouru Lesneven et ses environs; j'ai dé-

A reporter .. .. 994 l. 20 s.

Report .. .. 994 l. 20 s.

pensé dans ce voyage, qui a été de 15 jours, trois cent dix-neuf livres .. .. 319 l.

Du 3 frimaire jusqu'au 17 nivôse, j'ai séjourné à Brest et ai parcouru ses environs; j'ai dépensé dans ces 25 jours, entre mon interprète et moi, onze cent soixante-seize livres .. .. 1.176 l.

Du 17 nivôse jusqu'à l'onze pluviôse, j'ai parcouru le district de Landerneau et ai dépensé dans les 25 jours qu'a duré ma mission, mille cinq livres .. .. 1.005 l.

J'ai payé pour frais de postes, routes de traverse, frais de bateaux, deux mille cinq cent cinquante-quatre livres .. .. 2.554 l.

Pour menues réparations, gressage de la voiture, accidents imprévus et argent donné dans les auberges aux domestiques et commissionnaires, cinq cent cinquante livres .. 550 l.

Pour grosses réparations faites à la voiture suivant marchés faits par le district de Brest et d'après trois quittances produites au soutien de l'article .. .. 328 l. 10 s.

Pour feux et bois payés durant 6 mois et 1/2 .. .. 450 l.

Pour mon blanchissage et celui de mon interprète .. .. 350 l.

J'ai été obligé de faire quelques honnêtetés aux personnes qui sont venues conférer avec moi et me donner des annecdotes et des découvertes, ou qui m'ont accompagné dans mes courses ou recherches et à différens ouvriers employés aux fouilles et recherches des objets curieux .. .. 545 l. 10 s.

A reporter .. .. 8.271 l. 40 s,

Report .. .. 8.271 l. 40 s,

Dans différentes auberges n'ayant pu trouver de vin, j'ai été dans le cas d'en faire venir de chez des marchands, et j'ai dépensé pour cet objet .. .. 290 l. 4 s.

Pour frais de port de mes effets, livres, traitemens pendant 13 jours que j'ai été alité .. .. 225 l.

Pour papiers, plumes, ports de lettres, chandelles, raccommodages de hardes et autres menus objets de toilette .. .. .. 650 l.

Frais de poche de l'interprète .. .. 175 l.

Pour 70 jours passés dans les districts de Quimper, Quimperlé et Pont-Croix, dépensé d'une part pour moi et mon interprète .. .. 1.940 l.

De l'autre, suivant mémoire ci-joint .. .. 1.490 l.

De plus pour salaire de l'interprète pendant six mois .. .. 600 l.

Réclame de plus le C. Cambry la somme de quatre cents livres pour roues nouvelles à mettre à sa voiture.. .. .. 400 l.

Total .. .. 14.043 l. 4 s.

A Quimper, le 17 germinal an 3 de la République française une et indivisible (6 avril 1795).

Signé: CAMBRY (1)

Pour copie conforme: Daniel BERNARD.

---

(1) Archives du château de Kernuz.

Nous nous permettons de renvoyer à notre article: *Le bicentenaire de la naissance de Cambry. Comment s'effectua son voyage dans le Finistère en 1794-1795*, publié dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* en 1949 et 1950.

Les hôpitaux de la Marine à Brest et à Landerneau sous la Révolution

Il semble, en consultant les archives, que l'organisation des hôpitaux de la Marine, pendant la période révolutionnaire, ait laissé beaucoup à désirer à Brest. L'insuffisance des locaux et du personnel du service de Santé devait amener la création d'un hôpital auxiliaire à Landerneau.

UNE INSPECTION DES HOPITAUX MILITAIRES A BREST EN L'AN II

En floréal an II, le général Villaret-Joyeuse invitait une commission ainsi composée: MM. Gassin, capitaine de vaisseau; Ricq, lieutenant de vaisseau; Hamelin, enseigne; Nédélec, maître d'équipage; Billard et Thaumur, membres du Comité de Salubrité Publique de Brest, à se rendre dans les hôpitaux de Brest, et à formuler, dans un rapport, les critiques qui résulteraient de cette visite.

Le 7 floréal, au matin, elle se rendait donc à l'hôpital du Séminaire des Jésuites (future caserne des Mécaniciens), et dans son rapport, nous relevons les remarques suivantes: (1)

— Un malade atteint de petite vérole est dans la salle commune. Par crainte de contagion, il convient de le mettre dans un local à part.

— Un infirmier devrait être de service dans les salles basses, la nuit. Les malades se plaignent que, dans la salle

---

(1) Archives du Finistère: 194 L 52.

Brutus, il n'y ait qu'un seul infirmier pour deux salles (2).

— Les patients élèvent des plaintes contre la cupidité des deux forçats faisant office de barbiers: le matelot Mathieu Le Lay, du « Justice », soutient que le forçat Baubois a exigé 5 sols pour une coupe de cheveux et que lui en ayant donné 10, il a gardé la pièce.

— La salle Basse que l'on achève dans le Temple de la Raison manque d'air, ses fenêtres étant trop petites.

La visite matinale allait s'achever à midi et demi par le Vieil Hôpital, dit hôpital Brûlé (3). La commission avait, auparavant, inspecté, sans remarque particulière, l'Hôpital du Bagne.

Dans le Vieil Hôpital, construit en 1684, il n'en fut pas de même. Une infecte odeur provenant du fumier répandu et entassé dans les cours et des mares d'eau croupissante incita la commission à demander que la cour soit pavée.

En général, le pain, le vin et le bouillon (goûté par les membres présents) sont jugés convenables; les soins également.

A 16 heures, la commission se rendait à l'hôpital de Pontanézen.

Ici, aussi, l'alimentation est satisfaisante, bien que « la bouillie ait été mal cuite pendant deux jours », mais cela n'a pas traîné et le commissaire Bellanger qui dirige l'hôpital a chassé et remplacé le cuisinier.

Tout laisse penser d'ailleurs que le séjour à Pontanézen est agréable, car les malades font tout leur possible pour y rester.

---

(2) Les infirmiers étaient parfois des enfants. C'est ainsi que les citoyens Pierre Lapierre et Marie Lazou, âgés de 13 ans, infirmiers à l'hôpital de Lézignan, sont désignés pour Brest (Archives du Finistère, 8 L 81).

(3) L'hôpital de Brest fut brûlé le 21 novembre 1776.

Les remèdes sont jetés sur les toits et les chirurgiens affirment avoir trouvé 7 à 800 paquets de médicaments, onguents et pansements dans les gouttières.

Le citoyen Jean-Charles Bequet, de Paris, novice, provenant de la Cayenne et depuis plusieurs mois en soins, a dissimulé, lui, sous sa paillasse, une infinité de paquets d'onguent « au lieu de s'en frotter ».

Cela fait dire à la commission « qu'elle a été surprise autant qu'indignée d'apprendre que les malades étaient assez ennemis de la chose publique pour vouloir éterniser leur séjour dans cet hôpital en n'exécutant pas les remèdes qu'on emploie à leur guérison ».

Un autre problème, c'est celui du vin. Cette boisson est interdite à de nombreux malades, mais ils réussissent cependant à s'en procurer. C'est le cas de Nicolas Boire — un nom prédestiné — soldat au 84e régiment et provenant du « Jemmapes », lequel en achète à ses camarades.

René Bellanger, sous-chef des bâtiments civils et militaires à Pontanézen, se plaint par ailleurs, dans une lettre adressée à Prieur de la Marne, de l'officier de santé en chef qui court « les campagnes avec les drogues prises à la pharmacie de l'hôpital » et d'un infirmier major acquitté par la Cour Martiale maritime « parce qu'il n'a enlevé seulement que 30 draps à la République »!

A Pontanézen, toujours, la commission inspecte la Prison des Anglais. Ceux-ci se plaignent du manque d'air et de la privation d'eau. Et le commissaire Bellanger de répondre qu'il leur donne 4 barriques d'eau par jour et « qu'ils consommeraient le double ou le triple si on voulait les écouter ».

Les Britanniques se plaignent également de quelques vexations dont ils sont l'objet: entre autres, on leur fait payer la chandelle 4 fr. la livre.

En conclusion, la commission signale que, faute de

bois, dans tous les hôpitaux, les malades doivent boire leur bouillon froid, de même que la tisane, la nuit comme le jour.

LA LUTTE CONTRE LE SCORBUT

La gale est, avec le scorbut, la grande préoccupation des médecins de Marine, à l'époque révolutionnaire. Ainsi, sur 10 novices qui embarquent sur « Le Dromadaire », 4 sont atteints de gale.

Le 25 floréal an II, le Comité de Salubrité Navale donne un avis favorable pour que soient distribuées les oranges de la prise anglaise « Le Pith », aux équipages des vaisseaux. Si la quantité le permet, autorisation est donnée d'en vendre à la population brestoise. De même, 50 caisses de citrons sont réparties entres les hôpitaux de la Marine.

Mais le « médicament » le plus inattendu devait venir de Vitré (Ille-et-Vilaine), où la Société Populaire, dans un élan patriotique, offrait un contingent *d'oseille* aux représentants du peuple à Brest. Et voici en quels termes:

« Nous avons appris, Citoyens représentants, avec enthousiasme et admiration, les traits de courage et d'intrépidité des marins composant l'escadre de la République dans le terrible combat qu'elle vient de livrer aux féroces anglais.

« Ne pouvant partager leur gloire et leurs dangers, nous brûlons du désir de pouvoir contribuer au maintien ou au rétablissement de leur santé par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Nous savons qu'un des fléaux les plus terribles qu'ils aient à redouter est le scorbut et que les acides en sont le préservatif ou le remède. Notre sol fournit une assez grande quantité d'oseille. Nous l'offrons à nos défenseurs, comme un anti-scorbutique des plus assurés.

« Dès que nous aurons reçu votre réponse, Citoyens représentants, nous en ferons passer à Brest, sous le plus court délai, tout ce qui nous sera possible d'en rassembler et d'en confire.

« Nous désirerions que la saison moins avancée nous permit de leur envoyer du « suc épuré de groseilles », mais elles sont parvenues à une maturité trop avancée pour pouvoir en profiter... »

L'offre fut acceptée par le Comité de Salubrité Navale et l'agent maritime du Port chargé d'en faire la distribution.

LES HOPITAUX DE BREST EN 1793

Le 29 septembre 1793, l'escadre rentre en rade après avoir laissé 600 malades à l'hôpital de Lorient, venant principalement du « Téméraire ». Ces malades étaient atteints de fièvre maligne — et le souvenir des épidémies de 1757 et 1779 était encore présent à la mémoire (4) —, de scorbut au premier et deuxième degrés, de maladies vénériennes ou de gale et autres maladies de la peau.

Le citoyen Coulomb est spécialement chargé de la

---

(4) Sur les épidémies de 1757 et 1779, voir:

Delpeuch: *L'escadre de Louisbourg et l'épidémie de Brest en 1757*. Bull. Soc. Académ. de Brest, 1904, p. 123;

Delourmel : *Notes sur l'épidémie de Brest en 1757*. Annuaire de Brest, 1901.

Keisser (Dr P.): *Tableau de l'épidémie de Brest en novembre 1757*. Bull. Soc. Académ. de Brest, 1902;

Dupuy (André) : *Epidémie de l'année 1757 à Brest*. Bull. Soc. Académ. de Brest, p. 428;

Fonssagrives (Dr): *Recherches historiques sur l'épidémie qui ravagea l'escadre de l'amiral Dubois de la Motte et la ville de Brest en 1758* (Annales d'hygiène et de méd. lég., 1859, t. XII).

lutte contre la fièvre et, à cet effet, deux salles sont ouvertes dans l'ancien hôpital, une pour les malades, l'autre pour les convalescents. Pour aérer ces salles, on n'hésite pas à supprimer un rang de lits.

Le citoyen Sabatier est adjoint à Coulomb, et en douze jours le mal est endigué, grâce au traitement qu'il a préconisé. L'épidémie avait duré sept semaines et avait fait 112 morts, soit le 1/32e des malades traités.

En brumaire an II, il y avait en traitement dans les hôpitaux de Brest:

Fièvre, 235; maladies de poitrine, 222; gorge, 27; maladies éruptives, 32; estomac et intestin, 91; foie et rate, 21; scorbut, 135; maladies d'épanchement, 6; maladies non caractérisées, 33; gale et dartres, 324; maladies vénériennes, 174.

A PONTANEZEN, EN L'AN IV

On a déjà vu que l'hôpital de Pontanézen était sous la direction du citoyen Bellanger. Le 24 prairial an II, il écrivait à Verneuil, inspecteur général du Port: « Débarasse-moi de ces foutus prisonniers de guerre et tu auras bien mérité de la Patrie » et il ajoutait: « Je te prierai bien d'embrasser pour moi Jean-Bon Saint-André, mais il a été tant baisé et rebaisé que je crains qu'on ne lui trouve plus de joues. »

Mais son appel dut rester sans succès, car en vendémiaire an IV, il y a encore à Pontanézen 700 prisonniers anglais, un grand nombre de Portugais et des Espagnols. Onze femmes et enfants anglais qui s'y trouvaient furent transférés au Fort-la-Loi (le Château) le 8 vendémiaire an IV.

C'est à Pontanézen, également, que furent incarcérés les déportés de Saint-Domingue. Ils y recevaient vivres et vins « comme sur les vaisseaux de la République »,

mais un cordon de sentinelles les empêchait d'entrer en relations avec les malades.

HOPITAL MILITAIRE DE LANDERNEAU

Les hôpitaux brestois étant surchargés, on dépêcha à Landerneau le citoyen de Villers, commissaire des Guerres, faisant fonctions d'ordonnateur du 2e arrondissement de l'armée des côtes de Brest. Il visita les locaux pouvant servir d'hôpital et le 29 germinal an II, sur ordre de Jean-Bon Saint-André, le couvent des Ursulines était réquisitionné pour servir d'hôpital auxiliaire (5).

Cela allait d'ailleurs faire passablement de « bruit dans Landerneau ».

En effet, le 1er bataillon du 77e régiment était caserné au couvent. Ordre lui est donné de dégager les lieux, sauf 200 hommes qui resteront à Landerneau pour assurer l'ordre.

Les religieuses détenues aux Ursulines seront transférées aux Capucins et les prêtres détenus aux Capucins expédiés à Brest.

Chez les Ursulines se trouvaient aussi les fourneaux de l'atelier de salpêtre; mais devant les difficultés pour déplacer la chaudière et le matériel, il fut décidé que l'atelier resterait aux Ursulines.

Devant le peu d'empressement de la part de la municipalité de Landerneau, le citoyen Villers intervint auprès de Bréard, représentant du peuple à Brest. Quatre jours sont donnés à la municipalité pour mettre l'hôpital en état.

Et, en plus des déménagements mentionnés plus haut, il faut encore loger la commission administrative du département qui était également aux Ursulines.

---

(5) 8 L 81.

Le Directoire du district décide donc:

— que la maison du citoyen Maingant est réquisitionnée pour installer la commission administrative. Il a deux jours pour vider les lieux et sera logé dans la maison de la citoyenne Marie-Claude Danniel, veuve Déniel, rue de Plougastel;

— que la maison de la veuve Gonidec, quai de la Montagne, est requise pour l'administration du district;

— que pour loger les locataires de Marie-Claude Danniel, on déloge:

le citoyen Havard, imprimeur, qui ira chez Jean-Pierre Thomas, rue de la Rive;

le citoyen Turnier, imprimeur, qui ira chez la défunte veuve Leyer, rue de la Fontaine-Blanche.

Et quatre jours plus tard, l'hôpital était en état de recevoir les malades. Le 20 thermidor an III, sur les 600 lits qu'il comptait, 596 étaient occupés.

Georges-Michel THOMAS.

La brève et tragique carrière d'un négrier morlaisien

Certains événements récents, qui ont eu pour cadre une modeste cité d'outre-Atlantique, ont attiré, une fois de plus, l'attention de l'Europe (qui a pourtant autre chose à penser!) sur un des plus graves problèmes que les U.S.A. aient eu et ont toujours à résoudre et que le regretté André Siegfried déclarait insoluble (1).

Intégration ? Ségrégation ? Personne n'en veut ! Ni les Blancs, ni les Noirs qui ont refusé de regagner leur pays d'origine, et de collaborer à l'édification d'une République à eux, suggérée, subventionnée plus que largement par les U.S.A. (2). Certaines bonnes âmes de chez nous, qui ignorent tout de la question, mais laissent parler leur cœur, d'autres aux intentions humanitaires couvrant de sordides ambitions politiques ont crié « haro » sur certains gouverneurs d'Etat qui imposent aux nègres des écoles spéciales, des églises spéciales, des casernes spéciales, des « quartiers » spéciaux, etc... etc... (3). Sans doute, dit André Ducasse, « la question ne se poserait

---

(1) Deux ans de co-existence ont amené le signataire de ces lignes à la même conclusion: il se propose d'ailleurs, le cas échéant, d'illustrer par des exemples précis, avec toutes spécifications de lieux et de dates, la mentalité des G.I. 's (Government Issues) originaires des Etats nordistes; car pour ceux du Sud, la question ne se posait point.

(2) Le Libéria.

(3) Soulignons, sans autrement conclure, que les Démocrates recrutent la majorité de leurs représentants dans les Etats Sudistes, ces mêmes Etats que l'on prétend « esclavagistes » alors que les actes les plus sanglants du racisme blanc ont été perpétrés dans le secteur de Chicago!

point si les nègres étaient demeurés en Afrique. Ce n'est tout de même pas de leur faute s'ils n'y sont pas restés. » (4) Car l'Européen, ce bipède supérieur, le Français, l'Anglais et autres oublient trop souvent leur part de responsabilité — qui est immense — dans cet incessant conflit de races. Le déplacement massif, la déportation brutale de populations demeurées pour la plupart à l'état primitif, sont, en effet, imputables à la seule Europe. Anglais, Espagnols, Français, Hollandais, Portugais, après avoir exterminé (ou presque) ceux qu'ils croyaient être des « Indiens », se sont un jour avisés qu'ils n'avaient plus personne pour extraire des mines le fabuleux métal dont ils avaient rêvé; personne ensuite pour travailler la terre ni cultiver et récolter le coton... Et comme nos Européens se croyaient appartenir à une race de seigneurs, que le labeur manuel — mis à part celui des armes — leur semblait indigne, ils s'en furent chercher ailleurs et trouver par tous les moyens, la main-d'œuvre qui leur était nécessaire pour mettre en valeur les espaces immenses, avec les mines et les riches terres qu'ils avaient conquis par le fer et par le feu.

Le trafic négrier instauré officiellement par Charles Quint en 1518 devait se poursuivre trois siècles durant et enlever à l'Afrique occidentale près de 20 millions de Noirs. Avec son complément habituel, le troc ou la contrebande, il rapporta, bon an mal an, 200 % à ceux qui s'y livrèrent au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Pareille source de profits ne pouvait laisser indifférents nos armateurs bretons: Nantes et Saint-Malo ouvrirent la voie. Nantes d'ailleurs devait prendre — et conserver toujours — la première place parmi les ports français, avec 1.313 départs et 284.155 Noirs officiellement trans-

---

(4) A. Ducasse, *Les Négriers ou le trafic des esclaves,* Paris (Hachette), 1948, in-8°, p. 221.

portés de 1713 à 1792, très loin devant La Rochelle, Bordeaux et Le Havre (1).

Mais si ce sont là des faits connus et homologués, on ignore généralement que les ports bas-bretons, Morlaix, Brest, Le Port-Louis entre autres, ont pratiqué, eux aussi, sporadiquement, le commerce du bois d'ébène, soit pour le compte d'armateurs locaux, soit pour celui de leurs compatriotes nantais et malouins. (2)

A Morlaix, la première maison de la place était, vers le milieu du XVIII[e] siècle, celle de la famille Cornic. Originaire de Bréhat, alliée aux Corouge, aux Denis de la Garde, aux Fleury, Héloury, Le Pommelec — tous marins et armateurs qui essaimèrent de Saint-Malo à Brest —, elle avait pour fondateur Mathurin Cornic, époux de Marthe Homon, qui lui donna quatre fils : l'aîné, Pierre, dit sieur du Pré, qui commanda le corsaire le « Lys », d'Audierne, puis la corvette du roi le « Scott » (3); le cadet Charles, dit sieur du Chêne, qui s'illustra dans la guerre de course et devint capitaine des vraisseaux du roi; Mathieu, qui demeura près de sa mère devenue veuve pour l'aider à gérer l'importante société d'armement laquelle ne devait point lui survivre; enfin le benjamin, Yves, dont nous contons ci-après la tragique odyssée.

En 1764, la Société Vve Cornic, Fils et C[ie], au capital de 120.000 livres (soit plusieurs dizaines de millions de francs légers) faisait construire à Morlaix le navire l' « Utile », de 230 tonneaux (4). Nous ignorons quelles

---

(1) A. Ducasse, op. cit., p. 61.

(2) On relève au nombre des « intéressés » de la Société d'Angola, fondée en 1748 par Antoine Wailsh, armateur nantais d'origine irlandaise: le chevalier du Drenneuc; Duplessis-Pégasse, de Morlaix; Godeheu, de Lorient; Viel et Chapelles, de Vannes; Varennes-Condat, de Dinan, etc...

(3) Le « Lys » fut armé par Jean Le Floch, de Poulgoazec, en 1756. Pierre Cornic mourut en 1759 au cours d'une relâche à Concarneau, à bord du « Scott ».

(4) Pour les besoins de la cause, il fut déclaré du port de 300 tonneaux dans les mémoires rédigés au cours de l'enquête qui suivit son naufrage.

furent les premières destinations de ce bâtiment. Cabotage en Manche? Pêche à Terre-Neuve? Voyages aux Isles? Nous croyons qu'il se rendit à Cayenne pour y livrer du bétail et des vivres aux colons. Car contrairement à ce qu'a écrit Charles Alexandre, l'historiographe tendancieux de Charles Cornic, dit du Chêne, la famille Cornic tout entière bénéficia constamment de la faveur de la Cour: d'où les missions officielles qui lui furent confiées, les marchés d'Etat qui lui furent consentis (1). Quoi qu'il en soit, le 1er juin 1767, l' « Utile », armé de 12 canons pour 29 hommes d'équipage, quittait le port de Morlaix sous le commandement de Yves Cornic et se rendait à Lorient afin d'y prendre un chargement de cent tonneaux pour le compte du roi et embarquer 21 officiers et soldats de la Légion. Après une traversée sans histoire, il atteignait l'Ile de France (aujourd'hui Ile Maurice) le 27 décembre suivant et y mettait à terre marchandises et passagers.

Le 15 février 1768, il quittait l'île à destination de Mozambique, l'actuelle capitale de l'Afrique Orientale portugaise. Du moins, c'est ce que déclare son capitaine. Car autant la première partie du voyage de l' « Utile » s'est effectuée ouvertement, autant la seconde se révèle mystérieuse. En effet, c'est vers Timor que va se diriger notre navire, vraisemblablement à l'instigation du sieur Poivre (2) pour en ramener des plants d'épice, mais aussi

---

(1) Ralliée à la République, la maison Cornic connut de nouvelles faveurs. Il est vrai que Jean Dalbarade (né à Biarritz en 1743), qui devint amiral et ministre de la Marine, avait commandé en 1779 la « Duchesse de Chartres », armée par Mathurin Cornic.

(2) Né à Lyon en 1719, mort en 1786, Pierre Poivre ou Le Poivre — qui a donné son nom à l'épice bien connue — se destina tout d'abord à la vie ecclésiastique. Séminariste des Missions Etrangères, il se rendit bientôt compte qu'il s'était fourvoyé. Devant ses écarts de conduite, son évêque décida de l'exclure et le fit embarquer sur un navire de la Compagnie des Indes, lequel fut capturé par les Anglais à l'issue d'un combat où Poivre perdit la main droite. Débarqué à Batavia, notre homme étudie la culture du giroflier et du muscadier. Il ébau-

pour s'y livrer à certaines opérations fructueuses dont on avait dû, à Morlaix, préparer longuement toutes les modalités. Retardé par les moussons », l' « Utile » ne parvient à sa nouvelle destination qu'après une pénible navigation de sept mois. Il mouille devant Liphar, établissement portugais; Yves Cornic obtient du gouverneur, sans trop de difficulté, l'autorisation de trafiquer dans l'île. Puis, au bout d'un an de troc, notre jeune Morlaisien constate que Portugais et Hollandais sont en nombre infime et ne disposent que de faibles forces armées. Il s'enhardit donc et décide de n'en faire désormais qu'à sa guise. Il se livre à toutes sortes d'affaires frauduleuses qui le brouillent à mort avec les Portugais.

Pour opérer avec plus de sûreté et de chance de succès, il se lie avec un certain Don Cousy, prince timorien, alors en guerre ouverte contre les Portugais. Un jour qu'il expédiait sa chaloupe pour aller dans une baie appartenant mi-partie aux Portugais, mi-partie à Don Cousy, prendre 200 esclaves que le prince lui avait fait traiter, ainsi que du bois de santal et du riz pour compléter son chargement, les Portugais l'attaquent, s'emparent de ses matelots, les mettent à la chaîne, leur imposent les plus rudes travaux, bref, les traitent en esclaves. Informé de l'incident, Cornic s'empresse d'appareiller pour délivrer ses hommes; une manœuvre malencontreuse le fait toucher une roche; son bâtiment s'entr'ouvre cependant que le

---

che de vastes plans commerciaux dont sa patrie pourrait profiter : il veut répandre des arbres à épices dans toutes les colonies françaises. Agent de la Compagnie des Indes en Cochinchine, il y fonde un comptoir. Rentré en France en 1757, il se heurte à l'incompréhension des bureaux, mais décide néanmoins de persévérer. Il repart pour les colonies, réussit à introduire le muscadier et le giroflier dans les îles de France et de Bourbon dont il devient l'intendant en 1767 et qu'il rend florissante grâce à une administration habile et dévouée.

Rappelons qu'en 1603 deux marchands de Saint-Malo, François Pyrard, de Laval, et Martin, de Vitré, avaient organisé une expédition pour aller « puiser les épices à leur source ». Martin seul atteignit Sumatra.

fort portugais lui tire dessus: il a tout juste le temps de se jeter à l'eau avec ce qui lui reste d'équipage et de regagner le territoire de Don Cousy. Notre Morlaisien retournera cependant sur l'épave de l' « Utile », grâce au secours que lui procurera le prince de Timor; mais il n'en pourra sauver que les canons et quelques petits effets. Il revient alors prendre le commandement des troupes de Don Cousy, attaque les Portugais, les assiège dans Liphar, s'empare du comptoir qu'ils ont abandonné de nuit pour s'embarquer sur un navire de Macao et gagner la province de Delie où ils possèdent un autre établissement. Cornic ne trouve à Liphar aucun survivant de la chaloupe: tous ont succombé aux mauvais traitements que leur ont infligés les Portugais. Il ne lui reste plus que 12 hommes, avec lesquels il attend près du prince timorien l'arrivée d'un navire, le « Vigilant », qu'il sait devoir arriver en ces parages. Hélas! en janvier (ou février) 1770, Cornic meurt empoisonné par une de ses négresses esclaves. Qu'advient-il, par la suite, des survivants de l' « Utile » ? Selon les uns, deux membres de l'équipage seulement rejoignirent leur Bretagne natale, le propre neveu de Cornic, Héloury, second lieutenant, âgé de 18 ans, qui réussit à gagner un comptoir hollandais, et un matelot que le « Vigilant » trouva près de Don Cousy et qu'il amena à l'Ile de France. Selon d'autres le jeune Héloury se serait sauvé de Timor avec 6 hommes, et aurait gagné le comptoir hollandais de Coupan où le commandant le reçut avec bonté mais... s'empara de l'argent que lui et ses compagnons transportaient « sous prétexte qu'un jeune homme et des matelots n'en rendroient pas un bon compte aux armateurs du vaisseau naufragé ». Cet argent consistait surtout en 4 sacs de piastres que l'officier hollandais leur promit de faire passer à Batavie pour être déposé à la caisse de la Compagnie de Hollande qui le ferait parvenir aux armateurs de l' « Utile ». Tels seraient les faits constatés par la déclaration du lieutenant Héloury au sieur Amart, agent de la Mari-

ne, au cours d'une relâche au Cap de Bonne-Espérance.

En tout cas, dès que parvint à Morlaix la nouvelle du désastre, c'est-à-dire en 1775, les intéressés à l'armement de l' « Utile » s'empressèrent d'alerter leurs correspondants ainsi que le Ministre et le Secrétaire d'Etat à la Marine. Ce dernier, M. de Sartine, en guise de réponse, leur réclama une somme de 7.518 livres 18 sous 11 deniers en règlement de diverses fournitures faites à leur navire au cours de son escale à l'Ile de France par les magasins du Roi. La Société Cornic, le 7 novembre 1775, objecta que toutes ces dépenses avaient été réglées au trésor royal; que ce dernier, en revanche lui demeurait redevable de bétail et vivres livrés par l' « Utile », en 1764, aux colons de Cayenne, suivant récépissé sur lequel elle avait déjà perdu 33 %. Ce qui n'avait pas empêché le fils Cornic, capitaine du navire, sur les conseils de M. Poivre lors intendant de l'Ile de France de se rendre à Timor « à travers mille perils chercher des plans d'Expisseries pour le compte du Roy; ce fut à cette occasion qu'on lui fournit effets et vivres pour le service du Roy » ainsi qu'en peut témoigner le chevalier des Roches, gouverneur de l'Ile de France. L'expédition de Timor s'est terminée par la perte du navire, de sa cargaison et de la majeure partie de l'équipage. Mme Veuve Cornic et son fils réclament des dédommagements pour leurs co-intéressés qui ont sacrifié dans cette expédition des fonds considérables et pour des chefs de famille qui ont péri ! Ils s'oublient volontiers eux-mêmes quoi qu'ils eussent dans cet armement une partie notable de leur fortune ». Ils se contentent de rappeler au Ministre les nombreux services rendus par les divers membres de leur famille qui « de temps immémorial sans interruption n'a cessé d'être attachée à l'Etat par les places les plus Distinctives qu'elle a occuppé dans le païs de sa Patrie ».

Selon un rapport du bureau des Colonies en date du

20 août 1770, le vaisseau l'« Utile » aurait bien été « envoïé par M. Poivre, le 10 février 1768 aux Isles Moluques pour s'y procurer des plans d'Epiceries ». Mais ajoute-t-il, le sieur Cornic lieutenant de frégate « se proposait dans ce voïage le double avantage de remplir les vues du gouvernement et de faire pour son compte particulier un commerce très avantageux; il embarqua à cet effet beaucoup de piastres et quantité de marchandises. Les premiers temps de son arrivée à Timor lui furent très profitables par la traite qu'il y fit à bas prix de quantité de marchandises précieuses telles que le poivre, la cire, l'or, etc... mais le 10 janvier 1769 un ouragan furieux engloutit son navire avec toute sa cargaison; le sieur Cornic périt bientôt lui-même avec la majeure partie d'équipage par la trahison d'un roi du païs ».

Le même document nous apprend que les héritiers du sieur Cornic et ses co-associés dans l'armement de l' « Utile » ont adressé à M. de Sartine un mémoire par lequel ils réclament une somme de 189.556 livres pour le montant du navire et de sa cargaison. « Ils se fondent sur ce que le voïage n'a été entrepris que par l'ordre du Roy et sous la promesse formelle d'un dédommagement en cas de malheur ». On observe que le sieur Cornic en entrant dans les vues politiques du gouvernement avait compté sur un bénéfice considérable pour lui-même par le commerce qu'il se proposait de faire aux Moluques. Les événements ont été contre lui, c'est un malheur dont le Roi ne peut être garant en totalité; cependant comme par l'ordre particulier de l'homme du Roi que le voïage a été entrepris, il paroit être dû aux armateurs une indemnité quelconque. On propose à Monseigneur d'envoïer leur memoire aux administrateurs de l'Isle de France, et de prendre leur avis sur ce qu'il est a propos de faire en cette occasion. Quant aux quatre sacs de piastres pris par le commandant hollandais de Coupan, on pense que Monseigneur voudra bien se preter a faire

rentrer cet argent aux armateurs de l' « Utile » et écrire pour cet effet a M. le Duc de Choiseul » (1).

Un autre rapport du 10 février 1775, en provenance de l'Isle de France, semble confirmer le caractère quasi-officiel de l'expédition de l' « Utile ». « On prétend que M. Poivre avoit chargé le sieur Cornic de la recherche des Plants d'Epiceries, mais n'avoit fait avec lui aucun engagement ni passé de marché relativement à cette recherche qui n'etoit qu'un accessoire, le Commerce étant l'unique objet du sieur Cornic, en sorte que le Bâtiment perdu a été pour le compte des armateurs. Le sieur Cornic s'étoit, dit-on, occuper de la recherche de ces épiceries; le prince de Timor lui avoit procuré la muscade et devoit envoyer un de ses petits batiments pour aller chercher le girofle. Si le batiment du sieur Cornic ne s'étoit pas perdu, il seroit suivant toutes apparences, arrivé à l'Isle de France avec ces epiceries même avant le départ du « Vigilant ». Il est hors de doute que la perte de l' « Utile » porta un coup très sensible à la trésorerie de la Société Cornic, même si l'on tient compte des dédommagements qu'elle reçut. Selon le capitaine du « Vigilant », lorsque naufragea le navire morlaisien, il y avait à son bord deux très grands coffres remplis d'or. De plus, Don Cousy, le prince de Timor, lui aurait fait voir diverses factures et autres papiers appartenant au capitaine Cornic dont il n'avait pas voulu se dessaisir. On en avait seulement copié quelques-uns en sa présence, le plus suggestif était une note de la main du commandant de l' « Utile » relative à la cargaison de son navire peu avant le naufrage:

« 10.000 H m. d'or ». — Etait-ce 10.000 livres pesant d'or ? 10.000 marcs d'or ou seulement 10.000 livres tournois en or ? Suivant la déposition d'un matelot, il semblerait qu'il s'agissait de 10.000 marcs.

« 250 esclaves ».

---

(1) Cette proposition fut approuvée par le Ministre.

« 60.000 l. de Riz, beaucoup de cire et du bois de santal ».

L' « Utile » nous paraît être le dernier négrier — sinon le seul — armé à Morlaix, dont le port avait d'ailleurs à cette époque presque complètement cessé d'expédier à Saint-Domingue et aux Isles (1). En revanche, le trafic négrier qui demeurera — avec l'extermination des indigènes de l'Amérique du Nord — une des plus grandes hontes de la race blanche — se poursuivit, au grand jour jusqu'à la moitié du XIXe siècle : elle ne fut abolie dans les colonies françaises que par décret de la République du 4 mars 1848; en réalité le travail forcé, le portage et autres formes d'esclavage subsistèrent jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale au Congo, au Soudan, en Oubangui, dans le Nyassaland, la Gambie, la Somalie, le Kénia, etc..., sans oublier l'Abyssinie, qui s'affirmait le grand centre pourvoyeur du monde arabe (2).

La race des négriers aurait-elle disparu ? Hélas ! non s'il faut en croire les récits courageux de certains grands voyageurs ou les simples mémoires des grands hommes d'Etat (de W. Churchill) ou les rapports de missionnaires catholiques et protestants. Potentats arabes et orientaux possèdent toujours leur cheptel d'esclaves et leur personnel d'eunuques. Et, plus près de nous, en Europe même n'avons-nous point vu, ces dernières années, des esclaves par millions, sous-alimentés, contraints à des travaux où ils épuisaient leurs dernières forces...

L'homme est bien un loup pour l'homme et le plus féroce des animaux.

J. DARSEL.

---

(1) En 1747, Pierre Cornic, oncle de Yves et capitaine de la « Paix » de Morlaix (14 canons, 38 marins), armé par Pierre Bernard, fut pris le 4 juillet, à son retour du Cap français, par le navire anglais le « Hamptoncourt ». Le 5 décembre de la même année, c'était le tour de Jean-François Pizivin, commandant le « Diligent », de Morlaix, qui se rendait de Bordeaux à la Martinique, fait prisonnier par le vaisseau anglais le « Dragon ».

(2) En 1831, Armand-Fidèle-Denis de Trobriand, de Plouaret, sera accusé de piraterie et de traite des Noirs.

Le problème de la navigation aérienne, vu, en 1856, par un avocat de Quimperlé

Au moment où l'Aviation Commerciale entre dans l'ère de la Réaction, ce n'est pas sans éprouver une certaine nostalgie que l'on compulse les dossiers des précurseurs, ce n'est pas non plus sans admiration que l'on mesure le chemin immense parcouru depuis les premiers balbutiements de la Navigation Aérienne.

Entre la première ascension, en ballon, à Annonay, le 5 juin 1783, et le brevet pris par Ader en 1890 pour son fameux « Avion », combien de chercheurs passionnés, connus ou anonymes, se sont penchés pendant leur vie entière sur ce problème !

L'on sait que la bagarre fut vive, au siècle dernier, entre partisans du plus lourd et du plus léger que l'air.

Longtemps, le ballon (ou « l'aérostat ») l'emporta, bien qu'il parût — en dépit de multiples tentatives — difficilement « dirigeable ».

Dès 1816, Pauly, de Genêve, l'inventeur du fusil à piston, se mit en tête d'établir à Londres, en société avec M. Egg, des transports par air. En 1804 déjà, il avait expérimenté un ballon de forme ovoïde (on s'inspirait beaucoup des poissons) sous les auspices du Maréchal Ney. (Le Maréchal se doutait-il que sa résidence parisienne abriterait un jour l'Agence des Messageries Air-France ?)

C'est en 1856 que nous rencontrons le premier homme volant sur plus lourd que l'air, le marin breton Jean-Marie Le Bris qui réussit à s'envoler (avec un passager

involontaire) à bord de son planeur « Albatros », sur la plage de Tréfeuntec (Finistère).

Comme, de par nos recherches, nous sommes appelés à étudier plus particulièrement les pionniers de l'Air natifs de Bretagne (et il y en a de nombreux : Béléguic, Le Bris, Gauchot, Penaud, etc...) nous voudrions aujourd'hui faire connaître l'opinion d'un modeste avocat, défenseur acharné du plus lourd que l'air, que nous avons retrouvée dans une plaquette éditée en 1857 à Quimperlé.

DU PROBLEME DE LA NAVIGATION AERIENNE

par Félix BRIANT DU LESCOET

Avocat

Quimperlé (Finistère)

Quimperlé. Imprimerie de Guffanti-Breton

1857

« Gouverner dans l'air un appareil plus lourd que lui et gouverner sur l'eau ce même appareil qui perd alors de son poids un poids égal à celui du volume d'eau qu'il déplace ».

En lisant dans la *Presse* (1) du lundi soir, 15 décembre 1856 un article sur la Navigation Aérienne signé Ducros, ingénieur aéronaute, rue du Bouloi, 25, à Paris, j'ai été frappé du peu de solidité des idées contenues dans cet article, et du peu de progrès que semble faire la question. Comme j'ai depuis longtemps des vues arrê-

(1) Il est bon de remarquer que ce mémoire composé le 28 décembre 1856; publié en avril 1857; a été adressé en manuscrit le 2 janvier 1857 au Rédacteur en Chef de la *Presse*, pesé à la Poste et affranchi; et que nous n'avons reçu ni dans le corps du journal ni autrement, une seule ligne d'approbation ou d'improbation ou même de simple réception (chacun jugera).

tées sur cette matière, je me décide à vous soumettre quelques aperçus à cet égard. Je n'ai pas en ce moment le journal sous les yeux, mais il est possible cependant de réfuter l'article de mémoire (chacun pourra se reporter au journal puisque j'ai mis en note la date du numéro et le nom de l'auteur.

Cet ingénieur se félicite d'avoir trouvé le moyen de gouverner des aérostats avec un moteur mis dans la nacelle et soutenu en l'air par un ou plusieurs ballons gonflés de gaz ou d'air surchauffé : Vous me permettrez de trouver cette thèse par trop réchauffée; c'est encore l'ancien système Mongolfier, au moyen duquel on pourra toujours s'élever dans les airs; mais en le suivant on ne gouvernera jamais, puisque la masse du ou des ballons sera si grande par rapport au petit volume de la machine, que cette dernière sera toujours entraînée avec eux par le plus petit courant d'air.

Ce système est bon pour s'élever dans les airs et observer, dans des ballons captifs, la marche ou la position d'une armée en campagne; cela se sent et n'a pas besoin de démonstration.

Je vais entrer maintenant dans le système de la Navigation Aérienne, tel que je l'ai toujours compris. En opposition aux chemins de fer ou l'on ne marche que sur certaines lignes, l'air offre une route toute faite et grande ouverte partout. Les idées simples et vraies sont quelquefois celles qui ont le plus de peine à se faire admettre. On s'obstine, comme l'ingénieur en question, à chercher la solution d'un problème où elle n'est pas. Celle que je propose, au contraire, est si vraie et je vais le démontrer, que pour que ce fût le contraire qui fût la vérité, il faudrait pouvoir changer les lois que Dieu a données au Monde.

Jusqu'à présent on a cherché la solution du problème dans le moyen de gouverner dans l'air des corps plus légers que lui; c'est le contraire qu'il faut admettre.

Quand l'enfant veut lancer un corps contre le vent, ce n'est pas une plume qu'il prend : c'est une pierre; quand le sauvage veut diriger des flèches, il les fabrique en bois dur plus lourd que l'air et nous, pour nos boulets, nous choisissons le fer et non le liège. — Partant de ces données incontestables, pour former le Navire aérien, nous prétendons imiter la Nature. Elle a fait tous les oiseaux plus lourds que l'air, et quand je vois la facilité avec laquelle l'hirondelle effectue ses crochets pour saisir un moucheron ou un papillon, on ne peut pas dire que le gouvernail n'est pas trouvé. C'est par conséquent en imitant ses allures que nous prétendons arriver à la solution qui nous occupe; savoir : la direction dans l'air d'un corps plus lourd que lui. Pour y arriver cependant ce ne sera pas sur l'hirondelle ou sur le pigeon que nous copierons le premier modèle du navire aérien. Afin que la solution soit complète, il faut que ce navire ne soit pas désemparé comme ces volatiles, si en allant en Amérique (par exemple), il fallait se reposer sur les flots. A cet effet nous choisissons le modèle parmi d'autres oiseaux également bon voiliers, et que nous voyons se plaire dans les airs, au milieu des tempêtes ou sur les vagues de l'Océan. Un des types à prendre serait le Goéland qui pullule sur nos noirs rochers de l'Armorique. Il offre toutes les conditions : sécurité dans les airs, sécurité sur les flots. Il ne faut pas alléguer ici que le navire construit dans les mêmes proportions, mais multipliées à l'infini et même grand comme un vaisseau de l'Etat ne se soutiendra pas dans l'air ou sur l'eau; c'est ce que nous allons démontrer, si l'on veut nous suivre avec attention. De même que l'Océan porte les vaisseaux de haut-bord comme les plus petites embarcations et que l'air soutient les plus grands oiseaux aussi bien que le roitelet; de même l'appareil proposé, de quelque grandeur qu'il soit construit, si on observe pour cela les poids spécifiques qui sont dans les données du modèle, ne pourra pas faire violence aux lois de la nature.

Si elle supporte le modèle dans telle ou telle condition d'attraction ou de répulsion, elle sera forcément obligée de se prêter de la même manière aux évolutions de la copie. Il faut donner ici les moyens que nous concevons pour arriver à ce but. En nous en tenant au Goéland, puisque c'est lui qui s'est présenté le premier à notre imagination, nous construirons l'appareil exactement sur le modèle de son corps extérieur en tenant compte de tout son poids comme unité de celui de l'appareil qui, dans des proportions immenses, doit le remplacer. Ainsi, supposant que le modèle soit en poids un kilogramme, il faut construire toutes les proportions comme un kilogramme est à 1.000.000 de kilogrammes (par exemple), le corps sera dans l'appareil comme 1 est à 1.000.000

Chaque partie sera pesée et remplacée par une autre dans les mêmes proportions. Dans l'intérieur j'observe, pour placer la machine, le poids des matières que le modèle contient, avec l'attention toujours de la fabriquer dans les mêmes proportions par rapport aux poids. Il a été démontré que le navire se comportera ainsi très bien sur l'eau; puisque le petit comme le plus grand perd de son poids un poids égal à celui du volume d'eau qu'il déplace. — C'est une loi trop connue en physique, pour qu'on en fasse ici la démonstration. — Quant aux ailes on ne dira pas qu'elles ne doivent pas enlever le navire, mues par la machine à vapeur, car elles n'auront pas à supporter par leur arbre de couche, construit sur le modèle de celui qui longe le corps des oiseaux aquatiques, plus de résistance que ces derniers n'en supportent dans les mêmes proportions. La question du mécanisme ne sera pas plus compliquée que celle qui existe déjà toute résolue pour détourner la vapeur dans un navire, le faire avancer ou reculer au besoin, avec les mêmes rouages.

Il y a des machines à moissonner, à piocher, à défricher, plus difficiles à construire que cela. Tout se borne donc à observer les proportions et les poids dans les dif-

férentes machines. Si la descente a lieu sur l'eau nous sommes pourvus d'une hélice, nos ailes s'arrimant, au besoin servent de voiles et le voyage peut continuer. On peut remarquer que tout l'appareil pour la Navigation Aérienne n'est pas plus compliqué que celui qui compose l'innombrable attirail des manœuvres d'un grand vaisseau.

En résumé, en copiant la nature, le moyen est tout trouvé pour naviguer et se gouverner dans les airs et sur l'eau; il ne faut que de l'argent et le mécanicien habile se trouverait bientôt.

BRIANT DU LESCOET,

Quimperlé, le 28 décembre 1856.

(Plaquette de 11 pages.
Cote Bibliothèque Nationale: V.P. 16167).

P. c. c.:

Roger GARGADENNEC.

Manuscrit découvert dans un vieux registre paroissial de Plouarzel

« Observez que M. l'abbé Porsmoguer a été recteur de Plouarzel, sa paroisse natale, pendant plus de 50 ans. A sa mort qui fut le 18 novembre 1759, il avait renouvelé les cérémonies de sa première messe il y avait 10 ans environ. Il a vécu 90 ans, robuste jusqu'à la dernière période. Il mourut à la fin du jubilé accordé par Clément XIII à sa promotion à la papauté, et laissa matière à chicane, n'ayant pas voulu réparer son presbytère et s'étant fait pourvoir au grand Conseil pour n'y être pas obligé en la personne de ses héritiers avec lesquels le général de la paroisse eut procès pendant plus de deux ans, à la fin duquel les propriétaires de la paroisse furent condamnés aux grosses réparations, et les héritiers aux menues.

On jugea à propos de faire un presbytère neuf, vu qu'il aurait tant coûté de rapetasser l'ancien qui n'était qu'un garutel incommode. Le nouveau est un petit palais.

Son successeur fut M. Pédel qui eut la paroisse au concours.

BATISSE DE LA CHAPELLE DE SAINT-SEBASTIEN

On commença en 1759 par faire une cloche qui se trouva trop grande pour le clocher. C'était par les soins de M. Pape qui était alors recteur de Lampaul et qui avait ses vues. Il fallut faire une tourelle pour cette clo-

che et en même tems on commença par agrandir l'église du bout du couchant. Entre tems, la mort survenue à M. Pape, le bâtiment fut interrompu, mais au bout d'un an ou deux, M. Iliou qui eut la paroisse de Lampaul au concours, y fit travailler derechef, et, comme elle se trouva finie en 1762, il obtint de l'Ordinaire d'y faire transférer de Lampaul le Saint-Sacrement et tout ce qui était nécessaire pour y faire les fonctions paroissiales.

FAITS NOTABLES

En l'année 1764, on fit des noces dans cette paroisse, savoir d'Hervé Le Hir, de Kermeuleugan, avec Marie-Magdeleine Kerébel, de Coat-feson, qui étaient parents au quatrième degré de consanguinité sans qu'on le sût que le lendemain du jour des noces. Ils obtinrent dispense et l'on procéda le samedi au soir de la même semaine à la réhabilitation de leur mariage.

Cette même année eut lieu le mariage de M. et Mme Kerloury en la chapelle de Kervéatoux.

En 1766, les Morvan de Porsmoguer, père et fils, firent baptiser chacun un enfant le même jour qui était celui de Pâques; ils demeuraient ensemble dans la même maison et se firent compérer l'un et l'autre; consultez les rapports si vous voulez.

Et cette même année, le susdit Hervé Le Hir et la Kerébel, sa femme, eurent leur premier enfant à l'occasion duquel il arriva quelque singularité que la décence ne me permet pas de coucher sur cette sacrée feuille.

En 1751, on envoya des troupes d'infanterie et des dragons cantonner dans les paroisses de campagne. Cette année nous eûmes quatre compagnies du régiment de Penthièvre. Avant leur arrivée, on les craignait comme la peste, mais ils ne firent pas grand mal.

La réparation d'une partie de la nef de notre église,

depuis quelques années projetée, mais toujours différée, fut enfin faite en 1765, un furibond ouragan avait enlevé la toiture le jour de la foire de Saint-Renan, dite « foar-varzin ».

En 1768, on finit par réparer le reste de la nef.

En 1764, leva le pied un élève tonsuré et minoré nommé Kermaïdic, sans communiquer à personne ce qu'il voulait devenir, il s'était attiré les disgrâces de ses supérieurs en voulant recevoir les ordres à Quimper par obreption (par surprise).

En 1766, un écolier d'ici nommé Petton, étudiant en rhétorique à Léon, excita quelque trouble au collège et en fut la dupe.

En 1765, Mgr l'évêque de Léon étant en cours de visite à Plouarzel, il se trouva un baptême à faire de Kervéatoux; Monseigneur lui-même baptisa l'enfant qui n'était né que de la veille. Cet enfant n'a vécu qu'un an.

La grande visite, c'est-à-dire celle du Vicaire-général, a été à Saint-Sébastien en 1760 et tous les reliques aussi environ ce temps. Le banc cantoral de Plouarzel fut aussi en ce temps et la bibliothèque. En ce temps commença la corvée de grand chemin pour les habitants d'ici.

LE MAUVAIS TEMPS

L'hiver de l'année 1763 fut remarquable en ce qu'au mois de janvier il n'y eut ni pluie ni mauvais tems en sorte qu'il était beaucoup plus facile de voyager qu'en aucun autre tems vu qu'il n'y avait ni boue ni poussière. Il fut aussi remarquable par la plus grande tempête qu'on ait vue. Il ne se passa pas de semaine qu'il n'y eut des ouragans. La neige commença au commencement de mars et dura de 15 à 20 jours et, pendant une semaine, de la profondeur de deux pieds.

En 1768 il n'y eut pas d'été, c'est-à-dire du tems propre pour la récolte, surtout depuis le mois de juillet, aussi une grande partie du blé ne put être battue, quoiqu'on s'opiniâtrait à battre jusqu'au tems des gelées; Jérôme Pochart, de Kermaïdic, battait le 14 décembre, veille de la neige.

Ce même Pochart battait le 1er février 1771 parce que l'été d'auparavant avait été aussi très pluvieux.

En 1768, environ l'Epiphanie, il y eut une gelée si forte qu'elle empoisonna tout. Elle fit mourir les arbres et les arbrisseaux, principalement les landes.

En 1760, il y eut une éclipse très remarquable sur le soleil, un dimanche de Carême, mais on craignait auparavant qu'elle n'eut amené les ténèbres, ce qui n'arriva pas. En quelques endroits on devança l'heure pour commencer la grand'messe; en d'autres on remit à un autre tems le sermon parce que l'éclipse eut lieu vers 10 heures.

(Communiqué par M. MELLAZA).

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU FINISTÈRE

LE CANTON DE CONCARNEAU EN 1807-1810

Les archives de l'Ancien Régime, déclarations des Vingtièmes, rôles de la Capitation, etc..., ont fourni des indications précieuses sur la vie des classes paysannes et l'état de l'agriculture avant la Révolution.

Les premières expertises de l'Administration Impériale des Contributions Directes nous donnent, de même, des éléments d'appréciation, non moins valables, sur la situation économique du début du XIXe siècle.

Mais nous avons déjà exposé nos sources de documentation dans de précédents mémoires, sur les Cantons de Sizun et Briec, publiés dans les trois derniers numéros du Bulletin de la Société Archéologique.

Dans une étude du même genre, nous essayerons d'analyser la situation dans le Canton de Concarneau pour la période allant de 1807 à 1810.

Voici comment elle était présentée, dans un bref, par les agents chargés des expertises dans les différentes communes de cette circonscription : Concarneau, Beuzec-Conq, Lanriec (1).

A Concarneau, « l'ancienne ville est cernée par des

---

(1) La partie qui se rapporte à Trégunc est incomplète. On relève cependant le chiffre de 5.097 hectares pour sa superficie. (En 1913, on l'évaluait à 4.928 hectares.)

remparts et par la mer; le faubourg est borné à l'Est, au Sud et à l'Ouest, par la mer et limité au Nord par la commune de Beuzec-Conq. Il s'y tient de petits marchés. Ses productions consistent en différents bleds, foin, chanvre; les légumes et les fruits y sont en petites quantités; les principales (productions) sont le froment.

« Le terrain est bien cultivé; les parties incultes qui sont de peu d'étendues ne peuvent être réservées à la culture (1).

« Le principal genre d'industrie consiste dans l'agriculture, dans la pêche à la sardine et autres poissons.

« La population totale est de 1.561 habitants. »

Nous complétons ces indications par d'autres éléments relevés ailleurs dans les mêmes documents : la superficie totale de la commune de Concarneau était évaluée à 126 hectares, dont 55 de « bassin et port » (2), y compris également les fortifications, 55 ares et, citons les pour mémoire, les deux corps de garde, 280 m2, la maison de l'arsenal 68 m2 et son jardin 632 m2, enfin la prison 263 m2, les deux églises 423 m2, etc...

De Beuzec-Conq il était dit : cette commune « touche pour ainsi dire à la ville de Concarneau, marché le plus voisin. L'extrémité Nord-Est en est pourtant éloignée de 5 kilomètres. Elle donne du Midi sur la mer et sur la commune de Concarneau et est en partie traversée par la grande route. Plusieurs petits ruisseaux l'arrosent.

« Cette commune présente un terrain montueux et très inégal; les côteaux exposés au Midi sont d'un meilleur rapport. Il existe quelques bois de haute futaie et beaucoup de bois taillis; ni les uns, ni les autres, ne

---

(1) En fait, déjà vers 1808, la superficie des terres labourables à Concarneau ne dépassait pas 22 hectares, celle des landes 8, des prés 5...

(2) En 1913, on dénombrait, au total, 55 hectares, probablement décompté le bassin du port.

sont établis en coupe réglée. L'inégalité du sol rend la culture difficile dans un pays surtout où l'industrie est peu avancée. L'on y emploie beaucoup plus d'hommes, de bêtes et de tems, que dans les pays de grande culture et le résultat n'est pourtant pas aussi satisfaisant. Les terres sous landes ne sont généralement pas susceptibles de culture.

« Le principal genre d'industrie consiste dans le commerce des chevaux, du bétail et du cidre.

« Cette commune est composée de son chef-lieu et de soixante-deux petits hameaux, appelés vulgairement villages. La population est de 1.100 âmes. »

Beuzec-Conq comptait trois « églises ». On chiffrait, à l'époque, la superficie de la commune à 2.886 hectares (1).

Puis on trouve de Lanriec la description ci-après :

« La commune est séparée par un bras de mer de la ville de Concarneau, marché le plus voisin, et éloignée d'une lieue métrique de Rosporden où se vend une grande quantité de ses grains : elle est bornée au Nord par un ruisseau qui, après avoir arrosé de petites prairies, se rend dans la rivière du Grand Moros.

« Ses productions consistent en froment, seigle, bled noir, avoine, cidre et foin; le chanvre et les légumes sont en petites quantités. Il existe quelques bois de haute futaie et en taillis qui peuvent être vendus parce que les arbres épars et les haies qui couvrent les fossés, sont suffisants pour les besoins de la commune.

« Le terrain présente une surface plane, tout ce qui est susceptible de culture est bien cultivé, les parties en landes offrent quelques monticules et sont dans plusieurs endroits couvertes de rochers.

« Les chemins vicinaux sont étroits, bornés par des

---

(1) En 1913, on relevait 2.779 hectares.

fossés, ils ne sont point empierrés, l'eau y séjourne et, dans les tems pluvieux, ils sont à peu près impraticables. Le principal genre d'industrie consiste dans l'agriculture et le commerce du cidre.

« Cette commune est composée de son chef-lieu, de quarante-quatre villages et d'un faux-bourg habité par des pêcheurs.

« La population des villages est de 600 habitants et celle du faux-bourg de 300 : total de la population : 900 habitants. »

Lanriec possédait deux églises. On évaluait sa superficie à 1.096 hectares (1).

Le canton de Concarneau présente pour nous, au début du XIXe siècle, un grand intérêt du fait que nous y trouvons la coexistence de deux systèmes de culture: celui en usage sur la côte et que l'on suivait à Concarneau, Lanriec et vraisemblablement dans une certaine partie de la commune de Trégunc; celui qui se pratiquait à l'intérieur du pays et conservé à Beuzec-Conq.

Il y avait là une anomalie, si l'on considère que cette dernière commune, riveraine de la mer en certains endroits, et jouxtant le faubourg de Concarneau, aurait pu avoir elle aussi, du moins à ce qui nous semble, sa part des algues fertilisantes. Il est vrai que les charrois n'étaient pas chose facile à une époque où les chemins ruraux demeuraient impraticables durant la mauvaise saison. Quoi qu'il en soit, ceci prouve, dans une certaine mesure, que cette zone littorale, considérée alors comme privilégiée du point de vue agricole, se limitait bien à une ceinture assez étroite, encore que Beuzec-Conq, commune côtière, échappât complètement à la règle.

Ainsi dans le canton de Concarneau voisinaient des communes très différentes, sous le rapport de l'exploi-

---

(1) En 1913, on l'estimait à 1.057 hectares.

tation agricole, telle Lanriec exportatrice de grains et Beuzec-Conq qui devait tout juste suffire à la consommation de ses habitants.

Les terres labourables :

Dans son excellent ouvrage « Les classes rurales en Bretagne, du XVI^e siècle à la Révolution » (1), H. Sée s'est servi du mémoire de 1733 de l'Intendant de la Tour pour dresser un tableau des terres incultes et des surfaces cultivées, à cette époque, dans les évêchés de Bretagne. Après avoir formulé des réserves quant à la valeur de ce document, l'auteur se pose la question de savoir si les agents qui furent chargés de ce recensement entendaient également par « terres cultivées », les terres « froides », celles que l'on écobuait tous les 10, 20 ans, voire tous les 30 ans.

Pour y répondre valablement, il nous faudrait l'assurance que l'enquête de 1733 n'ait pas été trop éloignée de la réalité dans les chiffres de 14.019 arpents de « terres cultivées » et de 14.041 de sols incultes, fournis par la subdélégation de Concarneau qui nous intéresse plus particulièrement. En accordant un certain crédit à ces indications on obtient la proportion de 50 % de terres défrichées et cultivées.

Or, quelque soixante-quinze ans plus tard, si nous nous référons aux rapports d'expertises que nous avons sous les yeux, l'ensemble des terres labourables, y compris les jardins et vergers, ajoutés les prés, landes et pâtures, du moins parmi ces dernières, celles classées dans les meilleures, n'atteignait pas encore 48 % de la superficie du canton (2); et le XVIII^e siècle, surtout dans sa seconde moitié, passe pour avoir marqué la reprise des défrichements.

---

(1) Paris, 1906.

(2) Terres labourables, 3.190 hectares; jardins, 30; vergers, 87; prés, 426; landes, 623; pâtures, 57.

Et les techniciens du Premier Empire sont certes moins sujets à caution que les statisticiens de l'Ancien Régime, dont la manière d'opérer devait être des plus élémentaires. Ainsi il nous est tout de même possible de conclure que les enquêteurs de 1733, se sont montrés très larges dans leurs estimations, au point de comprendre sous la rubrique des « terres cultivées », des prés, des landes même; toujours en admettant que cette opération ait été effectuée avec un minimum de sérieux.

On pourrait nous objecter que le canton de Concarneau n'était plus en fait, à l'époque qui nous occupe, qu'une partie de l'ancienne subdélégation. A quoi nous répondrions que, par sa diversité, la circonscription objet de notre étude, nous donne des appréciations valables sur la situation de toute cette région au début du XIXe siècle.

Un examen plus approfondi nous révèle que la superficie des terres labourables dans le canton de Concarneau en 1807-1810, y compris celle des jardins et vergers, ne dépassait pas 36 % de la surface totale. Il s'agissait donc d'une région peu avancée sous le rapport des défrichements si on la compare à la circonscription de Briec où l'on dénombrait 52 %, au début du XIXe siècle, ou encore à celle pourtant plus déshéritée de Sizun qui n'en comptait pas moins, 43 % de terres labourables.

C'était Beuzec-Conq qui accusait le plus de retard à cet égard avec 30 % seulement de terres cultivées pour 41 % à Trégunc, 39 % à Lanriec.

Nous savons qu'à Concarneau les terres labourables se limitaient à 22 hectares (jardins et vergers mis à part), que les experts répartissaient en deux classes :

La première, qui portait sur 16 hectares, consistait en une « terre franche et végétale d'au moins cinq décimètres de profondeur et assise sur un fond de sable jaune et de pierres de même couleur ». La seconde, en 6 hectares de terre arable de moindre profondeur, mais

qui, comme la précédente, était également « propre au froment, au seigle et à l'avoine ». Il n'était aucunement question de sarrasin à Concarneau où la culture du froment tenait une large place.

A Beuzec-Conq les agents intéressés croyaient pouvoir établir quatre classes :

Les meilleures dont la superficie était évaluée à 29 hectares seulement d'une terre « assise sur fond d'argile », avait de « 12 à 15 pouces de profondeur ».

Celles-ci, uniquement, passaient pour convenir au froment ce qui indique qu'il était peu cultivé à Beuzec-Conq.

La seconde classe, « plus légère, assise sur le tuf... profonde de 8 à 9 pouces », portait sur 182 hectares.

La troisième, consistant en des terres « sablonneuses, mêlées de pierres » ayant « 6 pouces environ de profondeur », comprenait 505 hectares. L'auteur du rapport ne donnait aucune précision sur la quatrième classe dont il évaluait la superficie à 106 hectares.

A Lanriec, on chiffrait à 141 hectares les terres de première qualité, d'une profondeur « d'environ six décimètres », que l'on décrivait « mêlées de cailloux blancs et reposant sur du tuf jaune ».

La seconde classe dont l'assemblage représentait, selon les estimations, 220 hectares, comprenait des terres de qualité inférieure « parce que moins fortes ou moins abritées ».

La troisième classe englobait 46 hectares de terres arables légères, « d'une couleur noire dans des quartiers, et jaune dans d'autres. La bruière qui croît sur crières, ajoutait l'expert, est un indice certain de leur mauvaise qualité ».

A Trégunc les chiffres n'étaient assortis d'aucun commentaire. On dénombrait pour la première classe : 472 hectares, pour la seconde : 782 hectares, pour la troisième : 593 hectares, la quatrième : 92 hectares.

L'Administration des Contributions Directes établissait ainsi qu'il suit le produit brut (1) et revenu net des terres labourables, à l'hectare, selon les communes et par classe :

	1re cl.		2e cl.		3e cl.	
	brut	net	brut	net	brut	ne
ıcarneau..	172 Fr.	66 Fr.	138 Fr.	53 Fr.	»	
ızec-Conq.	95 Fr.	37 Fr.	66 Fr.	26 Fr.	42 Fr.	16 F
ıriec	134 Fr.	48 Fr.		39 Fr.		29 F
gunc.. ..		42 Fr.		35 Fr.		25 F

Nous avons donné supra la proportion de 36 % de terres labourables pour l'ensemble des communes composant le canton de Concarneau en 1807-1810.

Signalons qu'un siècle plus tard, en 1913, leur superficie, y compris celle des courtils, jardins et vergers, sera évaluée à 4.574 hectares, soit 52 %, dans la même circonscription.

Il nous manque certaines indications, le Cadastre n'ayant pas été mis à jour dans la commune de Trégunc, mais si l'on en juge par les deux anciennes communes de Beuzec-Conq et Lanriec (2) la superficie des terres labourables atteindrait aujourd'hui 72 %.

Quelques indications sur les méthodes de travail :

Les fonctionnaires intéressés ont fourni des renseignements sommaires sur les méthodes de travail.

---

(1) Pour le produit brut des terres, nous avons établi une moyenne chaque fois que nous possédions des éléments portant sur la durée d'une rotation. Nous reviendrons au sujet du revenu net, à propos du fermage.

(2) Ces deux communes ont fusionné avec Concarneau.

Dans le canton de Concarneau « on donnait généralement deux labours au terrain, trois quand on l'ouvrait après les années de repos... après il fallait ameublir la terre ». On note « une façon de herse, deux pour les années de défrichement ».

La charrue, attelée de deux bœufs et deux chevaux, était conduite par trois hommes et pour les défrichements tirée par 6 chevaux et dirigée par quatre hommes (2).

Voici quelques précisions que l'on trouve sur la culture du sarrasin à Lanriec.

On procédait à « deux labours de charrue », ces opérations nécessitant, disait-on « 4 journées d'hommes et d'enfants », puis on comptait « 3 journées d'hommes et d'enfants pour donner deux « façons de herse ». Pour le temps des semailles, c'était encore « 2 journées de charrue, un homme pour la conduire, un enfant pour mener les bœufs, une femme pour répandre le grain, deux personnes pour couvrir le fumier et le grain ». Enfin à la moisson on employait « pour couper : 3 journées; transporter à la ferme et battre : onze personnes pendant 2 jours; vanner : une personne » (3).

Partout dans la région on sarclait les blés, ce qui constituait un progrès car, dans une bonne partie de la péninsule, on négligeait ce travail et les graines des plantes parasites se mêlaient à la semence. Le sarclage était, semble-t-il, l'ouvrage des femmes et des enfants.

Les engrais :

Ici également on signalait l'insuffisance des engrais. A Beuzec-Conq ils provenaient « de la cour du fer-

---

(2) A quelques différences près, au sujet notamment du matériel, on retrouve les moyens mis en œuvre, il n'y a pas encore si longtemps, pour les journées de défrichement.

(3) Ces estimations portant sur la superficie d'un hectare.

mier » et les cultivateurs n'en achetaient point à l'extérieur. Ils coupaient les landes et genêts qu'ils faisaient pourrir pour les mêler au fumier ordinaire. La charretée ainsi préparée était évaluée à 40 centimes.

A Lanriec, on y ajoutait « du gouesmon mis en tas pour fermenter ou étendu auprès des étables ». La charretée d'algues était prisée 60 centimes. La quantité d'engrais nécessaire pour fumer un hectare de terre (environ 50 charretées) demandait, selon les estimations, 30 journées de travail, « beaucoup de temps » précisait-on, « tant pour couper la lande et le genêt que pour ramasser le feuillage, etc...).

Comme on pouvait s'y attendre la fumure était, de loin, moins abondante à Beuzec-Conq où l'on donnait l'indication de 30 charretées en moyenne, par hectare, alors qu'à Lanriec, pour la même superficie, on enfouissait, dit-on, les quantités de 45 charretées (du poids approximatif de 750 kg chacune) pour le sarrasin, de 60 charretées pour le seigle et le froment.

Les systèmes d'assolements :

Procédé qui, on le sait, caractérisait jadis la zone littorale, à Concarneau, comme à Lanriec, et sans doute dans une partie de la commune de Trégunc, au sujet de laquelle nous n'avons aucun détail, la terre « ne se reposait jamais ». Ainsi à Concarneau les cultures se succédaient dans l'ordre ci-après :

Première, deuxième et troisième années	froment
Quatrième et cinquième années..	seigle
Sixième année	avoine

A Lanriec, où une place moins importante était réservée au froment, on préférait l'assolement quadriennal et l'ordonnance suivante :

Première année : sarrasin; deuxième : seigle; troisième : froment; quatrième avoine.

Avec Beuzec-Conq on revient à la méthode de la jachère alors en usage à l'intérieur de la péninsule. La rotation des cultures se faisait dans le même ordre qu'à Lanriec, tout au moins en ce qui concernait les soles les meilleures, mais celles-ci demeuraient en repos les cinquième, sixième et septième années. Le froment n'était pas cultivé dans les terres de qualité médiocre qui restaient en jachère 4 et parfois même 5 ans.

La situation géographique de Beuzec-Conq lui valait-elle quand même, et toutes proportions gardées, quelques avantages? On remarque en effet que le temps durant lequel la terre « se reposait » était moins long dans cette commune qu'à Briec par exemple, et Sizun où on la laissait en jachère 6 et parfois 9 années consécutives.

Le rendement.

On estimait à « 1/2 minot de blé noir, 1 1/2 de froment, 2 minots de seigle, 2 d'avoine » les quantités nécessaires à l'ensemencement d'un journal de terre.

Le rendement était donné, par commune, de la manière suivante:

Concarneau

Froment:

6 à 8 fois la semence la première année;
4 à 6 fois — la deuxième année;
3 à 5 fois — la troisième année.

Seigle:

6 fois — la quatrième année.
4 à 5 fois — la cinquième année.

Avoine:

4 3/6 à 5 fois la semence la sixième année.

Beuzec-Conq

Sarrasin: 16 pour 1 (12 dans les terres médiocres).
Froment: 7 pour 1.
Seigle: 4 à 6 pour 1.
Avoine: 4 à 6 pour 1.

Pour Lanriec, les indications contenues dans les pièces d'expertise concernaient la superficie d'un hectare.

Semence: « 10 décalitres de blé noir, 30 de seigle, 20 de froment, 40 d'avoine », qui rendaient:

Le sarrasin: 13 pour 1.
Le seigle: 14 pour 3.
Le froment: 12 pour 2.
L'avoine: 21 pour 2.

En foi de quoi l'Administration pensait pouvoir établir ainsi qu'il suit le revenu brut par hectare, à Lanriec, durant une rotation.

Première année:

13 hectolitres de sarrasin à 6 fr. 80 (prix moyen): 88 fr. 40

Deuxième année:

14 hectolitres de seigle à 10 fr. 26 (prix moyen) : 143 fr. 64

Troisième année:

12 hectol. de froment à 16 fr. 10 (prix moyen): 193 fr. 20

Quatrième année:

21 hectolitres d'avoine à 5 fr. 30 (prix moyen): 111 fr. 30

Si l'on en juge par Lanriec qui, dans la circonscription objet de notre étude, représentait la commune côtière type du point de vue agricole, ce n'était pas tant la supériorité du rendement (1), assez peu sensible en vérité,

---

(1) On trouvera quelques disparités dans la conversion du rendement en hectolitre à Sizun, Briec (B.S.A. 1956, 57 et 58) et Concarneau. Elles s'expliquent par l'imprécision des mesures anciennes.

qui faisait le privilège de la zone littorale, ni, on le sait, la superficie des terres cultivées, bien au contraire, mais la suppression de la jachère.

Les jardins.

On distinguait dans les rapports, les jardins « garantis de murs », ces derniers soutenant parfois des espaliers. La terre était fertilisée « par les engrais qu'elle recevait tous les ans ».

On dénombrait 2 hectares à Concarneau, autant à Beuzec-Conq, 70 ares à Lanriec, 3 hectares à Trégunc, d'un revenu brut de 54 à 161 fr. (2).

Quant aux autres jardins, non clôturés pour la plupart, mais qui présentaient eux aussi « un objet de commerce », leur superficie portait sur 4 hectares à Concarneau, 8 à Beuzec-Conq, 90 ares à Lanriec, 10 hectares à Trégunc dont le produit brut variait entre 36 et 100 fr.

Les vergers.

Hormis ceux de Concarneau, il s'agissait généralement « de champs de terres labourables couverts de pommiers qui ajoutaient, dans la proportion de la moitié, au revenu des parcelles, mais qui, d'un autre côté, nuisaient à la culture du blé par leur ombrage ». Rappelons que le canton de Concarneau faisait le commerce du cidre. Par ailleurs, dans la commune de Beuzec-Conq on notait l'existence, auprès des habitations, de « quelques pommiers et poiriers sujets aux chancres et aux mousses ». On relevait, au total, 87 hectares dans la circonscription, dont 5 à Concarneau, 36 à Trégunc, 14 à Lanriec, 32 à Trégunc. En 1913, on dénombrera 261 hectares et en 1960 il en reste environ 200.

En 1807-1810, leur revenu était assimilé à celui des meilleures terres labourables.

---

(2) Revenu net fixé entre 37 et 133 fr.; abattement souvent insignifiant.

Les chénevières.

On les mentionnait seulement à Concarneau et à Lanriec comme étant « de petits enclos, avoisinant les villages, dont certains étaient couverts de pommiers ».

Il est regrettable qu'on n'ait donné aucune précision quant à leur superficie. On comparaît les chénevières, pour l'évaluation du revenu, aux terres les plus productives.

Les prés.

Dans la partie réservée à Concarneau, on précisait qu'il s'agissait bien souvent de terres susceptibles d'être cultivées, mais que « le défaut de prairies naturelles obligait les cultivateurs à les laisser sous pâture ».

Ailleurs, on relève que les prés ne recevaient d'irrigation « que celle des sources ou des eaux de pluie ».

Cependant, on trouve, plus loin, l'indication de quelques travaux et frais d'entretien (1):

« Frais d'irrigation et recurrement (sic) des ruisseaux et rigoles, trois journées d'hommes: 3 fr.

« Pour répandre les taupinières et détruire les taupes, deux journées d'hommes: 2 fr.

« Quinze charretées de fumier à un franc l'une, ci: 15 fr.

« Le transport à quarante centimes par charretée: 6 fr.

« Pour le répandre deux hommes, à un franc, pendant un jour: 2 fr.

Et pour la fenaison:

« Fauchage, deux journées d'hommes à 2 fr. 50 c. (2): 5 fr.

---

(1) Portant sur la superficie d'un journal.

(2) Précisons qu'il ne s'agissait pas du salaire net, mais du prix de revient de la journée de travail, nourriture comprise.

« Fanage, quatre journées d'hommes et six de femmes; à 1 fr. celle de l'homme, à 60 c. celle de la femme: 7 fr. 60.

« Transport à la grange: 4 fr. »

La production des prés variait entre 4 à 8 « milliers » de foin selon leur qualité (1). Leur superficie s'établissait autour de 5 hectares à Concarneau, 134 à Beuzec-Conq, 54 à Lanriec, 233 à Trégunc, soit un total de 426 hectares, représentant 4,6 % de l'ensemble du canton et d'un produit brut de 63 à 144 fr. à l'hectare (2).

En 1913, dans la même circonscription, on relèvera 496 hectares, soit 5,6 %. Une moyenne calculée pour les deux anciennes communes de Lanriec et Beuzec-Conq nous donne la proportion de 7 % à l'heure actuelle.

Les pâtures.

Elles produisaient, dans les conditions les plus favorables, « des pâturages gras pendant huit ou neuf mois de l'année ».

On recensait ainsi: 1 hectare à Concarneau, 33 à Beuzec-Conq, 14 à Lanriec, 70 à Trégunc, dont le revenu, très variable, s'établissait de 0 fr. 60 à 19 fr., sur la base d'un hectare.

Les landes.

A Concarneau, on les situait « sur des terrains graveleux et arides ». Leur production, à l'hectare, était évaluée à environ 8 charretées de végétaux « propres, tout au plus, à être convertis en engrais ».

Les experts estimaient qu'à Beuzec-Conq ces terres ne paraissaient susceptibles d'autres cultures « que celles appelées égobues (sic), qui consistaient à brûler les landes, ce qui n'avait lieu que tous les 20 ou 25 ans ».

---

(1) On ne récoltait pas de regain.

(2) Revenu net : de 11 à 56 fr.

On y semait ensuite du seigle « et les trois ou quatre années subséquentes le sol ne produisait rien ». Plus tard, elles donnaient à nouveau « quelques pacages, landes et genêts ».

A Lanriec, une partie des landes, environ une centaine d'hectares, c'est-à-dire le cinquième des terres de cette nature dans la commune, passaient pour être « par intervalles susceptibles de culture ».

Les landes couvraient 8 hectares à Concarneau, 1.474 à Beuzec-Conq, soit 51 % de la superficie totale de ce secteur; 482 hectares à Lanriec, soit 44 %; 2.138 à Trégunc, soit 42 %. Le produit brut d'un hectare de lande était évalué de 1 à 12 fr. (1).

Si l'on considère l'ensemble des « terres froides » (landes et pâtures) dans le canton, au début du XIXe siècle, on obtient le chiffre de 4.220 hectares et la proportion de 46 % (2).

En 1913, on ne trouve plus, sous cette même rubrique, que 3.091 hectares, 35 % de la superficie totale de la circonscription.

A l'heure actuelle, si l'on en juge par les deux sections de Beuzec-Conq et Lanriec, l'étendue des landes et pâtures ne dépasse pas 12 %.

Bois, Taillis, Futaies.

Il n'était pas fait mention de l'existence de parcelles boisées à Concarneau. Les enquêteurs donnaient seulement l'importance des taillis à Beuzec-Conq, qu'ils fixaient à 166 hectares, de qualités très diverses. Ils signalaient en outre, dans cette commune, la présence de quelques pièces de hautes futaies d'une médiocre étendue, peuplées de chênes, châtaigniers, hêtres, sapins et prussiers, géné-

---

(1) Revenu net: de 0 fr. 50 à 7 fr.

(2) 52 % à Beuzec-Conq, 45 % à Lanriec, 43 % à Trégunc.

ralement peu vigoureux, formant environ 27 hectares. On estimait que ces derniers représentaient un capital de 960 fr. à l'hectare rapportant environ 2,5 % par an.

On trouvait à Lanriec plusieurs petits taillis de chênes, châtaigniers et bouleaux exploités pour la plupart tous les douze ans et passant pour produire alors 2.400 fagots sur la superficie d'un hectare, à 15 fr. le cent, soit la somme de 360 fr., de laquelle venaient en déduction:

« La façon des fagots à 2 fr. le cent: 48 fr.

« Les transport hors du bois et rangement à raison de 1 fr. le cent: 24 fr.

« Les frais de charrois (3) à 3 fr. le cent: 72 fr. »

Les agents chargés des opérations cadastrales relevaient 21 hectares de taillis à Lanriec et autant de hautes futaies. Ces dernières consistaient principalement en deux parcelles chacune de « médiocre étendue » et de plusieurs petits bosquets. A Trégunc, les superficies portaient respectivement sur 131 hectares de taillis et 29 de futaies, sans autres précisions à ce sujet.

L'ensemble des parties boisées représentait 395 hectares, 4,3 % de la superficie totale du canton (1).

En 1913, on en trouvera 461 hectares (2), soit 5,2 %.

Les « terres vagues »:

Leur étendue était insignifiante à Concarneau comme dans la commune de Lanriec. A Beuzec-Conq, elle se bornait tout au plus à un hectare de « terres arides et décloses de peu de valeur ». On ajoutait qu'elles étaient indivises, ce qui indiquait une quelconque survivance de l'Ancien Régime et qu'il s'agirait de « Communaux ». A Trégunc, on signalait l'existence de 4 hectares de ces mêmes terres.

---

(1) Beuzec-Conq, 6,60 %; Lanriec, 3,8 %; Trégunc, 3,1 %.
(2) Dont 120 hectares de pins et prussiers à Trégunc.
(3) Probablement pour la livraison à domicile.

RELEVÉ DU PRIX DES GRAINS ET AUTRES PRODUITS SUR QUINZE ANNEES

Années	Sarrasin (Minot de 80 livres)	Froment (120 livr.)	Seigle (110 livr.)	Orge (90 livres)	Avoine (70 livres)	Méteil (115 livr).	Foin (le millier)	Bois (la corde)	Cidre (la barrique)
1783	4,20	10,80	10,60	4,80	4,40	8,67	18,50	9,50	16,00
1784	7,92	12,30	13,60	5,00	5,40	11,25	19,00	11,75	18,00
1785	5,29	11,75	5,25	4,50	4,75	11,66	17,75	9,50	17,00
1786	7,57	14,40	12,00	6,00	9,00	7,17	18,00	10,00	16,00
1787	7,30	9,60	6,94	4,80	4,00	7,84	20,00	10,00	19,00
1788	5,20	9,11	6,53	4,00	3,20	10,66	19,50	10,75	19,00
1789	4,59	10,11	5,28	4,00	3,12	10,67	17,00	10,00	20,00
1790	5,45	15,53	10,00	5,33	5,20	8,16	19,50	12,00	20,00
1797 (an 5)	4,50	13,00	7,25	4,50	4,05	5,41	21,50	11,00	16,00
1798	6,10	13,64	5,50	4,15	3,75	7,67	18,00	9,50	17,00
1799	4,00	10,00	4,00	3,00	3,00	10,67	18,00	9,00	18,00
1800	5,00	14,00	8,00	5,00	4,70	20,83	20,00	12,00	18,00
1801	10,30	19,13	13,85	4,71	4,26	9,00	19,00	12,00	19,00
1802	4,44	12,07	8,20	4,37	6,00	11,84	19,00	11,00	18,00
1803	4,35	14,43	8,13	5,00	3,75	27,00	50,00	12,00	21,00
Prix moyens (1)	7,25 Le setier	16,55	10,71	6,15	5,75	13,13	38,70 le millier	3,48 le stère	7,98 l'hectol.

(1) Ces prix (en francs) servant à l'établissement du revenu étaient le résultat d'une moyenne calculée sur quinze ans, déduction faite des deux années les plus fortes et les plus faibles, et d'une conversion du minot, unité ancienne, en setier métrique, mesure transitoire valant « 100 décimètres cubes », soit un hectolitre, conformément à l'arrêté du 13 brumaire an 9.

Les anciennes mesures.

On utilisait, dans le canton de Concarneau, les mêmes unités anciennes que dans les régions que nous avons étudiées précédemment à savoir: la lieue comme mesure itinéraire; la toise, le pied, pour les longueurs; le journal, la corde pour les mesures agraires; la barrique, la bouteille, la chopine étaient également en usage pour les liquides.

Au sujet des grains, on note cependant quelques différences sensibles dans les mesures locales de capacité.

Ainsi le minot, en usage au chef-lieu, passait pour valoir 7 boisseaux, 6,9 pintes, en mesures transitoires, que nous traduisons par 0 hl. 769.

A Beuzec-Conq et à Trégunc, le minot valait de 8 boisseaux 8,6 pintes à 8 boisseaux 9,8 (0 hl. 898); à Lanriec, 9,07 (0 hl. 907) « pour le froment, l'orge et le mil », mesure raze, et 1 setier, 1 boisseau, 8,7 pintes (1 hl. 187), « pour le seigle, le sarrasin et l'avoïne ». Une autre unité de faible capacité, dont on ne donnait pas l'équivalence, était connue sous le nom de « bigotée ».

Le foin se mesurait par millier et la corde de bois devait avoir « 7 pieds de couche » (2,27) × 5 × 2,5 (0 m. 81) longueur des bûches, « soit un volume de 3 stères ».

L'état des exploitations agricoles.

Les descriptions qui nous sont données dans les documents ayant servi à l'opération de « ventilation » des baux à ferme nous permettent de nous rendre compte des conditions économiques, très différentes, des exploitations agricoles du canton de Concarneau, au début du XIX^{e}.

Nous avons pu dresser le tableau ci-dessous portant sur un certain nombre d'exemples pris dans chacune des communes composant la circonscription.

Propriétés	Contenance	Pourpris	Jardins	Terres labour.	Vergers	Prés	Pâtures	Terres vaines	Landes	Taillis
BEUZEC-CONQ.										
Keriolet (1)	28 ha	9 a	5 a	27 %	3 %	6 %			57 %	5 %
Kerango-Bih. (2)	29 ha	15 a		22 %		4 %			74 %	
Kerguérès (3) ..	22 ha	17 a		30 %		6 %			62 %	
Langoat (4)	70 ha	24 a		25 %	3 %	6 %			62 %	
Lesnivard (5) ..	37 ha	14 a	14 a	32 %	1 %	9 %			56 %	
LANRIEC.										
Kerblaise (6) ..	15 ha	17 a		60 %		8 %			32 %	
Keransaux (7) ..	20 ha	26 a		61 %	12 %	7 %		3 %	15 %	
Keranveil (8) ..	20 ha	26 a		40 %	20 %		1 %		35 %	
Kersalomon (9) .	7 ha	11 a		80 %	18 %					
Penhars (10) . ..	16 ha	20 a	23 a	58 %	5,5 %	2,5 %			33 %	
TREGUNC.										
Cleux (11)	16 ha	13 a	39 a	53 %	2 %	7 %	2 %	3 %	25 %	6 %
Keranguen (12).	3,6 ha	3 a		89 %		10 %				
Keramtallec (13)	18 ha	9 a		40 %		8 %		1 %	49 %	1 %
Kéréon (14)	20 ha	6 a		30 %		8 %			61 %	
Kerm.-Bras (15)	43 ha	11 a		26 %	3 %	3 %	6 %	1 %	52 %	5 %
Kersalaün (16) ..	5 ha	1 a	8 a	45 %		8 %	2 %		45 %	
Kervraon (17) ..	22 ha	14 a		46 %	1 %	4 %	3 %		46 %	
La Motte (18) ..	14 ha	11 a		76 %		3 %	2 %		17 %	
Parcheminal (19)	6 ha	6 a		55 %		8 %			35 %	
Poulouas (20) ..	35 ha	20 a		33 %		6 %	4 %		57 %	

N.-B. — Précisons que la contenance des exploitations est donnée en hectares. Celles des pourpris et jardins en ares; pour le reste, il s'agit de pourcentages.

(1) Bailleur: M. Kersalaün; Preneur: J. Le Gargam, 18-7-1807; Notaire: Le Gorgeu.

(2) Bailleur: J. Bleuzen; Preneur: J. Le Duigou, 15-5-1806; Notaire: Le Guillou.

(3) Bailleur: M. Mavye; Preneur: L. Lautrou, 2 comp. an 7; Notaire: Longchamp.

(4) Bailleur: Vve du Brignon (Morlaix); Preneur: C. Le Gogic, 18-3-1809; Notaire: Drouet.

(5) Bailleur: Mavye; Preneur: C. Madec, 28-5-1807; Notaire: Le Guillou.

(6) Bailleurs: Héritiers du Bois; Preneur: C. Le Beux, 21 ventôse an 6; Notaire: Le Gorgeu.

(7) Bailleurs: Héritiers de Y. Le Guyader; Preneur: Marie-A. Michettet, 30 germinal an 8; Notaire: Prouhet.

(8) Bailleur: C. Glémarec; Preneur: Y. Le Saux, 16 pluviose an 6, Notaire: Le Gorgeu.

(9) Bailleur: Le Bellour; Preneur: Marie-J. Le Saux, 6 prairial an 6; Notaire: Le Gorgeu.

(10) Bailleur: Marie-C. Le Corre; Preneur: F. Gayrinec, 4 thermidor an 13; Notaire: Le Gorgeu.

(11) Bailleur: J. Peron, tuteur Guérinec; Preneur: J. Le Nériec, 4-4-1808; Notaire: Le Gorgeu.

(12) Bailleur: Y. Maurice; Preneur: J. Ollivier, 30 floréal an 7; Notaire: Le Gorgeu.

(13) Bailleur: Abbé Bois-Daniel; Preneur: J. Le Saux, 10-9-1807; Notaire: Le Gorgeu.

(14) Bailleur: J. Le Prédour; Preneur: J. Le Gars, 1 prairial an 9; Notaire: Le Gorgeu.

(15) Bailleur: Pennec (Pont-Aven); Preneur: Marie-J. Michelet, 4 ventôse an 10; Notaire: Le Gorgeu.

(16) Bailleur: Y. Le Gars (Trévignon); Preneur: Y. Le Corre, 7 frimaire an 14; Notaire: Le Gorgeu.

(17) Bailleur: Decourbes; Preneur: F. Le Bourhis, 18 thermidor an 13; Notaire: Le Gorgeu.

(18) Bailleur: Y. Daniélou; Preneur: Y. Dageru, 30 germinal an 8; Notaire: Le Gorgeu.

(19) Bailleurs: J. et G. Le Timeur; Preneur: J. Ollivièr, 30 floréal an 7; Notaire: Le Gorgeu.

(20) Bailleur: Vincelles; Preneur: R. Scallart, 22-5-1809; Notaire: Le Gorgeu.

Bien que les documents que nous avons examinés soient muets sur ce point, certains détails indiqueraient que les contrats ci-dessus concernaient tous des fermages et non des convenants procédant du domaine congéable. Il n'empêche que les fermiers étaient « chargés de toutes les réparations que pourrait exiger l'entretien des maisons et des bâtiments ruraux ».

Les conditions du fermage :

Autre méthode dont on disait qu'elle avait autrefois la préférence parmi les propriétaires terriens de la zone littorale, c'était celle qui consistait à exiger des locataires le paiement des fermages en nature, ou partie en argent, partie en grains. Notons cependant que cette règle n'était pas absolue et que certains bailleurs acceptaient aussi bien des rentes en numéraire.

Ainsi à Trégunc sur 10 baux retenus par les experts, 2 énonçaient des redevances payables, uniquement en grains, 4 des rentes servies, partie en nature, partie en argent, 4 des sommes d'argent exclusivement.

Des six contrats qui furent pris en considération, à Lanriec, pour l'établissement de l'assiette de l'impôt, tous stipulaient que les fermages devraient se régler en argent et en grains.

Exemple de redevances en nature, le bail de la tenue de Kermadoué-Bras (1) contenait les stipulations ci-après :

La preneuse, Marie-Jeanne Michelet, acquittera pour le prix de sa location :

---

(1) Voy. supra.

« 20 minots de froment, ricle, du poids de 150 livres .. .. Fr. 299
« 10 minots de seigle ricle, du poids de 138 livres 94,88
« 15 minots d'avoine du poids de 87 livres .. 72,35
« 1 minot de blé noir du poids de 100 livres 6,24
« 50 livres de beurre à 40 centimes.. 20
« Un millier de paille 3,50

Le tout évalué à .. .. Fr. 495,97

Sans autres charges.

L'extrême diversité des mesures (1) dont la capacité variait, comme on le sait, d'une région à l'autre, donnait sans aucun doute le prétexte à d'âpres marchandages entre les parties intéressées. Les unes préféraient que les redevances se réglassent sur la base du minot, mesure de Rosporden qui pesait, par exemple pour le froment, 150 livres, plutôt que sur celle du minot de Concarneau dont le poids ne dépassait pas 120 livres. Les autres réclamaient l'emploi du minot de Pont-Aven, ou même de la mesure d'Hennebont qui, évaluée à 86 livres, devait avoir la faveur des fermiers sur ce point.

Encore que tout n'était pas dit et qu'il fallait déterminer s'il s'agissait de la mesure « ricle » (rase) ou comble. La différence était importante, elle pouvait donner lieu à des abus et on ne manquait pas d'exiger des précisions dans les contrats. Quant à la valeur des grains, elle faisait l'objet d'un apprécis, d'après les mercuriales, pour la durée de la « baillée ».

Les redevances payables en argent, pouvaient être insignifiantes comme c'était le cas pour celle due par Christophe Le Beux, tenancier de la ferme de Kerblaise, en Lanriec (2). Il devra, à terme échu, la somme de 30

(1) On continuait à se servir des anciennes unités.
(2) Voy. supra.

livres en numéraire et la remise de grains pour une valeur de 271 fr. 70. Par ailleurs, la contribution foncière, d'un montant de 72 fr. 40, sera également à la charge du preneur dont le loyer atteignait, au total, la somme de 374 fr. 10.

A Lanriec, il semble qu'il ait été dans l'usage de laisser l'impôt foncier à la charge du fermier, mais dans les autres communes du canton les propriétaires l'acquittaient eux-mêmes.

La durée normale des baux était de neuf années. Sur 10 contrats, à Trégunc, un seul portait sur 5 ans.

En ce qui concerne l'époque des locations, on remarque que ces dernières se faisaient pour la plupart au début de l'année. Sur 20 baux, 14 étaient déjà conclus avant la fin du premier semestre à savoir : 1 en février, 3 vers le mois de mars, 3 en avril, 5 autres autour du mois de mai, 2 en juin. L'entrée en jouissance avait lieu, sans nul doute, le 29 septembre suivant, à la Saint-Michel.

Cependant des actes étaient encore passés en juillet, on en dénombre 1 seul, en août 2, en septembre 2 également, en décembre 1.

Les bailleurs nous paraissent, dans la proportion des 2/3 environ, appartenir à la bourgeoisie de l'époque, les autres propriétaires étant issus des milieux agricoles de la région.

Nous dirons également quelques mots sur les fermages à Beuzec-Conq dont on sait qu'ils suivaient la règle en usage à l'intérieur du pays où l'on exigeait un paiement en espèces. Dans les contrats on trouve quelques obligations comme c'était le cas également dans d'autres régions.

Ainsi le propriétaire de la tenue de Keriolet exigeait de son fermier qu'il fît deux charrois par an à Quimper. Cette stipulation, survivance sans aucun doute, des

corvées de l'Ancien Régime, nous donne une approximation du prix des transports au début du XIXe siècle, les deux voyages de Concarneau à Quimper étant évalués à 15 francs.

Le propriétaire de Keranzo attendait de son locataire qu'il plantât 6 pommiers par an estimés à 4 fr. 50 et effectuât pour son compte, 5 journées d'écobuage chaque année.

Tel autre fermier, celui de Lesnivard, se voyait astreint à fournir deux barriques de cidre par an au bailleur, le prix étant fixé d'après les mercuriales.

On pourrait se poser la question de savoir, des deux modes de paiement des redevances, lequel avantageait les propriétaires puisque les rentes en nature faisaient elles-mêmes l'objet d'apprécis. A notre sens, les dernières étaient certainement les plus avantageuses pour les bailleurs du fait que le marché des grains offrait matière à spéculation.

Il nous paraît difficile d'établir une comparaison valable entre les redevances qui avaient cours dans la région de Concarneau et celles pratiquées ailleurs à la même époque, ceci étant donné la nature différente des exploitations dont les experts ont fourni les éléments d'appréciation. Nous croyons cependant pouvoir avancer que les prix de locations n'étaient pas tellement plus élevés, dans le premier quart du XIXe siècle, à Trégunc et même à Lanriec, communes de la région côtière qu'à Briec, par exemple, que nous avons étudiée précédemment.

Voici quelques prix fixés dans les baux, et se rapportant à des exploitations dont nous avons donné une description sommaire au début du présent paragraphe :

Keriolet, 28 hectares, loyer	565 fr.
Langoat, 70 hectares, loyer	850 fr.
Kerblaise, 15 hectares, loyer..	374 fr.
Kersalomon, 7 hectares, loyer	281 fr.

Kermadoué-Bras, 43 hectares, loyer .. .. .. 496 fr.
La Motte, 18 hectares, loyer .. .. 404 fr.
Pouloas, 20 hectares, loyer .. .. 520 fr.

Connaissant le prix des fermages, la situation des exploitations qu'ils concernaient, et le revenu net des terres, par nature, tel qu'il était établi par l'Administration intéressée, il devrait être possible, du moins on le penserait, de se faire une idée des ressources véritables du fermier aux environs de 1810.

Malheureusement, et nous avons déjà formulé des réserves à ce sujet dans notre première étude sur le canton de Sizun, l'évaluation du revenu net, qui impliquait « des accomodements » de la part des Contributions Directes, était, on peut le dire avec certitude, très inférieur à la réalité.

Si donc le produit brut des terres nous paraît constituer une indication acceptable, la surestimation des frais de cultures, d'entretien, etc..., venant en déduction, fausse cette partie de notre statistique, au point qu'il n'est pas possible, avec les éléments que nous possédons, de se faire une opinion précise du niveau de vie du fermier de l'époque.

Un tableau comparatif, inclus dans les pièces d'expertises, nous fournit quelques exemples de cette disproportion, telle qu'elle ressort de l'examen du prix des baux et du revenu net des exploitations auxquelles ils se rapportaient :

Keriolet: prix du bail: 565 fr., revenu net .. 508 fr.
Penhars: prix du bail: 456 fr., revenu net .. 510 fr.
Keremtallec: prix du bail: 404 fr., revenu net .. .. 322 fr.
Kersalaün: prix du bail: 154 fr., revenu net .. 122 fr.
Kermadoué-Bras: prix du bail: 496 fr., revenu net .. .. 520 fr.

Et le reste était à l'avenant (1).

Et, dans le canton de Concarneau également, les propriétaires exigeaient bien souvent des suppléments de rentes qui ne figuraient pas dans les contrats. Ainsi, à propos des fermages à Beuzec-Conq, on disait : « S'il était possible de connaître les commissions que les fermiers sont dans l'usage habituel de donner aux propriétaires, le résultat des baux eût été nécessairement supérieur. »

D'une manière évidente, la condition des fermiers ne devait pas être non plus très brillante dans cette région, au début du XIXe siècle. Pour s'en convaincre il suffirait encore de lire ces quelques lignes écrites par l'un des experts à propos de Lanriec, qui était cependant l'une des communes les plus avantagées de la circonscription, du point de vue agricole :

« Pendant le cours du bail, il arrive des contretems qui ravagent les récoltes et mettent les fermiers hors d'état d'acquitter le prix de leur bail et souvent dans l'impossibilité de continuer la culture des terres. »

Les habitations :

Concarneau comptait 244 maisons : celles occupées par des « propriétaires - cultivateurs » étaient en petit nombre, mais par contre on trouvait beaucoup de maisons de « bourgeois ».

L'importance, l'état aussi sans doute des habitations, obligeait l'Administration à observer, dans la fixation du

---

(1) D'ailleurs, après la loi du 31-7-1821, « les évaluations cadastrales ne servant plus à la répartition du contingent communal entre les contribuables, peu importait que le tarif soit en désaccord avec le produit réel des immeubles pourvu que son atténuation... soit sensiblement uniforme pour toutes les natures ou classes de propriété ». (« Le Cadastre Français », de R. Herbin et A. Pebereau.)

revenu (1), la classification que nous condensons comme il suit :

Nombre	1	Montant	522 fr.
—	11	—	233 à 373 fr.
—	26	—	103 à 186 fr.
—	47	—	53 à 96 fr.
—	78	—	30 à 44 fr.
—	63	—	11 à 29 fr.
—	18	—	7 à 9 fr.

A Beuzec-Conq on distinguait 150 maisons de cultivateurs et 4 habitations de « bourgeois ». Nous retenons la classification ci-après :

Nombre	4	Montant	75 à 90 fr.
—	93	—	24 à 39 fr.
—	57	—	12 à 18 fr.

A Lanriec, où on recensait 172 maisons, on ajoutait que celles qui se trouvaient situées à l'entrée de la ville de Concarneau étaient « en grande partie affermées à des pêcheurs ou des cabaretiers », et que plusieurs de ces maisons avaient « des presses et setiers ».

Le revenu des maisons de cultivateurs, dont on ne fixait pas le nombre, s'établissait de 6 fr. à 94 fr., celui des autres habitations de 10 à 595 fr.

On dénombrait dans la commune de Trégunc 390 maisons réparties de la manière suivante en ce qui concernait leur revenu :

Nombre	14	Montant	62 à 93 fr.
—	72	—	24 à 31 fr.
—	254	—	12 à 18 fr.
—	50	—	6 à 9 fr.

(1) C'est le revenu net qui nous est donné pour la plupart des communes. Revenu brut, un quart en sus.

De quelle manière la situation a-t-elle évoluée à cet égard depuis 1807-1810 ? Voici comment elle sera présentée un siècle plus tard :

Concarneau compte 697 maisons, soit près du triple par rapport à 1810.

Beuzec-Conq compte 591 maisons, soit environ 3,8 fois plus.

Lanriec compte 435 maisons, environ 2,5 fois plus.

Trégunc compte 955 maisons, soit environ 2,4 fois plus (1).

L'ensemble des trois premières communes, composant aujourd'hui le « Grand Concarneau », comprenait 570 habitations vers 1810. Il s'y trouve, en 1960, 3.342 maisons soit environ 5,9 fois plus qu'à l'époque du Premier Empire. Dans le même temps, le nombre des constructions à Trégunc est passé de 390 à 1.219 soit, en proportion, 3,1 fois plus (2).

Les moulins :

Les documents que nous utilisons, dans la présente étude, nous donnent peu de renseignements à ce sujet. Ils nous apprennent cependant qu'il existait à Beuzec-Conq, 6 moulins dont 5 à deux tournants du genre du moulin de Langoat, appartenant à M. de Brignon et affermé par bail du 28 vendémiaire an 8, passé devant Me Prouet, à Guillaume Le Meur, pour le prix de 180 fr. Etait comprise dans ce contrat, la somme de 65 fr., montant de la location de prés et landes entourant le moulin. Ce dernier, comme ceux de Nezard et de Trevi-

---

(1) Non compris les chiffres figurant dans la rubrique des « usines »: Concarneau, 20; Beuzec-Conq, 12; Lanriec, 8; Trégunc, 2.

(2) On relève également l'existence de 96 « usines » dans les limites du « Grand-Concarneau », 39 à Trégunc.

diern, battaient sur le même ruisseau qui manquait très souvent d'eau. Leur produit brut était évalué à 114 fr ce qui, déduction faite par l'Administration des frais supposés d'entretien et de réparations que l'on chiffrait au tiers environ, donnait un revenu net de 76 fr.

Comme moulin à un seul tournant, on citait celui de Keristain, appartenant à Allain Flatrès et « profité » par lui, lequel devait lui aussi s'arrêter fréquemment, en période de sécheresse.

Son produit brut : 72 fr.; revenu net : 48 fr.

A Lanriec, on signalait la présence de 7 moulins à eau, probablement tous loués par bail puisqu'on disait que « dans le prix de leurs fermes se trouvaient compris des prés et des courtils ». Leur revenu net variait entre 40 et 127 fr.

Dans la même commune tournait un moulin à vent qui chômait lui aussi, de temps à autre, étant assez mal placé à l'abri d'un bois. Il était affermé au prix de 36 fr. On évaluait son revenu net à 24 fr.

A Trégunc, on dénombrait 3 moulins à eau, taxés de 40 à 160 fr, et un moulin à vent qui passait pour donner un revenu net de 37 fr.

Alain LE GRAND.

Les Préfets du Finistère

IV. - Gabriel-Honoré DE MIOLLIS

Les candidats ne manquaient pas pour les postes préfectoraux, on se disputait et les honneurs et les avantages qui s'attachaient à ces fonctions.

Pour le remplacement de Rudler, le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur avait soumis à l'Empereur d'une part une liste de six sous-préfets susceptibles d'obtenir de l'avancement et, d'autre part, une liste de cinq autres candidats comprenant :

Julien Magon, frère du Contre-Amiral Magon (l'Empereur avait ordonné de le lui présenter pour une préfecture).

Girod, de l'Ain, ex-législateur.

Damas, général de brigade, ayant fait la campagne d'Egypte (l'Empereur avait décidé qu'il serait employé dans le civil, recommandé par Mgr le Prince Louis).

Miollis, frère du Général de division (l'Empereur avait promis au général de placer son frère, de plus recommandé fortement par M. Portalis, Ministre des Cultes).

Puységur, Maire de Soissons.

L'Empereur nomma de Miollis.

Dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère de 1912, son fils Francis-Saint-Pol-de-Léon de Miollis, raconte comment était intervenue cette nomination et donne quelques détails sur sa famille et l'existence de Gabriel-Honoré de Miollis, détails que nous utiliserons partiellement, rectifiant cependant quelques erreurs.

D'autre part, Mlle Yvonne Le Goaziou, fille de l'ancien libraire et érudit quimpérois bien connu, a étudié minutieusement pour un diplôme d'études présenté à la Faculté des Lettres de Rennes en juillet 1949, sous le titre « Quelques aspects de l'activité d'un préfet de l'Empire » la vie et l'œuvre de notre préfet du Finistère de 1805 à 1810. Nous utiliserons largement ce travail élaboré notamment avec l'aide de documents conservés et obligeamment communiqués par M. Le Moing, ancien directeur d'Assurances à Quimper, l'un des descendants d'Honoré de Miollis.

La famille de Miollis appartenait à la noblesse provençale. Le père, Laurent de Miollis, né à Aix-en-Provence le 15 novembre 1715, mort dans la même ville le 29 novembre 1792, avait exercé, suivant en cela une tradition familiale, les fonctions de Conseiller au Parlement de Provence. Il avait épousé le 3 juin 1741, demoiselle Delphine Boyer de Fons-Colombe, elle-même appartenant à une famille connue, mais sans fortune. Seize enfants naquirent de ce mariage. Ces enfants ne recevront évidemment aucune fortune, mais une excellente éducation et nous trouverons parmi eux un Conseiller au Parlement, deux officiers généraux, un évêque et notre préfet, sans compter les filles qui firent, elles aussi, de beaux mariages.

Parmi ses oncles : M. Boyer de Fons-Colombe, ancien Envoyé du Roi à Gênes, Conseiller d'Etat; M. de Verdollin, abbé de Flavigny, Secrétaire général de la Feuille des Bénéfices; M. d'Aymar, chef d'Escadre, mort en émigration; Mgr de Seguran, évêque de Nevers.

Honoré-Gabriel de Miollis naquit à Aix le 21 juin 1758, il fit ses études chez les Pères de la Doctrine Chrétienne et devint avocat en 1779. Il avait envisagé, dit son fils, de devenir marin, de s'en aller dans les pays lointains en quête d'aventures, mais, sur la demande de son père, il y aurait renoncé.

Le 29 avril 1788, il épousa Marie-Rose de Verdollin, fille d'un avocat de la Ville d'Aix. De ce mariage naquirent trois enfants:

Marie-Joséphine-Rose, qui devint dame de Kerillis, décédée en 1868.

Augustin-Gabriel Bienvenu, baron de Miollis, Chef d'Escadron de cavalerie, décédé à Bordeaux en 1890.

Emilie-Thérèse, qui épousa Camille Gaillard, Conseiller à la Cour de Cassation.

Mme de Miollis mourut à Aix vers 1800 laissant à son mari une bien lourde charge.

Dans les nombreux états de services qu'il fournira à l'appui de ses incessantes demandes d'emploi il déclare avoir exercé, avant la Révolution, à Aix, d'importantes fonctions dans la magistrature et dans l'Administration, mais, de fait, s'il fut mêlé à la vie publique, il n'aura exercé aucune fonction marquante, sinon dans sa bouillonnante imagination. Il n'avait aucune fortune. Comme beaucoup de gens de son milieu, à l'époque, il vivait comme il pouvait.

Aix-en-Provence fournira un nombre considérable de préfets et de sous-préfets, dont Siméon, Arbaud de Jouques, Albertas, Gauvin, de Foresta, de Remusat, d'André, Esmenard, Leydet, etc..., voyant toutes ces situations offertes à ses compatriotes, de Miollis ne manquera pas de solliciter, comme eux, une prébende, mais le Premier Consul savait choisir ses hommes.

De Miollis sera candidat à la préfecture de Saint-Domingue, et à celle de l'Allier en l'an IX.

A cette époque, son frère, le général de Miollis, était-il très bien en cours ? dans tous les cas le 16 thermidor an X (4 août 1802) était proclamée la Constitution de l'An X qui instituait le Consulat à vie. Le Général avait pris position contre Bonaparte ce qui provoqua sa disgrâce et par voie de conséquence celle des membres

de sa famille. Quelques jours plus tard, en fructidor an X, Talleyrand écrivait à notre futur préfet lui ôtant tout espoir d'être employé dans la carrière diplomatique.

Il lui faudra donc attendre le retour en grâces de son frère, le général, en l'an XII, pour obtenir quelques chances.

Le 7 germinal an XIII, de Miollis sera nommé à Quimper :

Dès qu'il aura connaissance de cette nomination, de Miollis s'empressera d'en remercier le Ministre de l'Intérieur :

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous avez eu la bonté de me faire écrire par M. Benoit, chef de la première division de votre ministère, dans laquelle il m'annonce ma nomination à la place de préfet du Finistère.

J'accepte avec reconnaissance ce témoignage de confiance dont veut bien m'honorer Sa Majesté, et j'emploirai tous mes efforts pour m'en rendre digne.

Je vais accélérer, autant que je le pourrai, diverses affaires déjà avancées, que je ne puis m'empêcher de terminer avant de quitter Paris, et m'occuper en même temps des préparatifs de mon départ.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, mon serment par écrit, ne pouvant avoir, à cause de son départ, l'avantage de le prêter entre les mains de Sa Majesté. Je le soutiendrai, s'il le faut, par effusion de mon sang.

Veuillez bien, Monseigneur, être l'interprête de mon plus profond respect, de mon absolu dévouement et de mon amour, auprès de notre auguste souverain et agréer, vous même, etc...

Dès son arrivée à Quimper, il écrira :

Le Préfet du département du Finistère
à Son Excellence, Monseigneur le ministre de l'Intérieur,

Monseigneur,

Me voilà arrivé dans le chef-lieu du département dont Sa Majesté m'a confié la première magistrature. J'ai été reçu et installé dans les formes voulues par la Loi. Tous mes moments, depuis ma nomination, n'ont cessé d'être consacrés à me préparer à cette mission importante. A l'avenir ils seront tous employés à exécuter les moyens pleins de sagesse, de bonté et de justice adoptés par Sa Majesté, pour le Gouvernement des peuples. Jaloux de me montrer digne, par le déployement de toutes les vertus dont je suis capable et par les plus grands efforts, d'être ici le premier agent du plus auguste des monarques.

J'ai l'honneur de vous faire passer mon adresse aux habitants à l'occasion du commencement de mes fonctions, je l'ai rédigée d'après ce que j'ai recueilli sur leurs mœurs, leurs habitudes et leurs besoins. Je désire qu'elle ait votre approbation.

Salut et profond respect.

MIOLLIS.

***

C'est un homme très différent de ses prédécesseurs qui s'installera à Quimper le 12 floréal an XIII. Autant les autres étaient pondérés, autant celui-ci était exhubérant. C'était un homme « physiquement fou » dira le Chanoine Pilven en parlant de Miollis dans son étude sur Mgr Dombideau de Crouzeilles. Il était, pour le moins, « extravagant », s'attribuant toujours des mérites extraordinaires.

Le général de Miollis remerciera le Ministre :

DIVISION.

Le Général de Division MIOLLIS,

à Mrs Sections C.ll.s de Champagne et Nombre de
l'intérieur grand cordon de la légion d'honneur.

Mr. 1756.

CENTRE FINISTÈRE
BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES ARCHIVES

Monseigneur

La nomination de mon frère à la préfecture du Département du Finistère m'en impose le témoignage de mon bonheur dans je suis pénétré : permettez, mon de vous offrir les félicitations de votre reconnaissance que j'en éprouve.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect

Monseigneur

Dès son installation à Quimper, où il sera reçu par toutes les notabilités, il adressera une proclamation aux habitants. Ce document sera traduit en breton et c'est cette traduction qui sera, par erreur, adressée au ministère qui n'y comprendra rien. Il en sera quitte pour envoyer ensuite le texte français :

MIOLLIS, nommé Préfet du Département du Finistère aux habitans de ce Département.

Appelé à la Préfecture du Finistère, j'accepte cette place dans la ferme intention de remplir entièrement

les vues bienfaisantes et élevées de Sa Majesté, en protégeant de tous mes moyens la probité, les mœurs, l'industrie et les lumières; en me dévouant au bien de votre pays et travaillant, sans relâche, à la félicité publique qui se compose du bonheur individuel des familles.

La sûreté générale; la sûreté particulière; la garantie des propriétés; le soin de faire jouir les peuples de l'avantage du culte, moyen consolateur qui réprime les passions ennemies de l'homme et élève à la Divinité; les encouragements nécessaires aux talens; les améliorations et les établissemens dont votre sol est susceptible; l'égalité dans vos charges; l'exécution exacte des lois, sans laquelle il ne peut y avoir de salut public; les égards dus au malheur; le soulagement des souffrances de l'humanité; le soin d'obliger individuellement, lorsque les règles de l'ordre public ne s'y opposeront pas; tous ces objets importants, et les autres que sollicite votre bonheur, seront constamment le sujet de ma plus vive sollicitude, de mon travail et de mes veilles.

Je m'efforcerai de mériter que vous me considériez comme votre père, vous déclarant que je vous consacre tous les sentimens qu'exprime ce nom si touchant.

Je prie tous les citoyens de me donner leur confiance; de s'adresser à moi dans toutes les circonstances où les fonctionnaires immédiats pourraient n'avoir pas eu égard à de justes réclamations; de m'éclairer sur les abus cachés, et spécialement sur les méchantes intentions, s'il était possible (ce que je ne puis présumer), que quelqu'un fût assez mal-honnête homme, assez atroce ou assez insensé pour en être capable.

J'assure les fonctionnaires publics que je serai solidaire avec eux pour les garantir et les soutenir, toutes les fois qu'ils agiront pour le bien. Je les invite à me faire part de leurs vues et de leurs peines; et s'il y a des dangers à courir, pour le bonheur public, je serai à leur tête.

Elevé dans l'une des Contrées méridionales de la Fran-

ce, à 300 lieues de votre sol, vos habitudes ne me sont point étrangères; et il est flatteur pour moi de penser que vos mœurs ont une grande analogie avec celles des habitans de mon pays natal.

On parle par-tout avec éloge des précieuses qualités qui vous honorent. La fortune, d'accord avec votre courage, votre amour pour la gloire et votre dévouement à la patrie, vous a accordé le poste d'honneur, en vous plaçant auprès de nos ennemis communs.

Le nom de notre orgueilleuse rivale, celui de Cornouaillis que porte aussi l'un de ses Comtés (1), et des souvenirs domestiques rappellent aux braves Bretons les perfidies et les cruautés qui les ont privés de leur ancien territoire; et que c'est dans la Grande Bretagne qu'ils doivent aller reconquérir le patrimoine de leurs pères.

Vous n'avez pas oublié pendant combien de siècles elle n'a cessé de vous poursuivre sur votre sol actuel, le berceau de votre nation où vos aïeuls revinrent après avoir quitté Albion.

Avec quelle attention ne devez-vous pas surveiller ses manœuvres continuellement actives, et presque toujours astucieuses et cachées! Ici, la probité, la religion, le salut de chacun ordonnent aux hommes vertueux d'être toujours en surveillance.

Mais quels seraient votre saint enthousiasme et vos efforts généreux pour vous porter contre ce farouche ennemi, s'il était possible qu'il osât encore souiller votre sol par de nouveaux attentats (2) !

Animés par ces nobles dispositions qui vous caracté-

---

(1) Cornouaillis, nom de l'un des arrondissements du Finistère.

(2) Le digne Pasteur de l'Isle-de-Bas, dont l'action passera à la postérité et que le Gouvernement a récompensé de la décoration de la Légion d'Honneur, trouverait partout des imitateurs.

risent, tous ceux de vous qui seront appelés par les lois à quelque service militaire, se feront un devoir d'être les premiers au champ d'honneur; sur-tout si les familles considèrent que les bienfaits du commerce et de la sécurité du territoire, que procurera une juste guerre, seront particulièrement recueillis par les départements maritimes, pour lesquels principalement le corps politique est entré dans cette lutte, et développe tous ses moyens.

A peine arrivé sur votre territoire, j'y suis le témoin de votre zèle, et ma première communication avec le gouvernement, a pour objet de l'informer de l'empressement honorable, et même de la gaîté avec lesquels les conscrits de l'an treize se sont soumis à la loi. Cette gloire convenait à celui des départements de l'Ouest qui, dans des temps déplorables, s'est le mieux garanti des erreurs et des afflictions qui désolèrent cette belle contrée.

Les Celtes, vos ancêtres, vous ont transmis leurs sentimens généreux. Vous êtes le peuple, dont les habitudes, le langage et les monumens simples prouvent le mieux la descendance presque sans mélange, de cette nation primitive qui soumit une partie du globe à ses lois et à ses mœurs. Votre caractère n'a point été altéré par tant de siècles. La contrée que vous habitez est même, en ce moment, l'objet des méditations et des recherches d'une société savante qui y observe les traces de votre grandeur et des services que vous avez rendus au monde.

Je vous salue, Peuple ancien. Je viens vous demander de vouloir vous élever à tout ce que vous pouvez être; de m'aider à utiliser tant de vertus et de talens qui se trouvent parmi vous. Je ne vous parle plus des vertus militaires: elles vous sont communes, mais le grand nombre de personnes infiniment distinguées que vous avez produit dans tous les genres, et dont beaucoup existent encore parmi vous, prouve assez qu'il n'y aurait que le

défaut de volonté qui pût arrêter vos succès et ralentir la prospérité de votre pays (3).

Lorsqu'après les destructions d'une saison dévastatrice, l'heureuse influence de l'astre du jour triomphant des frimats, ramène la chaleur féconde du printemps, toute la nature s'anime, les germes de ses trésors se développent; de même, après avoir traversé les orages de la Révolution, réchauffés par le génie bienfaisant du Héros qui a rendu la vie à notre patrie, naguère si malheureuse, vous vous distinguerez parmi ceux des habitans de l'Empire qui offriront une plus grande masse de vertus, de lumières et d'utilité, et sur-tout de consolations pour le cœur paternel de Sa Majesté qui ne désire, en récompense de tout ce qu'elle a fait pour vous, que de vous rendre heureux et de vous voir concourir à votre bonheur.

Salut,

Signé: MIOLLIS.

Par le Préfet:

Le Secrétaire général de la Préfecture,

Signé: POLLUCHE.

De Miollis écrivit au Ministre pour demander que sa proclamation fut transcrite au « Moniteur » (journal officiel), mais il ne fut pas donné suite à son désir.

Nous avons ainsi, à la tête du département, un hom-

---

(3) Pourquoi tout ce qu'il y a parmi vous d'hommes éduqués et doués de lumières ne se livrerait-il pas à une noble émulation?

Pourquoi ne pas redoubler d'efforts pour retirer le peuple de la campagne de l'ignorance absolue qui opprime la plus grande partie de cette classe, et qui est pour elle la cause de tant de préjugés, du retard de ses progrès dans l'art de la culture, de sa misère, et même des maladies et des mortalités les plus funestes dans l'un des départemens les plus intéressans par son étendue, par sa population, par son site et par tout ce qu'il peut devenir.

me débordant d'orgueil, mais désireux de se consacrer entièrement au bien public et dévoué, jusqu'à l'extrême limite, à l'Empereur. Possédant une facilité de parole remarquable, elle lui permettra quelque temps de donner une impression de grandeur.

Ses proclamations, ses lettres à S. M. l'Impératrice, aux ministres, seront toujours des explosions d'amour pour le plus chéri et le plus grand des souverains, pour l'Immortel Napoléon...

« ... La naissance de Cyrus, celle de Romulus, celle de Confucius et celle de Zoroastre, l'ère de Charlemagne, seront pour tous les temps de grandes et mémorables époques. Mais celle de Napoléon excitera bien plus vivement l'admiration et le respect... »

Il organisera des fêtes brillantes, il recevra presque continuellement, les cérémonies officielles seront l'occasion de parades, d'illuminations...

Le rétablissement du calendrier grégorien (11 nivôse an XIV = 1er janvier 1806) survenant peu après l'installation officielle de l'Evêque, sera l'objet d'une grande cérémonie prescrite par un arrêté du préfet, 5 nivôse an XIV, portant que des jeux gymniques, des illuminations, des feux de joie et d'artifice et des actes de bienfaisance auraient lieu ce jour là dans toute l'étendue du département. De son côté, l'Evêque avait ordonné qu'un *Te Deum*, en actions de grâces pour la Victoire remportée à Austerlitz serait chanté le même jour dans toutes les églises du diocèse.

Toutes les autorités et un grand concours de citoyens se réunirent à la préfecture à 9 heures du matin et se rendirent dans l'ordre de préséance à la Cathédrale où une messe fut célébrée par Mgr l'Evêque et tous entonnèrent un *Te Deum* enthousiaste.

On se rendit ensuite au domicile de chacune des familles des quatre militaires de Quimper qui avaient

participé à la bataille d'Austerlitz et le préfet leur déclara :

« Les premiers fonctionnaires du département et de cette ville, et le peuple de celle-ci, viennent vous dire, avec l'empereur : « *Heureux ceux qui ont été à la bataille d'Austerlitz.* »

Nous avons été informés que N... avait assisté à cette bataille et chacun de nous a dit : Voilà un brave.

Nous vous exprimons les sentiments de reconnaissance et d'amour qu'on doit à ceux qui ont honoré leur pays et qui ont contribué à le sauver. »

Le Préfet fit attacher une couronne de laurier à la porte de chacune des familles.

Après ces visites on alla dans une des salles de l'établissement de bienfaisance et tout le monde assista (on ne dit pas qu'ils y prirent part) à un repas qui y était préparé pour les indigents de la ville.

Le soir il y eut un cercle très nombreux et un bal brillant à l'hôtel de la préfecture.

Et ces fêtes se renouvelaient régulièrement, avec le même enthousiasme à chaque victoire de Sa Majesté.

En 1807 et en 1809 le bruit avait couru d'une visite de l'Empereur, le préfet avait mis sur pied un programme de réception :

« Garde d'honneur formée des bons habitants de nos campagnes, vêtus et équipés comme à leur jour de noce, et à l'instar des Celtes, leurs ayeux, dont ils ont encore le langage, les mœurs et le costume, montés sur des chevaux du pays enharnachés suivant l'usage ancien... »

De Miollis se plaira beaucoup à Quimper, il suffit pour s'en convaincre d'extraire quelques passages de ses lettres :

« ... Les habitants de mon département forment une bonne et vertueuse famille qui a essentiellement pour

Gabriel-Honoré DE MIOLLIS

elle la vérité et la reconnaissance... l'esprit naturel y est très abondant... mais la civilisation y est infiniment retardée dans la classe du peuple et les hommes éduqués sont en proie à une apathie dont on ne peut se faire une idée. Les personnes y sont d'une société extrêmement aimable; on y a la même tenue qu'à Paris; je reçois journellement du monde chez moi... J'ai une maison dans un site délicieux... devant ma maison est un canal qui conduit à l'Océan... Je ne sais quelle quinte de mauvaise humeur avait La Fontaine lorsqu'il a aussi mal parlé de Quimper, c'est vraiment d'après mon opinion un pays charmant... » (20 floréal an XIII).

« ... Tout est très bien dans ce département...

Nous avons eu bien des galas depuis mon arrivée (30 floréal an XIII).

« J'ai rouvert depuis peu ma société; j'y ai eu jeudi passé deux cents personnes dont au moins quatre-vingt dames. Quimper est le pays de la joie. Il possède l'Opéra de Brest, une troupe de sauteurs assez bonne. Les dames se sont partagés les jours ou Mme Bainville et moi nous ne recevons pas, à l'effet d'avoir alternativement chez elles, un bal chaque jour. Il y a néanmoins un bal général au lycée toutes les semaines. J'en ai eu deux forts beaux depuis le commencement de l'année. Je me propose d'en avoir un tous les quinze jours pendant la durée du Carnaval. » (23 janvier 1806).

Il sera toujours en quête d'honneurs :

Le 10 février 1806, il sollicitera la Légion d'honneur, il renouvellera plusieurs fois sa demande mais il n'obtiendra satisfaction qu'après la chute de l'Empire.

Le 6 septembre 1806 il écrira à MM. les Députés du Finistère à Paris :

« J'ai interrompu depuis environ 15 jours ma correspondance avec vous... j'ai été forcé à ce silence par

l'arrivée miraculeuse du prince Jérôme en ce département...

... Averti par un officier qu'il m'a envoyé que son vaisseau était entré dans la baye de la Foret et de me rendre auprès de S.A. à Concarneau, j'y ai été tout de suite et ne l'ai plus quitté pendant 9 jours de séjour.

... Le prince m'a procuré le bonheur de l'avoir deux jours chez moi. Je lui ai donné deux petites fêtes dont il s'est fort amusé. Il devait y revenir pour y passer encore trois jours lorsqu'il a reçu courrier extraordinaire du Gouvernement qui l'appelait à Paris.

Je l'ai suivi jusqu'à Hennebont. J'eusse été jusqu'à Vannes, si le défaut de permission pour sortir de mon département ne m'avait arrêté... »

Ce sera un titre de gloire qu'il mentionnera fréquemment, cherchant à entretenir ensuite des relations avec le Prince auquel il fera part de son remariage. Plus tard il sollicitera son parrainage pour l'enfant attendu, satisfaction qui lui sera accordée.

Le 15 octobre 1806, en grande pompe, il épousera Marie-Amante *Michel de Kerhorre,* fille du maire de Saint-Pol-de-Léon, riche héritière âgée de 23 ans, appartenant à l'une des meilleures familles du pays de Léon. Cette jeune femme sera pour le préfet une compagne dévouée et précieuse et lorsque viendra la disgrâce elle saura le soutenir, lui donner confiance. Mais, à partir de 1810 ils vivront souvent séparés l'un de l'autre, lui à Paris où il sera toujours en quête d'une situation, elle à Saint-Pol s'occupant de ses enfants. Elle disparaîtra, bien jeune, le 19 décembre 1817.

Le 28 décembre 1809, peu avant sa disgrâce, persuadé de la confiance du Gouvernement, il écrira au Prince archi-chancelier pour solliciter le titre de Baron :

« Les papiers publics annoncent que S. M. se propose de donner des marques particulières de sa bienveillance

à ses préfets en élevant un grand nombre d'entre eux au rang de Barons... J'ose exprimer ce désir à Votre Altesse.

... Je me présente comme ces soldats romains... Mes trois frères : le Gouverneur des Etats Romains, le Général commandant à Civittavecchia, l'évêque de Digne, et moi, nous tenons tout aujourd'hui des bienfaits de notre auguste souverain. »

De quelque côté qu'il se tourne de Miollis se heurtait à des difficultés.

Dès son arrivée, ou peut s'en faut, de Miollis se brouilla avec Mme Guérin, sa propriétaire, qui lui donna congé, notre préfet ne trouvant pas d'autre habitation envisagea un moment de s'installer dans les mansardes de la préfecture. Finalement les choses durent s'arranger, mais l'alerte avait été chaude.

Le préfet fera faire par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées un rapport sur la situation de l'hôtel de la préfecture et les travaux nécessaires pour sa restauration. Ce rapport est fort intéressant et nous croyons utile d'en extraire quelques passages :

... l'hôtel de la préfecture situé sur le Champ de Bataille et la rive méridionale de la rivière et du port maritime de Quimper, à l'effet de constater l'état de ruine dudit édifice dans plusieurs de ses parties; tous les vices de sa distribution pour l'usage auquel il se trouve affecté; le défaut absolu de constructions accessoires, soit en clôture vers la place publique, écurie, remise, etc... Enfin, l'impossibilité d'habiter ce bâtiment qui, depuis l'établissement des préfectures comme sous le régime administratif antérieur, n'a pu servir que de bureaux et archives, exposé à tous les accidents d'un édifice sans clôtures suffisantes, sans plafonds ni enduits contre les murailles et presque sans couverture sur moitié de son étendue, en sorte qu'il résulte de ce délabrement général du seul édifice national disponible dans la ville de Quimper, qui

n'offre d'autre part aucune maison particulière assez vaste pour réunir les logements et bureaux d'une préfecture, que M. le Préfet est logé dans des appartements particuliers sur la rive opposée du port et à très grande distance de ses bureaux placés dans l'édifice susdit malgré son état de ruine.

A toute heure de jour et de nuit, et dans le plus affreux climat de la France, M. le Préfet a donc l'obligation de se transporter à ses bureaux ou de les faire venir par section chez lui, et sans avoir la ressource de voitures, attendu que l'usage en est interdit sans un circuit énorme entre le logement de M. le Préfet et l'édifice en question.

Toutes ces circonstances avaient motivé les réclamations du premier préfet nommé pour le département; mais l'édifice susdit étant alors une propriété de l'hospice civil de Quimper, l'Etat n'avait pu se charger de sa réparation ni des frais de premier établissement. Le second préfet du Finistère, toujours dans les mêmes vues d'utilité publique et des convenances si essentielles à ménager dans les distributions qui, jusqu'à un certain point concourrent au bon ordre administratif et entourent les premiers magistrats d'une décence en rapport avec leur dignité, obtint du gouvernement qu'il fut fait échange de cette ancienne maison conventuelle de l'hospice de Quimper contre des domaines nationaux...

Le devis s'élevait à 23.687 francs 56 centimes pour les travaux de première urgence et à 24.321 francs 85 centimes pour les travaux accessoires (clôtures, écuries, remises, basse-cour. etc...).

Finalement ce devis dormira dans un carton jusqu'à l'arrivée du successeur. De Miollis s'attendant à l'arrivée de l'Empereur et, suivant Bouvier-Dumolard, « la préfecture n'étant pas plus logeable que toutes les maisons affreuses qui forment la ville de Quimper, il fit des répa-

rations à celle qu'il habitait pour la rendre le moins indigne possible de recevoir S. M. ».

Peut-être ces travaux appréciables, concilièrent-ils le préfet et sa logeuse ?

Débordant de zèle, de Miollis travaillait beaucoup, dans une lettre il dit : « ... Je fais presque tous les jours, à mon bureau, une séance de travail qui dure de 7 heures du matin à 4 heures du soir sans désemparer. J'y rentre à 5 h. 1/2, quelquefois pour y rester jusqu'à 10 heures. » Si l'on ajoute les réceptions qu'il donnait le soir on peut se demander quand il pouvait se reposer.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il éprouvait des difficultés pour trouver du personnel, il prétendait que le défaut d'instruction, les levées de la marine, les efforts du clergé pour se recruter, rendaient les sujets infiniments rares. En réalité de Miollis se démenait beaucoup et, très exigeant aussi, ses collaborateurs le quittaient. Une lettre de M. Laënnec, père (A. du Chatellier. Les Laënnec sous l'ancien et le nouveau régime, p. 103) à son fils, employé dans les bureaux de la préfecture de l'Oise et que M. de Miollis avait désiré s'attacher est symptomatique : M. Miollis vous offre une place de chef de bureau aux appointements de 1.500 francs; ce sont les plus forts gages que le sage Miollis puisse donner. Mais Monsieur Beldersbuch (préfet de l'Oise) me paraît vous convenir mieux que M. Miollis. Ce dernier fait tout par lui-même, il travaille quinze heures par jour, Lorsqu'on fait tant, on ne réussit pas toujours à bien faire. L'un des chefs de bureau, et l'un des plus forts, Poulizac, vient de donner sa démission. J'ai fait venir le jeune homme... « le poste n'est pas tenable, m'a-t-il dit, il ne faut au respectable Miollis que des machines à écrire. »

De Miollis sera sensible aux recommandations, il fera son possible pour satisfaire les nombreuses sollicitations qui lui parviendront. De son côté, il cherchera à « caser »

plusieurs membres de sa famille notamment ses trois frères et des neveux, dans des sous-préfectures.

A sa famille il écrira : « ... Je n'ai que le pouvoir de la proposition pour toutes les places un peu utiles. Ces nominations se font souvent par le Gouvernement sans consulter les préfets.

Je n'ai vraiment à ma disposition que mes bureaux et quelques autres postes peu importants. Si je décidais en faveur d'étrangers de tous ceux-ci, je me rendrais odieux au pays dont l'argent paye tous les fonctionnaires employés à son usage. » (26 janvier 1806).

Aux autres solliciteurs il voudra donner l'impression d'un pouvoir de décision : « ... Songez, Monsieur, que la plupart des nominations se font par mon intermédiaire, et que mon crédit et celui dont je puis disposer chez mes amis, seront tous consacrés à ceux qui se dévoueront pour moi... » (5 février 1806).

***

L'installation de Mgr Dombideau de Crouzeilles tardant par suite du retard apporté à l'acquisition du palais épiscopal, de Miollis lui renouvellera le 25 floréal an XIII l'offre de le loger à la préfecture. Plus tard il lui proposera sa bourse pour aménager le bâtiment de l'Evêché. Chaque fois Mgr Dombideau refusera. D'ailleurs l'hôtel du préfet n'offrait pas de commodités pour loger en même temps, décemment, le préfet et l'évêque. D'autre part, de Miollis n'avait pas d'argent. Bien au contraire, il avait laissé à Aix de nombreuses dettes qu'il paiera petit à petit après son remariage.

Les relations entre le préfet et l'évêque furent les plus confiantes pendant un an. Leur ami commun, M. de Portalis, Ministre des Cultes, pouvait écrire à de Miollis, en décembre 1805 : « ... Je m'attendais bien, M. le Préfet, que vous seriez toujours d'accord avec votre digne

évêque pour faire le bien. Je vois par tout ce qu'il me dit dans sa lettre, que vous passez encore mes espérances. Je vous félicite... de cette harmonie... conforme aux vues paternelles de l'Empereur pour ses peuples. »

En janvier 1806, l'Evêque écrivait au Cardinal Fesch : « ... Si la Providence et l'Empereur me conservent mon excellent préfet, j'espère que ce département se ressentira de l'accord qui règne entre nous... Je ne vais dîner nulle part que chez le préfet... »

C'est en février 1807 que les choses se gâtèrent et de Miollis écrivit à l'Evêque le 25 février 1807 :

« ... Daignez vous défier, M. l'Evêque, de quelques personnes qui ne craignent pas de tenter de nous désunir... déjà une opinion bien défavorable exprimée par vous sur mon compte a couru dans le public... en m'entretenant des prétendus retards... à l'expédition des mandats, vous me parlâtes sur un ton que je n'aurais osé employer avec le dernier de mes serviteurs et que je ne m'exposerai pas à entendre deux fois d'un membre même du Gouvernement quelqu'il fut... Ces circonstances... se joignent aux autres motifs qui pourraient bien m'engager au premier jour à adresser ma démission au Gouvernement, la place n'étant plus tenable sous une foule de rapports... »

L'évêque répondit aussitôt (27 février 1807) : « ... Vous ne persuaderez jamais à personne que je vous ai parlé sur un ton que vous n'auriez jamais employé avec le dernier de vos serviteurs... » et l'évêque de lui notifier qu'il bornerait désormais ses relations avec le préfet aux seuls rapports administratifs.

Quels pouvaient être exactement les motifs qui provoquèrent cette rupture entre préfet et évêque. On a dit qu'une indiscrétion commise par le préfet en aurait été la cause, était-ce suffisant ? nous pensons qu'il y eut aussi quelques conflits d'attributions mais ce qui décidera surtout l'attitude de l'évêque ce sera la crainte de

se compromettre aux yeux du public avec un magistrat qui perdait la considération « ... par des scènes de folies plus ridicules encore qu'odieuses... » (lettre de l'évêque à M. Miorcec de Kerdanet, 4 avril 1807, Arch. de Kerdanet).

La lutte entre le préfet de Miollis et l'évêque Mgr Dombideau de Crouzeilles deviendra alors très vive; le préfet cherchera à lui ôter le palais épiscopal, trop fastueux, demandera le changement de l'évêque.

La restauration du culte catholique donnera lieu à quelques incidents, elle sera l'œuvre de l'évêque qui sut s'imposer à tous et l'influence du clergé devint prépondérante. Le Gouvernement avait besoin de la collaboration du clergé qui contribuait à maintenir l'ordre et la paix intérieure, mais le préfet était jaloux de cette influence qu'il ne pouvait que déplorer...

⁂

« ... Les Préfets à cent lieues de la capitale ont plus de pouvoirs que moi ! » s'écriait Napoléon, traversant Pau. Malgré tout, les ministres surveillaient de loin les principaux actes des préfets et au cours de l'année 1808, de Miollis se fit rappeler à l'ordre dans deux affaires où il avait manifestement manqué de jugement.

Le 11 janvier 1808, le Conseil de Préfecture composé du préfet et de MM. Derrien, Renouard, du Haffont, de Kernafflen-Kergos et Laënnec annula la vente faite le 2 fructidor an II, de la maison Parcevaux à Brest, déclarant que la vente était illégale puisqu'il ne s'agissait pas d'un bien national. Outre que le Conseil de Préfecture n'était pas compétent, cette affaire était de nature à inquiéter les acquéreurs de biens nationaux et le Gouvernement prit le 19 mars 1808 un décret cassant l'arrêté du Conseil. Les Conseillers de Préfecture étaient suspendus de leurs fonctions et invités à venir s'expliquer

à Paris. Les Conseillers Derrien et Renouard se feront délivrer, dès le 26 mars, acte de ce qu'ils étaient d'un avis contraire à celui de la majorité.

Le 19 juillet 1808, le préfet prendra un arrêté mettant en activité la Garde Nationale et à la même époque, un autre arrêté établissant un impôt extraordinaire sur les chemins vicinaux. Le Ministre de l'Intérieur lui répondra :

« ... Ce sont là des mesures d'administration générale qui, aux termes de plusieurs instructions que vous connaissez, ne doivent jamais s'exécuter qu'après qu'elles ont été approuvées...

... Vous auriez dû, avant de publier cet arrêté le soumettre à mon approbation; cela vous eut épargné le désagrément de revenir sur les dispositions connues et exécutées.

Les préfets dans leurs actes publics ne doivent pas s'adresser aux peuples, qu'ils n'ont aucun ordre à leur donner, que, chargés de faire exécuter la loi par le ministère des agents subordonnés, ce n'est qu'à ceux-ci à qui ils doivent donner des ordres. C'est sur ce principe qu'est fondée la disposition précise qui défend aux préfets de faire des proclamations et des adresses au peuple.

... Vous n'avez pas le droit d'établir un impôt extraordinaire sur vos administrés sans qu'une loi spéciale vous y autorise. »

Le 17 juillet 1808, un décret impérial nommait Derrien, Leissègues-Rosaven et Berthommé membres du Conseil de Préfecture à titre provisoire.

Le 29 avril 1809, après s'être fait rendre compte de toutes les particularités de l'affaire de Parcevaux, l'Empereur rétablissait les anciens conseillers de préfecture dans leurs fonctions, en leur demandant de se pénétrer à l'avenir avec plus de soin de la connaissance des lois...

De Miollis se heurtera à de nombreux fonctionnaires du

département : le 16 janvier 1807, il écrira à Sauvinet, receveur général du département : « ... (votre) lettre injurieuse... tout s'y réduit à des injures gratuites et à une sorte de menace de me dénoncer au gouvernement... Je vais employer les moyens de police pour connaître les propos que vous oserez tenir sur moi... » Finalement les relations entre les deux hommes devinrent insupportables.

Le 30 décembre 1809, il écrit au ministre pour se plaindre de son Secrétaire Général Polluche, il faut que l'un d'eux s'en aille, il demande à être porté à une autre préfecture malgré les raisons de famille qui peuvent l'attacher au Finistère.

***

Bien que le préfet fût naturellement chargé du maintien de l'ordre, la police politique était assurée par un commissaire général à Brest, qui avait sous ses ordres des commissaires à Morlaix et à Quimper. Le Commissaire général correspondait directement avec le Ministre de la Police et le renseignait sur tout, y compris sur les agissements du préfet. Le Commissaire général de Brest était Chépy, qui exerçait ces fonctions depuis l'an XI. Chépy avait joué un rôle assez important au moment de la Révolution, comme secrétaire d'ambassade, puis envoyé en mission du Comité de Salut Public, vice-consul à Rhôdes et commissaire des relations commerciales à Jersey. Dès son arrivée dans le Finistère, de Miollis cherchera à entretenir de bonnes relations avec ce puissant et dangereux fonctionnaire et aussi avec ses adjoints de Quimper et de Morlaix, les complimentant et leur témoignant toujours de l'intérêt. Malgré cela, Chépy et de Miollis se heurtèrent et dès 1808 une lutte ouverte s'engagea entre les deux hommes.

Chépy ne manquait aucune occasion de « démolir » de Miollis dont la position devenait de plus en plus difficile.

Le Commissaire général de police Chépy rapportera au Ministre de la Police générale (A.N. F. 8379) :

5 septembre 1808: « ... Les administrés ont fait joyeusement leurs adieux à M. Miollis. Le vœu général est qu'il ne revienne pas, il est le jouet même des enfants qui folâtrent dans les rues de Quimper... »

26 septembre 1808: « ... On trouve bien extraordinaire que le département soit laissé à l'abandon, que le préfet, l'évêque et le secrétaire général soient absents en même temps... On continue à désirer vivement que Sa Majesté donne un successeur à M. Miollis qui ne jouit d'aucune espèce de considération... »

Le 13 octobre 1808, de Miollis rentre à Quimper et le 1er novembre 1808, Chépy rapporte encore: « Le préfet Miollis depuis son retour extravague... Il a eu une rixe violente avec le général Motte... Il a eu une altercation non moins vive avec l'ingénieur en chef... Il dit à chaque instant qu'il va prendre la poste pour porter ses plaintes au pied du trône... »

Le 10 juin 1809, conflit entre le préfet et le commissaire Chépy au sujet de la suspension du commissaire de police de Quimper et le préfet écrira au conseiller d'Etat Réal, chargé de la police: « ... Je plains M. Chépy d'être la dupe de la duplicité de pareils hommes (l'évêque)... On ne peut pas permettre que dans l'un des départements de l'Ouest les plus rapprochés de l'Angleterre la police soit indirectement confiée à l'homme le plus rusé, le plus ambitieux et le plus violent de cette caste... Je dois pour l'instant me borner à combattre ces hommes en secret... »

***

La situation économique restera stationnaire sous l'administration de Miollis. L'Armée et la Marine réquisitionneront ce qui leur sera nécessaire, la rareté de certaines

denrées provoquera leur hausse et pour limiter les bénéfices des bouchers et des boulangers, il faudra taxer ces denrées. La pêche sera satisfaisante, mais on ne pourra l'écouler à cause de la concurrence espagnole qui se fera durement sentir. Morlaix et Brest vivront dans une extrême misère. La population manquera de tout, les suicides seront fréquents. A Brest, les marins et les ouvriers du port ne recevront leurs salaires qu'avec plus de six mois de retard; les nourrices des enfants trouvés, dont le nombre augmentera, ne seront pas rétribuées et menaceront d'abandonner leurs enfants. A Quimper, les logements manqueront, trois et quatre familles parfois s'amoncelleront dans une même chambre. Dans les villes, le commerce stagnera et les faillites deviendront nombreuses; les ouvriers seront payés un franc par jour, ailleurs soixante à soixante-quinze centimes. La mendicité, les maladies physiques affligeront une population qui ne demandait qu'à s'employer...

Dans les campagnes, les fermiers ne pourront payer leurs termes; les ouvriers agricoles seront particulièrement malheureux.

L'administration des communes sera difficile, les maires surtout chargés de l'exécution des lois; aussi le préfet ne trouvera-t-il que de rares volontaires et devra avoir recours à des hommes peu instruits.

L'instruction publique sera toujours, faute de ressources, abandonnée aux bonnes volontés privées. Par contre, l'enseignement privé sera donné par des prêtres, pour former des prêtres à Quimper, Saint-Pol, Quimperlé, Landerneau, Sibiril et Meilars.

La langue bretonne sera un obstacle pour l'uniformité de l'administration et une charge parce qu'il faudra rémunérer les traducteurs; les interprètes près les tribunaux percevront deux francs par interrogatoire. Toutes les proclamations, les nouvelles seront traduites en breton. Les militaires composant le corps de garde de la

préfecture ne connaissaient que le breton et le préfet ne pourra se faire comprendre d'eux. Ne pouvant rien contre cela, de Miollis écrira le 4 janvier 1810 au ministre de la Police: « ... La connaissance de la langue du pays qui est ici si nécessaire aux fonctionnaires publics... »

La mortalité infantile sera énorme, l'ignorance des sage-femmes totale, la petite vérole très fréquente. De Miollis cherchera à améliorer cette situation; il prendra un arrêté, largement diffusé en breton, pour inviter toute la population à se faire vacciner. La vaccine était gratuite et se propagea assez facilement; l'évêque invitera le clergé à conseiller la vaccine.

La situation des accoucheuses ne put être résolue. Un traité d'accouchement français-breton avait été édité à leur intention à Morlaix en 1774, mais il ne semble pas avoir eu d'influence sur leurs connaissances dans l'art de seconder la nature. Le Gouvernement envisagea, d'abord, de faire venir les candidates sages-femmes à Paris, puis renonça à ce projet en ce qui concerne les départements les plus éloignés. Il autorisa les préfets à organiser des cours. Ceux-ci furent prévus à Brest, le préfet demanda des crédits au ministère, qui refusa. Entre temps, le Gouvernement avait décidé de faire venir tout le monde à Paris afin d'obtenir une garantie de leur instruction. Le Conseil Général répondit en octobre 1807 que cette solution était irréalisable à cause de la différence de langue et de la répugnance invincible que les habitants du pays avait toujours manifesté pour s'en éloigner.

De Miollis inspectera les prisons; il sera effrayé par la misère qui s'y accumulait et cherchera, avec courage, à remédier à cette situation tragique. Il organisera dans chaque prison une commission chargée de distribuer des soins, des vêtements, de la nourriture. Des oratoires in-

térieurs furent prévus. Une quête extraordinaire fut faite dans le département.

Pour aider à soulager plus régulièrement la misère des détenus, l'évêque décida de faire tous les dimanches des quêtes lors des Vêpres, les quêtes du matin aux messes étant réservées aux besoins du culte.

La conscription donnera du fil à retordre aux autorités, toutes s'y emploieront de leur mieux, faisant abstraction de leurs dissentiments. Le Conseil général fera, de nouveau, remarquer au Gouvernement que le contingent réclamé au Finistère était injuste: « Comment se fait-il que ce département, privé de son commerce, surchargé de trois récoltes, ait à supporter sept services, tandis que les autres départements n'ont que celui de la conscription? Ces sept services sont:

— l'inscription maritime, de 16-18 ans jusqu'à 60 ans,
— les garde-côtes,
— les charrois maritimes,
— les charrois de troupes,
— les corvées pour les routes,
— la garde nationale,
— la conscription qui, en moissonnant le reste de la la jeunesse, n'a guère laissé que les femmes, les infirmes et les vieillards.

Le Conseil général ajoutait que l'on s'était attendu à une réduction du contingent, étant donné le service de la Marine. Mais on avait seulement déduit ces contingents du chiffre de la population, ce qui donnait une réduction illusoire.

Dans un rapport du 22 brumaire an XIV, Chépy dira: « ... Ils (les Bretons) ont la tête dure mais froide... Leur attachement pour leur pays est extrême... éloignement pour le service de terre, goût pour celui de la mer... On aurait pu substituer la conscription maritime à la cons-

cription militaire... En principe, il y a des murmures, du mécontentement, mais tel est le génie du Breton qu'il se familiarise avec tout par l'accoutumance. »

Les plus grandes difficultés se rencontreront surtout dans le Léon, principalement les régions de Plouguerneau et de Cléder et le préfet devra employer les garnissaires pour provoquer le retour des réfractaires.

Les remplaçants étaient parfois d'une cherté horrible, selon Chépy; certains demandèrent 7, 10 et même 15.000 francs.

Si quelquefois les conscrits partaient joyeux au son du biniou, parfois les réfractaires s'obstinaient. A Brest, traduits devant le conseil de guerre, trois déserteurs, auxquels on demandait s'ils étaient repentants, répondirent que bien loin de s'en repentir, ils recommenceraient si on ne les condamnait pas... et entendirent leur jugement avec une gaieté qui, selon Chépy, scandalisa l'auditoire.

La surveillance des côtes constamment menacées par les vaisseaux anglais mettait en perpétuel état d'alarme le préfet.

A l'égard de la Marine, de Miollis se montrera plein de prévenances. Le 30 messidor an XIII, il écrira au ministre de la Police:

« Vous n'ignorez pas combien la Marine est chatouilleuse et jalouse de ses droits. Vous verrez par ma lettre avec quelle déférence je m'exprime envers M. Caffarelly (commandant la Marine à Brest), cette pratique m'est indiquée par... la crainte que je ne cesse d'éprouver de trouver des difficultés dans cette marine si respectable, si utile à l'Etat, mais si difficile avec le civil. »

De fait, la Marine, du moins à Brest, n'était pas favorable à l'Empereur. La Marine, constamment combattue par un adversaire mieux outillé, se plaignait d'être traitée moins favorablement que l'Armée de terre.

Tous les points du Finistère furent tour à tour menacés par les Anglais : l'Aven, Concarneau, Camaret, Le Conquet, Plouguerneau.

Morlaix, port fréquenté par les neutres, était le lieu d'arrivage des parlementaires, de débarquement des prisonniers malades.

A l'Ile de Sein, les Anglais pouvaient débarquer quand ils voulaient et s'approvisionner en légumes.

Chépy réclamera une défense organisée de la ville de Brest, car, en janvier 1809, un débarquement anglais aurait été impossible à repousser et les autorités s'en inquiétèrent sérieusement. Le préfet mit à la disposition de Chépy les 2.000 hommes qu'il réclamait et le général Motté perfectionna ses mesures défensives.

Le 8 février 1810, le préfet fut informé par un courrier que 93 bâtiments anglais de guerre ou de transport avaient pris mouillage dans la baie de Quiberon et on présumait qu'ils allaient tenter une invasion sur les côtes finistériennes. L'ordonnance porteur de la lettre était arrivé à 5 heures du matin, se rendit au corps de garde où il ne trouva que des militaires qui n'entendaient pas la langue française et il s'écoula un long temps avant que l'ordonnance put toucher le préfet.

De Miollis informa le gouvernement qui s'émut et, manquant de confiance en son préfet, lui nomma immédiatement un successeur, M. Bouvier-Dumolard, qui se trouvait au même moment à Paris en quête d'un avancement, et lui ordonna de se rendre sur le champ à Quimper.

Dans le dossier de Bouvier-Dumolard, une note précise que l'expédition du décret de nomination à la préfecture de Quimper lui fut remise le 13 février à 11 heures du soir par Son Excellence et que le préfet partit dans la nuit pour sa nouvelle destination. Cette précipitation inhabituelle permet de comprendre aisément l'état d'esprit du gouvernement à l'égard de Miollis.

Le 17 février 1810, Bouvier-Dumolard écrivait au ministre:

« Monseigneur,

« Je suis arrivé hier à Quimper, soixante-cinq heures après avoir reçu de Votre Excellence l'ordre de mon départ.

« Les Anglais ont disparu. On croit généralement que le convoi qui a été plusieurs jours en vue de la baie de Quiberon va chercher l'armée anglaise au Portugal. Ce qui donne lieu à cette conjecture c'est que ces voiles ont passé à la vue de Brest, venant du nord et se dirigeant au midi.

« Je trouve dans M. Miollis les dispositions les plus obligeantes et les plus empressées pour faciliter mon début dans l'administration qui m'est confiée, et je ne puis trop me louer de l'extrême honnêteté de ses procédés.

« Je suis avec respect profond, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

BOUVIER-DUMOLARD. »

C'est vers cinq heures du soir, au cours d'une réception donnée par de Miollis pendant la session du Conseil général, que Bouvier-Dumolard se présenta à la préfecture. La stupeur fut générale parce que si l'on pouvait s'attendre à son changement d'affectation, rien ne permettait de supposer une mesure aussi brutale. Sans doute le décret précisait que de Miollis était appelé à d'autres fonctions, mais il n'indiquait pas lesquelles.

Quand il se présentera à M. Montalivet, ministre de l'Intérieur, de Miollis sera reçu avec égards; on lui fera de belles promesses pour... dans quelques mois, après qu'il se serait reposé... mais autant en emporta le vent...

Le 22 mars 1810, le ministre Montalivet lui écrivait:

« Je ne puis, Monsieur, que vous répéter ce que je vous mandais en vous adressant la nomination de M. Dumolard à la préfecture du Finistère, qu'aucun motif de mécontentement n'avait déterminé cette mesure qui, dans la même circonstance, a porté sur plusieurs de vos collègues. Je dois ajouter qu'en parlant de vous, Sa Majesté a dit qu'elle connaissait vos bons et loyaux services. Je ne doute pas qu'elle n'ait l'intention de vous mettre à portée de les continuer. »

Cependant, divers reproches furent certainement adressés à de Miollis puisque lui-même, dans l'un de ses nombreux mémoires, indique comme motif apparent « un arrêt du Conseil d'Etat de février 1808, inscrit au Bulletin des Lois, cassant un arrêté du Conseil de préfecture rendu en faveur d'une dame qui n'était pas portée sur la liste des émigrés et dont on avait vendu le champ quoiqu'il ne fût point sous séquestre. De même de Miollis prétendra à la Restauration qu'on l'avait accusé d'être favorable au retour des Bourbons. Mais si le premier motif était un prétexte (pourquoi ne pas avoir alors pris cette sanction dès 1808?) et le second une allégation toute gratuite de Miollis, le motif déterminant semble la crainte de Napoléon de voir les Anglais prendre Brest.

Après quelques semaines d'une inactivité qui lui pesait, de Miollis sollicitera sa réintégration; il aura confiance en Montalivet qui le bernera de belles paroles.

Le 2 février 1813, de Miollis sollicite de nouveau sa réintégration:

« Monseigneur,

« Des vertus aussi élevées que celles qui caractérisent Monsieur le Comte de Montalivet me permettent de lui rappeler, avec une entière confiance, la parole qu'il a bien voulu me donner, ainsi qu'à mon épouse, lorsque j'eus quitté la Préfecture du Finistère, de solliciter, en ma fa-

veur, auprès de Sa Majesté, la grace d'être appelé de nouveau à la gloire de la servir.

« Je ne vous exposerai pas en détail, Monsieur le Comte, les droits que me donnent à votre sensibilité et à votre intérêt mes longs services, la destruction de ma fortune dans le Finistère, ma qualité de père d'une famille nombreuse, privée, par l'effet de mon dévouement, des ressources qui pouvaient assurer son existence et l'éducation de mes enfants, et enfin la considération dont jouissent mes frères.

« Monseigneur, vous avez le cœur grand et juste. Il ne dépend que de vous de mettre fin à mes perplexités, en tenant votre promesse généreuse.

« Vous trouverez Sa Majesté toujours bien disposée pour moi; mais la multiplicité de ses importantes occupations exige que ma demande lui soit rappelée et vous ne refuserez pas de me rendre cet éminent service, soit par une présentation officielle à une place de votre ressort, soit en me rappelant au souvenir bienveillant de Sa Majesté.

« J'ai employé une partie du temps qui s'est écoulé depuis la cessation de mes fonctions à des travaux utiles qui me rendent plus ferme sur les principes. J'ai consacré le surplus à rassembler des éléments d'histoire pour le règne du plus grand des Princes, j'ai éprouvé une vive satisfaction en considérant le beau rôle que les faits vous assurent dans des fastes aussi glorieux.

« Mais, Monsieur le Comte, les besoins urgents de ma famille, le désir d'être utile de plus d'une manière, ma considération et les dispositions favorables de Sa Majesté, m'imposent le devoir de solliciter l'honneur d'une nouvelle nomination.

« Il me serait infiniment agréable qu'Elle me replaçât dans vos attributions, vous ne pourrez y rencontrer une personne plus dévouée à Votre Excellence, et plus ani-

mée du désir d'opérer le bien par l'exécution la plus exacte des devoirs que vous m'aurez tracés.

« Votre souvenir, Monsieur le Comte, qui est toujours si fidèle à vous rappeler les promesses que vous avez faites aux serviteurs dévoués de Sa Majesté, rend sans doute encore présente à votre mémoire l'assurance que vous voulûtes bien donner à mon épouse de m'employer dans votre travail, lorsqu'un repos suffisant aurait rétabli ma santé. L'état momentané de délabrement, où l'avait réduite un travail excessif pendant mon existence dans la préfecture du Finistère, a cédé aux avantages d'une bonne constitution.

« Daignez agréer avec bonté, Monseigneur, les sentiments éternels de ma reconnaissance et du plus dévoué et respectueux attachement. J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très respectueux serviteur.

« Miollis, ancien préfet du Finistère. »

En réponse, de Montalivet lui demandera de remplir un état de service. Sur le questionnaire, de Miollis inscrira qu'il était né en 1764 — peut-être voulait-il se rajeunir — qu'il avait trois enfants dont l'un à l'Ecole polytechnique et deux en bas âge; une fille mariée mère de 4 enfants et une seconde fille nommée par Sa Majesté élève de la Maison Impériale d'Ecouen.

Mais c'était peine inutile, Montalivet n'en voulait pas et jusqu'au bout ignorera les promesses qu'il avait faites.

Dès le retour des Bourbons, de Miollis s'empressera de solliciter. Le 14 avril 1814, il écrit:

« Monseigneur,

« Lorsque les tems malheureux de la France sont remplacés par le jour le plus serein; lorsque le Peuple éprouve la plus grande joie, en voyant Votre Altesse Sérénissi-

me à la tête d'un Gouvernement Provisoire, si digne d'être l'aurore du règne des petits-fils de Henri IV, il me serait impossible de ne pas désirer d'être employé...

« Je suis le frère du Général Miollis, ci-devant Gouverneur de Rome et de l'Evêque de Digne...

« J'ose vous demander une place provisoire de maître des Requêtes ou de Préfet, ou toute autre place qui leur serait égale en considération... »

Le 10 août suivant, il renouvelle sa demande dans ces termes:

« Si près de cent mille personnes sauvées par le dévouement d'un Magistrat,

« Si la conservation de l'une des premières places de commerce, le bonheur d'avoir garanti plusieurs départements de l'effet des lois les plus désastreuses, d'y avoir offert une protection signalée aux prêtres et aux émigrés, en s'exposant journellement à la hache révolutionnaire,

« Si des persécutions glorieuses, l'honneur d'avoir été privé de ses fonctions, pour des causes qui édifieront Votre Excellence,

« Si trente ans d'un honorable exercice dans les premières places, après avoir été, vingt fois, l'objet des choix du Gouvernement et de ses concitoyens,

« Sont des titres à la justice éclairée et à la noble obligeance de Votre Excellence, j'ose les réclamer pour moi.

« Absent pendant longtemps de votre patrie, vous pouvez, Monseigneur, n'avoir point connu mes actions, ou la voix des méchants peut en avoir affaibli les témoignages.

« Mais Votre Excellence ne refusera pas au nom que je porte, l'un de ceux de l'ancienne magistrature de Provence, les plus avantageusement connus, au neveu germain et à l'héritier de M. de Fons-Colombe ancien En-

voyé du Roi à Gênes, et de M. l'abbé de Verdolin; au frère de l'Evêque de Digne et des deux généraux Miollis, la faveur que je sollicite... l'une des premières préfectures vacantes.

« C'est avec d'autant plus de peine que je me suis permis de dire du bien de moi que tout homme honnête n'eut pas, je le pense, agi différemment, dans les circonstances où je me suis trouvé. Mais, Monseigneur, daignez excuser ce que mon exposé peut présenter de contraire à la modestie qui m'est convenable. J'ai été entraîné par ce qu'a de flatteur l'espoir de recueillir la plus douce récompense de mes travaux, des peines morales et des dangers que j'ai essuyés, par amour pour le bien, en rentrant dans la magistrature, sous le gouvernement de nos bons rois et sous les auspices d'un ministre objet de la vive confiance et du profond respect de tous les Français... »

En même temps, il adressa une demande analogue au roi.

Le 8 décembre 1814, il obtint la décoration du Lis, comme membre de la Garde Nationale. Le brevet mentionne:

« Actions: M. de Miollis remplissant les fonctions de Commissaire près les Tribunaux civil et criminel de Vaucluse est parvenu à séparer par sa fermeté et sa présence d'esprit deux partis de citoyens armés les uns contre les autres. Nommé Préfet du Finistère, il s'est fait distinguer dans l'exercice de cette place par ses lumières et son zèle pour la religion et le bien public.

« Sous les armes les 29, 30 et 31 mars 1814. »

Sur sa demande, M. Dumolard, son successeur, lui décernera un certificat élogieux, peut-être d'autant plus aisément qu'ils détestaient l'un et l'autre Mgr Dombideau de Crouzeilles:

« ... M. Miollis a laissé, dans le Finistère, la réputation

d'un magistrat parfaitement intègre, de mœurs irréprochables, animé du zèle le plus vif et du dévouement le plus absolu. Dirigé constamment par les sentiments et les intentions de l'homme de bien, se livrant aux soins de son administration avec une activité et un zèle infatigables. »

Le 2 janvier 1815, de Miollis renouvelle sa demande:

« ... Je suis peut-être le seul ex-préfet qui soit sorti pauvre de l'exercice des magistratures... J'ai eu pour ennemis implacables, surtout à cette époque, des hommes qui ont joué le rôle le plus odieux dans les plus grands malheurs de la France... »

Peu après, de Miollis s'adressera au Roi pour obtenir un poste de préfet ou, à défaut, une pension :

« Monseigneur,

« Ma famille manque de moyens d'existence à la suite de mon dévouement dans les fonctions administratives ayant notamment consumé ma fortune à des objets de bien public dans la préfecture du Finistère pendant cinq ans.

« Mon remplacement dans ces fonctions a été précédé de plusieurs dénonciations, qui sont à la police, contenant le reproche honorable de désirer le retour de l'auguste famille des Bourbons, de protéger les Emigrés et le Culte...

« Je supplie Votre Excellence de vouloir bien me proposer à Sa Majesté pour une fonction publique où je puisse avoir le bonheur de lui donner de nouvelles preuves de mon amour et de mon dévouement, ou pour la pension de retraite à laquelle mes services me donnent droit...

« Heureux des témoignages de mon cœur et peu habile

à solliciter, personne n'a eu la bonté, jusqu'à vous, de porter ces faits à la connaissance du Roi, et je n'oserai vous importuner dans un temps où des affaires auxquelles se rattachent les destins de la France, occupent vos soins, si l'urgence des besoins de ma famille ne m'y obligeait, et si votre équité, votre sensibilité et votre attention qui suffit à tout, ne soutenaient ma confiance... »

Pendant les Cent Jours, de Miollis sollicitera encore.

Le 8 mai 1815: « Les dangers de la Patrie me font un devoir de prier Votre Excellence d'offrir mes services à Sa Majesté. Je puis être utile. Enrôlé l'un des premiers, avant 1789, sous les drapeaux de la Liberté, j'ai quelque expérience des moyens par lesquels on peut électriser et diriger le patriotisme.

« J'ai fourni 25.000 hommes à l'armée par la réquisition et la conscription, dans les pays les plus difficiles, et sans recourir aux moyens de rigueur. J'ai organisé avec succès les Gardes Nationales de deux départements, et j'ai défendu, pendant trois ans, avec les seuls habitants, celui du Finistère, privé de troupes de ligne, contre les Anglais qui menaçaient ses côtes, avec une flotte considérable, et avaient effectué plusieurs descentes... »

Le 13 juillet 1815, de Miollis écrit au Ministre :

« Monseigneur,

« J'ai eu le bonheur, étant administrateur dans l'Ancienne Provence et en Bretagne de rendre des services importants à l'Ordre Public, particulièrement d'étouffer les troubles et même de garantir l'une de ces provinces de l'invasion de l'ennemi.

« Je me suis dévoué pour la cause Royale, lorsque j'étais Commissaire du Roi Louis XVI dans les Bouches du Rhône et j'ai entre les mains les lettres de satisfaction qu'ont eu la bonté de m'écrire ses ministres.

« Les délibérations du Commerce de Marseille et une foule d'autres actes publics indiquent le témoignage honorable que les habitants de diverses contrées ont la générosité de me rendre, d'avoir dans des moments terribles, sauvé par mon courage et par mes soins leur famille et leur fortune; de m'être montré constamment le Père des Pauvres, le défenseur de la Religion, des mœurs et de nos honorables proscrits, et d'avoir amélioré l'administration. Les différents conseils administratifs du Finistère ont daigné ajouter que je n'ai point mis de bornes à mon zèle pour le bien de mes administrés et que j'y ai même consacré ma santé et ma fortune. Magistrat avant et depuis la Révolution, destitué et fugitif dans les époques désastreuses, et rappelé aux fonctions publiques, lorsque les circonstances s'amélioraient, j'ai été plus de vingt fois l'objet du choix du Gouvernement ou du Peuple; et j'ai quitté, avant la Restauration, à la suite de cinq années d'exercice, la place de Préfet à Quimper, ayant été à diverses reprises l'objet du reproche honorable de la protection que j'ai eu le bonheur d'accorder à la Religion et aux émigrés, et d'empêcher à l'égard de mes administrés, les mesures cruelles et arbitraires dont on aggravait souvent les Lois de la Conscription; enfin de désirer le retour de la famille chérie de Bourbon.

« ... Je puis surtout rendre bien des services dans les départements de l'Ouest ou du Midi. J'y jouis de la confiance publique; et j'y connais parfaitement les personnes et les choses. J'appartiens à la seconde de ces contrées. L'un de mes frères, le seul peut-être des prélats du Royaume qui aye refusé opiniatrement de faire prier pour Buonaparte lors de son invasion, y est évêque, et jouit aussi d'une grande confiance...

« J'ai l'honneur de demander une Préfecture et je ne doute point que mon attachement sans bornes à la personne auguste de Sa Majesté et à sa dynastie, et le désir de justifier les bontés de votre Excellence, ne dou-

blent mes moyens et ne me mettent à même de calmer bientôt les factions, si elles s'agitaient dans le pays qui serait confié à mon administration... »

Le lendemain, 14 juillet 1815, il s'adresse directement au Roi :

« A Sa Majesté Louis, Le Désiré, Roi de France,

« Sire,

« J'ai la confiance de pouvoir être utile au meilleur des Rois, surtout dans ces circonstances.

« J'ose demander à Votre Majesté une Préfecture. J'en ai déjà exercé les fonctions... »

Rappelant et énumérant ses titres, il termine sa lettre :

« ... Je suis le frère de l'Evêque des Hautes et Basses Alpes qui a été peut être le seul des Prélats de France qui ait refusé opiniatrement de faire prier pour Buonaparte pendant son invasion. J'appartiens par la naissance à plusieurs des familles les plus considérées du Parlement et de la Cour des Comptes de Provence. Je suis le neveu de M. d'Aymar, Chef d'Escadre et Cordon Rouge, qui a eu l'avantage de suivre votre Majesté en Angleterre.

« Mon dévouement pour votre personne sacrée doublera mes moyens et mes forces.

« Je promets sous mon honneur, de les consacrer sans réserve au service de Votre Majesté, et d'y joindre, s'il le faut, le sacrifice de ma vie.

« Je la supplie d'agréer avec bonté l'hommage du dévouement sans bornes et du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le Très humble et Très obéissant Serviteur et très fidèle Sujet, Miollis, ancien Commissaire du Roi et ancien préfet. »

Le Gouvernement de Louis XVIII sera plus sensible à sa situation et ne pouvant lui attribuer de poste lui accordera une pension de trois mille francs ce qui comblera de joie notre ancien préfet :

Paris, le 27 mars 1816.

« Monseigneur,

« Je devais enfin trouver dans la bonté tutélaire du meilleur des rois et dans les nobles vertus de Votre Excellence un terme au long abandon où j'ai été laissé après 32 années d'exercice dans les premières magistratures, en haine des principes du gouvernement actuel, dont j'ai toujours fait profession.

« Je n'oublierai jamais, Monseigneur, et ma nombreuse famille se rappellera jusqu'à la dixième génération qu'elle a été principalement redevable à votre juste bienfaisance de la première consolation qu'elle a reçue, à raison des maux que j'ai éprouvés pour avoir fait le bien. Elle ne nous est pas seulement précieuse sous le rapport du secours qu'elle procure à un vétéran de l'administration, père de 5 enfants, qui a consumé toute sa fortune à des objets utiles et connus, dont ses concitoyens recueillent le fruit.

« Elle nous l'est encore, et infiniment plus, sous le rapport de l'honneur que nous attachons à la tenir d'un roi, objet de notre plus profond respect et de notre ardent amour, pour lequel nous serions heureux de donner mille existences, si nous les avions et s'il en était besoin et sous celui aussi de devoir cet avantage à l'intercession généreuse d'un ministre, à qui des sentiments de vénération, anciens dans ma famille et nos vœux pour la prospérité du gouvernement du roi nous dévouent absolument.

« Daignez, Monseigneur, placer mes humbles remerciements au pied du trône, et si votre excellence nous

faisait la grâce d'être notre interprète auprès de Sa Majesté, ha ! nous vous supplions de lui exprimer, avec confiance, tous les sentiments qu'on peut éprouver pour le père le plus tendre et le plus chéri.

« Veuillez bien, aussi, Monseigneur, joindre à tant de bontés celle d'agréer, l'hommage d'une reconnaissance et d'un attachement qui ne connaîtront jamais de bornes parce qu'ils égalent notre sensibilité et notre profond respect pour votre personne... »

La nostalgie de l'administration reprendra de Miollis qui, le 24 juillet 1819, s'adressera de nouveau au Ministre de l'Intérieur :

« Je puis être utile au gouvernement du Roi. J'ai 30 ans d'exercice dans des fonctions importantes, la plupart administratives, avant, pendant et après la Révolution... (ici l'énumération de ses titres).

« ... Ces faits sont aussi attestés par les lettres ministérielles que j'ai en mon pouvoir. Les ministres du Roi Louis XVI m'ont écrit que mon courage soutenait leur espoir; ceux du Directoire en l'an V que j'avais fait mes preuves par mes efforts pour maintenir la paix publique; et ceux de l'Empereur, que le département du Finistère était l'un de ceux dont l'administration était la plus satisfaisante sous tous les rapports...

« Dans le Finistère, j'ai avancé la civilisation de ce pays, l'un des plus reculés de la France surtout sous ce rapport...

« Je supplie Votre Excellence de me présenter au roi pour une place de préfet, lors de la première vacance... »

Le 20 mars 1820, nouvelle demande de poste présentée à la suite d'un très long mémoire énumérant tous ses titres, le nouveau Ministre de l'Intérieur était le gendre de feu M. Portalis, ancien Ministre des Cultes, auquel il était redevable, dit-il, de sa nomination à la préfecture du Finistère.

« ... Je désire rentrer dans la carrière des préfectures, et si une nomination à une préfecture pouvait être tardive, d'être employé à Paris comme maire, comme membre du conseil municipal, de l'une de ses administrations de charité, une inspection pour les études, ou pour tout autre objet de bien public sous votre autorité me serait également agréable.

« J'ai mon domicile et ma famille à Paris. J'ai fait partie de ses électeurs dans ses derniers collèges. Je paye plus qu'il ne faut d'impositions pour être éligible à la Chambre des Députés...

« J'ai fait partie du corps des officiers de la Garde Nationale, et j'ai eu le bonheur de rendre en cette qualité des services à la cause royale en 1814, qui ont été l'objet des témoignages les plus honorables de mes chefs.

« Vous avez été instruit que j'ai quitté la préfecture du Finistère pour des causes qui m'honorent (accusé de désirer le retour des Bourbons, de protéger les émigrés et la religion) et avec toute l'estime du chef du Gouvernement d'alors. M. de Montesquiou et d'autres Ministres de l'Intérieur m'ont exprimé la satisfaction qu'ils auraient à me voir revenir dans ma dernière carrière. Occupé à Paris du soin de ma nombreuse famille, de l'établissement, comme vous le savez, de plusieurs de mes enfants et de la liquidation de la succession de mon infortunée épouse, j'ai négligé de donner suite à ces intentions bienveillantes. Mes devoirs domestiques sont en partie remplis. Je puis me consacrer à la chose publique et le bonheur d'être sous vos ordres m'encourage.

« J'ai l'honneur...

Le 14 septembre 1820 il sollicitera encore un poste de conseiller de préfecture de la Seine, une réponse aimable lui sera faite mais ce sera tout.

Le 30 décembre 1830, à Paris, Gabriel-Honoré de Miollis s'éteindra pauvre et oublié de ceux auxquels il avait

rendu quelques services. Plusieurs de ses descendants vivent encore dans la région : les Le Moing, à Kerustum, Quimper, les Borelli de Kerveregan, à Dinan, etc...

V. - Louis BOUVIER-DUMOLARD

Louis Bouvier-Dumolard naquit à Bouzonville, aujourd'hui dans le département de la Moselle, le 16 octobre 1780, fils de Louis-François, conseiller du roi, lieutenant particulier au baillage, et de dame Nicole Tailleur. Sa famille ayant été inquiétée pendant la Révolution il fut tout jeune encore employé dans les services administratifs de l'Armée. En 1796 il reprit ses études de mathématiques et de droit français. En l'an IX il fut employé à titre bénévole à la sous-préfecture de Sarrebruck. Bonaparte visitant cette ville, remarqua le jeune homme qui faisait partie de la garde d'honneur et l'appela à Paris en qualité d'Auditeur au Conseil d'Etat, ce fut là l'origine de sa fortune politique. Le 1er nivose an XIV, Bouvier-Dumolard devenait Intendant de la Carinthie, puis Intendant de Saxe et l'année suivante Commissaire près la République de Ragusse; il travailla ensuite à l'organisation des provinces vénitiennes cédées à la France en 1806.

Le 18 août 1808 il entrait dans la carrière des préfectures comme sous-préfet de Sarrebruck où il sera installé le 17 septembre suivant. Le poste ne satisfaisait pas l'ambition de notre futur préfet et en janvier 1810 il se rendit à Paris pour solliciter de l'avancement.

A la suite d'une audience que lui accorda Montalivet, Ministre de l'Intérieur, il lui écrivit :

« Monseigneur,

« Les paroles pleines de bienveillance que Votre Excellence m'a fait la grâce de m'adresser, m'ont consolé de

la stagnation dans laquelle je suis resté trop longtemps et m'ont rassuré sur mon avenir. Je ne formerai plus de vœux, Monseigneur, si vous daignez me conserver les bonnes dispositions que vous avez bien voulu me témoigner. Peut-être le moment n'est pas éloigné, où Votre Excellence pourrait en réaliser l'effet... Je n'en dirai pas davantage. Je ne veux être ni indiscret, ni importun, ni me méfier de Votre bonté.

« Je suis avec un respect infini, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

« Bouvier-Dumolart, rue Helvétius, hôtel du Danemarck, Paris — Paris le 31 janvier 1810. »

Il n'attendit pas longtemps, le 14 février 1810, à onze heures du soir, le Ministre de l'Intérieur lui remettra son décret de nomination à la préfecture de Quimper; la nuit même il partira pour le Finistère où il arrivera le 16 février. Le lendemain il sera installé par de Miollis.

C'est un homme très capable, actif, mais ambitieux et violent, qui ne négligera pas son intérêt personnel. Il entrera rapidement en conflit avec Mgr Dombideau de Crouzeilles qui le considère trop jeune pour exercer des fonctions aussi importantes. L'évêque craint aussi que les idées philosophiques n'aient pris un grand empire sur son esprit.

Bouvier-Dumolard sera jaloux de l'évêque dont l'autorité s'affirmera de plus en plus. Les relations entre les deux hommes seront limitées au strict indispensable.

Dans son administration le nouveau préfet se montrera clairvoyant mais autoritaire. Il créera le Journal Administratif du département du Finistère, ancêtre de notre actuel Recueil des Actes Administratifs. Cette publication devait insérer, outre les textes officiels, les nouvelles politiques extraites du Moniteur et tout ce qui pourrait intéresser la prospérité des habitants du Finistère sous les rapports variés de l'agriculture, de la salu-

brité, du commerce, de l'éducation physique et morale, la publicité des notaires.

Le premier numéro parut le mardi 10 juillet 1810.

Parmi les principaux actes de Bouvier-Dumolard citons les mesures qu'il prendra pour la protection de la santé publique. Le 25 octobre 1810 il réservera la vente des drogues aux pharmaciens, interdisant la vente des médicaments sur les foires et marchés où des charlatans avaient l'habitude de débiter des remèdes prétendus secrets qui étaient accueillis avec crédulité par la population. Le 15 janvier 1811, il réglementera l'exercice des diverses professions de l'art de guérir afin de réprimer les abus, particulièrement pour les sage-femmes qui exerçaient sans titres ni instruction. La vaccine sera vulgarisée et l'on verra à l'Ile Molène le maire vacciner lui-même la population en 1812.

Devant les difficultés de la vie — dont on ne peut pas se faire une idée aujourd'hui — les mendiants se faisaient souvent emprisonner afin de se mettre à l'abri du temps et se faire nourrir. Bouvier-Dumolard fera prendre des mesures très rigoureuses à l'égard des prisonniers valides.

L'hospice de Brest assurait l'existence d'un millier d'infortunés, la situation de l'établissement, situé dans une ville déjà frappée par de nombreuses calamités, devint tragique en 1811. Le département devait à l'hospice 113.519 fr. 48, le payeur disposait des fonds nécessaires mais il ne pouvait payer sans l'autorisation ministérielle. Pour éviter les conséquences désastreuses qui résulteraient d'une banqueroute de l'hospice, le préfet prendra sur lui de donner des ordres de paiement au payeur et interviendra rapidement auprès du ministre pour obtenir les autorisations nécessaires.

Il se montrera énergique à l'égard du receveur de l'hospice de Quimper, Zeus, qui s'était fait attribuer, sans publicité normale, l'adjudication de la ferme des landes

de Cuzon, avec le droit d'en extraire les terres glaises et d'effectuer les charrois pour le service de l'hospice pendant cinq ans. Il fera annuler les actes passés et suspendre de ses fonctions le receveur après avoir pris soin de faire vérifier la caisse.

Lorsque, en 1810, les enfants Moro, propriétaires de l'un des immeubles bâtis contre la Cathédrale demandèrent l'autorisation de réparer leur maison il se montrera aussi efficace, le maire de Quimper donnait sans doute un avis défavorable, il demandait que le préfet ordonna la démolition de l'immeuble à charge par le département d'indemniser le propriétaire. Le préfet prit un arrêté interdisant la restauration de l'immeuble ajoutant que cette maison et toutes celles qui étaient appuyées sur les murs de l'église devraient être démolies au fur et à mesure que la situation financière de la commune permettrait de faire les réserves nécessaires dans ses budgets.

Pour assurer un meilleur ravitaillement de la population il encouragera fortement la culture de la betterave à sucre, distribuant des graines et donnant aux cultivateurs des instructions précises sur les méthodes à utiliser.

Un sénatus consulte du 10 décembre 1810 réservera pour la conscription maritime les jeunes gens des cantons bordant la mer, cette mesure réclamée depuis longtemps par le Conseil général sera accueillie avec satisfaction, les appelés de ces cantons se soumettront assez volontiers au service de mer et ne chercheront plus à déserter. Il n'en sera pas de même, malheureusement, pour les conscrits des cantons terriens où les réfractaires demeureront nombreux, malgré la gratification de 100 francs attribuée à toute personne qui procurerait l'arrestation de l'un d'eux.

Profitant du Conseil de révision intercantonal qui avait lieu à Quimper le 5 avril 1811, et de la présence de nom-

breux maires, le préfet donnera une grande fête avec illuminations, bal et banquet. Le baron Le Déan y paraîtra avec la décoration de la Légion d'honneur qui lui avait été remise par l'Empereur quelques jours plus tôt, à Paris.

Le 30 juin 1811, à son tour, Bouvier-Dumolart sera fait chevalier de la Légion d'honneur et pourra paraître avec sa décoration à la pose de la première pierre de la première écluse du canal de Nantes à Brest le 6 septembre 1811. Son arrivée sera saluée par des salves d'artillerie et il scellera sur la pierre une plaque de métal rappelant cette cérémonie :

Le 7 septembre 1811
par décret de NAPOLEON LE GRAND
cette écluse fut fondée

La première pierre fut posée
en présence et aux applaudissements
des fonctionnaires civils et militaires
de l'arrondissement et du Peuple,
Par M. Bouvier Du Molart,
Auditeur au Conseil d'Etat
Chevalier de la Légion d'Honneur
Préfet du Finistère

Les travaux furent suivis par
H. L. Hesse, ingénieur ordinaire
Sous la direction d'E. A. Detaille
ingénieur en chef au corps impérial
des Ponts et Chaussées

Puisse la durée du Monument attester
aux siècles futurs la bienfaisance
et la gloire du plus chéri des Souverains,
l'amour et la reconnaissance des plus
fidèles sujets.

Comme son prédécesseur, mais moins souvent, Bouvier-Dumolard donnera des fêtes et réceptions. On s'amusait à Quimper, on jouait à la Comédie, dont la troupe était bonne, mais le local, situé à proximité de la Cathédrale, gênait l'Evêque qui s'en plaignait. On constatera d'ailleurs que pour toutes ces fêtes et réceptions l'évêque n'y paraîtra qu'à la Cathédrale.

L'une des premières fêtes du nouveau préfet sera donnée à l'occasion de l'anniversaire du Couronnement de S. M. et de la bataille d'Austerlitz, début décembre 1810. Dès la veille, à la chute du jour, puis le lendemain matin, le canon rappela aux habitants la solennité. A dix heures, les membres des diverses autorités et les principaux fonctionnaires réunis chez le Baron Le Déan qui avait la préséance en qualité de président du collège électoral du département, se rendirent à la cathédrale où ils entendirent la messe, après laquelle un ecclésiastique prononça un sermon de circonstance, qui fut suivi d'un *Te Deum* solennel entonné par l'Evêque.

Des danses, des exercices et des jeux publics occupèrent le reste de la journée. Le soir, le préfet réunissait à l'hôtel de la préfecture, élégamment illuminé, plus de quatre cents personnes. On y arrivait par une longue allée bordée de lampions et terminée par deux grands ifs. Les habitants avaient aussi spontanément illuminé la façade de leurs maisons. Le bal fut très brillant, il fut suspendu pour le souper qu'on servit à minuit. Le préfet et sa mère firent les honneurs de la table principale, à laquelle étaient assises cent dames. De nombreux toasts y furent portée :

Par M. le Préfet, à l'Empereur, en ces termes :

« Français, vous tous qui vivez sous les lois du plus grand des monarques, vous sur qui veille sa sollicitude et que protège son génie, portez avec moi sa santé : Vive l'Empereur ! »

Ce cri de ralliement des Français fut mille fois répété, avec le plus vif enthousiasme, par tous les convives.

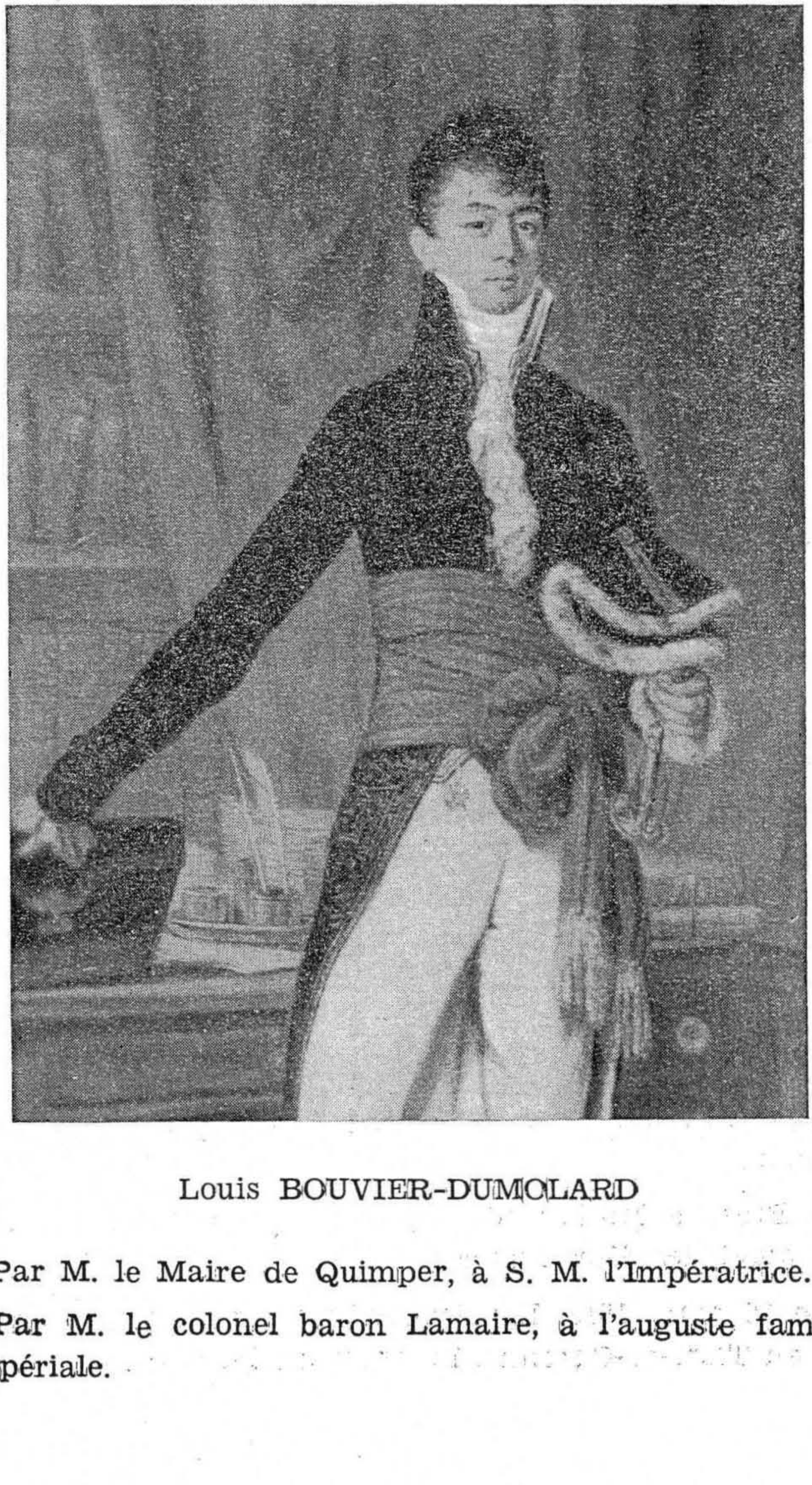

Louis BOUVIER-DUMOLARD

Par M. le Maire de Quimper, à S. M. l'Impératrice.

Par M. le colonel baron Lamaire, à l'auguste famille impériale.

Par M. de Kervélégan, président du collège de l'arrondissement de Quimper, aux braves d'Austerlitz.

Par M. de Saint-Luc, président du collège de l'arrondissement de Châteaulin, à l'héritier futur du trône.

Par M. le procureur général près la Cour Criminelle, à la paix du monde qui sera reconquise par le grand Napoléon.

Par M. le Sous-Préfet de Châteaulin, à MM. les présidents des assemblées électorales du Finistère.

Par M. le Secrétaire Général de la préfecture, au beau sexe de Quimper.

Après le souper, le bal recommença et ne finit qu'après quatre heures.

Pour célébrer la naissance du Roi de Rome le préfet ordonna pour le dimanche 9 juin des fêtes dans tout le département. A Quimper, le maire maria six anciens militaires et leurs épouses reçurent une dot du Conseil municipal. Un *Te Deum* solennel fut chanté à la Cathédrale, un banquet de 70 couverts suivit. Des toasts furent portés à l'Empereur, à l'Impératrice, au Roi de Rome, à la famille impériale; aux armées de terre et de mer enfin au préfet du Finistère.

Dans l'après-midi, les places et les promenades étaient couvertes de danses publiques qui offraient l'image de la joie et de la satisfaction générale. Deux barriques de vin, distribuées au peuple devant la mairie animaient les danseurs.

Le soir, à la préfecture, le préfet donnera un bal brillant, avec ambigu, qui se terminera à cinq heures le lendemain.

A Brest, à Morlaix, dans plusieurs autres centres, il y eut aussi des fêtes semblables.

Le 12 mars 1813, Bouvier-Dumolart était nommé préfet du Tarn-et-Garonne. En recevant l'arrêté il en accu-

sera réception avec empressement se disant sensiblement touché de la bonté flatteuse que S. E. avait mise à lui annoncer de sa main sa nouvelle destination.

Bouvier-Dumolart attendra l'arrivée de son successeur pour quitter Quimper, le 20 avril il écrira au ministre : « ... Je n'attendais que ce moment pour me rendre au nouveau poste que les grâces de Sa Majesté m'ont assigné. Quoique ma santé ne soit pas bonne, je me propose de partir après-demain : mon zèle triomphe facilement de tout intérêt personnel. Le devoir et la reconnaissance me feront diriger ma route par Paris pour prêter mon serment et pour présenter à votre Excellence l'hommage empressé du profond respect et de l'entier dévouement avec lesquels je suis, Monseigneur, de votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur. »

Dans une circulaire du 19 avril 1813, Bouvier-Dumolart prendra congé de ses administrés, les remerciant de leurs marques d'affection et de confiance, les assurant qu'il n'oublierait jamais le Finistère dont les habitants méritent tous les genres de prospérité. Cependant il ne semble pas avoir ensuite conservé d'attaches dans le département. Après son départ, Maître Vallet, notaire, dispersera son mobilier aux enchères publiques, le 22 avril 1813.

Pour se rendre à Montauban il passera par Paris et écrira au ministre le 3 mai :

« Monseigneur,

« Le décret du 12 mars qui me nomme Préfet du Tarn-et-Garonne, me donne le titre de Baron. Ce décret est inséré au bulletin des lois et je suis appris à considérer comme officiel et certain tout ce qu'il contient. Je suis donc autorisé à me flatter que Sa Majesté a voulu me faire une grâce à laquelle je mettrais d'autant plus de prix dans la circonstance où je me trouve, qu'elle

rasurerait mon zèle sur les motifs de mon changement.

« Les bontés dont Votre Excellence m'a toujours honoré me persuadent qu'Elle daignera m'en accorder une nouvelle marque en soumettant à Sa Majesté un projet de décret spécial qui donnera à l'expression de ses intentions la forme nécessaire pour que je puisse solliciter auprès du Conseil du Sceau l'expédition de mes lettres patentes.

« Si Votre Excellence ne trouvait pas convenable de faire cette démarche, je la supplierais de me faire connaître la conduite que je dois tenir pour obtenir la confirmation d'une espérance qui lui paraîtra sans doute fondée.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« *Le préfet de Tarn-et-Garonne,*

BOUVIER-DUMOLART. »

Le 5 juin 1813, il recevait du Ministre l'avis que c'est par suite d'une erreur matérielle que le décret lui avait donné la qualification de Baron. C'est là l'origine sans doute du titre de Baron que lui donnent plusieurs de ses biographes car nous n'avons trouvé nulle part mention d'une nomination postérieure. L'un de ses biographes, Bégin (Biographie de la Moselle) le qualifie de chevalier, peut-être parce qu'il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1811?

On remarquera aussi que notre préfet avait scindé son nom, qu'il orthographiait Bouvier du Molart pour se donner une apparence de noblesse. Henry Contamine, dans sa thèse « Metz et la Moselle de 1814 à 1870 » dit qu'un mauvais plaisant lui avait fait croire à la découverte, dans les travaux de la place d'Austerlitz d'une plaque gravée « A la gloire du très haut, féal et

puissant seigneur du Molart, prince de la Sainte Ampoule, 1216 », et le malheureux préfet s'était naïvement enorgueilli de cette preuve de noblesse !

On remarquera que sur son acte de baptême son nom est orthographié Bouvier-Dumolard, alors que lui-même l'écrivait toujours avec un *t* au lieu du *d*.

Louis Bouvier-Dumolard prit ses fonctions de préfet à Montauban le 12 mai 1813 (arrivé le 10 mai au soir).

Il déclara avoir 12.000 francs de revenus.

Il était à Montauban lors des événements de 1814.

Napoléon déchu le 3 avril 1814, la monarchie est proclamée le 6 avril. Le 13 avril Dumolart fait une proclamation annonçant la venue de Louis XVIII et le changement d'attitude de l'Administration, « d'autres principes et d'autres circonstances changeant les désirs de l'Administration, ses formes régulières et protectrices vont remplacer la violence et l'arbitraire ».

Delbreil-Descorbiac, le futur député, royaliste ardent, qui le vit à l'œuvre à Montauban, dit de lui :

« ... façonné de longue main, comme tous ses collègues de l'Empire aux habitudes despotiques, était accoutumé à voir tous ses subordonnés pliés à la moindre manifestation de sa volonté. » Il l'a vu, le 15 avril 1814, irrité, « écumant de rage » lorsqu'ayant réuni dans les salons de la préfecture tous les fonctionnaires et les notables, avant d'aller à la Cathédrale assister à un *Te Deum*. Il y tenait des propos irritants, lançant des apostrophes agressives comme pour faire éclater un conflit, ces provocations sont repoussées et quelques invités lui répondent fermement. Le préfet prétend qu'on ose insulter les militaires, mais le général François Bessières (un Montalbanais qui fut maire de la ville, vénérable de la Loge) lui répond qu'ils n'ont pas été insultés, mais que c'est le préfet le provocateur, et qu'en ce jour de fête,

de proclamation et d'oubli, il aurait dû, moins que tout autre, le troubler par ses provocations.

Le 2 mai 1814, le Comte de Polignac s'arrêtera à Montauban sans vouloir rencontrer le Préfet, aussitôt Bouvier-Dumolard écrira au Ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou :

« M. le Comte Jules de Polignac a passé hier à Montauban où il s'est arrêté une heure. Je n'ai appris son arrivée qu'après son départ quoique j'aie eu la précaution de lui écrire une lettre qui a dû lui être remise au dernier relais. Il n'a vu ici que M. Ainé d'Escorbiac duquel il a fait la connaissance au Temple et M. Delbreil, beau-frère de ce dernier, dont j'ai fait deux fois mention dans mes rapports précédents.

« On affecte de croire et de répandre que les services rendus à l'Empereur sont aujourd'huy un motif péremptoire de réprobation. Si c'était un crime que d'avoir été fidèle à la religion du serment, je m'avouerais coupable : j'ai rempli avec conscience les engagements que j'avais contractés sans restriction, et qui ne pouvaient être modifiés ni par mon opinion, ni par une affection personnelle; mais je serai trouvé plus digne d'éloges que de blâme par la Justice éclairée qui ne voudra point me rendre responsable de la sévérité des mesures dont je n'étais que le déplorable instrument, et qui reconnaîtra que j'ai du moins apporté toujours dans leur exécution, la plus rigoureuse impartialité et tous les soins, tous les tempéraments qui dépendaient de moi.

« Sans crainte, comme sans reproches, j'attends, avec une respectueuse résignation la décision du Roi. S'il daigne m'honorer de sa confiance je m'efforcerai de la justifier en marchant sur la trace de mes pères qui sont tous morts en servant leur souverain, soit dans l'état militaire, soit dans la Robe. On peut interroger ma vie politique et privée; j'ai l'orgueil de croire que mes œuvres et mes sentiments déposeront en ma faveur; ma conduite

a toujours été établie sur les bases immuables de l'honneur et de la probité. J'ai administré une douzaine de provinces conquises, et les nombreux témoignages de bienveillance que j'ai reçus, que je reçois chaque jour du Roi de Saxe, des Princes de Cobourg, de Schwartzbourg, etc..., disent assez l'opinion que j'y ai laissée de moi.

« Si j'avais le bonheur d'être plus particulièrement connu de Votre Excellence, je serais assuré de trouver en Elle un protecteur et mes droits aux bontés du Roi, présentés sous vos auspices, ne pourraient manquer d'être favorablement accueillis. Je serais heureux de vous devoir mon sort et de joindre le sentiment de la reconnaissance au profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteurs. — B. du Molart. Préfet du Tarn-et-Garonne, auditeur au Conseil d'Etat.

« P.-S. — Mon nom a conservé la tradition de quelque considération en Lorraine où mes ancêtres ont occupé des emplois distingués à la Cour des anciens souverains de cette Province. Mon administration du Finistère m'a aussi acquis quelque estime en Bretagne. C'est principalement sur l'un de ces deux points que je servirais le plus utilement le Roi, dans les conjonctures actuelles. Il me serait pénible de rester plus longtemps dans un pays où j'ai pu blesser tant d'intérêts et d'affections, M. du Molart. »

Le 6 mai le Duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII, sera reçu à la préfecture par Dumolart qui offrira un fastueux dîner, mais le 13 mai le Comte de Polignac suspendra de ses fonctions Bouvier-Dumolart qui partira le lendemain sans payer la note de réception du duc d'Angoulême, emportant de surcroît des dossiers, la comptabilité... tout un fourgon que l'on retrouvera vide (?) à Brive. Il partira aussi sans rendre compte des sommes

mises extraordinairement à sa disposition en 1813-1814 et sans laisser aucun document justificatif.

Les successeurs et le Conseil Général demanderont des comptes. Une commission sera chargée d'examiner la situation et fixera à 75.216 francs le montant des sommes dues par le préfet. Le ministre en fera part à l'intéressé qui donnera des raisons qui paraîtront, en partie, fondées. On insistera et le 24 octobre 1814, il fera apporter par son cocher une somme de 20.000 francs. Le règlement définitif traînera en longueur, les explications fournies pour Bouvier-Dumolart parurent convaincre l'Administration centrale de sa bonne foi et rejeter la responsabilité sur un des employés de la préfecture, mais le Conseil Général de Tarn-et-Garonne ne partagera pas ce point de vue. Finalement, diverses décisions ministérielles réduiront cette dette à 9.395 francs qui était encore due en 1829.

Dès son arrivée à Paris, en mai 1814, Bouvier-Dumolart sollicitera de la monarchie restaurée un autre poste et produira un certificat du duc Ernest de Saxe-Cobourg attestant qu'ayant été chargé en 1806 de l'Administration fiscale de ses Etats, il s'était acquitté de cette Commission odieuse en homme de bien et plein d'équité.

Fin 1814, Bouvier-Dumolart, à défaut de poste, sollicite une pension ou un traitement provisoire, il lui sera aussitôt répondu que ce ne serait que lorsque ses comptes auraient été apurés que sa demande pourrait être examinée.

Aux Cent-Jours, Napoléon l'appellera à la préfecture de la Sarthe pour remplacer Pasquier, démissionnaire. Le poste de Nancy est vacant et le 25 il écrira au ministre :

« Monseigneur,

« M. le Duc de Bossano avait proposé de me nommer à la préfecture de la Meurthe. L'Empereur a paru vou-

loir y renvoyer M. de Fréville. On m'a assuré que cet administrateur ne veut pas quitter Paris et qu'il fait des démarches pour prévenir sa nomination.

« S'il en était ainsi, Monseigneur, je renouvellerais ma demande et la placerais sous la protection de Votre Excellence, avec une confiance puisée dans sa bonté et dans mon zèle pour le service de Sa Majesté.

« Je ne la servirais nulle part plus utilement qu'à Nancy. Mon nom y a conservé la tradition de quelque considération acquise par les importants services rendus au pays, par mes ancêtres, sous le gouvernement des Ducs de Lorraine. J'en connais parfaitement les mœurs, les affections, les habitudes, je parle la langue allemande usitée par une partie de la population. J'ai la confiance d'y réussir.

« Dans la Sarthe, au contraire, tout m'est étranger et je suis étranger à tout. Je le dis avec franchise, je ne crois pas être l'homme qu'il convient d'y envoyer, dans les circonstances actuelles. Il y faut une main à la fois ferme et légère, et je dois me défier de la roideur inflexible de mon caractère.

« Je soumets ces réflexions à la sagacité de Votre Excellence, tout prêt et bien résigné à exécuter ses intentions et la volonté définitive de l'Empereur.

« Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

B. DU MOLART.

Paris, le 25 mars 1815.

Le même jour il obtiendra satisfaction. Le 29 il arrivera dans la Meurthe où il sera dévalisé par des brigands qui lui firent un vol considérable en argent et en bijoux précieux. Toujours aussi actif, il n'épargnera rien pour accélérer l'équipement de nouveaux bataillons et l'organisation de la défense du département. Le 8 avril

1815 il sera nommé préfet des Basses-Alpes, à la suite d'une erreur dénotant la pagaïe qui existait en ce moment au ministère, il ne se rendra pas à Digne. Le 3 mai il sera élu député de Thionville à la Chambre des Cent Jours. Il sollicitera un congé pour se rendre à Paris, il lui fut répondu qu'il pouvait faire ce déplacement sans autorisation mais, cependant, qu'en raison des circonstances il serait peut être préférable qu'il soit pourvu à son remplacement comme préfet. Finalement le préfet n'ira siéger à la Chambre qu'après l'occupation de Nancy par les Allemands.

Au retour des Bourbons il fut compris dans l'Ordonnance du 24 juillet 1815 qui exilait un certain nombre de personnages politiques. Il acquit alors une importante propriété à la Motte, près de Sarrelouis, où il vivra jusqu'en 1819. Il conservera ce domaine et lorsqu'il sera autorisé à rentrer en France ce sera l'un de ses parents qui surveillera l'exploitation des terres. Revenu en France il créera à Valmunster, près de Boulay, une usine pour la fabrication de l'alun, de la couperose verte, du vitriol de Salzbourg, etc... Cet établissement obtiendra plusieurs récompenses dans les expositions industrielles, il est mentionné sur les annuaires de la Moselle jusqu'en 1851..

La Révolution de 1830 fera sortir de l'ombre politique un Bouvier-Dumolart toujours aussi remuant. Il sollicitera donc du Gouvernement de Louis-Philippe une préfecture. « C'est à Metz que je vous aurais été le plus « utile, mais puisque votre Excellence en juge autre- « ment, qu'elle me permette d'insister pour Nancy. Ce « n'est pas mon pays, comme vous paraissez le croire, je « n'y ai point de propriétés, point de parents, point « d'affections, ma famille est du Dauphiné... »

En mars 1831, nouvelle demande pour la préfecture de la Meurthe, finalement il est nommé préfet du Rhône par ordonnance royale du 7 mai 1831, il arriva à Lyon le

13 mai et fut installé le 14. Le jour même il enverra une circulaire aux maires du département les assurant de son entier dévouement et au Roi et aux intérêts du département dont il recevait la charge.

L'agitation en ville était extrême, chaque jour des manifestations se produisaient, le maire de la ville, accusé d'avoir fait révoquer le prédécesseur de M. Bouvier-Dumolart, était conspué, les charivaris se succédaient. Le 17 avril notre nouveau préfet publia une proclamation aux Lyonnais dans laquelle il soulignait que ces désordres risquaient de nuire à l'activité renaissante de leur commerce et de leur industrie et par suite de compromettre l'existence de la classe si intéressante des ouvriers :

« Lyonnais, vous entendrez une voix qui ne doit pas vous être suspecte. Je n'ai ni servi ni trahi la Restauration. Le seul pouvoir qui jusqu'à notre glorieuse Révolution avait reçu mes serments est celui qui a relevé votre grande ville de ses ruines, et je lui suis resté fidèle jusqu'à la proscription inclusivement. La cocarde qui est à mon chapeau n'a jamais changé de couleur. »

Ce langage donna confiance aux manifestants, en grande majorité des gens pauvres ou des républicains, le soir il y eut encore un peu d'agitation mais le lendemain les troubles cessèrent tout à fait. Bouvier-Dumolart put alors rassurer le Gouvernement.

Lyon était à cette époque travaillée par divers éléments hostiles au Gouvernement de Louis-Philippe. D'un côté les Saint-Simoniens, catholiques progressistes, dont les prédications éveillaient les revendications sociales, d'un autre côté par les bonapartistes et par les républicains.

L'homme de travail s'apercevait que ses peines n'étaient pas assez récompensées, les ouvriers travaillaient jusqu'à 18 heures par jour sans pouvoir suffire aux exigences de la vie, par ailleurs ils voyaient les patrons s'enri-

chir rapidement, les Fabriques étaient prospères. Les ouvriers en vinrent naturellement à demander des augmentations de salaires. Bouvier-Dumolart, sous la pression des événements, provoqua une réunion des représentants ouvriers et patrons, ces derniers acceptèrent les augmentations sollicitées, d'ailleurs fort limitées. Les patrons discutèrent les décisions prises et saisi de la question par le préfet, le ministère déclara que les engagements pris n'avaient qu'un caractère officieux et ne pouvaient être imposés. Il en résulta une insurrection générale des ouvriers lyonnais. Chargé du maintien de l'ordre, Bouvier-Dumolart, qui avait compris les ouvriers, se montrera compréhensif. Il cherchera à parlementer, mais il sera rapidement débordé, un moment fait prisonnier par les ouvriers, puis relaché. L'autorité militaire prit en main la lutte contre l'insurrection, le Duc de Dalmatie, Ministre de la Guerre, prendra lui-même, finalement, la tête des opérations. Le 6 décembre 1831 il prendra un arrêté chargeant des fonctions de préfet du Rhône, M. Gasparin, afin que M. Bouvier-Dumolart puisse se rendre sur le champ à Paris pour rendre compte au Gouvernement de son administration.

Arrivé à Paris, le Ministre de l'Intérieur donna tort au préfet qui fut définitivement remplacé dans le Rhône.

Rentré à Valmunster, Bouvier-Dumolart reprendra ses activités industrielles tout en s'occupant de son domaine de La Motte. On a deux lettres qu'il écrivit peu après le retour des cendres de l'Empereur (décembre 1840) l'une au roi :

« Sire,

« Lorsque vous venez de rendre de si touchans honneurs aux restes de l'Empereur, vous ne permettrez pas que l'on continue de me punir d'avoir épuisé pour lui, comme je l'ai fait, depuis, pour Votre Majesté, tout ce qu'il y a de zèle et courage dans le dévouement.

« Un décret impérial avait suspendu le payement des traitements administratifs à partir du 1er octobre 1813, j'étais alors Préfet à Montauban. Tous mes Collègues ont été soldés de cet arriéré, sous la Restauration. Proscrit par elle, avec le Président de Votre Conseil des Ministres pour l'avoir énergiquement secondé dans la défense de la terre française, il n'y a point eu sous son règne de justice pour moi.

« Depuis votre avènement, Sire, mes réclamations restent également sans succès, malgré l'intérêt que M. le Maréchal Duc de Dalmatie a bien voulu y prendre. On n'objecte ni prescription ni déchéance, puisqu'il y avait force majeure et que je n'ai pas cessé de réclamer : on n'oppose que le défaut de fonds, comme si dans le royaume de Votre Majesté un tel prétexte pouvait excuser la banqueroute faite à l'un de ses serviteurs les plus dévoués !

« La créance de mes Collègues a été acquittée par les fonds secrets. N'y a-t-il donc d'exception pour moi que parce l'injustice date de plus loin et en est plus grave. A défaut de ce moyen, ne peut-on pas demander un crédit aux Chambres ?

« Sire, j'ai une foi profonde en Votre Majesté, en Sa justice, en Sa bonté, parce que je Lui suis dévoué sincèrement et que je crois l'avoir montré. Je suis père de famille, et après avoir administré vingt provinces conquises, à cinq cents lieues l'une de l'autre, et quatre départements français, je ne suis pas riche.

« Je suis, avec un respect infini, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et dévoué serviteur et sujet.

Le Baron BOUVIER DU MOLART,
Conseiller d'Etat,
Préfet du Rhône en retraite.

Metz, le 16 janvier 1841.

Sur cette lettre, conservée dans son dossier de préfet, une annotation au crayon : « 40.000 francs de revenus ! »

L'autre, du 25 février 1841, au Maréchal Duc de Dalmatie, Président du Conseil des Ministres, dans laquelle il sollicite une récompense honorifique : soit la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur, soit le titre de conseiller d'Etat honoraire, afin d'augmenter son influence locale, afin de pouvoir mieux servir, dans sa retraite, la cause du Roi. « Je jouis ici de la position sociale que l'on a en province avec une naissance honnête, une éducation soignée, des services rendus dans de hautes fonctions publiques et une fortune pure de quarante mille francs de revenus. Mes rapports avec toutes les autorités sont sur le pied d'une bienveillance réciproque, qui va, pour plusieurs des principales, jusqu'à l'intimité. Je fais presque tous les soirs la partie de Wisth du général Achard. Le préfet seul est gêné dans ses relations avec moi parce que j'ai été traité avec sévérité et que je dois être de l'opposition parce que je suis en disgrâce... il n'a pas voulu me nommer maire de mon village, quoique je fusse demandé par la totalité des habitans. Il a préféré en recevoir un de ma main. Je ne puis d'ailleurs concilier cette pensée de disgrâce avec le reproche qu'il m'a fait, à mon dernier retour de Paris, de n'y être allé que pour demander sa place; et vous savez, Monsieur le Maréchal, que j'en suis parti, malade, immédiatement après les funérailles, et sans même avoir eu l'honneur de vous voir... »

Bouvier-Dumolart avait épousé à son retour d'exil sa cousine Marguerite-Thérèse Bouvier-Dumolart. Quatre enfants naîtront de cette union :

Nicole-Thérèse (1822-1888), mariée à Dominique-Jean-Gabriel d'Hausen, dont plusieurs descendants vivent toujours en Lorraine.

Arthur (1823-1859), qui s'occupera quelque temps de l'usine de Valmunster, décédé sans postérité.

Claire-Zélie (1825-1840).

Caroline (1828-1829).

Notre ancien préfet vivra ses dernières années à Paris, mais il n'y restera sûrement pas inactif, cela n'aurait pas été dans son tempérament. Sa femme, qui ne semble pas avoir été heureuse en ménage, mourra à Paris le 19 juin 1845, à l'âge de 41 ans. Lui-même mourra dans la même ville le 1er avril 1855.

Comme on l'a vu Bouvier-Dumolart s'était constitué une jolie fortune. Les témoignages sur son compte ne sont pas favorables : Deley, ancien payeur aux Armées, ancien vérificateur des domaines royaux, qui travailla avec lui en 1806, dit que le jeune homme était présomptueux, ambitieux, cupide, d'une témérité arrogante. Suivant Sollier, ingénieur vicinal à Montauban, l'honnêteté de Dumolart était douteuse. On doit cependant faire la part des choses, notre préfet par son caractère trop entier s'était fait de nombreux adversaires qui ne le ménagèrent pas. Nous avons dit qu'en quittant Montauban, le préfet avait emporté de nombreux dossiers. C'était là malheureusement l'usage à l'époque, les fonctionnaires d'autorité considéraient ces documents comme leur propriété.

Suivant l'un de ses descendants, ces documents se trouvaient dans la propriété familiale de Sainte-Marie, à Blamont (Meurthe-et-Moselle), qui fut détruite lors de l'invasion de 1914. C'est fort dommage car cela aurait sans doute permis, avec le recul du temps,, de se faire une opinion plus exacte de la valeur des reproches qui lui furent faits et aussi d'éclairer de nombreux autres points de notre histoire locale.

Sources : Mairie de Vaudreching (Moselle), acte de baptême 18 octobre 1780, de Louis Bouvier-Dumolard. — Archives Nationales, dossier Bouvier-Dumolard, préfet. — Archives du Finistère, séries K, M et N. — Archives du

Rhône, dossier du préfet Bouvier-Dumolard. — Annuaires de la Moselle 1820-1860. — Henry Contamine, « Metz et la Moselle, 1814-1870 », thèse. — Bégin, Biographie de la Moselle. — Dictionnaire de biographie française, fascicule 37 (1954). — Fernand Rude, le Mouvement ouvrier à Lyon, de 1831 à 1832. — J.-J. Barbé, Metz, documents généalogiques. — Notes de M. Raymond Granier, à Laguépie, Tarne-et-Garonne.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXXV

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des Séances

PAGES

SÉANCE DU 29 JANVIER 1959 XXXV

Admission de nouveaux membres. — Remerciements à la municipalité de Pont-l'Abbé. — Le sarcophage de Napoléon Ier. — Variation et limites de la langue bretonne. — Découverte de monuments mégalithiques. — Les ancêtres d'A. Briand. — Le clocher de Sainte-Cécile, en Briec. — Hache découverte dans l'Odet. — Découverte d'un village néolithique à Guissény. — Un drapeau de chouans. — Vase cinéraire découvert à Locmaria. — Réélection du bureau.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1959 XXXVIII

Admission de nouveaux membres. — Nécrologie. — La carrière d'Yves Lefebvre. — Découverte gallo-romaine à Pont-l'Abbé. — Une cuve gallo-romaine à Locmaria. — Documentation sur les caprices du temps.

PAGES

— Les lettres d'Augustin d'Ervau sous Louis XV. — Une étude du Docteur Dujardin sur le P. Maunoir. — Photographies aériennes de camps à Saint-Ségal et à Quimerc'h. — Nécrologie : Docteur Lucien Lagriffe.

SÉANCE DU 26 MARS 1959 XLII

Admission de nouveaux membres. — Les redevances dues à l'évêque de Cornouaille en 1535. — Les stavrotides en pierres de Coudry. — Fouilles à Kermousker, en Guengat. — Remarque sur le substantif « Ros ».

SÉANCE DU 30 AVRIL 1959.. XLIV

Admission de nouveaux membres. — Nomination de M. Jarry à Angoulême. — Causerie sur A. Le Braz. — Jean-Marie Le Bris, précurseur de l'aviation. — Statistique de la déportation dans le Finistère. — Création du pardon de sainte Philomène à Landévennec. — Le calvaire de Saint-Laurent, en Goulien. — Confirmation de noblesse de la famille d'Eslabissac. — Découverte d'une cachette de fondeur à Loperhet.

SÉANCE DU 28 MAI 1959 XLVIII

Admission de nouveaux membres. — Bienvenue à M. Charpy. — Subvention de l'Union des commerçants de Pont-l'Abbé. — « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper », par M. Couffon. — Une rue des

PAGES

Toudouze à L'Hay-les-Roses. — Mandement ordonnant l'arrestation des protestants. — Protection des flottes de vin au moyen âge. — Découverte de vestiges gallo-romains à Hanvec. — Une mystérieuse cachette à Kernével.

Annexe au procès-verbal : « Après la révocation de l'Edit de Nantes ».

SÉANCE DU 25 JUIN 1959 LIV

Admission de nouveaux membres. — Nécrologie. — Communication sur Guillaume Lejean. — La cachette de haches à douilles du Tréhou. — Un musée naval à Camaret. — Monographie de Carantec. — Excursion archéologique.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1959. .. LVI

Inauguration de la salle H. Waquet au musée départemental. — Admission de nouveaux membres. — Présentation d'une poterie de la Grèce antique.

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1959 LIX

Admission de nouveaux membres. — Décès de M. Merlat. — La situation à l'île de Sein en 1824. — Causerie avec projections lumineuses de M. Giot sur les camps gaulois, et les camps romains et les camps du moyen

PAGES

âge. — Les habitats néolithiques de la baie du Curnic, en Guissény.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1959.. .. LXI

Admission de nouveaux membres. — Présentation de mémoires. — Découverte d'un parchemin à Saint-Renan. — Le préfet Collignon. — Le Sillon de Camaret. — Bibliographie.

Annexe au procès-verbal : « Une découverte numismatique à Pont-l'Abbé. — « Le fonds Abgrall à la bibliothèque de Quimper.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1959.. .. LXVIII

Admission de nouveaux membres. — Bibliographie. — Répertoire de 109 paroisses de la Cornouaille anglaise. — Pierres sculptées du manoir de La Forêt à Kerfeunten. — Relèvement de la cotisation. — Election du bureau.

Nécrologie : Chanoine Jean-Marie Guéguen.. LXXI

DEUXIÈME PARTIE

Table des Matières

PAGES

I. Manoirs et gentilhommières de Basse-Bretagne. Les meubles et la garde-robe d'une famille noble au XVII^e et XVIII^e siècles.. 1

II. La victoire de Camaret, le 18 juin 1694, et la poésie populaire bretonne 29

III. Gwerz en langue bretonne sur la bataille de Camaret suivie d'un petit commentaire linguistique 67

IV. Rapport sur l'isle de Sein, la position de ses habitants et les désastres occasionnés par la tempête les 22 et 23 novembre 1824 .. 75

V. Le voyage de Cambry dans le Finistère en 1794-95. Compte de l'état de ses dépenses 86

VI. Les hôpitaux de la Marine à Brest et à Landerneau sous la Révolution 89

VII. La courte carrière d'un négrier morlaisien.. 97

VIII. Le problème de la navigation aérienne vu en 1856 par un avocat de Quimperlé 107

PAGES

IX. Manuscrit découvert dans un vieux registre paroissial de Plouarzel 113

X. Contribution à l'étude de l'histoire économique du Finistère : le canton de Concarneau en 1807-1810 117

XI. Les préfets du Finistère : Gabriel-Honoré de Miollis et Louis Bouvier-Dumolard 147

Imprimerie du
Télégramme
de Brest & de l'Ouest
rue Jean-Macé
— Brest —